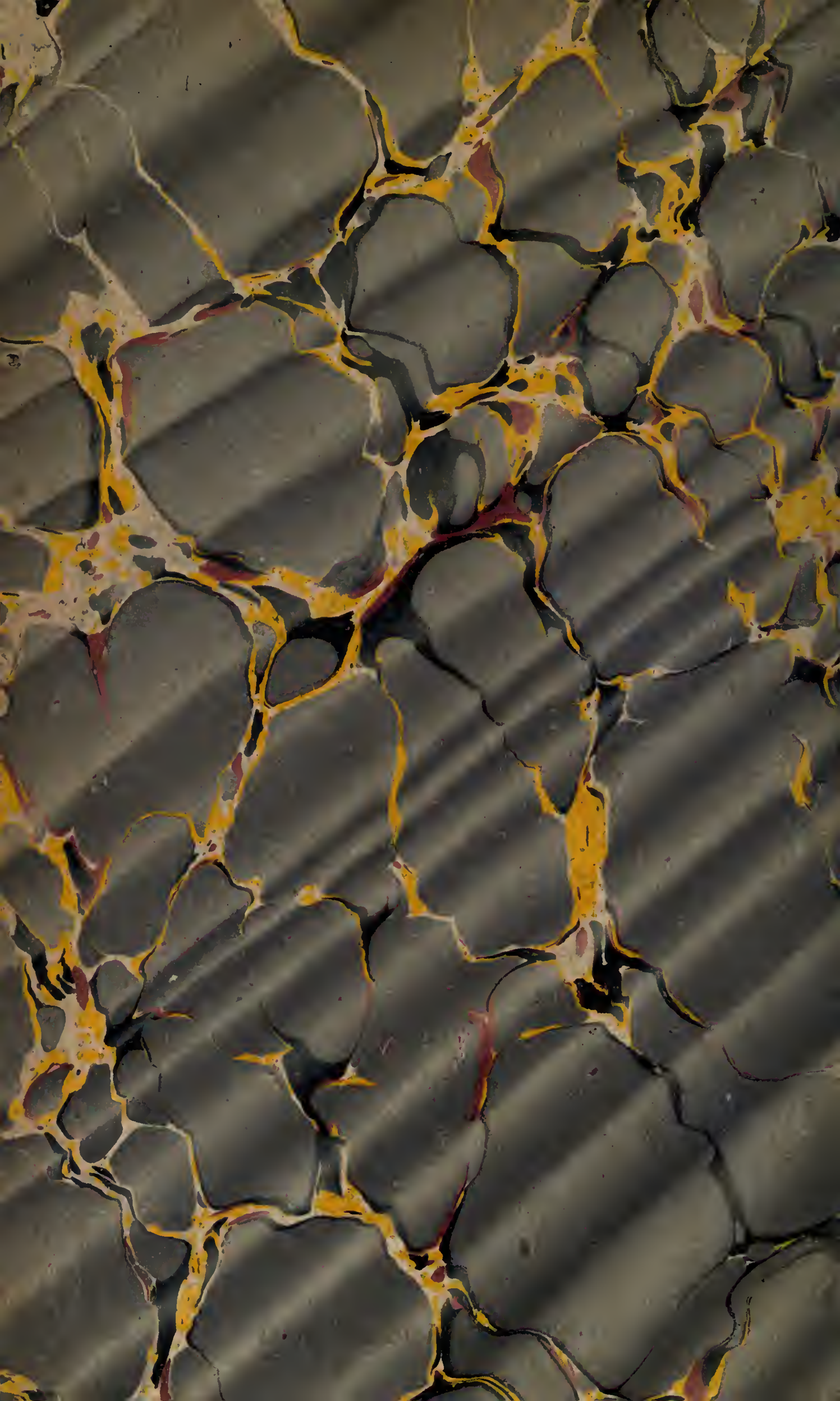

3 1761 04751900 4





LES

ARTISANS

ET

LES DOMESTIQUES D'AUTREFOIS.

DU MÊME AUTEUR :

La Ville sous l'ancien régime (*ouvrage couronné par l'Académie française*), deuxième édition revue et augmentée, 2 vol. in-12.

Les Voyageurs en France depuis la Renaissance jusqu'à la Révolution (*ouvrage couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques*), 1 vol. in-12.

Le Village sous l'ancien régime, troisième édition revue et augmentée, 1 vol. in-12.

La Vie rurale dans l'ancienne France (*ouvrage couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques*), deuxième édition revue et augmentée, 1 vol. in-12.

L'École du village pendant la Révolution (*ouvrage couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques*), 1 vol. in-12.

Histoire de Troyes pendant la Révolution, 2 vol. in-8°.

POUR PARAITRE PROCHAINEMENT :

Les Bourgeois d'autrefois.

Typographie Firmin-Didot. — Mesnil (Eure).

LES

ARTISANS

ET

LES DOMESTIQUES D'AUTREFOIS

PAR

ALBERT BABEAU.



PARIS,
LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET Cie,
RUE JACOB, 56.

—

1886

INTRODUCTION.

La vie publique et la vie privée se complètent et s'expliquent l'une par l'autre. C'est pour cette raison que nous avons étudié l'une et l'autre dans les campagnes; c'est pour cette raison qu'après avoir décrit l'organisation publique et municipale des villes dans l'ancien régime, nous cherchons maintenant à retracer l'existence domestique, laborieuse et morale des artisans et des bourgeois d'autrefois.

La tâche est à la fois difficile et multiple. La condition des hommes dépend la plupart du temps de leurs occupations. Tandis que les paysans sont en très grande majorité cultivateurs, les citadins sont ouvriers, domestiques, artisans, marchands, gens de loi, bourgeois ou magistrats. Bien qu'ils habitent dans la même enceinte, qu'ils aient des rapports fréquents et des intérêts communs, ils ne vivent pas de la même manière; le logement de

l'ouvrier est plus restreint que celui de l'artisan; le mobilier de l'artisan est moins riche que celui du marchand; l'installation du bourgeois ne ressemble pas à celle des uns et des autres. Il est donc impossible de présenter un tableau d'ensemble, car si l'on mettait au premier rang les uns, on risquerait de rejeter les autres dans l'ombre. Il est donc nécessaire de diviser les habitants en deux catégories, dont nous nous occuperons tour à tour.

Lorsqu'on étudie le passé, il faut se rappeler qu'il est pour les peuples civilisés des faits généraux qui sont indépendants des mœurs et des institutions. Ainsi la société s'est toujours divisée en deux parties inégales : ceux qui travaillent des mains et ceux qui travaillent par l'intelligence; les premiers sont d'ordinaire dirigés par les seconds, conformément à la règle supérieure, qui veut que l'esprit mène la matière. Ceux-ci sont plus nombreux, mais ils sont moins en vue, parce que leur rôle est subordonné; mais ils sont aussi les rouages nécessaires de la cité, et il n'est pas moins important de connaître leur condition sociale que celle des classes supérieures.

Les habitants des villes appartenaient surtout à deux classes distinctes, la bourgeoisie et le peuple,

qu'on a confondus sous le nom de tiers état. On ne voit d'ordinaire dans l'ancienne société que les trois ordres politiques, le clergé, la noblesse et le tiers état; on enseigne généralement que les deux premiers ordres jouissaient de tous les privilèges et que le dernier ordre de l'État n'en avait aucun. C'est une erreur trop répandue, que l'étude approfondie des faits ne tarde pas à dissiper. La véritable division de l'ancienne société est celle que discernait avec raison en France l'historien hollandais Pontanus, lorsqu'il la séparait en trois classes, la noblesse, la bourgeoisie et le peuple[1]. Le clergé était un corps puissant, exerçant une influence reconnue par les lois, acceptée par l'opinion, mais dont les membres se rattachaient à la noblesse par l'épiscopat et les riches abbayes, à la bourgeoisie par les chapitres et les communautés savantes, au peuple par les cures de campagne et les ordres mendiants. Il avait ses privilèges comme la noblesse; mais la bourgeoisie avait aussi les siens, et le peuple même des villes avait fréquemment des immunités dont le peuple des campagnes était privé.

[1] *Itinerarium Galliæ Narbonensis,* authore Johanne Isacio Pontano, 1606, p. 131 à 137.

Il était parfois difficile de savoir où finissait le peuple, où commençait la bourgeoisie. Le maître artisan peu fortuné pouvait être considéré comme un ouvrier; le riche artisan comme un marchand. Une supériorité hiérarchique, plutôt encore qu'une distinction sociale, était établie entre le maître et le compagnon par la maîtrise, à laquelle tous les compagnons pouvaient aspirer et la plupart d'entre eux pouvaient atteindre. C'était en somme la fortune qui établissait entre eux la différence des rangs. L'argent permettait au compagnon d'acquérir la maîtrise, au maître artisan de devenir marchand, au marchand ou au négociant enrichi d'acheter une charge qui lui conférait les privilèges et même les titres de la noblesse. Pontanus remarque que les gens du peuple pouvaient parvenir à la bourgeoisie par leur travail et leur mérite; que la noblesse même était accessible à la bourgeoisie. « Cette coutume, ajoute-t-il, conserve l'ordre de la noblesse, que décime la guerre; elle empêche la jalousie et la haine entre les gens du peuple, puisqu'il est permis à ceux qui ont le plus de mérite et d'énergie de parvenir à un rang supérieur. » C'était en effet un véritable stimulant pour le travail intellectuel

et matériel; il produisait, il est vrai, quelquefois des agitations stériles et des ambitions déçues, et par suite des rancunes contre une société qui permettait ces ambitions et ne les réalisait pas fréquemment; mais il habituait les esprits à regarder en haut, à chercher à s'élever par le travail, et à se proposer dans la vie un but digne d'efforts persistants.

Ce qui rend difficiles la connaissance et l'appréciation du passé, c'est qu'il se forme souvent à son égard des légendes, qui le travestissent en bien ou en mal; légendes de l'âge d'or comme de l'âge de pierre. Pour ceux à qui le présent est favorable, le passé, c'est la barbarie; pour d'autres, c'est l'idéal. Il y a eu dans tous les temps, il y aura toujours des gens pour exalter le présent au détriment du passé, pour louer le passé au détriment du présent.

Écoutez, à la fin du seizième siècle, les deux champions que met en scène Noël du Fail. — Quelle simplicité dans les repas d'autrefois, disait le champion du passé! Point de recherches dans la préparation des mets! « Chacun y prenait, selon son appétit, à la bonne foi. » Les plus âgés s'asseyaient au milieu de la table, « après avoir prié Dieu par la

bouche d'un petit enfant. » Après le dîner, les divertissements étaient simples, comme le costume et le mobilier. Les mœurs étaient plus austères, les cœurs plus fermes, les rangs mieux gardés. « Les roturiers, bourgeois et autres de tiers état, vivaient en la beauté et liberté de leurs trafics, sans être foulés et accablés de tailles. » La vieille noblesse répondait avec empressement aux convocations de l'arrière-ban, et se gardait bien de se mêler aux anoblis et aux acquéreurs de fiefs. Ce n'était pas comme maintenant où les valets de nobles vont à l'arrière-ban avec des gens qui sentent encore la charrue et la boutique.

A ces regrets, un autre personnage mis en scène par Noël du Fail oppose l'éloge du présent, où l'on voit plus de chevaliers qu'il n'y avait autrefois de capitaines, plus de capitaines que de soldats. Et les gens lettrés, les gens de loi ne sont-ils pas plus nombreux? De ces derniers ne pourrait-on compter plus de trois cent mille? Quant aux marchands, bourgeois et autres du tiers état, le velours et le satin qu'eux et leurs femmes portent, et les beaux, polis et riches meubles qu'ils ont valent mieux que tout l'avoir d'autrefois. Si les grandeurs et pompes ecclésiastiques « s'apetissent et s'amor-

tissent, » en revanche « il est plus d'escus qu'il n'y avait alors de testons » ; grâce aux mines du nouveau monde, ce qui valait cent sous vaut ce jour dix livres. Il est vrai que tout cet argent « va se fondre dans ce grand monde et royaume de Paris, d'où nous vient de la marchandise et manufacture assez, mais pas un liard[1]... »

Ce qu'on disait au seizième siècle, on le disait au douzième; on le répétait au dix-septième comme au dix-huitième. L'historien des croisades, Guibert de Nogent, n'avait que du dédain pour l'antiquité; il déclarait que le petit doigt de ses contemporains était plus gros que le dos de leurs pères[2]. Quel mépris n'avait-on pas, au temps de Louis XIV, pour les usages et les arts du moyen âge! En revanche, la Bruyère en 1688, Mercier en 1784, regrettaient la simplicité des mœurs anciennes, comme le faisait l'un des personnages de Noël du Fail vers 1570. Ces opinions différentes se produisent de nos jours, avec d'autant plus de force que la politique est venue accentuer encore cette tendance persistante de l'esprit humain. C'est elle qui

[1] Noel du Fail, *Contes d'Eutrapel,* chapitre XXII.
[2] *Histoire des croisades,* liv. I.

a créé les légendes qui altèrent la physionomie véritable du passé, et qui pour la plupart ont leur source dans le fanatisme ou la haine de la Révolution. La misère profonde et l'oppression du peuple des campagnes, les impositions qui pèsent uniquement sur le tiers état, l'ignorance universelle des classes inférieures, le pacte de famine[1], les exploits des volontaires de 1792, sont autant de légendes, non moins que l'influence bienfaisante exercée sur les ouvriers par les anciennes corporations à la fin de l'ancien régime, et les vertus exceptionnelles des domestiques d'autrefois. Selon qu'on a intérêt à louer ou à rabaisser le passé, on amplifie, jusqu'à les dénaturer, ses vertus et ses vices.

Si l'on veut se dégager des préoccupations politiques qui n'exercent que trop d'influence sur le jugement de nos contemporains, on reconnaîtra que la Révolution n'a pas fait autant de bien que le proclament les uns, ni autant de mal que le disent les autres. Sans méconnaître sa part incontestable

[1] Le traité passé par Laverdy pour assurer des approvisionnements et remédier aux craintes qu'inspirait la liberté de l'exportation des grains a été réduit à sa juste valeur par le livre récent de M. Léon Biollay, *Études économiques sur le dix-huitième siècle, le Pacte de famine*, 1885.

d'influence, elle n'a pas modifié les conditions de la nature humaine, ni les nécessités économiques de l'organisation sociale, ni le fond du caractère national; et sous bien des rapports, nous ressemblons à nos pères.

Cette étude montrera en effet chez les travailleurs des deux derniers siècles bien des traits qui existent encore chez les travailleurs de notre siècle. On verra que fréquemment les artisans des villes avaient plus de privilèges que n'en ont ceux d'aujourd'hui; on verra que leur sort, tout précaire qu'il était, n'était point si misérable, et qu'ils avaient plus de facilité pour en sortir qu'ils n'en ont actuellement. Ils n'avaient point, il est vrai, de droits politiques; ils n'avaient point toujours de droits municipaux ; ils étaient astreints à des réglementations professionnelles parfois excessives; mais le pouvoir central leur demandait beaucoup moins que l'État moderne; la monarchie exigeait moins d'eux que la démocratie centralisatrice, qui, suivant un économiste contemporain, prélève le tiers et peut-être la moitié du produit du travail de la population valide de la France, « pour solder les frais et servir les dettes de l'énorme et informe

établissement politique que la révolution a institué[1]. »

En somme, le sort des classes laborieuses ne paraît pas s'être sensiblement modifié depuis cent ans, bien que leurs membres aient pu profiter en partie des grandes découvertes industrielles et scientifiques dont notre siècle s'honore. Ces classes ont acquis de nouveaux droits et de nouvelles jouissances; elles en ont perdu d'autres. L'ancienne France avait ses qualités et ses défauts, comme la nouvelle. Nos pères, à tout prendre, n'étaient ni plus malheureux, ni plus heureux que nous. Si nous jouissons de progrès qu'ils ne connaissaient pas, ils ne souffraient pas de ne pas en jouir, puisqu'on ne peut pas sentir la privation de ce qu'on ne connaît pas. Chaque âge a ses mérites propres, ses plaisirs et ses peines, et l'on ne saurait reprocher à la jeunesse de ne pas avoir les qualités de l'âge mûr. Elle a les siennes qui en valent bien d'autres.

On parle beaucoup, et avec raison, de l'amour de la patrie. Mais ceux-là même qui veulent faire

[1] G. de Molinari, *l'Évolution politique et la Révolution*, p. 338. — Nous faisons des réserves sur le qualificatif d'informe, qui ne saurait s'appliquer à toutes les parties de l'édifice.

de l'idée de patrie une sorte de religion supérieure à la religion proprement dite, oublient que la patrie veut dire la terre des pères et qu'ils manquent à ce qu'ils doivent à la mémoire de leurs pères, en cherchant à inspirer pour eux le mépris et la pitié. Sans doute, il ne faudrait pas admirer nos pères sans réserve; mais si l'on pénètre dans leur vie intime de même que dans leur vie publique, on reconnaîtra que, s'ils n'ont pas été sans défauts, ils nous présentent encore des exemples à suivre, et qu'ils méritent à bien des égards l'estime et le respect. On a dit que « le respect du passé est la piété filiale des peuples. » Nous éprouverions une sorte de satisfaction patriotique, si nos études, en montrant nos pères tels qu'ils étaient, pouvaient contribuer à augmenter cette piété filiale.

Il nous reste à dire quelques mots du présent livre, qui aura pour suite et pour complément un autre volume, dont la rédaction est terminée et qui sera intitulé *les Bourgeois d'autrefois*. Celui que nous publions aujourd'hui est particulièrement consacré aux membres du tiers état des villes, qui se livrent au travail manuel, les ouvriers ou compa-

gnons [1], les maîtres artisans, les domestiques. C'est leur existence individuelle que nous cherchons surtout à dépeindre ; nous avons étudié ailleurs leur rôle municipal; nous ne prétendons pas refaire, à l'occasion des artisans, l'histoire des corporations qui a déjà été écrite par des écrivains compétents et à laquelle on apporte tous les jours des matériaux nouveaux [2]; nous parlerons seulement quelque peu de l'influence que le système corporatif a pu exercer sur la prospérité personnelle du travailleur. Notre but, ce sera de le montrer dans son intérieur, dans son atelier, dans sa famille; d'étudier sa condition matérielle, morale et sociale; de le montrer tel qu'il était, avec ses besoins et ses aspirations. Le point de départ de notre travail sur les artisans, nous l'avons trouvé, comme pour quelques-uns de nos travaux antérieurs, dans les archives de l'Aube; les nombreux inventaires que renferme leur section judiciaire nous ont fourni les documents les plus précis

[1] Le mot de compagnon ne s'applique pas ici aux initiés au compagnonnage, dont nous parlons plus loin, et sur lequel on trouvera plus de détails dans l'*Étude historique et morale sur le compagnonnage,* par C. G. Simon, 1853, in-8° de 166 p. et dans l'*Histoire des classes laborieuses en France,* par M. Levasseur.

[2] Voir la *Bibliographie des corporations ouvrières avant* 1879, par M. Hippolyte Blanc, 1885, in-8° de 102 p.

sur la condition matérielle des diverses classes de la population de la ville de Troyes aux deux derniers siècles. Des études comparatives avec ce qui se passait ailleurs, notamment dans la ville de Saint-Denis, sur laquelle les Archives nationales nous ont fourni des documents analogues, nous ont confirmé dans la pensée que la condition des personnes, à la même époque et dans des professions semblables, était à peu près la même dans toute la France. Si l'on reprochait à notre point de départ d'être trop restreint, nous pourrions rappeler que c'est surtout aux archives d'Indre-et-Loire que Tocqueville a emprunté les éléments inédits de son beau livre sur l'*Ancien régime et la Révolution;* nous rappellerions aussi qu'Alexis Monteil, qui a eu le mérite d'entrer le premier dans l'étude de la vie individuelle et sociale de nos pères, avait placé le théâtre du volume, qu'il a consacré au quinzième siècle, dans la ville de Troyes, mais en y introduisant des personnages et des incidents fictifs, qui, dans ce volume comme dans les autres, nuisent à l'autorité de son œuvre.

Après les documents manuscrits que nous avons cités, il nous a fallu interroger les documents im-

primés. Les histoires provinciales ne nous ont presque rien fourni, de même que les histoires générales, sur la vie des artisans. Ceux-ci n'ont publié ni lettres, ni mémoires. Les livres de raison ont été rédigés d'ordinaire par des bourgeois et des nobles. Cependant nous avons trouvé des renseignements dans d'estimables monographies[1], dans les écrits des moralistes et des publicistes, tels que le marquis de Mirabeau et Mercier; dans quelques livrets satiriques populaires; dans des récits de voyage, parmi lesquels il en est plusieurs qui n'ont point été analysés dans notre étude sur *les Voyageurs en France depuis la Renaissance jusqu'à la Révolution*[2]. Quant aux domestiques, dont la vie est mêlée plus intimement à celle des classes supérieures, nous avons pu consulter sur eux des mémoires et des lettres, avec quelques écrits spéciaux de l'époque. Nous ne parlons pas des recherches poursuivies sans

[1] Particulièrement dans une *Ville au temps jadis*, par M. le Dr Puech, excellente étude que nous avons analysée dans la *Réforme sociale* du 15 août 1885.

[2] Je citerai entre autres les intéressantes impressions de voyage d'un anonyme anglais publiées en 1777 sous le titre de : *Observations in a Journey to Paris by way of Flanders*, 2 vol. in-12, et les *Observations et réflexions* de Mme Hester Lynch Piozzi, parues en 1789.

succès pour ajouter de nouveaux traits à nos esquisses. Dans une œuvre d'érudition, on ne voit que les efforts qui ont abouti ; on ne peut apprécier le travail ingrat, qui est resté sans résultat et qui est le plus pénible de tous, parce qu'il laisse après lui le sentiment de son inutilité.

LES
ARTISANS D'AUTREFOIS.

PREMIÈRE PARTIE.

LES OUVRIERS.

I.

LE LOGEMENT ET LE MOBILIER.

La majorité de la population des villes gagne sa vie par le travail manuel. Cette majorité laborieuse se divise en deux parties, les maîtres et les ouvriers; les premiers, qui ne relèvent que d'eux-mêmes et sont rétribués par leurs clients; les seconds, qui reçoivent des maîtres un salaire déterminé et vivent au jour le jour des produits de ce salaire. C'est de ces derniers que nous parlerons d'abord.

On s'occupe aujourd'hui des ouvriers autant qu'on s'en occupait peu autrefois. Le suffrage universel en

a fait une puissance, qu'il est souvent plus facile de flatter que d'éclairer. Les progrès de l'industrie ont augmenté le nombre des travailleurs des villes, et par conséquent leur importance. Aussi, de toutes parts, les études se sont-elles multipliées pour mieux connaître leurs aspirations et leurs besoins. Aux préoccupations politiques et économiques est venu s'ajouter le généreux souci d'améliorer leur sort. Tantôt les publicistes ont étudié les avantages et les inconvénients que les ouvriers pouvaient retirer de l'association; tantôt, comme M. Le Play, ils ont cherché dans le tableau exact de leur vie privée les règles de leur existence sociale. En outre, les enquêtes ordonnées par les pouvoirs publics ont pu fournir sur leur condition matérielle et morale des documents qui serviront aux historiens de l'avenir.

Rien de semblable n'existe pour l'ancien régime, pour cette période qui s'étend du règne de Henri IV à la Révolution. L'ouvrier était alors dans l'ombre, et nul, pas même à la veille de 1789, ne songeait à l'en faire sortir. Les nobles et les bourgeois étaient surtout en vue; on s'occupait encore quelque peu des paysans et des maîtres artisans; mais les salariés des villes, les simples ouvriers, les compagnons, beaucoup moins nombreux qu'aujourd'hui, n'attiraient point les regards. On ne tournait les yeux vers eux que lorsque la misère les forçait de recourir à l'assistance publique ou privée. Il y avait pour eux des questions

d'assistance et de réglementation industrielle; il n'y avait pas, à proprement parler, de question sociale.

Il en est des sociétés humaines comme des édifices; les assises les plus profondes, sur lesquelles repose tout le poids de la construction, sont dérobées aux regards, et il faut fouiller dans le sol qui les recouvre pour en discerner la nature et la structure. Cette recherche est encore plus difficile à faire pour les classes inférieures des villes sous l'ancien régime que pour celles des campagnes. Le paysan travaille et vit en plein air, au grand soleil; on le rencontre courbé sur la charrue, la bèche ou la faux; le gentilhomme, le propriétaire, sont le plus souvent en rapport direct avec lui; ils traitent avec lui, soit pour les fermages, soit pour les journées; ils entendent ses plaintes et, plus d'une fois, ils s'en sont fait les échos. Rien de semblable pour l'ouvrier des villes. Il travaille à l'ombre, dans un atelier obscur qui se cache aux regards; c'est à peine s'il est en rapport avec les hommes des classes supérieures; entre l'acheteur et lui, il existe un intermédiaire, le maître ou le marchand. Son sort est à peu près ignoré. Les poètes, les auteurs dramatiques, les publicistes même le dédaignent. Tandis que la pastorale et l'opéra-comique exaltent les charmes de la campagne et mettent en scène des personnages rustiques, après les avoir souvent travestis ou parés d'ornements mensongers,

nul ne songe aux artisans, aux compagnons, sinon pour leur donner des rôles épisodiques ou ridicules. Il faut arriver aux drames de Mercier pour qu'un ouvrier devienne le héros d'une pièce de théâtre. Encore cette pièce sera-t-elle intitulée : *l'Indigent.* Encore cet artisan pauvre sera-t-il un fils de famille que des circonstances malheureuses ont forcé de recourir au travail des mains pour subsister. Lorsque Rétif de la Bretonne essayera de peindre, dans ses *Contemporaines du commun,* les ouvrières et les filles du peuple de Paris, il trouvera peu d'imitateurs. Les philosophes, les publicistes s'occuperont beaucoup plus du peuple en théorie qu'en pratique, et c'est à peine si la classe la plus déshéritée éveillera leur attention. Ils s'occuperont des paysans qui sont accablés par les impôts; ils ne parleront pas des ouvriers des villes qui en sont à peu près exempts.

Rien n'attire donc les regards de leur côté. Leur pauvreté n'est pas pittoresque; leur travail même n'a pas cette grandeur simple qui ressort parfois de la culture de la terre. C'est dans les quartiers les plus reculés, dans les rues les plus sombres, dans des impasses ou dans des cours, que l'ouvrier, que le compagnon demeure. Ni l'homme de loisir ni le voyageur n'y pénètrent; la nécessité, le besoin, seuls, y conduisent. Tristes rues pour la plupart; souvent adossées aux remparts, malsaines; mal pavées, quand elles le sont; où les eaux ménagères croupissent, où

les immondices s'accumulent[1], où la circulation est interceptée par des obstacles de tout genre, où l'on étale des pièces de bois, des outils, des tonneaux; où le linge sèche aux fenêtres et ailleurs! Les façades des maisons, soit en pierre, soit en bois, présentent un aspect terne et délabré; elles semblent çà et là s'affaisser ou s'incliner sous l'influence de la vétusté qui les mine.

Des allées étroites et noirâtres conduisent à un escalier parfois mal assujetti qui mène à la chambre de l'ouvrier. Le manouvrier rural a sa maison; sa chaumière, toute humble qu'elle est, lui appartient; il a un foyer, qui a été celui de son père, qui sera vraisemblablement celui de ses enfants; le compagnon n'a d'ordinaire qu'une ou deux chambres, pour lui et sa famille; il n'occupe qu'une partie de maison, il la tient à loyer; il est peu probable qu'il y soit né et il n'est pas certain qu'il y mourra. L'ouvrier vit au jour le jour; rien ne l'attache au sol, et sa seule fortune consiste trop souvent dans son mobilier.

Il y à sans doute des exceptions. On peut citer des compagnons qui habitent une petite maison, qui en sont même propriétaires, qui y demeurent seuls avec leurs familles, et qui louent ou sous-louent des chambres meublées ou non meublées. Mais le plus grand

[1] A Saint-Quentin, au Mans, à Lorient, ce sont des foyers d'épidémie. (Marlin, *Voyages en France*, II, 354; III, 14; IV, 45. — Dr Albert Puech, *Jean de Varanda*, p. 9.)

nombre n'a qu'une chambre et un cabinet, deux chambres au plus; heureux si ces chambres sont situées à un étage supérieur, si elles ne sont pas au rez-de-chaussée, sur un terris, dans les conditions hygiéniques les plus mauvaises[1]. Des familles d'artisans vivent et travaillent même parfois dans des caves, où l'on peut être à l'abri de l'excès du chaud et du froid, mais non des rhumatismes et des maladies qu'engendre l'humidité[2]. Et pourtant ces familles auront leur foyer, leur intérieur, tandis qu'il existe des compagnons, qui sont logés chez le maître, dans des mansardes ou des taudis sans cheminée, où chaque soir ils iront se coucher sans lumière[3].

Le prix des loyers était pourtant peu élevé; mais il était proportionnel à la valeur de l'argent. Il était plus considérable à Paris qu'en province. Au milieu du dix-huitième siècle, un artisan, comme Wille, loue une petite chambre garnie, dans une maison convenable, moyennant 9 livres par mois[4]. Pour

[1] A. Puech, *Une ville au temps jadis ou Nîmes à la fin du XVI[e] siècle*, 1884, p. 380.

[2] On en voyait encore récemment dans les villes du Nord. A Troyes, des tisserands travaillaient dans des caves. C'était aussi la coutume dans certaines villes de l'Anjou. (F. Y. Besnard, *Souvenirs d'un nonagénaire*, publiés par C. Port, I, 12.)

[3] *Arrêt du conseil supérieur de Châlons*, 1773. — Je trouve en 1662 un compagnon cordonnier, qui paie 14[l] de loyer au maître pour une chambre qu'il occupe avec sa femme, au second étage. Celui-là du moins est chez lui. — J. J. Juge, *Changements dans les mœurs des habitants de Limoges, depuis une cinquantaine d'années*, 1817, p. 11.

[4] J. G. Wille, *Mémoires et Journal* publiés par G. Duplessis, I, 61.

9 livres par an, un ouvrier pouvait avoir une chambre à Troyes. La moyenne dans cette ville était de 15 livres [1]. Une chambre garnie se payait 1 sou par jour, tandis qu'à Paris les ramoneurs devaient débourser 2 sous par nuit pour dormir sur un grabat de paille hachée [2].

Le mobilier de la chambre du compagnon se réduit au strict nécessaire; un portefaix pourra le mettre, à Paris, sur ses crochets, et le transporter, en un seul voyage, dans un nouveau logement. Lit, paillasse, chaises, table, armoire, ustensiles de cuisine, le tout est vite enlevé, et le prix du transport atteint facilement la dixième partie de la valeur intrinsèque des effets [3]. Il y a cependant des degrés dans la pauvreté comme dans la richesse, et tous les mobiliers de compagnons ne sont pas également misérables. Si l'on en rencontre quelques-uns qui ne valent pas 20 ou 30 livres, si beaucoup sont évalués de 31 à 100 livres, il en est aussi un grand nombre dont l'estimation s'élève de 100 à 200 livres [4].

[1] Loyer d'un scieur de long, pour une chambre et un grenier, 8l 5s en 1645. Loyers d'un compagnon tisserand, 9l en 1704 ; d'un compagnon boulanger. 20l en 1747; de divers, 9, 12, 16 et 20l en 1747 et 1748 ; de tisserands, 30l en 1755 ; 32l en 1776 ; d'un compagnon couvreur, 22l. (Archives judiciaires de l'Aube.)

[2] J. G. Wille, I, 89.

[3] Mercier, *Tableau de Paris,* 1782, III, 307.

[4] Sur 176 inventaires de compagnons que j'ai relevés à Troyes de 1750 à 1770, j'en ai constaté 4 de 6 à 9l ; 11 de 10 à 20 ; 14 de 21 à 30;

Le lit ne se compose pas toujours d'une paillasse, d'un matelas de bourre et d'un traversin de plume placés sur un bois de lit grossier; on rencontre assez fréquemment, chez des ouvriers de Troyes, des lits à quatre colonnes, même à colonnes torses, qui sont garnis d'un matelas de plume et qu'entourent des mantelets ou des courtines de serge verte ou rouge. On en trouve dont les rideaux sont formés de vieux morceaux de tapisseries de Bergame et de soies de diverses couleurs[1]. Une partie de ces mobiliers a été achetée aux « revenderesses », et leur retournera peut-être un jour[2]. On voit rarement, chez le compagnon, comme chez le paysan, de ces meubles qui ont été transmis de père en fils, dans la même maison. L'instabilité du domicile amène celle du mobilier. Il

37 de 30 à 50; 26 de 50 à 75; 25 de 75 à 100; 32 de 100 à 150; 27 de 150 à 200. Les chiffres qui dépassent ce dernier sont des exceptions. Les détails qui suivent sur le mobilier et le vêtement proviennent, comme les précédents, des archives judiciaires de l'Aube et des très nombreux inventaires de compagnons, de 1614 à 1789, qui y sont conservés.

[1] Lit de plume, à mantelets et courtines de serge verte, 60l (compagnon drapier drappant, 1666.) — Lit à colonnes torses, lit de plume garni de drap musc, 100l (compagnon imprimeur, 1737). — Lit à colonnes, lit de plume, rideaux de serge verte bordée jaulne (compagnon tisserand, 1752). — Lit à colonne, paillasse de canevas, traversin de plumes (1758). — Autre couchette à 4 colonnes, sur icelle une paillasse, un petit lit et traversin de plumes, 2 draps de grosse toile, couverture de laine blanche, 2 oreillers, les rideaux de serge verte (compagnon tisserand, 1776), etc. (Arch. jud. de l'Aube.)

[2] Les marchands de meubles du faubourg Saint-Antoine vendent surtout aux habitants des campagnes, et non aux ouvriers de leur quartier. (Mercier, IX, 259.)

y a bien encore au dix-huitième siècle quelques coffres de chêne ou de cuir bouilli ; on trouvera chez un torcheur, en 1750, un buffet à l'antique, en bois de noyer, à quatre guichets; mais les armoires, petites ou grandes, à deux ou à quatre battants[1], tendent de plus en plus à remplacer les coffres[2]. Une table de chêne et de bois blanc, quelques mauvaises chaises, une médiocre batterie de cuisine, une lampe de cuivre, des assiettes de faïence ou de terre, des cuillers d'étain et des fourchettes de fer complètent d'ordinaire le mobilier du compagnon.

Aucun luxe ne s'y révèle. Il n'y en a pas plus de trace chez le compagnon qui possède sa maison que chez celui qui n'a pu faire aucune épargne. La nudité des murs primitivement peints à la chaux est quelquefois dissimulée sous de grossières estampes ; quelques images, quelques statuettes pieuses peuvent se rencontrer à côté de livres religieux en petit nombre[3]. Chez un manouvrier, un tour de tapisserie à l'aiguille garnit la cheminée; chez un autre compagnon, un rideau de vieille toile verte tombe devant la fenêtre ;

[1] Armoire de bois de chêne suspendue; vieille armoire de noyer (compagnon tisserand, 1704), etc.

[2] On trouve encore des coffres de cuir bouilli en 1721, 1726, 1748 et 1776. Les armoires sont souvent de bois blanc.

[3] Chez un manouvrier, en 1754, un christ ecce homo dans une espèce de crèche. — Ailleurs, un livre couvert de veau (papetier, 1706), sept volumes livres de piété (cordonnier, 1759), quelques livres de dévotion dans un tiroir (compagnon tisserand, 1748).

ailleurs, on peut remarquer deux petits morceaux de tapisserie de Bergame. Ce sont là des exceptions. Les progrès du confortable ne pénètrent pas plus dans l'appartement du compagnon que dans la maison des paysans.

Son costume est terne et sombre comme son logement. Il semble qu'il ait cherché longtemps à en effacer les teintes pour se dérober à l'attention. Sous Louis XIV, le compagnon jettera un manteau de drap minime ou gris sur son pourpoint de serge violette, sur ses hauts et bas-de-chausses de couleur minime. Au dix-septième siècle surtout, les habits seront de couleur grise ou de nuance indécise. Les lois somptuaires qu'on a multipliées ont porté leurs fruits. Cependant, au siècle suivant, on reprend, surtout les jours de fêtes, des couleurs plus vives. Un charpentier étalera, sous sa veste de droguet, un gilet de bouge blanc et une culotte de panne rouge; un ouvrier cordonnier se promènera en justaucorps bleu et en culottes de peau; un papetier, en habit de bouracan gris bleu, en culottes de panne ciselée à petits carreaux. On porte des habits de laine fine et de peluche gris blanc. Comme on le verra plus loin, il semble que les compagnons cherchent à se rapprocher de plus en plus par l'apparence du marchand ou du bourgeois. Plusieurs même se poudreront le dimanche, feront accommoder leur perruque et ne manqueront pas de se faire raser par un bar-

bier[1]. D'autres cependant se soucient peu des modes du moment, et l'on cite des gens du peuple, comme les portefaix, les mariniers et les postillons, qui mettent leur orgueil à porter des boucles d'oreilles[2].

Pour le travail, l'ouvrier aura rarement un costume spécial. Pas plus que le paysan, il ne connaît ni n'endosse ordinairement la blouse. En 1703, il achètera pour l'été un justaucorps, des culottes et des bas de treillis. Le costume complet, avec une grande chemise de toile rousse, ne revient pas à 4 livres[3]. Dans l'atelier, il ôte son habit, met un tablier, retrousse ses manches de chemises et se met à l'ouvrage; quelques-uns ont des vestes boutonnées sur le devant; tous portent des culottes courtes. Plusieurs cependant n'ont pas de bas[4], et l'apparence de leurs vêtements est pauvre et déguenillée. Elle dépend souvent de la nature de leur travail; ceux qui se livrent à un rude labeur, qui exige des efforts musculaires continus, sont plus succinctement vêtus que

[1] Deux perruques (compagnon cordonnier, 1759). — Une année de barbe et accommodage de perruque, 10[l] (compagnon cartier, 1769).

[2] *Observations in a Journey to Paris*, London, 1777, I, 127. — Les maréchaux ferrants de Limoges portaient des anneaux de plomb. (J. J. Juge, p. 15.)

[3] En 1703, un marchand de toile vend ainsi 43 grands justaucorps de treillis à 28[s], 53 petits à 20; 134 grandes culottes à 15[s]; 107 petites à 10[s]; 50 grandes chemises à 22[s]; 59 petites à 16[s]; 85 paires de grands et petits bas de treillis à 7[s] la paire; il a aussi 12 blaudes tant toille que toillat à 30[s]. (Arch. jud. de l'Aube, n° 1163.)

[4] F. Y. Besnard, *Souvenirs*, I, 31.

les autres. Ceux là n'ont d'ordinaire que leur culotte et leur chemise ; ils sont parfois chaussés de sabots ; c'est par exception, que les hongroyeurs travaillent nus, avec une sorte de caleçon. Beaucoup portent des bonnets. Les compagnons, qui se livrent aux industries de luxe, ont même des chapeaux à trois cornes. Leur costume est souvent décent. Les tapissiers, les compositeurs d'imprimerie, les luthiers, les fourbisseurs sont habillés, dans leur atelier, comme des petits bourgeois[1].

Dans quelques ateliers, on remarque la présence d'une ou de plusieurs femmes, qui, au milieu des compagnons, se livrent à divers travaux relatifs au métier qu'on y exerce[2]. D'autres ateliers sont occupés exclusivement par des femmes. Malgré la modicité de leur salaire[3], leur costume simple peut être d'une apparence assez coquette. Des éventaillistes et des

[1] Voir les belles planches de la *Description des arts et métiers*, par MM. de l'Académie des sciences, et celles du supplément de l'*Encyclopédie*, édition in-folio.

[2] Chez un doreur, 5 hommes, une femme; chez un tapissier, 4 femmes; chez un passementier, également. (Planches de l'*Encyclopédie*.)

[3] Les lingères dans l'Anjou recevaient six sols par jour, et on leur donnait le sobriquet de six sols. (F. Y. Besnard, I, 201.) — Les ouvrières gagnaient de 10 à 12 sous, à Paris, sous Louis XVI. (E. et J. de Goncourt, *la Femme au XVIII[e] siècle*, p. 288, 289; d'après Rétif.) — Il en est de même des fileuses à Saint-Quentin. Cependant, d'après Roland, qui avait été inspecteur des manufactures à Lyon, les ouvrières de cette ville pouvaient gagner de 30 à 40 sous par jour. (Roland, *Lettres écrites de Suisse, d'Italie*, VI, 484.)

émailleuses sont revêtues de corsets, de tabliers; leurs épaules sont recouvertes d'un fichu, leur tête d'un bonnet garni d'une sorte de ruche.

Sous Louis XIII et Louis XIV, les vêtements que portaient les ouvrières les jours de fêtes étaient de couleur sombre; les cottes sont faites de drap violet, de serge noire ou rose sèche; quelques-unes sont de couleur blanche ou bleue; c'est par exception qu'en 1704 je rencontre une robe rouge. Le noir domine; la femme d'un compagnon portera en 1729 une jupe et un manteau de serge noire, avec un tablier d'étamine de Rouen. Il faut aller jusqu'en 1760 pour trouver dans la garde-robe de diverses ouvrières des cottes de crêpe jaspé, de basin rayé, de velours de gueux blanc et de satin piqué [1]. A cette époque, le luxe pénétrait plus que par le passé dans les classes inférieures. Vadé le dit, dans un de ses poèmes poissards, en parlant de femmes du peuple :

On n'estime que l'apparence,
Et c'est ce qui cause l'abus
Des états, des rangs confondus;
C'est ce qui cause que Françoise
Vient de se donner un jupon
De satin rayé sur coton,

[1] Citons aussi des jupes de Saint-Lô rouges (1704), de camelot rayé (1712), de cotonnade, de soie verte (1769), de Berg-op-Zoom vert (1761), une camisole de crespe olive (1747). Dans l'Anjou, les femmes d'ouvriers ont des manteaux de gros drap ou de cadi (F. Y. Besnard, I, 27,.

Que Margot vient de faire emplette
D'une croix d'or, d'une grisette,
Et que Nicole, en s'endettant,
Vient à peu près d'en faire autant (1).

Mais, en général, l'ouvrière des villes a moins de luxe dans le costume que la manouvrière des campagnes; elle a moins de linge qu'elle dans son armoire[2]; et d'ailleurs, dans quel but se parerait-elle? A l'église, elle figure au dernier rang, à l'ombre des bas côtés; et les jours de fêtes, elle suit rarement son mari au cabaret ou à la guinguette, où il passe une partie de son temps[3].

La teinte grise du vêtement des filles du peuple leur fait donner le nom de grisettes[4]; celles-ci, quand elles sont jeunes et jolies, savent pourtant se parer d'un rien, d'un bout de ruban, d'un peu de gaze. Leur coiffure est infiniment simple; mais à Paris, elle sied tant, qu'en la voyant, on ne pense pas qu'elle puisse être plus attrayante[5]. Ailleurs, elles sont mises

[1] *La Pipe cassée,* chant IV, *Œuvres complètes* de Vadé, V, 36.

[2] En 1747, la femme d'un compagnon maçon a 7 bonnets tant à dentelles qu'unis, 5 mouchoirs de col et 2 « à tabacq ». — Chez un compagnon blanchisseur en 1688, on trouve 8 chemises d'homme et 4 de femme; chez d'autres, 14 chemises en 1704, 12 en 1714.

[3] Nous ne parlons ici que des femmes du peuple qui ont une existence régulière; quant aux autres, nous renvoyons pour le XVIIIe siècle, aux *Contemporaines* de Rétif de la Bretonne, et à la *Femme au XVIIIe siècle*, de MM. de Goncourt, p. 284 et suiv.

[4] *Précis d'une histoire de la vie privée des Français,* p. 210.

[5] Gorgy, *Nouveau Voyage sentimental*, 1785.

avec une coquetterie sans luxe qui charme les voyageurs. L'un d'eux hésitera entre les filles du peuple de Strasbourg et celles de Marseille, et pour sortir d'incertitude, il déclarera les unes et les autres charmantes [1].

La coquetterie et la vanité ne perdent jamais leurs droits. Quelques ouvrières ont des bijoux de minime valeur; elles achètent, chez les marchands, des pendants d'oreilles de faux diamant, de jaspe, d'os ou de cuivre; elles se payent des roses à diamant, à 2 sous la pièce [2]. Plusieurs des ouvrières émailleuses dont je parlais tout à l'heure ont des croix suspendues à leur cou. Ces croix, pour les femmes de compagnons, sont en or uni ou émaillé, attachées à des chaînes d'argent garnies de travers et de boucles [3]. Une drapière possédera deux bagues d'or, dont l'une est ornée d'un chiffre, l'autre d'une pierre rouge [4]. Quelques ménagères suspendront leurs clefs à un demi-ceint ou à une « clercelière » d'argent. Mais d'ordinaire, les bijoux sont rares, et trop souvent on est obligé de les

[1] *Les soirées helvétiennes, alsaciennes et franc-comtoises* (par le marquis de Pezay), 1771, p. 61, 62.

[2] Inventaire d'un marchand, en 1666. (Arch. jud. Aube, n° 1155).

[3] Une petite croix d'or garnie d'une chaîne, travers et boucle d'argent (compagnon boulanger, 1747); — une croix d'or et une chaîne d'argent en gage (id. 1755); — une petite croix d'or maillée, une petite bague (compagnon tisserand, 1775) etc.

[4] Citons aussi deux bagues d'or, 10[l] (1666), un anneau d'or, une bague, un cupidon monté en or et garni de trois perles (compagnon cartier, 1769).

vendre ou de les engager pour subvenir aux dépenses qu'entraînent les longues maladies. Il en est de même des pièces d'argenterie, qu'on ne rencontre que rarement et en petit nombre : une ou deux tasses, une ou deux cuillers sont le partage des plus fortunés[1].

Les maladies sont souvent la ruine de ces pauvres ménages de compagnons. Si l'on épargne les honoraires du médecin ou du chirurgien, qui du reste sont peu élevés, il faut toujours payer l'apothicaire[2]. En cas de décès, les frais funéraires, relativement considérables, doivent être encore acquittés[3]. Aussi est-il nécessaire parfois d'emprunter ; on s'adresse au maître, qui fait des avances ; on fait appel au bon cœur d'un camarade qui se laisse toucher ; on obtient un crédit d'un boulanger. Il est à remarquer que les sommes prêtées sont en rapport avec l'apparence du mobilier de l'emprunteur. On ne prête pas à celui qui n'a rien ; quand on a le cœur compatissant, on sait qu'il vaut mieux lui donner.

En somme, on ne trouve pas de compagnon riche, par la raison que le compagnon qui s'enrichit devient

[1] Deux tasses, deux cuillers, une clersellière, etc., 39^l (compagnon blanchisseur, 1688). — Vaisselle d'argent, 35^l (compagnon couvreur, 1747). — Tasse d'argent à coquille (manouvrier, 1761). — 2 timbales d'argent (compagnon tisserand, 1775).

[2] Honoraires de médecin, 50^s (1699); 30^s (1706); 3^l (1750); honoraires de chirurgien, $3^l\,4^s$ (1706); $1^l\,15^s$ (1750); notes d'apothicaire, 10^l (1614); 6^l (1704); $3^l\,10^s$ (1706).

[3] Frais funéraires 22^l (1699); 13^l (1706); 21^l (1750); 4^l (1752) (Arch. jud. Aube).

maître. L'épargne était-elle pourtant interdite à cet obscur ouvrier, qui travaillait au jour le jour? S'il faut en croire certains témoignages, son salaire pouvait être suffisant. — L'artisan et le manouvrier gagnent beaucoup à présent, dit-on à Reims en 1666 [1]. — Ils ont déjà de fortes journées, dit un arrêt de 1773, qui défend aux couvreurs et aux charpentiers de s'emparer, comme ils en avaient l'habitude, des ferrailles et des débris de bois et de matériaux qui traînaient dans les chantiers. Le prix des journées variait suivant les époques, les localités et la nature du travail [2]. En 1789, on l'estimait en moyenne à 26 sols pour les hommes, à 15 sols pour les femmes travaillant dans les manufactures [3]; dans certains pays,

[1] Oudard Coquault, *Mémoires*, publiés par Ch. Loriquet, p. 527.

[2] Il est très difficile d'arriver à en établir la moyenne. Vauban, en 1707, dans sa *Dixme royale*, p. 93, estime à 12 sous la journée d'un tisserand, et croit que son année se réduit à 180 jours de travail effectif. Il n'aurait donc gagné que 98 l. par an. Monteil ne peut admettre ces chiffres; selon lui, la dépense de la famille d'un artisan ne pouvait être inférieure à 150 l. par an. Vauban reconnaît que certains artisans gagnaient 15 s. par jour, et vers la même époque, Boisguillebert dit qu'à Paris ils gagnaient de 40 à 50 sous. (*Le Détail de la France*, 1699, p. 16.)

[3] Arthur Young, *Voyages en France*, t. II, chap. XXI. Des manufactures de France. — A Agen, les ouvriers gagnaient de 20 à 26s par jour avant 1789. (Communication due à l'obligeance de M. G. Tholin.) — A Saint-Quentin, ils gagnaient de 20 à 25s. (Dauchy, *Statistique du département de l'Aisne*, an X, p. 50.) — Un décret de l'Assemblée nationale, en 1790, fixa à 20s le prix des journées de travail pour être citoyen actif, en se basant sur le prix de journée d'un manœuvre, qui n'avait que ses bras, sans aucune industrie particulière. (*Réimpression du Moniteur*, III, 139.)

2

les charpentiers et les maçons recevaient 24 sols et deux plats par jour; à Bordeaux les maçons auraient même gagné de 50 à 54 sous [1]. On ne peut juger de la valeur réelle de ces salaires par la valeur que possède l'argent aujourd'hui. S'ils n'étaient pas toujours suffisamment rémunérateurs, ils permettaient cependant l'épargne à l'ouvrier économe, qui n'était pas chargé d'un trop grand nombre d'enfants.

On pourrait citer beaucoup d'exemples de compagnons assez à l'aise pour acquérir une maison ou une vigne. C'est par exception que j'ai rencontré un compagnon imprimeur à qui l'on doit 2,650 livres en argent. Les placements en argent n'inspiraient aucune confiance aux gens du peuple; les immeubles avaient pour eux un tout autre prestige. N'était-ce pas pour le compagnon un sujet de légitime ambition que de posséder le pignon sur rue, qui était d'ordinaire le partage du maître artisan? L'un achètera moitié de la maison où il demeure, l'autre en acquiert la totalité et la paye comptant; celui-là donne 60 livres d'un terrain sur lequel il fait construire une maison qui en vaut bien 300; un compagnon tisserand en achète une du prix de 1,200 livres et remet au vendeur 700 livres en signant le contrat. Un manouvrier possède en 1766 quatre maisons qui valent ensemble

[1] J. Townsend, *A Journey through Spain... and Remarks in passing through a part of France*, 1792, I, 49. — Mme Laroche, *Journal einer Reise durch Frankreich*, 1787, p. 327.

1,000 livres. Ce manouvrier, quand il s'était marié, n'avait reçu de son père qu'un vieux châlit, un vieux drap et un mauvais tour de lit ; il avait hérité de quelques pièces de terre qu'il avait vendues, et il en avait employé le produit à l'acquisition de ses maisons, qu'il louait en garni. Quand sa fille s'était mariée, il lui avait donné un meilleur mobilier que celui qu'il avait reçu de ses parents ; le lit était accompagné de quatre draps, d'un tour de lit de serge, d'une armoire en bois blanc et d'une maie à faire pain. On peut aussi signaler un compagnon tisserand qui louait en 1748 six chambres à divers ouvriers, à coup sûr, moins à leur aise que lui [1].

Certains compagnons ne sont pas moins fiers de posséder quelques parcelles de terre, surtout quelques pièces de vignes. Quelquefois, ils ont pu les recueillir de leurs parents qui habitent les villages voisins ; car un certain nombre d'ouvriers des villes vient de la campagne ; elles peuvent aussi provenir de la dot de leurs femmes ; plus souvent, ils les ont acquises avec le produit de leurs économies. Heureux surtout, s'ils possèdent assez de vignes pour faire eux-mêmes leur vin. Un compagnon épinglier de Troyes en avait acheté plusieurs dans les meilleurs vignobles

[1] Sur les biens fonds possédés par les compagnons, nous avons consulté des inventaires de 1672, 1699, 1729, 1733, 1734, 1747, 1748, 1750, 1766, 1768, 1771, etc. (Arch. jud. Aube, n°s 1108, 1202, 1116, 1231, 1166, 1199, 1078, 1074, 1157, etc.)

des environs. En 1729, il conservait deux feuillettes de vin de bonne qualité ; et la vinée, qui dépendait de sa petite maison, contenait seize muids et trois feuillettes vides. En 1754, un manouvrier, qui possède également plusieurs quartiers de vignes, a dans sa cave quatre muids de vin estimés 100 livres [1]. On pourrait citer d'autres exemples de compagnons propriétaires, tout en faisant remarquer que leur manière de vivre, si elle est plus aisée, diffère peu de celle des autres ouvriers ; les mieux partagés d'entre eux ont leur provision de vin, et la provision de vin est un des signes les plus irrécusables de l'aisance chez les artisans.

[1] Citons encore comme possédés par divers compagnons : un muids vin clairet, 10[l] (1635); une feuillette vin (1640); 2 muids et demi vin de gouais à 67[l] 10[s] (1753); 1 riceton et une feuillette de gouais (1766), etc.

II.

LA NOURRITURE.

Dans la plupart des villes, le vin était un besoin réel pour l'ouvrier, et, sauf dans les années où la vendange était au-dessous du médiocre, il pouvait s'en procurer à bon compte. Autour de presque toutes les villes, même aux abords d'Abbeville et de Douai, on cultivait la vigne, et le vin qu'on en tirait était consommé sur place [1]. Aussi était-il d'ordinaire de prix minime. On a calculé qu'à la fin du seizième siècle il revenait en Languedoc à environ un demi-sou le litre, et qu'en évaluant à cette époque la journée de l'ouvrier à 8 sous, le prix du litre ne représentait pas la seizième partie de son salaire [2]. Toutes les facilités étaient données à l'artisan et au compagnon pour qu'il pût en acheter au détail. Les crieurs de vin promenaient des tonneaux pleins dans les rues, en criant, au son de la trompette, comme à Rodez : « Au bon vin sain et net; accourez, bonnes petites

[1] Au moyen âge, on cultivait aussi la vigne en Normandie et en Bretagne. (Fuster, *Des changements dans le climat de la France*, 1845, ch. IV.)

[2] A. Puech, *Une ville au temps jadis*, p. 434, 435.

femmes, les cerceaux éclatent[1] ! » Souvent aussi, les bourgeois, qui presque tous avaient des vignes, faisaient vendre au détail, dans leur cave même, par leurs domestiques, le produit de leur récolte[2]. Un personnage d'une comédie de Dancourt dit : « Ce ne vaut-il pas mieux vendre mon vin à la campagne que de le faire vendre *à pot* dans Paris, comme la plupart de mes confrères[3]. » Cet usage favorisait la consommation d'un vin naturel dans les familles, et l'on s'étonnerait que certains intendants aient cherché à la limiter, s'ils ne l'avaient fait dans le but de favoriser la perception des droits d'aides, qui s'opérait surtout dans les cabarets[4].

Le bas prix des vivres nécessaires à la subsistance était en rapport avec la valeur de l'argent et le taux des salaires. On remarque cependant que le prix du

[1] A. Monteil, *Description de l'Aveiron*, I, 85, 86. — A Nîmes, on criait, au XVIe siècle : Lou santé viné ! Le saint vin. (Puech, p. 435.) — Ailleurs, l'auteur de la *Désolation troyenne* (1699, p. 7) dit, dans une année de disette :

Et les crieurs de vin ont tous la gueule morte.

[2] Corrard de Breban, *les Rues de Troyes*, p. 105. — Cet usage existait aussi à Florence (Smollett, *Travels*, II, 89, 50.) — Voltaire écrit le 28 novembre 1723 au président de Bernières : « Vous avez un suisse, qui vend à votre porte du mauvais vin à tous les porteurs d'eau. » (*Correspondance générale.*) — *Le Livre commode*, éd. Fournier, I, 316.

[3] *La Maison de campagne*, 1688, scène XXXII. — Dans une lettre de rémission de 1683, conservée aux archives de l'Aube, il est question d'un compagnon, qui « va au vin avec un pot de terre. »

[4] *Catalogue des livres... de M. Lafin*. Le Mans, 1883, p. 46.

pain n'a pas augmenté depuis un siècle en proportion avec la progression des salaires; les disettes, les défectuosités de la législation économique, les défectuosités des moyens de transport, amenaient dans son prix des variations qui exerçaient une désastreuse influence sur les ressources précaires de l'ouvrier. Le pain était depuis longtemps la base de l'alimentation des Français. « Les anciens en tous repas, disait-on en 1599, mangeoyent le pain en grand révérence, comme choses sacrées, et de là vient la coustume d'aujourd'huy de baiser le pain, si d'avanture il est cheut à terre[1]. » Aussi quelle gêne dans les pauvres ménages, lorsque ce pain enchérissait tout à coup, comme il arriva dans la grande famine de 1694, où la livre aurait valu jusqu'à 7 ou 8 sous[2]! Le prix moyen variait entre un sou et un sou et demi au dix-huitième siècle; puis, par moment, il doublait ou triplait; en 1745, à Paris, il s'élève de 2 sous; en 1739 la livre vaut de 4 ou 5 sous en Touraine[3]. On disait, sous la Fronde, que tant que le pain de Gonesse ne ferait pas défaut à Paris, la commotion ne serait pas générale. Mercier écrivait en 1786 que s'il venait à manquer dans deux marchés de suite, le soulèvement serait

[1] *La Civilité puérile*, 1599.

[2] Journal de Beziel. — Frain, *Mœurs et coutumes des familles bretonnes*, III, 151.

[3] Barbier, *Journal*, IV, 270, 111.

universel[1]. Necker affirmait aussi que le peuple, résigné à son sort, devenait un lion, quand il craignait pour son nécessaire. « Il n'entendra jamais raison, ajoutait-il, sur la cherté du pain[2]. » Il est certain que son renchérissement, sa cherté relative, contribuèrent à l'agitation qui précéda et provoqua la prise de la Bastille.

Les légumes formaient avec le pain le principal aliment des ouvriers des villes. A Paris, le petit peuple consommait beaucoup de haricots blancs et de lentilles blanches dont les marchés étaient largement approvisionnés[3]. Il était forcément sobre en dehors des jours de fête où il dépensait trop souvent le gain de sa semaine au cabaret. Un Anglais, qui rencontre le dimanche à la guinguette des barbiers, des tailleurs, des domestiques, habillés presque comme des marquis, les reconnaîtra le lendemain, à la porte de leur atelier ou de leur boutique, déjeunant avec un morceau de pain de deux livres, une pomme crue ou un oignon, et dans un costume qui ne vaut pas trente sous[4]. L'ouvrier, qui n'est pas assuré du lendemain, finit par n'y plus songer. « Tout ce qu'il gagne, dit Galiani, il le consomme, il le dis-

[1] *Tableau de Paris,* VIII, 136.

[2] *Législation et commerce des grains,* ch. XXIV.

[3] *Relations des ambassadeurs vénitiens,* II, 575. — Lister, *Voyage à Paris en* 1698, p. 135, 136.

[4] Sacheverell Stevens, *Miscellaneous remarks made on the spot in a late seven years tour through France* (1738), p. 58.

sipe[1]. » De là, la gêne, le jeûne de la famille, pendant le reste de la semaine. Cependant les ouvriers rangés, plus nombreux qu'on ne pourrait le supposer d'après le tableau que les contemporains tracent des autres, vivent encore dans une abondance relative. On peut en donner pour preuve un témoignage officiel relatif aux soldats de la milice, qui, comme on le sait, étaient pris exclusivement dans les classes les plus misérables de la société.

« Ceux qu'on prend pour la milice, écrit un intendant en 1707, sont des enfants qui sont bien nourris tous les jours, bien couchés et dorment les fêtes et dimanches à leur plaisir... Un maçon en Limosinerie, qui a fait les deux premières milices et qui est même devenu officier, déclare qu'il aimerait mieux souffrir la mort, s'il fallait retourner à la milice[2]. » Un bourgeois de Reims se plaindra, sous Louis XIV, de la gourmandise des gens de la lie du peuple, qui, suivant lui, « sont toujours plains de pastés, de tartes et de gasteaux[3] ». La nourriture ordinaire était plus grossière, mais non moins abondante, que de nos jours; bien qu'on rencontre chez quelques compagnons des broches et des saloirs[4].

[1] *Dialogue sur le commerce des blés,* II.

[2] Arthur de Boislisle, *Mémoires des intendants,* I, 458.

[3] Oudard Coquault, *Mémoires,* p. 113, 114.

[4] Un saloir (compagnon papetier, 1706). — Une broche à rôt et sa lèchefrite (compagnon papetier, 1755). — Id.) compagnon charpentier, 1755). (Arch. jud. Aube.)

on consommait moins de viande autrefois, et il est à noter que l'usage fréquent de la viande ne s'est répandu dans les classes inférieures des villes qu'au milieu de notre siècle; mais la quantité compensait le défaut de qualité, et l'habitude de faire quatre repas par jour fut longtemps générale.

Mercier remarque que les ouvriers de Paris ne faisaient plus de son temps que trois repas : le petit déjeuner, le grand déjeuner ou dîner, et le souper qu'il appelle la persillade. A six heures, en se rendant à l'atelier, ils achetaient une tasse de café au lait, que des femmes, éclairées l'hiver par une lanterne et portant sur leur dos des fontaines de fer-blanc, leur servaient dans des pots de terre, moyennant deux sous. De même à la halle, les poissardes prenaient leur café le matin, « comme la marquise et la duchesse. Je ne vois plus personne, ajoute Mercier, déjeuner avec un verre de vin[1] ».

Cet usage persistait pourtant en province, et à Paris, les gens du peuple continuaient à boire de l'eau-de-vie le matin chez les regrattiers établis au coin des rues[2]; mais peu à peu, les ouvriers modi-

[1] *Tableau de Paris*, IV, 154; VI, 127. — Des Essarts, VI, 35. — Legrand d'Aussy, *Histoire de la vie privée des Français*, 1782, III, 125. — Voltaire remarque que Henri IV déjeunait avec un verre de vin et du pain blanc. (*Remarques de l'Essai sur les mœurs.*)

[2] Legrand d'Aussy, III, 69. — Vadé, la *Pipe cassée*, chant I.

fiaient leur nourriture, et la rendaient moins fréquente et plus substantielle, à mesure que leur aisance, en s'accroissant, leur permettait un peu plus de bien-être.

III.

LE TRAVAIL ET LE REPOS.

La conquête de l'aisance, c'est le but des efforts de tous les travailleurs, c'est la réalité après laquelle ils aspirent. Combien d'entre eux, forcés de lutter pour l'existence, voient leurs ressources s'épuiser à la première maladie, au premier chômage! que de conditions il leur faut réunir pour réussir dans leur tâche! L'activité laborieuse, la sobriété, l'économie, la facilité de se procurer du travail, leur sont absolument indispensables pour améliorer leur sort.

L'ouvrier français d'autrefois était-il laborieux? Il semble que la connaissance de la durée des heures de travail peut jeter quelques lumières sur cette question. Au moyen âge, des ordonnances royales et municipales interdisent de travailler avant le lever et après le coucher du soleil [1]. Dans certaines villes,

[1] Ordonnance de Philippe VI, 1430. — *Anciennes lois françaises*, recueillies par Isambert, IV, 384. — Gustave Fagniez, *Études sur l'industrie et la classe industrielle à Paris au XIIIe et XIVe siècles*, p. 81, 82. — Ordonnance municipale de Rouen, 1329. (Ouin-Lacroix, *Histoire des anciennes corporations d'arts et métiers de la capitale de la Normandie*, p. 21, 657.) — Ordonnance d'Amiens, 1357, d'Abbeville, 1526. — *Monuments inédits de l'histoire du tiers état*, I, 560; IV, 363.

l'heure du commencement et de la fin du travail, ainsi que celle du repas principal, était sonnée par la cloche du beffroi communal. Cette règle, prise dans l'intérêt des ouvriers, s'appliquait aussi aux maîtres.

Ceux qui obtenaient la permission de continuer leur tâche « à la chandelle » devaient éteindre leurs lumières au signal du couvre-feu. En outre, à la veille des fêtes et des dimanches, les compagnons cessaient leur travail au troisième coup de vêpres [1]. A partir du seizième siècle, les ouvriers, moins protégés qu'au moyen âge par les pouvoirs municipaux, qui s'affaiblissaient de jour en jour, virent s'étendre les limites d'heures qui avaient été fixées dans leur intérêt. Des statuts de corporations, rédigés sous l'influence des maîtres, permirent d'élever jusqu'à dix-sept heures, sauf les heures des repas, la durée du travail. C'est ainsi qu'en 1639, il est interdit aux miroitiers de Rouen de faire travailler leurs ouvriers avant quatre heures du matin et après neuf heures du soir[2]. En 1666, on nous montre à Paris les crieurs d'eau-de-vie allant réveiller les artisans dès trois

[1] *Monuments inédits,* I, 458; IV, 331. — H. Caffiaux, *le Beffroi et la cloche des ouvriers, Mémoires historiques,* 1873. — G. Fagniez, p. 117, *Souvenirs... des habitants de Douai,* 1822, p. 129.

[2] Ouin-Lacroix, p. 695. — A Bourges, en 1566, les compagnons teinturiers sont tenus « d'aller en besongne à cinq heures du matin et plustot si besoing est, et laissant besongne à 7 heures de vespres » à moins de perdre leur journée. (Toubeau de Maisonneuve, *les Anciennes Corporations ouvrières à Bourges,* p. 103.)

heures du matin, pour leur offrir un petit verre à leur réveil [1]. Les couteliers se mettent au travail à quatre heures jusqu'à neuf heures du soir [2]. A la fin du dix-huitième siècle, les heures extrêmes pour les garçons maréchaux étaient quatre heures du matin et huit heures du soir ; pour les éperonniers, la journée commençait à cinq heures, de Pâques à la Toussaint, à sept heures, de la Toussaint à Pâques; elle se terminait de même à huit heures [3]. A Lyon, les ouvriers en soie auraient travaillé, en 1786, dix-huit heures par jour, et poussaient leur veillée laborieuse jusqu'à une heure après minuit [4].

Mais, bien avant cette époque, on se plaignait de la paresse croissante des travailleurs, qui, à certains égards, était l'indice d'une existence plus facile que par le passé. Vers 1750, de vieux bourgeois de Paris racontaient au marquis de Mirabeau que « si de leur temps un ouvrier n'avait pas travaillé deux heures à la lumière, soit le matin, soit le soir, dans les longs jours, il eût été noté comme un paresseux ». Tout était bien changé, depuis ce temps. « En mai 1750, dit le marquis de Mirabeau, je traversai tout Paris

[1] Colletet, *le Tracas de Paris,* dans le recueil intitulé *Paris ridicule et burlesque,* p. 316, 317.

[2] Alfred Franklin, *les Corporations ouvrières de Paris du XII[e] au XVIII[e] siècle, Couteliers,* p. 6. Statuts de 1608.

[3] Des Essarts, *Dictionnaire universel de police,* 1788, VI, 304.

[4] *Observations sur les objections que MM. les marchands pourraient présenter...* Ch. L. Chassin, *Le génie de la révolution,* I, 442.

à six heures du matin sonnants, à travers la partie populeuse et marchande de la ville, et je n'y vis d'ouvertes que quelques échoppes de vendeurs d'eau-de-vie [1]. »

En province, on signalait, même du temps de Louis XIV, la paresse des classes inférieures. Lorsque Colbert voulut établir des manufactures dans certaines villes, les intendants lui objectèrent de toutes parts les habitudes de fainéantise du peuple. « La fainéantise, écrit, de Bourges, l'un d'eux, est si grande dans la ville et le plat pays, que j'avance que je ne puis revenir de l'étonnement où m'a mis leur paresse, et ce ne sera pas une petite affaire que de réduire ces gens-ci à travailler de la bonne manière. » Même paresse signalée à Saint-Flour, à Auxerre, à Avranches [2]. Au siècle suivant, un voyageur anglais, dont la malveillance est, il est vrai, manifeste, Smollett, prétendra que, malgré toute leur vivacité, les Français sont très indolents et qu'il règne dans toutes les classes de la société un singulier esprit de dissipation. Était-ce bien exact, et Smollett, d'ailleurs, avait-il parcouru toute la France? Son témoignage n'est-il pas contredit par ceux d'un grand

[1] *L'Ami des hommes,* 1756, I, 409, 410. — En 1791, Marlin traverse un village, près d'Étrépagny, à sept heures du matin. Les fileuses et les bonnetiers ouvraient leurs volets en bâillant. (*Voyages en France,* III, 458.)

[2] Depping, *Correspondance administrative sous Louis XIV,* III, 768, 770.

nombre de voyageurs[1]? Mme Laroche, Franklin, Rigby, ne sont-ils pas frappés, sous Louis XVI, de l'activité industrieuse que présentent certaines villes[2]. ? Roland, qui en sa qualité d'inspecteur des manufactures était plus compétent que qui que ce soit, signale à Saint-Étienne le travail incessant des forges, auquel se livrent même les femmes et les filles[3]. D'ailleurs, si Smollett et plus tard Mme Hester Piozzi [4] ont pu comparer d'une manière désavantageuse l'activité des Français à celle de leurs compatriotes, cette activité n'était-elle pas supérieure à celle des autres peuples de l'Europe?

Il faut remarquer, d'un autre côté, que, grâce au grand nombre de fêtes chômées, l'ouvrier avait eu, jusqu'au dix-septième siècle, en moyenne, deux jours de repos par semaine, et que le travail cessait même souvent la veille des jours fériés à trois heures de l'après-midi. On peut comprendre comment, à l'époque de la Renaissance, où l'activité industrielle fut surexcitée, on avait augmenté le nombre des heures de travail, afin de compenser la perte de temps causée par le chômage des dimanches et des fêtes. Plus tard, lorsque l'autorité ecclésiastique ré-

[1] *Travels through France and Italy,* 1764, I, 87, 88.

[2] Voir les *Voyageurs en France,* p. 277, 250, 371.

[3] Roland, *Lettres écrites de Suisse, d'Italie,* etc., VI, 460, 461.

[4] Hester Lynch Piozzi, *Observations and reflexions made in a Journey through France, Italy and Germany,* 1789, I, 27.

duisit successivement le nombre de ces fêtes, la longue durée du travail journalier persista pendant quelque temps; puis elle finit par diminuer. Peu à peu des habitudes de dissipation avaient été prises; le frein religieux s'était relâché; le patronage du moyen âge, qui établissait des liens étroits entre le maître et le compagnon, avait fait place à d'autres mœurs industrielles, d'après lesquelles l'ouvrier ne se rattacha à l'atelier du maître que par le salaire qu'il en recevait. Après les offices, on prit l'habitude d'aller au cabaret et à la guinguette. A la fin du dix-septième siècle, il n'en était plus comme sous Henri IV, où le menu peuple et les gens de boutique « avaient congé, les festes, de jouer à la savate parmi les rues et à frappe-mains, où les maistres et maistresses prenaient grand plaisir; à cause de quoi ils avoient le demy septier par extraordinaire et non davantage[1] ». Sous Louis XIV, on témoignera de l'assiduité de l'ouvrier au travail; mais on constatera qu'il s'enivre les jours de fête à Paris[2]. Dans la même ville, sous Louis XV, il ne se contentera plus de célébrer les fêtes et les dimanches. Il fera le lundi. Le mot comme la chose existent déjà au siècle dernier.

A Paris, où le gain est plus élevé et plus facile, il

[1] *La chasse au vieil grognart de l'antiquité.* Danjou, *Archives curieuses,* 2e série, II, 380.

[2] *Lettre d'un Sicilien. Saint Evremoniana*, p. 266.

est malaisé d'obtenir l'assiduité des ouvriers. « Les maîtres artisans, dit le marquis de Mirabeau, savent bien ce que c'est pour leurs garçons que le samedi, court jour, et le lundi, lendemain de débauche. Le mardi ne vaut pas encore grand'chose, et s'il se trouve quelque fête dans la huitaine, ils ne voient leurs garçons de la semaine[1]. » Plus tard, Mercier dira en termes plus généraux : « Ordinairement, l'ouvrier fait le lundi... Tous les ouvriers chôment ce jour-là. » Et ailleurs : « Les ouvriers font ce qu'ils appellent le lundi et même le mardi[2]. » On prétend que le compagnon du devoir de la petite Manicle doit jurer qu'il ne travaillera jamais le lundi[3]. Les dimanches sont pour l'ouvrier des jours de réjouissances et trop souvent d'excès, qui se prolongent le lendemain. Il y a un proverbe qui dit : « Tout est festin ou jeûne chez le bas peuple. » La sobriété des jours de travail engage à chercher des restaurants les jours de repos[4]; elle engage aussi à chercher des excitants. L'ouvrier s'en va dans les faubourgs, à la guinguette, boire le *guinguet* ou vin aigre[5] qu'on y débite, à un prix moindre qu'en ville, parce qu'il est affranchi des droits d'octroi. Les Porcherons, la

[1] *L'Ami des hommes,* I, 407.
[2] *Tableau de Paris,* ch. 331, et V, 344.
[3] *L'Arrivée du brave Toulousain de la petite Manicle,* 1731, p. 11.
[4] *Essai sur le caractère et les mœurs des Français,* 1776, p. 126.
[5] *Précis d'une histoire de la vie privée des Français,* p. 136.

Courtille, la Nouvelle France, sont remplis le dimanche de buveurs et de danseurs. « Le petit peuple, dit Mercier, danse encore fort et longtemps; il est le dernier à abandonner les coutumes joyeuses[1]. » Malheureusement, la danse est suivie de libations prolongées. S'il est vrai, comme le remarque très bien un voyageur russe[2], que le Français dans son ivresse n'est que tapageur et qu'il ne songe pas à se battre, s'il est vrai qu'on ne rencontre pas dans les rues de Paris autant d'objets capables de soulever le cœur que dans les rues de Londres, la guinguette et le cabaret n'en sont pas moins une ruine pour le travailleur. Des régiments d'ivrognes, venant des faubourgs où ils se sont grisés de vin frelaté, rentrent à Paris le dimanche soir, chancelant, battant la muraille. De nombreux garçons maçons, charpentiers et couvreurs périssent le lundi, parce qu'ils ont la tête chargée de vin, et l'on en est réduit à déplorer la conduite de tant d'ouvriers chargés d'une nombreuse famille, qui vont engloutir dans les cabarets le fruit de leur travail[3].

Il en est de même de certaines provinces. Les cabarets, les guinguettes y sont fréquentés de plus en plus. Un paysan, qui arrive en ville, est surpris de voir

[1] *Tableau de Paris,* III, 321.

[2] Karamsine, *Lettres d'un voyageur russe en France,*... p. 251.

[3] Mercier, VIII, 275. — *L'Ami des hommes,* I, 442. — Des Essarts, *Dictionnaire de la police,* I, 473.

que « tout le monde est brave et que la moitié ne fait rien. On joue, on se divertit, on boit, et les cabarets sont tous pleins[1]. » La femme d'un coutelier de Chatellerault raconte à une voyageuse allemande que son mari boit de l'eau toute la semaine, mais que le lundi, il va boire du vin avec ses camarades[2]. Le dimanche, filles et garçons sortent en masse de Strasbourg. « Toutes les filles ont des fleurs à leur corset, tous les soldats à leurs chapeaux. » Au faubourg de la Robertsau, nombreux sont les cabarets entourés de pelouses... Partout il y a des violons. La plus célèbre guinguette est celle qui tire son nom de l'*arbre vert*, grand arbre sur les branches duquel on a ménagé des galeries avec des tables où l'on prend des rafraîchissements[3]. Dans le faubourg d'Haguenau, des goujats en chemise déchirée, des garçons cordonniers, dansent avec des servantes, en se livrant à des contorsions ridicules[4]. A Dijon, des enfants et des domestiques font des débauches si « surprenantes » dans les cabarets qu'on est obligé de leur en interdire l'entrée[5]. Ailleurs, en 1773, on défend aux cabaretiers de donner à boire aux compagnons passé neuf heures du soir; ce qui n'em-

[1] *Le Paysan perverti*, I, 8.

[2] *Journal einer Reise durch Frankreich*, 1787, p. 250.

[3] *Les Soirées helvétiennes, alsaciennes et franc-comtoises*, 1771, p. 63 à 65.

[4] J. G. Wille, *Mémoires*, I, 44.

[5] Des Essarts, I, 473. Arrêt du Parlement de Dijon de 1773.

pêche pas un compagnon tapissier de jouer aux cartes toute la nuit chez un traiteur[1].

On se plaint surtout des ouvriers des manufactures dans certaines villes du Midi. On les montre bien mis, insolents, fanfarons, dans la prospérité ; déguenillés et mendiants, quand vient le chômage, se livrant souvent au jeu, à la boisson, aux querelles[2]. Ces habitudes de dissipation, qui heureusement ne sont pas générales, conduisent trop souvent le compagnon à la misère. « Combien de gens, dit l'auteur d'un livre curieux, intitulé : *le Catéchisme des riches*, tombent dans la pauvreté, parce qu'ils consomment en débauches, en festins et au jeu, le gain qu'ils font par leur travail... On voit quelquefois des pauvres, ajoute-t-il, qui meurent fort riches ; et quoiqu'on ne les approuve pas, à cause qu'ils mendient sans nécessité... cependant comme ils sont fort riches parce qu'ils n'ont pas prodigué en folles et vaines dépenses leur gain, il est toujours vrai de dire que les autres auraient pu épargner quelque chose pour subvenir à leurs besoins et imiter ces artisans, qui par leur vie réglée trouvent toujours dans leur travail de quoi entretenir leur famille sans être à charge à personne[3]. »

[1] Arrêts de police de 1773 et de 1777. (Arch. Aube.)

[2] J. G. Fisch, *Briefe ueber die suedlichen Provinzen von Frankreich,* 1790, p. 56, 57.

[3] *Le Catéchisme des Riches,* 1711, p. 85. — Jean Buvat cite, en

Ce qui pouvait nuire à l'épargne de l'ouvrier, c'étaient non seulement les brusques variations dans le prix du pain, que nous ne connaissons guère de nos jours; c'étaient aussi les chômages plus fréquents auxquels il était exposé. Il y avait dans certaines industries des mortes-saisons pendant lesquelles il devait rester dans l'inaction. L'industrie était alors en voie de transition; le système du moyen âge, où le maître travaillait avec un apprenti et quelques compagnons, se transformait peu à peu; les manufactures, qui réunissaient un grand nombre d'ouvriers sous la direction d'un seul chef, se fondaient de toutes parts, grâce à l'impulsion de l'État. L'ouvrier devait souffrir de ces modifications; il ne trouvait plus dans la corporation, comme autrefois, une sorte de famille professionnelle qui l'assistait et le soutenait; il y avait des règlements dirigés contre lui plutôt que rédigés en sa faveur. On lui défendait de travailler en chambre ou à la tâche[1], et même d'aller en journée chez des particuliers, pour y exercer son métier, s'il n'était pourvu d'un brevet de maîtrise ou s'il n'était pas attaché à la personne d'un maître. Les ordonnances de police limitent même le nombre des outils qu'il peut posséder; on interdit ainsi en 1773, aux com-

1722, une mendiante dans le galetas de laquelle on trouva, à sa mort, 70,000l en vieilles espèces d'or et d'argent, sans compter l'argenterie. (*Journal de la Régence,* II, 329.)

[1] P. Lacroix et Séré, *Histoire des Orfèvres,* p. 191, 192.

pagnons charpentiers connus sous le nom d'agrichons, renards et bondrilles, d'avoir chez eux d'autres outils que ceux qui composent le *petit sac*[1]. C'est par exception qu'on rencontre chez les compagnons des outils sans valeur. A Rouen, si l'on découvre un compagnon toilier travaillant clandestinement, les gardes de la corporation saisissent son métier et la toile qu'il fabrique, et les font vendre sur la place publique; le malheureux compagnon est en outre condamné à une amende qui peut s'élever à 552 livres[2]. Un bourgeois fait venir chez lui un compagnon tailleur pour qu'il lui fasse un habit à meilleur compte; les gardes, assistés d'huissiers et de commissaires, envahissent le domicile du bourgeois, poursuivent le tailleur, qui s'enfuit dans le bûcher, déduisent sa culpabilité de son silence, et saisissent, malgré les réclamations du bourgeois, le drap qui est la propriété de ce dernier[3].

Mais s'il est interdit au compagnon de travailler pour son propre compte, il lui est rarement défendu[4] d'aller travailler chez le premier maître venu,

[1] La ramette, le jarin, le petit compas, la fausse équerre, le plomb, la sauterelle, la pierre noire et limes, à peine de saisie et amende. (*Ord. de police de* 1773.)

[2] En 1747. (Ouin Lacroix, p. 17.)

[3] *Mémoire signifié... contre les maîtres et gardes de la communauté des tailleurs de Troyes*, 1765.

[4] Certains statuts de Bourges défendent aux maîtres d'embaucher les ouvriers sans l'aveu du maître chez qui ils travaillaient antérieurement. (Toubeau de Maisonneuve, p. X.)

qui voudra bien l'embaucher, soit à la journée, soit pour une tâche ou un temps déterminé. Lorsque le graveur Wille arrive à Paris, il est obligé pour vivre d'entrer comme compagnon chez un orfèvre. Celui-ci ne lui demande aucune garantie de capacité, aucun certificat de moralité, pour lui confier une tâche à laquelle il n'a pas été préparé[1]. C'est que souvent les ouvriers sont des nomades ou des étrangers; ils affluent des campagnes dans les villes, où ils espèrent trouver un labeur moins rude et un salaire plus élevé; ils font leur tour de France dans le but de se perfectionner dans leur métier; ils ne sont pas attachés au sol comme les paysans; ils ne dépendent que de leur travail, et « si on veut les vexer, comme le dit Jean-Jacques Rousseau, leur bagage est bientôt fait : ils emportent leurs bras et s'en vont[2] ». Pour beaucoup d'entre eux, cette vie quelque peu vagabonde est un apprentissage à la maîtrise, qu'ils acquerront plus tard; mais elle devient pour d'autres une habitude d'existence instable et précaire.

On se plaint beaucoup sous Louis XVI du peu de garantie que présentent les ouvriers. « La plupart des ouvriers et des manœuvres qu'on emploie à Paris et dans les grandes villes, dit Des Essarts, sont des

[1] Wille, *Mémoires,* I, 67.
[2] *Émile,* II, 74, 75.

voyageurs et des émigrants, incertains du lieu qu'ils doivent choisir pour y fixer leur demeure. Il semble qu'ils habitent une terre étrangère, parce qu'ils ne tiennent par d'autre lien au corps social que par le soin de leur subsistance[1]... » Il y avait, il est vrai, des ouvriers sédentaires presque partout en assez grand nombre, et certains statuts des corporations prescrivaient de les engager de préférence aux étrangers[2]; ces compagnons, s'ils avaient de l'ordre et si l'épargne leur était possible, finissaient, pour la plupart, par acquérir une maîtrise, ou bien voyaient s'améliorer leur situation dans l'atelier auquel ils étaient attachés. Les nomades ne présentaient, pour leur part, aucune garantie; aussi, à la fin du dix-huitième siècle, furent-ils assujettis presque partout à l'obligation du livret et à l'inscription, au bureau de police, de leur passeport et de leur extrait de baptême[3].

Ils demeuraient souvent chez le maître; les compagnons tailleurs de Paris étaient tenus de loger chez lui, « à ses gages, pain, pot, lit et maison[4]. » Plus d'une fois on eut à réprimer les exigences de compa-

[1] *Dictionnaire de la police*, VI, 462.

[2] Ouin-Lacroix, p. 709.

[3] Des Essarts, III, 160. — Lettres patentes de 1781. *Anc. lois françaises*, XXVII, 78. — *Une corporation d'arts et métiers à Troyes*, p. 12.

[4] Alfred Franklin, les *Corporations ouvrières. Tailleurs*, p. 10. Statuts de 1660.

gnons hébergés de la sorte. Ils recouraient, dit-on, jusqu'aux voies de fait « pour forcer leurs maîtres à leur donner les clefs de leurs maisons, des lumières dans leurs chambres, augmenter leur salaire, changer leur nourriture qu'ils trouvaient insuffisante ou de qualité inférieure[1] ». Souvent aussi ils quittaient l'atelier sans avoir parachevé leur ouvrage et terminé le temps pour lequel ils s'étaient loués[2]. La multiplicité des ordonnances de police qui furent rendues à cette époque pour remédier aux exigences incessantes des ouvriers est un indice sérieux de l'esprit d'émancipation qui se faisait jour de plus en plus parmi eux. Cet esprit se révélait surtout dans le compagnonnage, qui, depuis le moyen âge, avait établi entre eux des sentiments de solidarité et leur permettait de résister à certaines exigences des maîtres.

[1] En 1786, la communauté des ouvriers en soie de Lyon obligeait les maîtres à donner une pinte de vin par jour aux compagnons. (C. L. Chassin, I, 442.)

[2] Des Essarts, III, 160. — *Ordonnance portant règlement pour la police des compagnons, ouvriers, apprentis*, etc., 10 septembre 1773. Troyes.

IV.

L'ASSOCIATION ET LES GRÈVES.

L'ancien régime diffère autant du moyen âge que l'époque actuelle de l'ancien régime. La corporation du dix-huitième siècle n'a de commun que le nom avec celle du treizième. Issues d'un état social en décomposition à la suite de l'effondrement de l'empire romain, les institutions du moyen âge s'étaient fondées sur les rapports mutuels qui existent entre le fort et le faible. Le premier promettait protection au second, qui, en retour, l'assurait de son obéissance; tous deux se devaient naturellement assistance et fidélité. Le christianisme vint sanctionner ces contrats, qui s'établirent à tous les degrés de l'échelle sociale, entre les barons et leurs vassaux, comme entre les maîtres et les compagnons. Le compagnon, à cette époque, faisait souvent partie de la corporation professionnelle[1], qui était presque toujours doublée d'une confrérie religieuse. Il y trouvait des

[1] *Livre des métiers*, d'Étienne Boileau, p. 61, 134, 165, etc. — Hippolyte Blanc, *le Compagnon des corporations de métier du XIIIe au XVIIIe siècle*, p. 4.

secours en cas de maladie et de chômage[1]; il y trouvait les avantages matériels et moraux de l'association, qui lui donnait dans la hiérarchie sociale une place modeste, il est vrai, mais quelque peu privilégiée. Dans le Limousin même, au treizième siècle, il n'était fait aucune distinction entre les maîtres et les ouvriers[2]. Plus tard, les liens corporatifs qui rattachaient les uns aux autres se relâchèrent; les liens industriels subsistèrent. Les ouvriers, les compagnons, les apprentis, furent considérés comme des stagiaires ou des mercenaires à qui le brevet de maîtrise pouvait seul conférer des droits. On les écarta même parfois de la confrérie, et par une disposition qui est bien conforme au génie exclusif des corporations, on en vint même à les empêcher de former des confréries particulières comme au moyen âge[3].

Éloignés presque toujours de la corporation où le bon plaisir des maîtres seul pouvait les admettre[4], les

[1] G. Fagniez, *Études sur l'industrie et la classe industrielle à Paris au XIIIe et XIVe siècle*, p. 39.

[2] L. Guibert, *Les anciennes corporations de métiers en Limousin*, p. 6. — Il est aussi à peine question de maîtres à Toulouse au XIII[e] siècle. (A. du Bourg, *les Corporations ouvrières de la ville de Toulouse.*)

[3] Arrêt de 1773, visant des ordonnances qui interdisent aux compagnons d'entretenir associations, confrairies, faire célébrer messes, etc. En 1774, un compagnon tisserand est condamné à 30[l] d'amende, pour avoir été procureur d'une confrairie et avoir assisté en cette qualité à une procession. — Voir la *Ville sous l'ancien régime*, 2[e] éd., I, 51, 52.

[4] Il est défendu en 1773 aux maîtres de Troyes de donner à leurs ouvriers des gratifications, sauf 20 sous le jour de la fête du métier, que

compagnons, auxquels les associations légales étaient interdites, en formèrent d'occultes que l'on poursuivit sous le nom d'illicites. Mais les efforts des maîtres et des autorités publiques qui les secondaient ne purent empêcher le compagnonnage de se développer et de se répandre. Les nombreux ouvriers errants dans les diverses villes de France trouvèrent dans les sections de cette vaste association des secours et des appuis. Ils se reconnaissaient à des signes de ralliement et à des formules bizarres, comme l'habitude de *toper* et de *hurler,* qui distinguaient certains d'entre eux[1]. Connus sous des dénominations différentes, telles que celles de Gavots et de Dévorants, ils se jalousaient mutuellement, et leur rivalité se traduisait même par des rixes; mais les uns et les autres se servaient des mêmes moyens pour défendre leurs intérêts.

Ils se réunissaient dans des cabarets ou des auberges, dont les maîtres, désignés sous la qualification de père et de mère des ouvriers, recevaient leurs lettres, gardaient leurs sacs, leurs hardes, leurs cannes et leurs bâtons. Il arrivait même qu'ils reconnaissaient l'autorité d'un chef, désigné par eux sous le nom de premier en ville; celui-ci plaçait à son

ces maîtres donneront *si bon leur semble,* pour engager les dits compagnons à célébrer avec eux ladite fête lorsqu'il leur plaira de la transférer à un jour ouvrable.

[1] Agricol Perdiguier, *le Livre du compagnonnage,* 2e éd., p. 59, 60. — *Le devoir des savetiers,* cité par Nisard, *Histoire des livres populaires,* I, 259.

gré les nouveaux venus chez les maîtres, les en retirait quand bon lui semblait, défendait les boutiques des maîtres qui ne lui plaisaient pas ou qui refusaient de lui payer un droit de 6 livres pour chaque aspirant qu'il plaçait. Les ouvriers dont on parle ainsi fraternisaient sous prétexte de compagnonnage avec les dévorants de leur métier, et quittaient leur ouvrage perpétuellement, surtout aux époques où l'on avait le plus besoin d'eux. « L'union des dévorants de tous états, ajoutait le document judiciaire auquel nous empruntons ces détails, formant un parti considérable et toujours en opposition avec la classe des gavots, fait trembler les citoyens sur les suites de cette guerre cruelle que les deux sociétés se font entre elles[1]. »

Le compagnonnage rendait ainsi les ouvriers plus indociles et plus exigeants. Ils s'appelaient les uns les autres dans les ateliers ; dans les imprimeries, ils faisaient ce qu'on nommait le tric, en quittant leur travail pour aller boire[2] ; ils s'attroupaient dans les rues et dans les cabarets, de jour et de nuit, saisissant tous les prétextes, comme celui de donner la conduite à leurs camarades. On leur défendit à diverses reprises, au dix-septième et au dix-huitième siècle,

[1] Arrêt du conseil supérieur de Châlons, en 1773. — *Une corporation d'arts et métiers à Troyes*, p. 11.

[2] Règlement de 1618, Saugrain, *Code de la librairie*, p. 176. — *Arch. législatives de Reims, Statuts*, II, 477.

de faire aucune assemblée, de porter des cannes, des bâtons, des armes blanches et à feu[1]. La faculté de théologie de Paris avait condamné en 1635 certaines pratiques du compagnonnage comme impies, sacrilèges et superstitieuses[2]; mais l'autorité de la religion fut aussi impuissante à leur égard que celle de l'État et des pouvoirs judiciaires. Elle provoqua cependant, sous l'influence d'un homme vertueux, Henry Buch, la création de communautés de frères cordonniers, qui trouvèrent peu d'imitateurs[3]. La majorité des ouvriers ne pouvait pas s'astreindre à vivre sous une règle religieuse, et leur indépendance naturelle ne fit que s'accroître dans le cours du dix-huitième siècle. Ils apprirent à connaître leurs forces, à les essayer, et plus d'une fois, ils s'entendirent, soit pour mettre des patrons en interdit, soit pour protester contre l'établissement de métiers ou de manufactures[4], soit enfin pour faire augmenter leur salaire.

[1] Arrêt de 1773. — Sur la conduite des ouvriers, voir un statut des cordonniers de Bourges en 1583. (Toubeau de Maisonneuve, p. 20.)

[2] Levasseur, *Histoire des classes laborieuses en France, depuis la conquête de Jules César jusqu'à la Révolution*, II, 493.

[3] Du Cellier, *Hist. des classes laborieuses en France*, p. 246, 247. — Lacroix et Séré, *Hist. des cordonniers*, p. 164. — Louandre, *Du travail et des classes laborieuses dans l'ancienne France, Revue des Deux-Mondes, décembre* 1850. — Les frères cordonniers avaient encore deux maisons à Paris en 1785; ils avaient la réputation de donner de très bonne marchandise. (Dulaure, *Nouvelle Description des curiosités de Paris*, p. 258).

[4] Ouin-Lacroix, p. 14, 15. — Depping, *Corresp. adm. sous Louis XIV*, t. III, p. 746.

Depuis longtemps, l'État et les municipalités avaient dû s'occuper de leurs réclamations et de leurs besoins. A la suite de la vive impulsion que Colbert avait donnée à l'industrie, il s'était manifesté un ralentissement considérable dans la demande et dans la production. De toutes parts, on signala des ouvriers sans ouvrage et sans pain. En 1693, à Lyon, quarante mille ouvriers demandent du pain; les ouvriers en soie et les tisseurs d'or manquent d'ouvrage; on leur distribue 56,000 livres de pain par semaine. A Bordeaux, on établit des ateliers sur les routes pour occuper les artisans; des drapiers, qui gagnent 15 sous d'ordinaire, en reçoivent 8 pour faire le métier de manouvriers. A Tours, la faillite d'un banquier jette sur le pavé cinq cents ouvriers; plus tard, trois mille ouvriers inoccupés demandent l'aumône « par attroupements ». A Laval, au moment où le blé enchérit, les tisserands se soulèvent[1]. L'État et les municipalités s'émeuvent; il faut, coûte que coûte, procurer du pain à ces affamés; les habitants les plus riches se cotisent pour les secourir; et l'on institue, à maintes reprises, comme à Bordeaux, des ateliers de charité, qui sont de véritables ateliers nationaux, grâce auxquels l'ouvrier, moyennant un salaire réduit, peut

[1] A. de Boislisle, *Corresp. des contrôleurs généraux,* I, n°s 163, 165, 1170, 1693, 1694, 1423; II, n°s 13, 44, 1050.

attendre la reprise de l'industrie qui le fait vivre[1].

Il faut d'autant plus compter avec lui qu'il s'irrite et se soulève facilement. La rareté, le haut prix du blé l'exaspèrent. A Caen, en 1709, on malmène l'intendant, on déchire sa robe, on foule aux pieds sa perruque; en 1716, on brûle les cuves des amidonniers; en 1725, on pille l'hôtel du lieutenant général, on brise ses meubles et l'on jette ses carrosses dans la rivière[2]. « En temps de disette, remarque Galiani au siècle suivant, les garçons des artisans, les compagnons tisserands, drapiers, sont toujours les premiers à se révolter... Comment sont-ils plus féroces, plus braves même que les laboureurs? « Il remarquait aussi que ce sont les portefaix qui font les émeutes et qu'ils sont secondés par les gens sans aveu dont les grandes villes sont remplies[3]. Il aurait pu rappeler que les drapiers de Rouen, qu'on appelait les *purins* et qui parlaient un argot spécial, s'étaient signalés dans vingt émeutes sous Louis XIII[4]. Mais en dehors de ces soulèvements populaires, devenus plus rares au

[1] Sur les ateliers de charité, voir : *le Village sous l'ancien régime*, 3e éd., p. 276. — *Hist. de Troyes pendant la Révolution*, I, 93, 94. — *Procès-verbal de l'Assemblée des séances de l'assemblée provinciale de Berri*, 1786, p. 62, 222 à 226.

[2] *Journal d'un bourgeois de Caen*, publié par Mancel, 1848, p. 130, 209, 298 et suiv.

[3] Galiani, *Dialogues sur le commerce des blés*, II, VII.

[4] *Diaire du chancelier Séguier*, publié par Floquet, p. 117 à 119. — Voir aussi Ouin-Lacroix, p. 15; d'Avenel, *Un budget sous Louis XIII. Séances de l'Académie des sciences morales*, CXIX, 675 à 678.

commencement du dix-huitième siècle, mais dont on s'inquiétait avec raison à la veille de 1789, il y avait des manifestations d'un caractère exclusivement industriel. Telles étaient celles qui avaient pour but de protester contre des règlements ou des arrêts, qui paraissaient contraires à l'intérêt des travailleurs.

C'est ainsi qu'à Rouen, en 1688, les compagnons se soulèvent pour réclamer la suppression d'un arrêté qui permet aux drapiers d'employer des ouvriers étrangers. C'est ainsi qu'à Lyon en 1744, les artisans en soie protestèrent contre un arrêt qui leur paraissait trop favorable aux fabricants. Ils cessèrent leur travail, et se réunirent dans un cabaret de la banlieue. Détail curieux et qui montre la légèreté des mœurs du temps : un violon était installé dans ce cabaret et faisait danser ceux qui venaient s'y concerter pour résister. On n'en résolut pas moins de faire une manifestation nombreuse, et les ouvriers, descendant en ville en masses serrées, défilèrent dans les principales rues. Il n'y avait point alors de garnison à Lyon. La force armée se composait de cent cinquante hommes à la solde de la municipalité. Des arrestations, opérées avec timidité, ne firent qu'enhardir les ouvriers; l'autorité céda devant leur nombre, et l'on vit ce spectacle étrange de l'intendant et du prévôt des marchands rapportant, sur l'injonction des artisans, des arrêtés contraires à leurs intérêts. Malheureusement les artisans abusèrent de leur triom-

phe, en pillant quelques maisons de fabricants; et la répression, si elle fut tardive, n'en fut pas moins sévère[1]. L'importance que prenaient de plus en plus les manufactures dans le cours du dix-huitième siècle multiplia les agitations de ce genre, auxquelles on peut donner à certains égards le nom de grèves, et qui furent plus fréquentes dans les grandes villes de province qu'à Paris.

On ne saurait croire jusqu'à quel point l'audace de certains compagnons était portée à la veille de la révolution. « Les ouvriers papetiers, dit une lettre officielle de 1783, s'érigent en tyrans de leurs maîtres, et non contents de les vexer par des amendes arbitraires, qu'ils leur imposent sous le plus léger prétexte et que ceux-ci sont en quelque sorte contraints de payer, pour préserver leurs ateliers de la désertion, ils font des pactes entre eux, en vertu desquels ils condamnent à l'inaction la fabrique qui leur a déplu; et l'effet de cette espèce d'anathème est si prompt qu'un maître n'est pas plutôt frappé qu'aucun autre ouvrier n'ose se présenter pour travailler chez lui. C'est ce qu'ils appellent ironiquement en termes de compagnonnage : Mettre un atelier en

[1] P. Bonnassieux, *la Question des grèves sous l'ancien régime : la grève de Lyon en* 1744, in-8°, 1882. — Une nouvelle grève eut lieu en 1786; le consulat accorda une augmentation de 2 sous par journée; mais il revint sur sa décision lorsqu'il eut fait venir des troupes. (C. L. Chassin, *Le génie de la Révolution,* I, 186, 187.)

interdit. » Et l'on cite des faits; on raconte que deux ans auparavant un fabricant papetier a été mis à une amende de 300 livres par ses ouvriers, et qu'en outre il a été obligé par eux de payer 12 sous à chaque ouvrier passant. Cette concession ne les a rendus que plus exigeants, et comme ils réclamaient 12 livres d'un nouvel arrivant, et que le maître s'était opposé à cette exaction, ils avaient tous quitté son atelier[1]. La police s'efforçait, il est vrai, de réprimer ces actes; elle faisait arrêter les ouvriers qui quittaient leurs maîtres sans un congé régulier[2]; elle poursuivait les compagnons de passage qui cherchaient à débaucher les travailleurs sédentaires; mais elle ne parvenait qu'imparfaitement à réprimer l'esprit d'indépendance qui se manifestait de plus en plus dans les classes inférieures.

[1] Correspondance officielle de 1782 et 1783 (Arch. de l'Aube, C. 1942.)

[2] Les ouvriers de la manufacture de Saint-Gobain ne pouvaient, pendant deux ans, s'en éloigner de plus d'une lieue, sous peine d'amende et d'emprisonnement. (C[te] d'Haussonville, *Le combat contre la misère, Revue des Deux-Mondes,* 15 mars 1885, p. 306.)

V.

LA SITUATION SOCIALE.

L'esprit d'indépendance avait toujours été plus vif et plus développé dans les villes que dans les campagnes; il était plus éveillé à Paris qu'ailleurs. Depuis longtemps, le sentiment du respect y était affaibli. On y remarquait sous Louis XIV, que « ceux de la lie du peuple ne cédaient le pas à personne, qu'ils ne tiraient leur chapeau que devant Dieu et qu'ils ne souffraient pas la moindre injure... Il n'y a pas de peuple plus impérieux et plus hardi », ajoutait-on [1]. C'était peut-être beaucoup dire, mais il est certain que l'esprit d'insubordination, plus que partout ailleurs, tendait à s'accroître à Paris. Mercier en fit lui-même l'expérience à la veille de la Révolution. « Jadis, dit-il, quand j'entrais dans une imprimerie, les garçons ôtaient leur chapeau. Aujourd'hui, ils se contentent de vous regarder, ricanent, et à peine êtes-vous sur le seuil, que vous les entendez

[1] *Lettre d'un Sicilien. Saint-Evremoniana,* p. 274. — On en trouve un exemple dans *les Précieuses ridicules* (sc. VIII), lorsqu'un des porteurs de chaise menace de frapper d'un bâton de sa chaise Mascarille, qui refuse de le payer.

parler de vous d'une manière plus leste que si vous étiez leur camarade. Tous les imprimeurs, ajoute-t-il, vous diront que les ouvriers leur font la loi, qu'ils s'invitent l'un l'autre à rompre tout frein d'obéissance; les ouvriers transforment l'imprimerie en vraie tabagie; ils reculent à leur gré l'apparition d'un ouvrage fait pour telle circonstance. Dans les métiers, vous n'entendez que les plaintes des maîtres, qui se trouvent abandonnés de leurs garçons, ligués pour faire une espèce de loi à ceux qui les payent. Propos insolents, lettres injurieuses, ils se permettent tout. Des idées mal entendues ont désuni les anneaux nécessaires aux travaux et à la prospérité du commerce; de là naît l'imperfection des ouvrages, parce que les ouvriers se hâtent d'achever et ne travaillent que pour finir la semaine. » Et Mercier, qui écrit en 1788, s'effraie des effets que ne peut manquer de produire bientôt le mépris de toute subordination[1].

A coup sûr, il n'en était pas partout ainsi. Les ouvriers imprimeurs avaient pu puiser dans les livres dont ils étaient les compositeurs quelques-unes de leurs idées d'indépendance et d'insubordination; les ouvriers de Paris étaient plus émancipés que ceux de province. Il y avait dans cette ville une tendance de plus en plus marquée à l'égalité. « A Paris, dit le

[1] Mercier, *Tableau de Paris,* VIII, 323, 324.

marquis de Mirabeau, le peuple n'est pauvre que volontairement; tout y trouve à travailler et gagne beaucoup. Tout le monde est devenu *monsieur*. Il me vient le dimanche un homme en habit de droguet de soie noire et en perruque bien poudrée, et tandis que je me confonds en compliments, il s'annonce pour le premier garçon de mon maréchal et de mon bourrelier [1]. » On dira plus tard : « Lorsqu'il ferme sa boutique, le perruquier s'habille proprement en noir, et va à l'Opéra, à côté de celui qu'il a coiffé. Les plus bas artisans, jusqu'aux savetiers, portent l'habit de magistrat; il n'y en a pas de plus commun, parce qu'il est le plus économique et le plus noble... Les cheveux longs que portent les clercs, les garçons marchands et les gens du peuple endimanchés, n'est-ce pas une sorte de dérision [2]? » On citerait d'autres appréciations semblables, où l'on déplore la confusion entre les différentes classes que la similitude des costumes peut produire. L'ouvrier cherchait à s'élever, non seulement au-dessus de la condition, mais dans sa condition même. Peu à peu sa situation matérielle s'est considérablement améliorée [3], et en même temps sa situation morale; il n'est plus, comme à l'époque romaine, un esclave; il n'est plus, comme au moyen âge, un va-

[1] *L'Ami des hommes,* I, 421, 422.
[2] Mercier, V, 77. — *Le Citoyen françois,* 1785, p. 81.
[3] Levasseur, *Histoire des classes laborieuses,* I, 449, 332.

let[1]; il est depuis longtemps un homme, un compagnon de travail, qui traite de gré à gré avec le maître, s'il n'est pas, comme le maître, un citoyen qui a sa part dans l'administration de la cité.

Sans doute, il est au dernier rang de l'échelle sociale; le noble et le bourgeois peuvent le tutoyer et l'appeler familièrement « mon ami », sans qu'il s'en offense[2]; on le désigne sous des sobriquets, comme le Lillois, Brochet, qui font disparaître son véritable nom; on le range parmi les personnes de basse et vile condition, mais on lui reconnaît des sentiments d'honneur que la loi saura protéger au besoin. J'ai été frappé de trouver à la fin du dix-septième siècle un certain nombre de demandes en réparation d'honneur formées par des compagnons, ainsi que des sentences condamnant l'insulteur aux dépens et à déclarer qu'il tient l'insulté pour homme de bien et d'honneur[3]. Je ne crois pas que le sentiment, que l'ouvrier pouvait avoir de son honneur, se soit affaibli, à la veille de la révolution, malgré l'anecdote connue que rapporte Mercier. C'est celle du cocher de fiacre à qui le tribunal inflige un blâme et qui demande au juge si cela l'empêchera de mener son fiacre. — Non, mon ami, lui répond-on. — En ce

[1] C'est le terme sous lequel il est désigné au XIII[e] siècle. (*Livre des métiers.*)

[2] *L'Indigent,* par Mercier, acte II, sc. II.

[3] Arch. judiciaires de l'Aube, n° 1184.

cas, je m'en..... On n'imprime pas l'idiome des fiacres, dit Mercier, qui conclut un peu facilement d'un seul exemple à un symptôme général[1].

La dignité de l'ouvrier paraît, au contraire, avoir gagné pendant ce siècle; il a plus d'amour-propre; il soigne davantage sa tenue et son costume; il se rapproche des classes polies par l'urbanité de ses manières. Si les goujats ne le cédaient en rien pour la grossièreté de leurs paroles et de leurs gestes aux rustres et aux manants, certains compagnons, surtout parmi ceux qui se livraient aux arts mécaniques, avaient profité des leçons de civilité puérile et honnête qu'on enseignait dans les écoles gratuites des villes. « La politesse se retrouve chez le dernier ouvrier aussi bien que chez les grands, remarque le publiciste anglais Moore. C'est le trait caractéristique de la nation française[2]. » Les distances se rapprochent ainsi entre les classes, par l'urbanité qui adoucit leurs rapports.

Le compagnon, en somme, est Français, est chrétien à l'égal des membres des classes supérieures. A l'église, il s'assied derrière les bourgeois, mais il participe à la communion des fidèles; il va toujours à la messe, s'il assiste plus rarement que par le passé aux vêpres. Il fait souvent partie d'une confrérie. On s'ef-

[1] *Tableau de Paris,* IX, 180.
[2] *Lettres d'un voyageur anglais,* 1781, I, 24.

force d'élever son âme et de la porter à la dévotion, soit par des prédications, soit en lui faisant lire des livres édifiants, comme le *Magasin des pauvres, artisans, domestiques et gens de campagne*, par Mme Le Prince de Beaumont[1]. Comme Français, on lui demande, depuis la fin du dix-septième siècle, de servir dans une certaine mesure son pays, en tirant au sort pour la milice. Il trouve cette contrainte excessive, il la trouve intolérable; jamais on ne lui a demandé aucune charge publique, et il supporte particulièrement celle-là avec peine; mais cette contrainte qu'on lui impose est pour lui l'indice d'une émancipation nouvelle. Pendant tout le moyen âge, comme sous la domination romaine, le droit de porter les armes était interdit aux dernières classes de la société. La bourgeoisie, qui dominait dans les villes, considérait comme dangereux de laisser des instruments d'attaque et de défense aux mains des habitants les plus nombreux, les plus pauvres et les moins intéressés par conséquent au maintien de l'ordre de choses existant. Dans certaines villes, comme à Troyes, le bourgeois et l'artisan riche avaient seuls

[1] 2 vol. in-12, 1768. — « Je crois, disait le censeur chargé de l'approuver, que cet ouvrage serait d'une grande utilité, s'il pouvait être lu par ceux à qui il semble être destiné. » Il a été du reste maintes fois réimprimé, quelquefois sous des titres différents. C'est une série de dialogues édifiants, qui, malgré le titre, s'applique davantage aux habitants de la campagne qu'à ceux des villes.

le droit de porter des armes offensives et défensives; on les désignait sous le nom d'hommes de fer, tandis que les artisans, les hommes de pourpoint, n'avaient que des armes offensives de qualité inférieure; quant aux ouvriers, aux compagnons, ils ne pouvaient en posséder aucune, et leurs inventaires, en effet, n'en contiennent pas la mention.

Ils n'avaient aussi dans les villes aucuns droits municipaux, et pourtant ils étaient des privilégiés. Dans les villes exemptes de tailles, ils ne payaient aucune contribution directe, si ce n'est la capitation, qui était un impôt progressif et qui pour les gens de la dernière classe du peuple ne dépassait pas 30 sous. Et encore étaient-ils souvent exempts de la capitation elle-même[1]. Qu'on compare leur sort à celui du paysan! Celui-ci paye les vingtièmes, la dîme, la taille, qui frappe non seulement sur les biens qu'il possède, mais sur les terres qu'il loue et sur l'industrie qu'il exerce. Le travail rural est accablé d'impôts; le travail des grandes villes en est affranchi, parce que ces villes sont exemptes de la taille. L'ouvrier n'acquitte aucune contribution pour son loyer, pour ses portes et fenêtres. Sous Louis XIV, il fait l'envie des bourgeois parce qu'il ne paye aucune charge de ville qu'il ne loge jamais un soldat, qu'il n'est pas obligé

[1] Le tiers état de Soissons demande en 1789 qu'on y assujettisse les clercs de notaire, garçons et filles de boutiques, compagnons orfèvres et tous autres artisans. (*Archives parlementaires.*)

de se procurer des armes et de monter la garde [1]. Il contribue seulement pour une part restreinte aux droits d'octroi et de gabelles. Mais si le manouvrier rural paye l'impôt comme le cultivateur, il est à peu près son égal; il figure et vote avec lui dans les assemblées générales de la communauté; il participe aux charges comme aux droits des autres habitants. L'ouvrier des villes, affranchi des charges, est privé des droits, sans que les privilèges dont il jouit contribuent beaucoup à l'enrichir.

L'artisan, dit Jean-Jacques Rousseau, ne dépend que de son travail; il est aussi libre que le laboureur est esclave [2]... Mais on peut dire que cette absence de liens lui est parfois nuisible; elle ne le rattache pas au sol, à la famille, à la cité; et la liberté, qui résulte de l'instabilité, peut le mener à la misère.

On doit observer que les hôpitaux fondés au moyen âge dans les campagnes furent en grande partie supprimés au dix-septième siècle et qu'il s'en fonda de nouveaux dans les villes. Il faut que les paysans aient trouvé des ressources merveilleuses dans la fécondité de la terre pour avoir supporté, comme ils l'ont fait si longtemps, le poids d'une grande partie des impôts; il faut aussi que la misère se soit atténuée dans les campagnes pour qu'on y laissât dépérir les établisse-

[1] Oudard Coquault, *Mémoires*, p. 114.
[2] *Émile*, II, 74, 75.

ments hospitaliers. On peut dire, il était vrai, qu'un assez grand nombre de villageois venaient chercher du travail dans les villes, et qu'ils y grossissaient le nombre des pauvres[1]. La misère y était en permanence; le chômage, l'inconduite, la maladie, en étaient trop souvent cause, et trop fréquemment l'ouvrier sans ressources allait mourir à l'hôpital.

Mais il ne faut pas voir uniquement le revers de la médaille. Le travail n'aboutit pas toujours à la maladie, à l'abandon, à la ruine. Si un certain nombre d'ouvriers ne pouvaient parvenir à améliorer leur situation, il en était qui réussissaient à faciliter à leurs enfants les moyens de s'élever au-dessus de leur condition[2]; ils leur faisaient donner une éducation à leur portée, et si leur fils avait des dispositions heureuses, ils pouvaient le pousser dans l'Église ou dans l'industrie ; un grand nombre d'entre eux aussi parvenaient à se faire recevoir maîtres ; et si le brevet qu'ils avaient conquis par leur travail n'était pas une garantie d'aisance, il était pour eux comme un signe d'affranchissement qui leur conférait des droits de bourgeoisie et des droits municipaux.

Sauf dans les derniers temps, où la fiscalité grevait de droits assez élevés les réceptions des maîtres, il n'était pas difficile aux compagnons qui avaient

[1] Les gens de peine viennent de la campagne. (Mercier, IX, 167.)

[2] Le savant Paul Henrion, maître garde de la bibliothèque du collège Mazarin, était fils d'un compagnon teinturier. (Arch. jud. Aube, n° 1105.)

fait leurs années de stage[1] et qui avaient réuni quelques économies d'obtenir la maîtrise[2]. On se plaint même que la facilité trop grande de l'acquérir à prix d'argent ait trop confondu le maître avec les garçons[3]. » A défaut même d'un pécule suffisant, la bonne conduite, l'habileté professionnelle, contribuaient à l'amélioration de leur sort. « Souvent même, dit-on sous Louis XIV, les maistres en font leurs gendres et les veuves leurs maris[4]. » Les manufactures n'étaient pas encore assez puissantes pour écraser les petites industries, et celles-ci étaient d'un accès facile aux ouvriers qui amassaient un modeste pécule. Il est remarquable que l'ancienne société, basée sur la hiérarchie des classes, ait favorisé plus que la nouvelle les moyens de sortir de sa classe; de même qu'il était facile au bourgeois enrichi de devenir noble par l'acquisition d'une charge, il était beaucoup plus aisé au compagnon de devenir maître qu'il n'est aujourd'hui aisé à l'ouvrier de devenir patron. Il faut de nos jours un capital de beaucoup plus considérable pour faire marcher un atelier qu'il n'en fallait autrefois pour acheter une maî-

[1] La durée de ce stage variait de deux à neuf ans. En moyenne il était de trois ans d'apprentissage, trois ans de compagnonnage, comme pour les tailleurs de Paris.

[2] La plupart des ouvriers devenaient maîtres au XVIII[e] siècle. (Du Cellier, p. 286.)

[3] Mercier, VIII, 326.

[4] Audiger, *la Maison réglée,* 1692, p. 162.

trise, et il est à peu près impossible à l'ouvrier actuel de réaliser assez d'économies pour diriger une manufacture. On pourrait même citer, au siècle dernier, un ouvrier cirier, comme Jean Leprince, fondant une maison importante, et dont les descendants furent anoblis, sans cesser d'exercer leur industrie[1].

Sans doute, tous les compagnons ne pouvaient devenir maîtres; mais les plus intelligents, les plus rangés parvenaient aisément et nécessairement à ce but. Le nombre des ouvriers n'était pas deux fois plus élevé que celui des patrons[2]. Il en résultait que ceux qui restaient compagnons étaient les plus dénués de moyens intellectuels et pécuniaires, et qu'on était disposé à leur accorder peu d'estime. Les publicistes, les philosophes, les gens de loi n'étaient pas très disposés à les plaindre. « Ce pauvre peuple, écrivait Condorcet à Necker, n'est ni si heureux ni si malheureux que vous le dites. Tant qu'il a de la jeunesse, de la santé et du travail, son sort est supportable[3]. » Le moyen aussi de s'élever contre l'ordre social établi et contre les abus du pouvoir, en

[1] Nepveu de la Manouillère, *Mémoires* publiés par l'abbé Esnault, II, 17.

[2] En 1682, on compte à Paris, d'après un recensement de Le Tellier, 17,085 maîtres et 38,000 compagnons. (P. Lacroix, *Le XVII*e *siècle*, p. 447.) Près de la moitié des compagnons a donc la chance de devenir maître.

[3] *Lettre d'un laboureur à M. N... Mélanges d'économie politique*, I, 484.

prenant pour clients des travailleurs qui ne payaient à peu près aucun impôt[1] et qu'on ne pouvait présenter comme les victimes d'une odieuse fiscalité! Et d'ailleurs, qui réclamerait pour eux? Les maîtres ont surtout la parole, et dans les cahiers de 1789, ils la prendront pour défendre leurs intérêts, et non ceux des ouvriers. Pour les campagnes au contraire, les publicistes ont beau jeu de crier contre l'injustice, contre l'oppression, contre l'inégalité; les paysans, de leur côté, sont appelés presque tous à formuler leurs vœux, et comme le cultivateur souffre des mêmes maux que le manouvrier, tous deux feront entendre les mêmes plaintes. Ce sont les campagnards, dirigés par les gens de loi, qui en 1789 ont fait la majorité du tiers état et ont demandé les plus grandes réformes. Les corporations d'arts et métiers se sont souvent bornées à des vœux professionnels où il n'était pas question des ouvriers.

Ainsi donc une obscurité silencieuse s'étend jusqu'à la dernière heure sur leur classe. A peine, dans ce grand réveil de la nation, quelques compagnons réussissent-ils à faire entendre leur voix. Ils le font

[1] Les terres seules, dit Condillac, peuvent payer les charges. Les artisans et les marchands, quelque taxe qu'on mette sur eux, ne paient jamais... S'ils travaillent, ils se font rembourser; s'ils ne travaillent pas, ils mendient. (*Le commerce et le gouvernement. Mélanges d'économie politique,* I, 437).

parfois avec un mélange de surprise et d'humilité qui a quelque chose de frappant. « Nous voilà donc au moment tant désiré de la nation, disent les compagnons bonnetiers de Troyes, où il a plu au meilleur des rois de convoquer tous les ordres, tous les corps et communautés, jusqu'à nous compagnons, aussi fidèles que petits sujets. C'est avec saisissement de joie que nous nous efforçons de représenter nos faibles raisons, cependant très importantes, concernant notre fabrication. » D'autres paraîtront envisager l'avenir plutôt que considérer le passé; ils parleront un langage plus hardi, où se reflétera l'influence des doctrines de Jean-Jacques Rousseau; dans leur préambule, ils revendiqueront en termes déclamatoires les droits de l'humanité, et s'ils protestent de leur fidélité aux volontés du monarque, c'est, diront-ils, « parce qu'elles sont conformes à la raison, à la justice et à la vérité ». Il se révèle dès lors dans leur langage le goût des formules abstraites et sonores, qui, plus tard, auront trop d'empire sur leur esprit; mais s'ils se font l'écho des plaintes que soulèvent les aides et les gabelles, ils ne s'élèveront point contre les corporations; ils demanderont, il est vrai, de meilleurs moyens de garantir leurs intérêts méconnus par les maîtres; mais loin de vouloir la suppression des privilèges, ils en réclameront l'extension à leur profit; ils médiront des mécaniques et solliciteront l'interdiction des métiers dans les

campagnes, qui causent, suivant eux, la misère des ouvriers des villes [1].

D'après ces plaintes, trop locales pour être généralisées, il s'ensuivrait que leur sort n'était pas aussi précaire qu'on pourrait le croire. Dans toute la France, l'influence des maîtres, qui dominait dans les cahiers, aurait été impuissante à étouffer les plaintes des compagnons, si le sort de ces derniers avait été intolérable. Il y avait à cette époque une telle passion pour améliorer le sort des hommes, une telle ardeur pour rechercher les moindres abus à réformer, qu'il eût été extraordinaire que ceux dont auraient souffert les ouvriers eussent été seuls passés sous silence. Dans la collection générale des cahiers de 1789, qui a été récemment publiée, il n'est guère question des ouvriers que pour demander la répression des excès du compagnonnage [2]. La Révolution devait pourtant les affranchir de la sujétion corporative, mais sans les dégager de l'obligation où ils sont toujours de dépendre d'un maître par la nécessité de gagner leur pain quotidien.

Si maintenant nous portons un regard d'ensem-

[1] *Histoire de Troyes pendant la Révolution*, I, 124 à 126. — Des réclamations analogues se sont produites dans une enquête toute récente. Des imprimeurs se plaignaient du travail des femmes et demandaient la fermeture de l'Imprimerie nationale, etc. (*Réforme sociale*, VIII, 250.)

[2] *Archives parlementaires*, IV, 51, 243. Cahiers du tiers état de Montpellier et de Nîmes.

ble sur la condition de l'ouvrier d'autrefois, nous sommes frappés par les similitudes non moins que par les différences que présente cette condition avec celle des ouvriers d'aujourd'hui. A coup sûr, elle s'est améliorée sous le rapport matériel et social, et il serait injuste de méconnaître les efforts, souvent suivis de succès, que les pouvoirs publics, d'accord avec l'opinion, ont faits pour la relever. La vérité historique ne consiste pas dans des formules générales et absolues; elle se compose de faits qui dans leur ensemble comportent des restrictions, des exceptions et même des contradictions relatives.

Ainsi l'ouvrier habite parfois des appartements plus sains qu'autrefois; mais ces logements sont toujours dans des quartiers reculés, et leur mobilier ne dépasse point le strict nécessaire. Il se rapproche davantage, les jours de fête, par son vêtement, des classes riches; mais il s'en distingue davantage les jours ouvrables par la blouse, qui n'était pas plus en usage au dernier siècle dans les villes que dans les campagnes. Il a des salaires beaucoup plus élevés; il a des moyens d'épargne qu'il ne possédait pas; il peut faire des placements plus sûrs et plus à sa portée; il trouvera dans l'assurance des moyens de garantir sa vieillesse de la misère, son âge mûr des accidents et du chômage; les sociétés de secours mutuels le soulageront dans la maladie; mais en présence des concentrations industrielles que produit l'emploi des mo-

teurs à vapeur, il lui est de plus en plus difficile de cesser d'être salarié pour devenir maître.

Il célèbre moins de fêtes religieuses, mais le lundi, quelquefois le mardi, sont plus que jamais observés par lui. Il est plus instruit; il sait mieux la géographie et l'arithmétique : mais le sentiment religieux s'est affaibli dans son esprit, et avec lui s'est raréfiée une des sources les plus fécondes des sentiments moraux qui peuvent élever le cœur de l'homme au-dessus de sa condition matérielle. Le compagnonnage n'a plus la même puissance qu'à la fin du dix-huitième siècle; mais les associations syndicales en auront bientôt davantage. L'ouvrier a obtenu de grands avantages sous le rapport de la liberté du travail et de l'égalité politique; il est devenu citoyen, et son vote pèse autant que celui d'un membre de l'Institut; mais, même avec les privilèges dont il jouit à Paris et dans certaines villes, il paye plus d'impôts qu'autrefois; il donne trois ou cinq années de sa vie, les plus vigoureuses et les plus fécondes à coup sûr, pour le service de l'État, qui ne lui demandait rien sous ce rapport avant la fin du règne de Louis XIV, et qui à partir de l'établissement des milices, ne réclama de lui qu'un service restreint par un tirage au sort qui levait à peine par an six mille hommes recrutés surtout dans les campagnes[1].

[1] De 1778 à 1787, on leva 558 hommes sur 9269 qui avaient tiré au

Si l'on veut enfin examiner la question de savoir s'il est plus heureux qu'autrefois, on pourra répondre que la source du bonheur n'est pas dans la satisfaction de jouissances matérielles plus grandes, ni dans la possession de droits sociaux et politiques plus étendus, mais dans la réalisation de désirs qui savent se modérer et dans le contentement de son sort. Les sentiments que l'ouvrier d'aujourd'hui éprouve à l'égard des patrons sont analogues à ceux que l'ouvrier de l'ancien régime ressentait à l'égard des maîtres, avec cette différence que ce dernier était moins disposé à s'élever contre une classe d'hommes à laquelle il avait l'espérance d'appartenir un jour. L'égalité politique n'est pas tout ; elle ne saurait procurer l'égalité sociale et pécuniaire qu'aucune constitution humaine n'a jamais su donner. Il n'y a qu'une seule égalité qui n'ait jamais causé de déception ici-bas : c'est l'égalité après la mort dans une vie supérieure que la religion promettait à l'ouvrier d'autrefois et dont l'espérance le soutenait dans les épreuves de la vie.

sort dans l'élection de Troyes qui contenait 85,000 habitants; la part de la ville de Troyes fut seulement de 70, soit 7 par an, sur un nombre de 1378 inscrits et une population de 24,000 habitants environ. (*Le recrutement territorial sous l'ancien régime,* p. 45.)

DEUXIÈME PARTIE.

LES MAITRES ARTISANS.

I.

LA MAISON.

Les ouvriers n'ont d'ordinaire qu'une ou deux chambres qu'ils tiennent à loyer; presque toujours, en province, le maître artisan a sa maison. Qu'il la loue ou la possède en toute propriété, il y domine sans partage; il a sa façade et son pignon sur rue, avec son enseigne distincte; il a son atelier, où il commande; il a sa cour, où il est à l'abri des regards; il peut dire qu'il est chez lui.

Être chez soi, c'est la grande et légitime ambition de l'habitant des villes; il n'épargnera rien pour y parvenir; s'il n'a point de ressources suffisantes, il supplée à la propriété complète par un long bail; s'il réunit quelques épargnes, il les consacre à l'acquisition d'une maison. Désormais, il sera chef d'hôtel, comme on disait au quinzième et au seizième siècle; la possession d'une habitation lui conférera non seulement des droits civiques et municipaux, mais parfois

même des droits de bourgeoisie qui lui donnent des privilèges spéciaux.

Cette maison, ce sera l'asile, le berceau, le foyer de la famille dont il est le chef[1]. A une époque où la famille est l'unité sociale, où la société se compose de familles et non d'individus, on comprend l'importance de la maison pour le chef de famille. Il s'identifiera à elle pour ainsi dire. Un vieux dicton gascon du seizième siècle disait : « Ma maison, mon âme[2]. » L'artisan s'y attache étroitement. Elle porte son nom ; il est inscrit sur sa façade, avec la désignation de sa profession ; son enseigne, pieuse, pittoresque, banale ou bizarre, suspendue à une tige, parle aux yeux et à la mémoire. Elle donne à l'habitation une personnalité distincte ; son nom s'ajoute parfois à celui du chef de famille ; elle est regardée comme une propriété, que l'on ne peut usurper[3]. Près de l'enseigne,

[1] A Nîmes et dans beaucoup d'autres villes, la plupart des maisons sont habitées par une seule famille. — A Amiens, on estimait à 6 personnes par maison le nombre des habitants. (Pagès, *Manuscrits*, II, 106.) — A Troyes, au dix-huitième siècle, on peut l'évaluer à 8.

[2] Donato Rigeto, *Viaggio*, Bologna, 1884, p. 25.

[3] Il y eut un procès de ce genre, à Paris, au siècle dernier, entre fabricants d'encre, pour l'enseigne de la Petite Vertu. (*Mém. pour Jean-Jacques Guyot, marchand mercier à Paris*). Nous avons parlé ailleurs de l'enseigne, au point de vue de la réglementation. (*La ville sous l'ancien régime*, I, 341.) La bibliographie de l'enseigne, que de nombreux travaux provinciaux ont enrichie, s'est accrue récemment de l'*Histoire des Enseignes de Paris*, œuvre posthume d'Édouard Fournier, publiée par Paul Lacroix. — L'enseigne tombe souvent en désuétude au dix-huitième siècle ; elle devient moins nécessaire, à mesure que l'ins-

on peut voir une statuette de la vierge ou d'un saint[1], une sentence pieuse ou philosophique[2], qui attestent les sentiments religieux et moraux de l'habitant. Ces signes apparents font connaître la nature de son travail et de ses croyances. Au dix-septième siècle encore, la façade révèle les habitudes et les occupations de l'artisan. La large baie du rez-de-chaussée, c'est la boutique ou l'atelier. Les deux fenêtres du premier étage, c'est la chambre à coucher du maître et de la maîtresse du logis; la petite fenêtre voisine, c'est le cabinet sans feu, où couche l'enfant ou les enfants; plus haut, sous le pignon aigu, au faîte parfois historié, s'ouvre la lucarne du grenier, où s'attache souvent une poulie destinée à faire monter les fardeaux.

Dans les grandes villes, étroite et haute est la façade. Les fortifications massives étreignent les mai-

truction se répand dans les masses et que l'on peut lire le nom de l'artisan sur sa porte.

[1] Ces statues furent surtout érigées à l'époque des guerres de religion et de certaines épidémies. Elles disparaissent tous les jours dans nos villes de province, où il en subsiste à peine quelques spécimens.

[2] *Pax huic domi*, peut-on lire sur une façade à Orléans (Buzonnière, *Histoire architecturale d'Orléans*, II, 242), à Beauvais et à Vitré. — A Abbeville, on lisait : *Fais le bien pour le mal, car Dieu te le commande.* — A Paris, rue Mignon, sur une petite maison : *In fundulo, sed avito*, ce que Benserade traduisait par ces mots : *Je suis gueux, mais c'est de race.* (Eugène Lescrinier, *les Habitations particulières au seizième siècle*, *Univers illustré*, 1859, I, 390.) — A Troyes, on peut citer entre autres, sur différentes maisons : *Contre mal pacience*, 1533. — *Paix et amour.* — *De mieulx ne puis.* — *Plus penser que dire.* (Arnauld, *Voyage archéologique et pittoresque dans le département de l'Aube*, p. 237, 238.)

sons de leur ceinture de pierres. L'espace est mesuré. De là, la dimension resserrée des maisons, plus petites que celles de nos jours[1]. Chacun a voulu avoir sa part de la rue, de sorte que la maison pour se développer a dû s'étendre dans le sens de la profondeur. On dirait dans certaines villes, construites en bois, des vaisseaux pressés les uns contre les autres, qui présentent tous leur poupe au quai du port. Jusqu'au dix-septième siècle, les maisons ont été bâties perpendiculairement à la rue; la forme de la charpente du toit l'indique; le pignon l'atteste. La plupart du temps, la maison n'a que la largeur d'une chambre. Une maison en bois d'Orléans n'a que 3 mètres 85 de façade ; mais cette façade est charmante de ciselures. En revanche, elle a trois étages [2]. Dans les villes importantes, on regagne en hauteur ce qu'on ne peut avoir en largeur; on se rattrape aussi sur la profondeur.

Profondes sont les chambres hautes et basses; les unes reçoivent le jour de la rue; les autres, qui sont, comme on le dit, en termes peu élégants, sur le derrière, ouvrent sur une cour intérieure, où le soleil ne pénètre pas toujours. Heureux le propriétaire, s'il

[1] A Nîmes, on compte, en 1592, 1,408 maisons dans la cité; en 1880, il n'y en a plus que 1051; mais les maisons des faubourgs ont singulièrement augmenté, et l'on en compte aujourd'hui 4,000. (Albert Puech, *Une ville au temps jadis,* p. 24 et 40.)

[2] Buzonnière, I, 91.

peut y cultiver quelques fleurs et faire grimper le long du mur quelques ceps de vignes![1] Dans un angle de la cour, un escalier monte tout droit sous un auvent, ou bien s'enroule dans une tourelle; dans ce dernier cas, c'est une vis[2], selon le langage du moyen âge, qui exprime à merveille les révolutions, quelquefois trop rapides, des escaliers tournants. Au fond de la cour, un bâtiment de dépendance, cuisine, atelier ou vinée, dont le premier étage, quand il existe, peut être relié au corps de logis principal par une galerie couverte ou découverte[3]. Dans cette cour ou dans la rue, s'ouvre la trappe de l'escalier droit qui descend à la cave; cave parfois profonde, construite et voûtée avec soin, quelquefois même à deux étages, avec des recoins mystérieux et des couloirs qui la font communiquer avec les habitations voisines ou les rem-

[1] Les raisins pendant aux seps de la vigne d'un petit jardin estant sur le derrière de la maison... 30 s. (Inv. d'un alesnier, 1629. Arch. judiciaires de l'Aube, n° 1214.)

[2] Cette vis se trouvait parfois dans une tourelle saillante sur la rue, et dans certaines villes, comme Brioude, il n'était pas permis d'en édifier sans payer une redevance au seigneur. L'extrait suivant du terrier des chanoines comtes de Brioude, pour l'année 1600, en est la preuve : « Plus pour la licence par MM. audit conferrant donnée de fere ung vis à l'entrée de la porte de ladite maison... environ de deux pieds deors heuvre hors de la muraille et y mettre au plus hault du couvert de ladicte vis une giroete et feuilhage. Pour lesdictes licences, 2 deniers tournois. » (Communication de M. Vernière, de Brioude.)

[3] *Les anciennes galeries des maisons de Troyes*, 1884. — Ces galeries, assez nombreuses dans les villes d'Auvergne, y étaient désignées sous le nom d'*Estres*. (Comm. de M. Vernière.) — A. Puech, p. 31.

parts[1]. Telle est, sauf quelques variantes, la disposition de la plupart des maisons des artisans et des petits bourgeois, dans les villes d'une importance moyenne.

Ces maisons ont conservé en grande partie au dix-septième siècle leur physionomie du moyen âge. De nos jours encore, la plupart des constructions datent d'un ou de plusieurs siècles; on a restauré la plupart d'entre elles; on en a modifié soit la façade, soit même la distribution intérieure ; mais les traits principaux en subsistent encore. Il faut avoir le superflu pour renverser une vieille maison, afin d'en bâtir une nouvelle; et dans tous les temps, le superflu a été rare. Cependant les constructions des artisans au moyen âge laissaient beaucoup à désirer, et à certaines époques, elles tombaient de vétusté, à tel point qu'il fallait bien se résoudre à les réédifier.

Un grand nombre de villes, même de celles qui aujourd'hui sont bâties en pierre, étaient alors remplies de maisons de bois et de mortier. Ce n'est guère qu'au dix-septième siècle que dans des cités comme Nîmes, Orléans et Limoges, la pierre se substitue de toutes parts au bois. Deux voyageurs hollandais, qui traversent Beauvais en 1657 remarquent que les maisons sont presque toutes à l'antique et « basties

[1] Léon Marquis, *les Caves d'Étampes, Bulletin de la société historique du Gâtinais*, II, 229. — Dans bien d'autres villes on peut citer des caves de ce genre. — L. Guibert, *la Famille limousine*, p. 55.

de plâtre et de bois[1]. » Les maisons de bois ont persisté à Beauvais comme à Troyes, mais si quelques-unes, élevées par des gens de goût ou des propriétaires vaniteux, étaient rehaussées d'élégantes arabesques et de gracieux ornements, si d'autres étaient solidement ajustées, il était des artisans qui s'inquiétaient aussi peu de l'élégance que de la durée de leur demeure.

J'ai été frappé, en parcourant les censiers des abbayes, de trouver dans la ville de Troyes, au quinzième et au seizième siècle, à une époque relativement prospère, un assez grand nombre de masures tombant en ruines, de places « où, selon le langage du temps, soulait avoir maison[2] », de terrains à bâtir ou de corps de logis à démolir. Il était rare dans ce cas que l'abbaye voulût faire elle-même les frais d'une construction nouvelle ; elle préférait louer le terrain à long terme, en imposant au bailleur la condition de bâtir. Les baux à long terme étaient alors d'usage ; on en faisait d'ordinaire pour une, deux ou trois vies ; c'est-à-dire pour la vie du locataire, de sa femme, de ses enfants et petits-enfants[3]. C'est à la famille qu'on loue non moins qu'à la personne, et il y a dans

[1] A. Puech, *Une ville au temps jadis*, p. 30 et 36. — Buzonnière, I, 83-91. — L. Guibert, *la Famille limousine d'autrefois*, p. 53. — *Relations des ambassadeurs vénitiens*, II, 489. — *Journal d'un voyage à Paris en* 1657-1658, p. 25.

[2] Soulait, avait coutume (Du Cange, *Glossaire français*).

[3] Reg. censiers de Montier-la-Celle. — Comptes de Saint-Pierre. — On peut citer, en 1520, des baux à trois vies pour une maison dans un

ce genre de location un sentiment de stabilité qui lui donne quelque ressemblance avec la propriété elle-même. On pouvait bien dire qu'on était chez soi, lorsqu'on avait la certitude de mourir dans une maison et de la laisser à ses enfants. L'inconvénient était que le signataire d'un pareil bail ne cherchait pas à faire une construction solide, mais une habitation qui pût subsister pendant la durée de son bail. Après nous le déluge, pouvait-il dire. Je trouve ainsi en 1445, une « masure ou place où soulait avoir maison, » de trente pieds de large sur quarante de profondeur. On la loue, moyennant 12 sous 6 deniers tournois de bail viager, à la condition qu'on y construira « dedans trois ans prochains une bonne maison de trois leveures, construite de bon mairein[1], couverte de tuiles ou d'aissis à clous ». En 1487, cette maison est louée, moyennant 13 sous 4 deniers par an, à un cordonnier et à sa femme, pour le temps de leur vie, de celle de leurs enfants et de leurs petits-enfants. En 1594, cette maison, « presque en ruines et prête à tomber de vieillesse et de caducité » est l'objet d'un bail à cens perpétuel, en faveur d'un boulanger[2]. Elle avait à peine cent cinquante ans, et

quartier central, moyennant 40 s. t. par an, et pour une autre moyennant 6 l. Cette dernière maison a 32 pieds de profondeur sur 15 et demi de large.

[1] Leveure, emplacement... mairien, bois de charpente (Du Cange).

[2] Arch. de l'Aube, 7, H. 2, fol. 303. — Les baux viagers avaient en-

l était nécessaire qu'elle fût reconstruite ou réparée de fond en comble.

On remarquera que, comme beaucoup de maisons au moyen âge, elle était recouverte d'aissis, c'est-à-dire de planchettes de bois. Si l'on ajoute que dans un assez grand nombre d'habitations, la fumée s'échappait au sommet par des cheminées de bois[1], on comprend avec quelle facilité le feu prenait et se propageait dans les villes construites en bois; on conçoit quelles appréhensions il inspirait, quelles précautions l'on prenait pour en conjurer les ravages. Le feu était le grand agent de rénovation pour les sombres et étroites maisons de cette époque; mais il arrivait aussi que les maisons reconstruites ne valaient pas mieux que les anciennes[2]. Le Français n'avait pas d'ordinaire pour sa demeure la recherche de propreté de l'habitant des Pays-Bas, les préoccupations architecturales de l'Italien. De là l'aspect terne et vulgaire de bien des villes de province, que les Italiens, habitués aux palais de leur pays, étaient portés à comparer

core lieu à Paris, au dix-huitième siècle. Collé loue un appartement dans ces conditions. (Collé, *Correspondance inédite*, p. 258.)

[1] Boutiot, *Histoire de Troyes et de la Champagne méridionale*, II, 97, III, 253.

[2] Au dix-septième siècle, à Orléans, on ne construit plus que des maisons vulgaires. (Buzonnière, I, 157, 206). — A Paris, on signale quelques édifices somptueux et solides, dont les intervalles sont remplis par des maisons mal bâties. (Lescrinier, d'après Félibien et Dulaure.)

à de grands villages, et même à des villages mal bâtis[1].

Au moyen âge et à l'époque de la renaissance, les maisons étaient fréquemment supportées par des piliers qui formaient des galeries, sur lesquelles ouvrait la boutique du rez-de-chaussée. Ces galeries étaient qualifiées, selon les pays, de porches, de voûtes, d'avant-portes, d'allours ou d'alloirs[2]. Assez larges dans les bastides du sud-ouest, elles servaient de promenoirs pour les piétons; plus souvent, c'était une succursale de la boutique, et l'artisan y étalait ses produits quand il n'y travaillait pas lui-même. Avantageuses contre la pluie et le soleil, elles avaient l'inconvénient de ne pas laisser pénétrer un jour suffisant dans les pièces au-devant desquelles elles s'élevaient, et elles disparurent presque toutes dans la région du nord et du nord-ouest au siècle dernier et de nos jours. Il en subsiste de remarquables spécimens dans certaines villes des Vosges, du Jura[3] et du Midi.

Avec ou sans galerie, l'artisan vivait autant en dehors de sa maison qu'au dedans. Au seizième siècle, on passait son temps dans la rue. L'ambassadeur vé-

[1] *Lettres de Mme la princesse de G**** (Gonzague), *écrites en* 1779, II, 188.

[2] Corrard de Breban, *les Rues de Troyes*, p. 34.

[3] Lequinio (*Voyage dans le Jura*, II, 67, 68) en signale à Lons-le-Saulnier; elles rendent les boutiques obscures, et sont plus favorables, selon lui, aux marchands qu'aux acheteurs.

nitien, Marino Giustiniano, raconte en 1535 qu'à Paris, les hommes, les femmes, les vieillards, les enfants, les maîtres, les domestiques, ont l'habitude de se mettre tous à la porte des boutiques ou dans les rues, qui elles-mêmes sont encombrées de charrettes, de mulets et d'autres bêtes de somme[1]. L'été, dans les villes du Midi, on s'y installe, on y mange, on y prend ses repas en plein air, sous les yeux des passants[2]. Dans les villes du Nord, les marchandises s'y étalent jusqu'au milieu de la chaussée. Les marchands y placent des « selles, pelles, taudis, escoffrets, bancs, escabelles, tronches et autres avances et entrepièces qui incommodent grandement les rues et passages par icelles[3]. » Les auvents, les ostevents comme on les appelle au seizième siècle, font saillie de toutes parts pour abriter les objets en vente et les gens. La circulation est difficile, au milieu de ces obstacles de tout genre. Lorsque l'usage des carrosses se fut établi à Paris, il fallut bien remédier à un pareil état de choses; mais il persista dans les villes de province, où le nombre des carrosses ne fut jamais considérable. En 1774, on était encore obligé d'interdire aux marchands de Troyes d'empiéter sur la voie publique. « Il semble, dit-on à cette époque, que chaque mar-

[1] *Relations des ambassadeurs vénitiens,* I, 45.

[2] Albert Puech, p. 378.

[3] Arrêt du Parlement de 1554, *Anc. lois françaises*, XIII, 387. — Ordonnance sur la police de Paris de 1635. *Ibid.*, XVI, 434.

chand ou artisan se pique d'enchérir sur son voisin ou sur son confrère, jusqu'à placer des quantités considérables de marchandises jusqu'au milieu des rues; non seulement ces avances et étalages ôtent la vue aux voisins, nuisent à la liberté des rues, mais il en résulte les plus grands inconvénients, à cause des voitures, qui journellement brisent ces sortes d'avances.[1] »

L'étalage se fait d'ordinaire en plein air. Tandis que les jours de marché, les femmes de la campagne viennent envahir la rue ou la place publique, qu'elles couvrent de leurs légumes et de leurs volailles; car il existe rarement de halle couverte pour les abriter; les artisans, les marchands exposent leurs produits ou leurs denrées sous l'auvent qui abrite la large baie de leur boutique ou la planchette saillante de leur étalage. Les rues marchandes de la ville ressemblent à ces baraques élevées dans les foires, où tout est offert directement à la vue et à la main de l'acquéreur. La fermeture de ces baraques rappelle même celles des boutiques foraines, dont la baie se clôt vers le soir au moyen d'un large volet qui forme auvent dans le jour et se rabat pour la nuit. Il y avait en plus dans les rues des loges, accolées par exemple aux murs latéraux d'une église, et dans les-

[1] *Ord. de police du* 29 *avril* 1774, in-4°. — *Les anciennes galeries des maisons de Troyes,* 1884.

quelles on vendait sans travailler, et des échoppes, où sous un étroit abri, le savetier ou tel autre pauvre artisan travaillait sous les yeux du public[1]. A Paris, ce fut seulement en 1784 que l'on proscrivit les échoppes qui embarrassaient les rues et les ponts, et nuisaient par leur apparence misérable à la symétrie des places publiques et des quais[2].

Au moyen âge, dans presque toutes les grandes villes, certaines rues étaient affectées spécialement à des industries déterminées. Quel tapage, quand on pénétrait dans la rue des chaudronniers; quel bruit de marteaux frappants et de limes grinçantes dans la rue des serruriers; quel fracas de barres de fer, dans celle des ferronniers! C'est pour le coup que la rue était une succursale de l'atelier. La large ouverture de la boutique laissait entrevoir dans l'ombre le foyer de la forge. Les industries odorantes comme les industries bruyantes étaient reléguées dans certains quartiers. Bien des villes avaient leurs rues des tanneries[3]. Les bouchers ne pouvaient ni tuer, ni vendre chez eux. Il y avait une tuerie, comme une boucherie

[1] Buzonnière, *Histoire architecturale d'Orléans*, I, 116. Il y avait des exceptions, selon les régions; à Marseille, les magasins communiquaient avec la rue par un guichet bas et étroit; le magasinier, assis en dedans, montre à peine aux passants le bout de ses pieds. (Marlin, *Voyages en France*, I, 419.)

[2] *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la république des lettres*, XXVI, 28.

[3] Max. Quantin, *les Rues d'Auxerre*, p. 270, 271.

corporative, où la viande était exposée sur des étaux.

Le moyen âge, on ne saurait trop le dire, voit naître partout des associations formées par le groupement des intérêts; l'individu est trop faible pour résister à l'oppression du plus fort, s'il n'est pas protégé par l'association; mais si l'association protège le travail, elle en entrave la liberté. Plus tard, les liens professionnels se relâchèrent entre maîtres et compagnons, et jusqu'à un certain point, entre les maîtres eux-mêmes. Les grandes halles, où se concentrait au moyen âge toute la vente d'une industrie, furent la plupart du temps abandonnées. On tendit de plus en plus à travailler chacun chez soi, chacun pour soi[1]. En dehors du lien corporatif, il y eut peu d'associations industrielles entre individus; d'autant plus qu'elles étaient parfois interdites par les statuts. Les industries eurent toujours une sorte de quartier spécial, comme elles en ont encore aujourd'hui; mais elles étaient portées à se disséminer davantage, en suivant les inspirations de l'intérêt personnel plutôt que celles de l'intérêt corporatif.

Mais ce qui subsista d'ordinaire, ce fut la division par quartiers, selon la profession et la condition sociale des habitants. Les magistrats, les bourgeois enrichis ou anoblis, les chanoines vivaient dans des rues calmes, silencieuses, dans des maisons fermées sur la

[1] Ch. Louandre, *Revue des Deux-Mondes*, décembre 1850, p. 847.

rue, prenant jour sur des jardins; le peuple travaillait dans des rues animées, bruyantes, dans des maisons largement ouvertes sur la voie publique, où l'artisan était en communication directe avec le passant qu'il cherchait à attirer et qui surveillait pour ainsi dire son travail; on lui avait même ordonné, au moyen âge, de travailler dans sa boutique « à la vue du peuple », et de telle sorte que chacun pût « voir et oïr les ostils[1] ». Là, c'était la vie, avec son agitation et sa production; ailleurs, c'étaient le loisir, la méditation, le repos uni à la dignité et quelquefois à l'ennui.

Tous ces ateliers différaient suivant les professions. Le tisserand travaille dans une cave ou dans sa chambre; le passementier, l'ouvrier installe ses métiers au premier étage, dans un cabinet voisin de la chambre de famille ou dans la chambre même. Des imprimeurs ont leurs casses de compositeurs et leurs presses dans un grenier. En revanche, les menuisiers, les serruriers, tous ceux qui travaillent pour le bâtiment, sont au rez-de-chaussée, comme tous ceux qui travaillent pour l'alimentation de leurs semblables. Il y a sans doute dans la maison de l'artisan des traits généraux; mais il y a des différences d'installation, selon la nature de l'industrie, et pour les connaître, il faut pénétrer dans la demeure des membres des diverses professions industrielles.

[1] Ord. de 1443, concernant les drapiers, *Magasin pittoresque*, 1882, p. 85.

II.

LES ATELIERS.

I.

Les principaux besoins de l'homme se réduisent à trois : la nourriture, le vêtement, l'habitation. Presque toutes les professions industrielles peuvent se rapporter à ces trois objets de première nécessité. Les œuvres d'art, les livres, les voitures mêmes peuvent rentrer dans les objets mobiliers, qui se rattachent à l'habitation et qui en sont la conséquence forcée. Le mobilier est le complément nécessaire de l'habitation, et une maison sans mobilier est regardée comme inhabitée.

De tous ces besoins, la nourriture est le premier de tous. On peut se figurer des sauvages sans vêtements et sans abri ; on ne s'en figure pas sans nourriture ; mais le sauvage, comme le paysan, cherche et prépare sa nourriture lui-même. L'homme civilisé, l'habitant des villes, la fait préparer par d'autres. Le travail est plus divisé dans la ville que dans la campagne ; il exige un apprentissage, une assiduité, une application d'une nature spéciale ; l'artisan ne peut

s'en distraire sans inconvénient pour se procurer son alimentation lui-même ; il trouvera souvent plus avantageux de faire faire son pain par le boulanger que de le faire lui-même, d'acheter son vin que de cultiver un quartier de vignes; de trouver un morceau de viande fraîche chez le boucher, plutôt que de faire saler son porc ; de l'acheter tout apprêté chez le rôtisseur que de l'accommoder lui-même. De là, l'établissement en grand nombre dans les villes de boulangers, de taverniers, de rôtisseurs, sans compter les bouchers, les marchands de poissons, de fruits et de légumes.

Ce n'est pas que les habitants des villes se soient toujours déchargés sur autrui du soin de leur nourriture. Dans les petites villes, beaucoup d'entre eux sont cultivateurs ou vignerons[1], ou s'ils exercent une industrie, elle ne les empêche pas d'avoir un champ, un jardin, une vigne; mais plus les villes sont grandes, moins l'artisan peut lui-même exploiter un petit coin de terre, parce qu'il trouve une source de profits plus large dans l'exercice de son industrie. C'est tout au plus s'il a un petit jardin ou une vigne, plutôt encore pour son agrément que pour son utilité. Mais néanmoins l'habitant des villes a conservé longtemps certaines habitudes primitives; il pétrit lui-même

[1] A Villefranche de Rouergue, la population se compose moitié de vignerons, moitié d'artisans. Les premiers ont plus d'aisance, les seconds plus de bien-être. (A. Monteil, *Description de l'Aveiron*, I, 83.)

son pain, comme l'atteste la maie, qu'on trouve fréquemment chez lui au dix-septième siècle[1]; il le fait cuire chez le pâtissier, le boulanger ou le fournier[2]; il le garde sur la planche, et le mange rassis : car la ménagère sait bien qu'on dit : « Bois vert et pain frais sont la ruine d'une maison[3]. » Sa cour étroite abrite des poules sous un auvent[4]; il dispose dans son grenier quelques planches, qu'il convertit en pigeonnier, où il donne asile à plusieurs paires de pigeons[5]; il a même son porc, au grand détriment de la propreté, de l'odorat et de l'hygiène, et quand il le tue, il le conserve dans son saloir; s'il peut avoir une vigne dans un des faubourgs de la ville, avec quel plaisir il boira de la piquette qu'il en tire! L'économie est la règle des ménages d'artisans, et l'on ne regarde pas à la peine, pourvu qu'on épargne un peu d'argent.

Ces coutumes anciennes disparurent en grande partie au dix-huitième siècle. L'augmentation du

[1] La *mes* ou pastière se trouve à Nîmes comme la *met* à Troyes.

[2] A Nîmes, les fourniers cuisent le pain, et le pétrissent même à domicile. (Puech, *Une ville au temps jadis*, p. 275). Il y a à Nîmes, en 1592, 20 boulangers et 41 fourniers. Je trouve à Troyes : Au pâtissier pour cuisson de pain et vendue de pâtisserie, 7l. (couvreur 1641). Au pâtissier, pour cuisson de pain, 5l. (tanneur, 1675), etc.

[3] A. Puech, *Une ville au temps jadis*, p. 420. — Quelques artisans ont d'autres provisions, comme ce couvreur en 1641 qui a 12 livres de beurre et une douzaine de fromages.

[4] *La Chasse au viel grognart de l'antiquité*. Danjou, *Archives curieuses*, 2e série, II, 383.

[5] Invent. d'un passementier, 1622; d'un épinglier, 1663.

nombre des boulangers l'atteste. En 1533, on comptait quarante et un maîtres boulangers à Troyes; il y en avait soixante-dix en 1765, pour une population très amoindrie. La plupart d'entre eux sont relativement à l'aise. Leur vente est régulière, et s'ils vendent souvent à crédit, ils peuvent compter sur leur clientèle. Ils peuvent aussi réaliser des bénéfices sérieux, lorsqu'ils achètent des grains ou des farines, à bas prix.

Leur boutique est simple, car au dix-septième siècle, et même au dix-huitième, on ne connaît guère le luxe des boutiques. C'est d'ordinaire une chambre basse qui ouvre sur la rue, et au fond de laquelle on aperçoit l'ouverture du four[1]. En lieu apparent, une « monstre de bois », où les pains sont étalés. Des pesons à flèche de bois, une paire de balances, sont placés auprès de la large fenêtre, à travers laquelle on sert le passant[2]. A côté, sont suspendues les règles en bois, les tailles, sur lesquelles on marque par des crans la quantité de livres de pain fournies à crédit. Le boulanger blute lui-même sa farine; l'un d'eux, en 1631, a dans la chambre haute de sa maison un moulin à bluter garni de ses ustensiles. Un autre en 1665, y possède également « un moulin servant à

[1] Dans le Midi, le boulanger lui-même fait souvent cuire chez le fournier. Voir une *Instruction pour les bailes du corps des maîtres fourniers de Toulouse contre les bailes des maîtres boulangers*, 1754.
[2] *Ordonnance de police de Troyes*, de 1702. Table 2, art. 2.

l'estat de boulanger. » Sa boutique, au rez-de-chaussée, contient, outre deux grandes maies de chêne, des paniers, des rouleaux, des claies, des pelles de bois, un écouvillon, des vanneaux et des vannettes à mettre pain[1].

Plus attrayantes sont les boutiques des pâtissiers ou des cuisiniers ; elles sont presque aussi nombreuses. Leur siècle de grande vogue fut le seizième siècle, le siècle de Gargantua. Elles remplissaient la ville de Paris, avec celles des rôtisseurs, des bouchers, des taverniers. « Voulez-vous, disait Lippomano, votre provision toute prête, cuite ou crue ; en moins d'une heure, les rôtisseurs et les pâtissiers vous arrangent un dîner, un souper, pour quinze, pour vingt personnes, pour cent personnes ; le rôtisseur vous donne la viande ; le pâtissier les pâtés, les tourtes, les entrées, les desserts ; le cuisinier les gelées, les sauces, les ragoûts. » Le Vénitien ajoute qu'on « trouve des pâtissiers même dans les villages, et que la gourmandise est telle que « tout ouvrier, tout marchand, quelque chétif qu'il soit, veut manger les jours gras du mouton, du chevreuil, de la perdrix, aussi bien que les riches, et les jours maigres, du saumon, de la morue, des harengs salés[2]. »

Tout en faisant la part de l'exagération, il est cer-

[1] Inventaires de 1631, 1633, 1636, etc.
[2] *Relations des ambassadeurs vénitiens*, II, 601 et 575.

tain qu'on reproche plus d'une fois aux artisans leur gourmandise, qui compromet l'avenir de leur famille, en les empêchant d'épargner. La rôtisserie, comme la taverne, les attire; les pâtissiers font fortune. En 1533, il y en a presque autant que de boulangers à Troyes [1]; mais leur nombre n'alla pas en augmentant[2]. Je suis porté à croire qu'on devint plus sobre au dix-septième siècle, parce qu'on fut moins riche. La Renaissance est une époque d'exubérance physique et morale; il y a dans ce temps, une sève qui déborde, et qui se manifeste par des exagérations de langage et de costume comme par des excès de nourriture. Plus tard, on se règle, on se modère, on se resserre; l'or du nouveau monde ne devait pas se répandre à flots sur l'Europe au dix-septième et au dix-huitième siècle comme au seizième.

La boutique du cuisinier et du rôtisseur reste encore fréquentée sous Louis XIV. Quel spectacle, lorsqu'on y pénètre, de voir, comme chez Nicolas Chevance, en 1652, cinq broches tourner lentement devant un grand feu clair, tandis que le jus des rôtis tombe dans de grandes léchefrites [3]! Et les dimanches, les

[1] A Abbeville, en 1549, il y a 48 boulangers, 24 cuisiniers, 38 pâtissiers traiteurs, 32 taverniers traiteurs, 53 bouchers. (V[te] de Bonnault, *Mém. de la Société d'émulation d'Abbeville,* XV, 281.)

[2] En 1776, on compte 21 pâtissiers; actuellement, il n'y en a plus que 12, pour une population qui a doublé en quantité.

[3] Un cordelier italien, Calatagirone, avait été frappé de stupeur à la vue du grand nombre de broches des rôtisseurs de la rue de la Huchette

jours de fête, on peut apercevoir aussi, dans la cuisine qui avoisine la boutique, trois broches tourner également devant un foyer allumé. Puis, les volailles et les viandes, après avoir été rôties, sont placées dans une montre de bois à châssis de verre, où elles attirent les regards du client par leur teinte croustillante et dorée[1].

Qu'on ne s'étonne pas de voir les artisans venir acheter des volailles et des pièces de gibier. Dans certains pays, ni les unes ni les autres ne sont beaucoup plus chères que la viande de bœuf ou de mouton. Leur tarif, arrêté par le magistrat de police, est affiché « au lieu le plus éminent » de la boutique; on peut y lire en 1702 qu'un chapon en plumes vaut 13 sols, et lardé, 15; qu'un grand levraut lardé vaut 22 sols; un cochon de lait, 16 sols; une paire de grands poullets lardés, 15 sols; un gros coq d'Inde lardé, 30 sols; une paire de pigeonneaux lardés, 7 sols. Le perdreau est plus cher, sans doute, parce qu'il est plus rare; il vaut 22 sous lardé[2]. Il est certain que le prix des

et de la rue aux Ours. (Dulaure, *Nouvelle Description des curiosités de Paris*, p. 396.)

[1] Inventaires de maîtres cuisiniers, 1652, 1721, etc.

[2] Ordonnance de la police ordinaire de Troyes, 1702, table II. — Dans le Midi, le gibier est plus cher. A la fin du seizième siècle, la viande de bœuf et de mouton vaut 1s. 2d. la livre; celle de mouton, 1s. 6 à 8d. Les perdrix valent 20s. la paire, le lièvre 12s. (A. Puech, *Une ville*, p. 428, 429). Rappelons que si en 1700, il faut quintupler les prix pour avoir la valeur actuelle, il faut les décupler en 1590.

volailles n'est pas en rapport avec le taux de la viande, qui est d'environ 4 sous la livre.

La boutique du pâtissier a beaucoup d'attrait pour les femmes et les enfants des artisans. Le soir, à Paris, sous Louis XIII, on expose, à sa devanture, des transparents huilés, derrière lesquels on fait circuler des figures grotesques d'hommes et d'animaux[1]. Au fond de la boutique s'ouvre la gueule béante d'un four, avoisiné d'ustensiles professionnels. Le pâtissier, malgré certaines ordonnances, peut être aussi traiteur. Dans ce cas, sa batterie de cuisine est considérable, les plats d'étain s'étalent sur les dressoirs, tandis qu'une assez nombreuse argenterie est serrée dans les armoires. On y peut compter de vingt à quarante couverts d'argent, sans compter les pièces de vaisselle de même métal. Les poissonnières, les tourtières, les chaudières de cuivre reluisent contre les murs, au milieu des moules, des râpes, des rouleaux et des mortiers posés sur des planches. Auprès de la large fenêtre, les gâteaux sont étalés sur des montres, sur des plateaux et « des champagnes d'osière[2]. » A Paris, on expose les larges tourtes, les beaux gâteaux sur une nappe[3], tandis que la pâtissière

[1] Regnier, *Satire XI*.

[2] Inventaires de 1665 et de 1711, à Troyes; de 1731, à Saint-Denis. (Arch. jud. Aube, nos 1218, 1180; Arch. nationales, Z2 4120.)

[3] Gravure d'Abraham Bosse, reproduite dans le *XVIIe Siècle*, de Paul Lacroix, p. 447.

siège devant ses balances, prête à servir la clientèle.

L'artisan s'adressait aux traiteurs rôtisseurs comme aux cuisinières pâtissières; le dimanche, il leur envoyait son modeste rôti pour le faire cuire dans leur four[1]; il avait recours à eux pour ses repas de noces et de corporations; malgré les rivalités qui existèrent jusqu'en 1790 entre ces divers corps d'état, il pouvait aussi faire appel au garde-manger de l'aubergiste, qui, bravant les réclamations des rôtisseurs, s'arrogeait le droit de faire porter à manger hors de chez lui[2].

La cuisine est en effet la pièce principale de l'auberge et de l'hôtel; c'est là que règne et gouverne l'aubergiste en tablier et en bonnet blanc, surveillant d'un air important ses fourneaux et ses broches. Les marmites, les plats d'étain, les casserolles, les moules à biscuits en garnissent les murs. On y suspend aussi le tarif réglé par la police : en 1702, couchée d'un homme à cheval, 45 sous; dîner, 25 sous; à table d'hôte, 20 sous[3].

[1] Une cinquantaine de soupers, dit Mercier, cuisent dans le four... on donne deux sols pour la cuisson de ces pièces; le petit bourgeois épargne pour 10 sols de bois; mais son rôti est sec, noir et presque toujours brûlé. (*Tableau de Paris*, IV, 14.) On disait antérieurement : « Les personnes, qui ne peuvent faire qu'une très médiocre dépense trouvent dans tous les quartiers de Paris de petites auberges appelées *gargotes* où l'on vit à la portion à si petit prix que l'on veut. » (*Le Voyageur fidèle*, 1716, p. 327.)

[2] *Histoire de Troyes pendant la Révolution,* I, 124.

[3] *Ordonnance de la police ordinaire de Troyes*, 1702, table I, art. 17. En 1564, le tarif de la dînée pour un homme et un cheval était fixé à

Entrons dans une de ces auberges, d'une modeste apparence. Son enseigne, *à la Tête rouge*, pend à l'entrée d'une rue étroite, à quelques pas de la rue la plus marchande de la ville de Troyes. La cuisine, qui ouvre sur la cour, sert sans doute de salle à manger. Les chambres sont au rez-de chaussée et au premier étage; chacune d'elles contient au moins deux lits. Ces lits, bien garnis de matelas de laine et de plume, sont entourés de rideaux de serge verte ou jaune. Les murs sont couverts de tapisseries communes, dites de Bergame. On frémit en pensant aux insectes et aux papillons à qui ces tapisseries peuvent servir d'asile! L'auberge, qui contient quatorze lits, possède un grenier où est empilé le contenu de vingt-cinq voitures de foin et une cave où l'on conserve onze muids et trois feuillettes de vin, à 25 francs le muid « l'un portant l'autre[1] ».

A cette hôtellerie destinée à des marchands ou à des négociants l'on pourrait préférer une auberge de rouliers, située dans un faubourg de la ville. Là, tout a l'aspect de l'aisance agricole; les écuries sont garnies de treize robustes chevaux, les hangars abritent huit camions et cinq charrettes; la basse-cour est pleine

6 sous tournois. La dépense totale pour la nourriture de la journée et la nuit était de 15 sous. (Boutiot, *la Prévôté royale de Troyes.*) Ces tarifs existent ailleurs. (Ernest Praron, *Abbeville à table*, p. 17.)

[1] Inv. de Nicolas Himpe, 1688, Arch. jud. Aube. Sur les auberges, voir les *Voyageurs en France*, à la table alphabétique, aux mots Auberges et Hôtels.

de volailles; vingt-six muids de vin sont empilés dans les caves. Nous sommes en 1765; les assiettes de faïence brillent dans la cuisine, et vingt-quatre couverts d'argent sont servis aux clients. Les chambres, dont quelques-unes sont tendues de tapisserie de Bergame, contiennent deux, trois ou quatre lits en bois de noyer, garnis de serge rouge ou verte, ou d'indienne. L'auberge est quelque peu rustique, mais il y règne une sorte de largeur que confirme la fortune personnelle de l'aubergiste et de sa femme[1].

A coup sûr, elle a meilleure apparence que cette maison d'un « maître chaircutier » de Saint-Denis, près Paris, qui contient deux grandes chambres au premier étage renfermant chacune quatre lits à rideaux de serge verte, rouge et violette, sans compter des cabinets à deux lits. Le charcutier, qui est en même temps aubergiste ou logeur, étale dans sa boutique servant de cuisine les instruments relatifs à sa profession, et sa cave renferme environ quarante muids de vin[2].

Mais ce ne sont pas les hôtels ou les auberges que

[1] Voir à l'Appendice la monographie de Martin Lécorcher.

[2] Ajoutons qu'il possède 27 draps de toile, 24 nappes, 4 douzaines de serviettes neuves, 6 cuillers et 12 fourchettes d'argent, 216 livres d'étain, une provision de 75 livres de lard, etc. (Inv. de 1732. Arch. nationales, Z² 4120.) — Un boulanger de Saint-Denis en 1787 a aussi deux chambres à 4 lits et une à 2 lits. Il est aussi cabaretier et logeur. (Ibid., Z² 4121.) — L'usage de la charcuterie est non moins répandu dans le Midi que dans le Nord, surtout à la fin du seizième siècle. (A. Puech, p. 427.)

fréquentent d'ordinaire les gens du pays; les ouvriers et les petits artisans vont à la taverne, au cabaret, et, à partir du dix-huitième siècle, les marchands, les petits bourgeois occupent leurs loisirs chez les limonadiers et au café. Le limonadier a un assortiment bien simple. Selon une pièce de 1682, deux seaux d'eau, deux citrons et une once de sucre le composent[1]. Les cafés, avec leurs fenêtres relativement larges, leurs tables et leurs chaises, ne ressemblaient pas à une taverne généralement enfumée; et des paysans naïfs étaient assez disposés à les prendre pour des boutiques de barbiers, qui avaient quelques prétentions au luxe ou du moins à une propreté relative[2].

La femme de l'artisan ne va ni au café ni à la taverne; elle ne se rend pas journellement chez le rôtisseur ou le pâtissier; mais elle s'adresse fréquemment au boulanger, ou lui envoie tous les huit jours son pain à cuire; elle fréquente aussi la boucherie, la poissonnerie et le marché.

La boucherie et la poissonnerie sont dans des lieux distincts, à la propreté desquels la police veille particulièrement. A Troyes, c'était un large et profond hangar, ouvert aux deux extrémités, où régnait une demi-obscurité et une fraîcheur relative, qui écartait

[1] La lingère du palais, *Théâtre italien de Gherardi*, I, 70.
[2] Grosley, *Mémoires sur les Troyens célèbres*, I, 432, 433.

les mouches; car les boucheries de Troyes, comme celles de Strasbourg[1], avaient le privilège d'en être exemptes, grâce, disait-on à Troyes, à la protection de saint Loup, dont la statue s'élevait à l'une des extrémités du hangar. D'ordinaire, les bouchers prospéraient; ils faisaient, aux alentours de la ville et même au loin[2], le commerce de bestiaux; leurs femmes se plaisaient à prouver leur aisance par les bijoux dont elles se couvraient. Derrière chaque étal[3], apparaissait la bouchère, fraîche et souriante, montrant avec orgueil ses pendants d'oreilles, ses bracelets, ses colliers et ses bagues. La femme d'un boucher, en 1666, a des bracelets de perles et d'agate et des bagues d'or dont l'une est ornée d'une rose et l'autre d'un petit diamant[4]. Cet usage a persisté jusqu'au commencement de notre siècle dans les boucheries de Troyes.

Les marchandes de légumes, les cossonnières et les revendeuses avaient aussi leurs bijoux. On prétend même, en 1779, qu'à Paris les femmes, qui vendaient du beurre et des œufs, portaient au bras le portrait de leur mari enchâssé dans un bracelet[5]. Elles s'ins-

[1] Marlin, *Voyages en France*, II, 246.

[2] En 1631, un boucher de Troyes achète des bestiaux à Saulieu et à Laval.

[3] A Troyes, un estail « se loue 9[l], en 1631 ; un « grand estail », 20[l].

[4] Une autre a 7 anneaux d'or garnis de plusieurs pierres (1631); une autre, une croix et 5 bagues d'or (1641), etc.

[5] *Mon oisiveté* (par Remi), p. 84.

tallaient en plein air, s'abritant comme elles pouvaient, pour vendre les denrées qu'elles avaient apportées de la campagne. Bérenger a tracé un séduisant portrait des laitières et des fermières de la Bresse, qui venaient au marché de Châlon-sur-Saône ; il vante leur teint vermeil, leurs ajustements à la fois galants et modestes, leurs invitations villageoises si différentes de celles des harengères et des fleuristes de Paris [1], dont le langage imagé, trop cru et trop coloré, a inspiré la verve de Vadé [2]. Plus calmes étaient les cossonniers, qui allaient chercher dans les villages, avec leurs charrettes, les denrées qu'ils colportaient de porte en porte. On voyait aussi dans les rues de certaines villes, comme à Paris, des marchandes qui promenaient des légumes, des fruits ou du poisson sur de petites brouettes, en les annonçant par des cris particuliers [3]. La ménagère, avertie par ces cris, s'empressait de sortir pour acheter les approvisionnements dont elle avait besoin. Elle se procurait aussi les légumes, qu'elle mettait avec le morceau de bœuf dans le pot au feu. Le pot au feu, c'était le véritable mets

[1] *Soirées provençales,* 3e éd. II, 41.

[2] *Les quatre bouquets poissards, Œuvres complètes,* V, 49 à 72. — *Vers pour être mis au bas d'une estampe représentant la place Maubert, Ibid.*, VI, 294.

[3] Fournel, *Les rues du vieux Paris,* ch. IX. — Voir *les Cris de Paris,* par Bouchardon, reproduits en partie dans *le Dix-huitième Siècle,* de Paul Lacroix. — *Le Citoyen françois,* Des marchands roulants, p. 180, 181.

national des classes moyennes. Les paysans et les ouvriers ne mangeaient guère que de la viande de porc; mais l'artisan, le petit bourgeois, se délectait du bouilli et du bouillon qu'il en tirait. Le bon bouillon, selon Smollett, était regardé comme un remède universel; on le considérait comme un fortifiant, et l'on supposait qu'il pouvait rappeler un homme des portes de la la mort [1]. Il y avait de l'exagération dans cette opinion; mais le fonds de l'alimentation consistait, pour les maîtres artisans, dans le pain, les légumes, le bouilli et le bouillon.

A Paris, l'ordinaire du peuple, sous Louis XVI, se composait, à midi de la soupe et du bouilli; le soir, de la persillade ou du bœuf à la mode; le dimanche, c'est le gigot ou l'éclanche; presque jamais de poisson; rarement des légumes, parce que l'accommodage en était toujours cher; telle était la nourriture habituelle des trois quarts des habitants de cette ville, « dont le séjour était si envié des provinciaux, qui ne faisaient pas chez eux si maigre chère [2]. »

On estimait à Lyon, vers la même époque, qu'une famille d'artisans de quatre personnes consommait par jour 8 livres de pain à 2^{s}, 2 livres et 1/4 de viande à 7^{s} et trois demi bouteilles de vin à 6^{s}, sans compter 60^{l} par an de légumes et d'épicerie. La totalité des

[1] *Travels through France,* I, 199. — Mercier, VIII, 101.
[2] Mercier, *Tableau de Paris,* I, 141.

dépenses de nourriture pour cette famille se serait élevée à plus de 800l [1].

II.

Après avoir visité les maîtres artisans, qui fournissent les objets nécessaires à la vie, parcourons les boutiques ou les ateliers de ceux qui préparent et façonnent les vêtements. Les uns travaillent pour d'autres artisans, qui utiliseront les étoffes ou les matières fabriquées par eux; les autres, comme les tailleurs, les cordonniers, les chapeliers, sont en rapports plus directs avec le public. Les métiers des premiers sont souvent dans leur chambre ou dans un local reculé; les autres agissent dans leur boutique toujours ouverte, sous les regards mêmes du client.

Les plus nombreux à Troyes sont les tisserands; on entend le grincement strident, régulier et sèchement arrêté de leur métier au fond d'une cave [2], dans une chambre du rez-de-chaussée ou d'un étage supérieur. Pourvu qu'il soit à portée du jour, le métier est facilement casé. Il est à remarquer que les ouvriers, qui s'occupent des vêtements, travaillent presque tous assis. Les tisserands ne font pas exception à cette règle.

[1] *Tableau des dépenses journalières des maîtres ouvriers fabricants.* (C. L. Chassin, *le Génie de la Révolution*, I, 439.)

[2] Les caves à Limoges servaient aussi de magasins, ou d'ateliers aux serruriers. Elles avaient parfois plusieurs étages. (Guibert, p. 55.)

Dans certaines villes, ils étaient très nombreux. Ils formaient presque la majorité des artisans. En pareil cas, ils sentaient leur force, et la montraient dans les émotions populaires. Leur condition, très variable, se rapproche souvent de celle des compagnons. Il est aussi facile pour eux d'acquérir la maîtrise que le métier nécessaire à l'exercice de leur profession. Au dix-septième siècle, un métier ne vaut guère plus de 8 à 10l. Plus chère est l'acquisition des matières premières, des fils de lin, de chanvre et de laine, qu'il convertit en étoffe. Le maître travaille parfois seul ou avec un apprenti; quelquefois même pour le compte d'autrui. En revanche, il peut avoir plusieurs métiers en activité, chez lui, ou chez des ouvriers en chambre. En 1664, un tisserand a chez lui trois métiers; en 1760, un autre, qui emploie le coton, a six métiers battants, quatre montés en coton à fleurs, un en basin. Au dix-huitième siècle, l'outillage se perfectionne; les « ustensiles servant au métier » d'un tisserand, en 1720, sont estimés 323l [1].

Il est rare qu'il ait une boutique où il vende directement au public l'étoffe qu'il fabrique; il la livre d'ordinaire aux marchands. Il n'en est pas de même du maître drapier drapant. Celui-ci, qui a souvent des allures de bourgeois et se trouve au premier rang des artisans, garde d'ordinaire, dans l'armoire de sa

[1] Inv. de 1653, 1664, 1699, 1720, 1760, etc.

boutique, les étoffes de tous genres qui sont sorties de ses métiers, tels que draps blancs et gris, tiretaines blanches, droguets gris, serges de couleurs diverses[1]. Le drapier a pour auxiliaires les laneurs, les foulonniers, les presseurs de draps[2], les tondeurs de grandes forces[3], auxquels il est obligé de recourir pour la perfection de son travail, et qui forment autant de professions que de corps d'état distincts.

Comme le drapier, le bonnetier travaille dans sa boutique. Malgré son nom, il fabrique plus de bas que de bonnets. Jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, ses métiers ont peu d'importance ; mais ils se perfectionnent singulièrement vers 1760, et, en 1772, nous trouvons deux métiers à faire bas, estimés 400[l] avec leurs ustensiles. L'amélioration des engins mécaniques, qui en augmente le prix, rend plus difficile le passage de la condition de compagnon à celle de maître. En 1718, un bonnetier vend des bas, des chaussons, des mitaines, des bonnets ronds et à bateaux. Les artisans, qui ne portaient pas tous les jours la perruque, la remplaçaient pour le travail ou la nuit par un bonnet rond[4].

[1] Inv. de J. Gillot, 1670. — Arch. Aube, n° 1182. Voir aussi Inv. de 1670, 1679, 1693, 1704.

[2] Un maître presseur, en 1727, possède 4 pièces servant au mestier de presseur garnyes de leurs ustensiles avec les cartons estimées 800[l]. (Arch. jud. Aube, n° 1220.)

[3] *Une corporation d'arts et métiers à Troyes*, 1883.

[4] Inv. de 1714, 1718, 1760, 1772.

On ne saurait croire d'ailleurs, combien on fabrique et l'on vend de sortes de bonnets au dix-huitième siècle. Il y en a en velours, en brocard, en satin blanc et rayé, en taffetas, pour hommes, pour femmes, pour garçons, pour filles, des bonnets à chaînettes pour la nuit, des bonnets d'Allemagne et à la turque, sans compter les bonnets carrés pour les magistrats et les ecclésiastiques, les bonnets pour les dragons, les hussards et les grenadiers, les bonnets pour les coureurs et les nègres [1].

Quel que soit le nombre et la variété des bonnets, on en vend moins que de chapeaux. Le chapelier les fabrique d'ordinaire lui-même. En voici un qui demeure à Troyes sur un pont, qui traverse un petit bras de la Seine. Son atelier est sur la rivière, dans une petite chambre où se trouvent une chaudière, des tonneaux, un mortier, des rouleaux, un cent et demi de formes de bois à faire chapeaux. C'est là qu'il façonne les chapeaux de feutre ou de laine foulée, qu'il met en vente, après les avoir fait teindre. Il en a peu de prêts, car au moment de son décès, en 1693, il en possède seulement treize, estimés 20l [2].

Le tisserand en toiles, le bonnetier, le chapelier

[1] Prospectus de Blein, à l'*Enfant Jésus,* à Paris, 1786. A. Delahante, *Une famille de finance au dix-huitième siècle,* I, 389, 390.

[2] Arch. jud. Aube, n° 1185. — Mais il a encore en magasin « 23 viels chapeaux et 7 douzaines de chapeaux foulés non teints, estimés 84l. »

doivent recourir souvent, avant de livrer leur marchandise, au blanchisseur ou au teinturier. Ceux-ci sont obligés d'avoir des installations spéciales, sur le bord d'un cours d'eau. Les blanchisseurs habitent dans les faubourgs; ils ont besoin d'un pré pour étendre leurs étoffes, d'eau pour faire marcher leurs moulins; ils ont de vastes bueries ou buanderies, où ils placent leurs chaudières, leurs auges et leurs planchots. Il leur faut un vaste enclos pour l'exercice de leur industrie; ils ont des chevaux et parfois une vache. Leur installation, comme celle des habitants des faubourgs, est moitié urbaine, moitié rurale [1]. Les teinturiers, pour leur part, habitent l'intérieur de la ville; ils ont de larges chaudrons d'airain, des cuves « à goulons », des fourneaux dans leur cour, et se servent aussi d'un moulin approprié à leur profession [2].

Les tanneurs résidaient tous dans le même quartier; ils avaient besoin d'eau, d'air et d'espace; leur industrie exigeait de sérieuses avances de fonds. Un tanneur de Troyes en 1671, a sur ses séchoirs et dans les fosses de la corporation un nombre considérable de peaux de porcs, de chevaux, de veaux et surtout de vaches, estimées plus de 4,300l; cependant son loyer annuel n'est que 42l; mais il est entré en ménage avec

[1] Inv. de 1663. Inventaires de 1670.
[2] Inv d'Edm. Debarry, 1671. — Vente de la maison d'un teinturier, 1725. Elle vaut encore avec son outillage 1850l.

3,000[l], tant pour sa dot que pour celle de sa femme [1].

Ces peaux préparées par le tanneur, nous les retrouvons dans les nombreuses boutiques des cordonniers [2]. Entrons dans celle d'Arnoul Desalle, qui demeure en 1685 sur le « marché à blé ». Les cuirs de vache et de veau façonnés y sont entassés en quantité assez considérable. Six paires de bottes à 15[l] la paire, onze paires de souliers, à 55[s] la paire, et quelques paires de mules et de souliers de femme, y sont exposés, à côté d'embauchoirs et de formes. C'est à peu près l'assortiment ordinaire d'un maître cordonnier, qui fabrique lui-même [3]. Arnoul Desalle semble particulièrement à son aise; il a dans un « cabinet trousse » de noyer, placé dans sa chambre haute, 700[l] en argent monnoyé, et sa cave contient 26 muids et 8 feuillettes de vin de gouais, estimés 390[l] [4].

[1] Inv. de 1675. A l'industrie des tanneurs se rattache celle des mégissiers et des parcheminiers. En 1669, l'un d'eux a 19 douzaines de peaux de mouton, valant 132[l], 31 douzaines de cuir de mouton en plein, valant 52[l]. Son matériel industriel est estimé 20[l]. La liquidation de la succession de sa femme, qui laisse quatre enfants, se liquide à 366[l] 4[s].

[2] En 1786, il y a 108 maîtres cordonniers à Troyes. (Arch. de l'Aube, C. 1920); 150, d'après un autre relevé. Les souliers sont alors fabriqués sur place, et non pas importés pour la plupart de grandes fabriques, comme aujourd'hui.

[3] Inv. de Jean Robelin, 1698 : 14 paires de souliers usage d'homme 35[l]; 17 usage de femme, 31[l.] 16[s.]; une paire de bottes. — Inv. de Jean Cuny, 1723 : outils, 10[l.], 25 paires de souliers d'hommes, 8 de femme, 90[l]. — Inv. de Simon Tisserand, 1725; 20 paires de souliers que mulles, 40[l]. — etc. Voir aussi inv. de 1725, 1609, etc.

[4] Inv. de 1685. Arch. jud. de l'Aube, n° 1098.

Les savetiers eux-mêmes pouvaient vivre dans une aisance relative. Voici la chambre basse, où travaille en 1629 Jérémie Nicqueuse, maître savetier. C'est à la fois sa cuisine et sa boutique. Il expose sa marchandise sur deux étaux de bois, et quatre planches de bois blanc servent de fermeture à sa porte. Le luxe est réservé à la chambre de famille, dont nous parlerons dans un autre chapitre. Le savetier travaille généralement en plein air ; comme les ravaudeuses, il est souvent installé, au coin des rues, dans une petite échoppe qu'au dix-septième siècle on nomme un *estau*[1]. Il cause avec le client, il plaisante, il chante ; sa gaîté est proverbiale plus encore que celle du cordonnier. Elle est vraiment contagieuse. Le marquis Carraccioli raconte qu'un cordonnier français établi à Stockholm ne cessait de chanter ; le public se moqua d'abord de sa manie ; puis peu à peu les autres artisans l'auraient imité, et dans toute la ville, on aurait chanté en travaillant[2]. Tout le monde connaît la charmante fable de la Fontaine, où le savetier, chantant du matin jusqu'au soir[3], excite l'envie du financier. Il a un tel besoin de société, qu'il tient en cage

[1] *Dictionnaire* de Furetière, au mot estau. Quelques-uns disent au singulier estal.

[2] *Paris, le modèle des nations étrangères ou l'Europe française*, 1777, p. 230.

[3] Déjà, à la fin du moyen âge, on le représente « toujours chantant » et comme un homme qui « n'a souci de prendre peine ». (Viollet le-Duc, *Ancien Théâtre français*, I, 128.)

dans sa boutique ou son échoppe une pie ou une linotte, avec laquelle il siffle ou jacasse[1]. La linotte des savetiers est proverbiale ; elle figurait même dans les armes des savetiers de la Rochelle, qui portaient « d'argent à une linotte de gueules, dans une cage de sable, accompagnée de trois alènes de même »[2]. Le savetier se tient sur son escabeau, et on se le représente tirant de son étui sa pipe, qu'il allume[3]. C'est un type populaire, qui se confond parfois avec le cordonnier, sur les privilèges duquel il empiète parfois, en vendant du neuf pour du vieux[4].

La boutique du savetier, ainsi que celle du cordonnier, a conservé au dix-huitième siècle son ancien aspect. Maître et compagnons travaillent auprès de la large ouverture, exposés aux regards du public,

[1] Premièrement je laisse à Jean Claquesabot,
Ma linote et sa cage avec mon escabot...
Ma femme aura ma pie avec mon perroquet.
Ils savent bien tous deux imiter son caquet.

Testament d'un maître savetier, Troyes, p. 6 et 7. Voir aussi *l'Arrivée du brave Toulousain*, p. 12. —Les amateurs connaissent une charmante terre cuite de Cyfflé, représentant un savetier qui siffle sa linotte.

[2] Lacroix, Duchesne et Séré, *Histoire des cordonniers*, p. 321.

[3] Pour mon frère Lipier, qui n'aime pas l'ennui,
Je laisse de bon cœur ma pipe et son étui.

Testament d'un maître savetier, p. 6.

[4] Jean Rachet, savetier, en 1703, a 40 paires de souliers façonnés prest à vendre, 60l. et 12 morceaux de cuir de vache façonnés, 25l. Les ustensiles de sa boutique (une table, un estau, des formes, etc.) sont estimés 10l. — Jean Ouy en 1670 n'a que 50 paires de souliers fort usés et rompus. — Thomas Lescorcher, en 1727, en possède pour 6l.

et quand un client vient se faire prendre mesure, il s'assied, à côté des garçons qui façonnent le cuir et le disposent en chaussures. Il en est de même de l'atelier du tailleur[1]. On voit le maître avec ses garçons, accroupi sur « une soupente et établi, maniant ses ciseaux et ses carreaux[2]. » Il taille et coud le drap qu'on lui confie, et comme sa réputation est douteuse, comme le client est économe et soupçonneux, il peut être surveillé par ce dernier. Même en province, celui-ci est parfois de noble qualité ; le marquis de Sévigné s'adresse à un tailleur de Vitré, qui est très bon. Il suffit de choisir à Paris « l'étoffe, la garniture et les rubans... et envoyer le tout[3] ». Ne gagnant guère que sur la façon, la situation du tailleur est assez précaire ; car il ne peut faire de bénéfices sur la matière première, qu'il ne fournit pas, et le prix de la façon n'est guère que le remboursement de la main-d'œuvre.

Cependant quelques tailleurs au dix-huitième siècle sont aussi marchands d'étoffes et de vêtements tout faits. Les magasins de confection ne datent pas de notre temps. Un tailleur de Saint-Denis a dans son magasin douze habits de drap de diverses couleurs,

[1] Planches de l'*Encyclopédie*. — Chez le tailleur, quatre garçons sont accroupis sur une soupente, et le maître prend mesure à un gentilhomme.

[2] Fer à repasser pour abattre les coutures. — Inv. de 1706. Autres de 1695, situation plus précaire.

[3] Mme de Sévigné, *Lettres*, VIII, 91.

plusieurs autres de drap plus fin; il a des culottes de peau de mouton et de peau de daim; il a même des petits habits et des robes pour enfants. Il vend des jupes, des corps baleinés et des robes « à usage de femme »; on trouve chez lui des bas drapés, d'étame et de laine. C'est plutôt un marchand qu'un artisan, quoi qu'il soit qualifié de tailleur. Sa clientèle est surtout recrutée parmi les artisans de la ville et les paysans des environs. Dans les grandes villes, à Paris surtout, le menu peuple et même les petits bourgeois achètent des vêtements d'occasion chez les fripiers[2].

Si les artisans d'autrefois ne font pas beaucoup plus de frais pour leur habillement que ceux d'aujourd'hui, ils doivent en faire davantage pour leur coiffure. La mode de porter les longs cheveux, qui a prévalu depuis Louis XIII jusqu'à la révolution, a nécessité des soins particuliers et favorisé certaines industries. Telle est celle des maîtres peigners, qu'on appelle aussi tabletiers. Denis Girardon, qui appartient sans doute à la famille de l'illustre sculpteur de ce nom, fait sécher dans une chambre du second étage six milliers de copeaux de buis, dont il fera, au moyen de presses, de planes et de scies spéciales, des peignes de buis, à 15 sous la douzaine en gros. Il en a dans sa boutique cent douzaines; il possède aussi trois

[1] Inventaire de 1748. Arch. nationales, Z [2] 4121.
[2] *Le Voyageur fidèle*, 1716, p. 164, 165.

milliers de cornes, dont il façonne des peignes à 20 sous la douzaine ; il en a soixante-dix douzaines, tant à la royale qu'à dents plates. Toute cette tabletterie commune s'adresse à une modeste clientèle. Le peigner vend aussi des écritoires et des tabatières de corne, ainsi que des cuillers de buis. Chez un autre, qui possède en magasin deux mille quatre cent cinquante cornes de bœuf et cinq milliers de cornes de vache, nous trouvons, outre un grand nombre de peignes de corne, une quantité de douzaines de peignes d'ivoire de 50 à 100 sous la douzaine. On est en 1764; la coiffure est un art; et parmi les peignes désignés, nous en trouvons à « retapper » et « à queue[1] ».

Cet art est exercé par de nombreux perruquiers, qui ont le privilège de peindre leur boutique en bleu semé de fleurs de lis; le bleu perruquier, comme on l'a dit longtemps[2]. A l'époque de la poudre et des perruques, les barbiers pullulent; prétentieux, bavards, déliés, il leur suffit de quelques rasoirs, d'un peigne et d'un peu de savon pour tenir boutique. Aussi Sterne, dans son roman humoristique de *Tristram Shandy*, prétend-il que son héros a compté, en parcourant certaines rues de Paris, « dix boutiques de

[1] Inv. de 1717 et de 1764. Arch. jud. Aube, n° 1175 et 1074. — Sous Louis XIV, Carcassonne était renommée pour ses peignes. Il y en avait de tous prix. On en cite un en buis, curieusement sculpté, dont on refusait 10 pistoles. (Sir Andrew Balfour, *Letters write to a friend,* Edinburgh, 1700, p. 65.)

[2] Fournier, *Hist. des enseignes de Paris,* p. 265, 266.

traiteurs et deux fois autant de barbiers, et le tout dans un espace de trois minutes en voiture[1] ! » L'intérieur de ces boutiques présentait un aspect animé, avec les clients qu'on accommodait à la mode du jour, et les garçons qui préparaient des perruques de tout genre et de façon diverse[2].

III.

Un certain nombre d'artisans travaillent pour le mobilier non moins que pour le vêtement. Tels sont, par exemple, les ouvriers en soie, les passementiers, les épingliers. Les passementiers étaient surtout nombreux sous Louis XIII où la mode voulait qu'il y eût des passements sur tous les habits. Ce sont des artisans paisibles qui travaillent dans leur chambre haute. L'un d'eux, en 1622, a huit métiers, qui sont occupés sans doute par des compagnons, et qu'on fait fonctionner le soir, comme l'attestent les « huit lumiers de cuivre à queue de fer » qui les accompagnent. Plus tard, le passementier est aussi ouvrier en soie ou brodeur. Il a dans ce cas des pièces de satin de Hollande, ou de « la Chine » ; s'il tisse la soie, il lui faut des grands et petits métiers équipés de

[1] *Tristram Shandy*, ch. CCXVIII.
[2] Planches de *l'Encyclopédie*. Article perruquier, barbier.

« harnois à damas » ou, de « harnois de Hollande[1]. »

Le travail est plus divisé à cette époque que de nos jours, sauf dans quelques villes, où il existe de grandes manufactures. On rencontre à Troyes plusieurs maîtres épingliers, qui fabriquent eux-mêmes des épingles avec de la « fillelle ». L'outillage est peu considérable ; il vaut, selon les époques et l'état des « ustensiles », 3, 12 ou 30 livres. L'un des maîtres a son atelier dans son grenier. Un autre vend dans sa boutique, avec des épingles de différentes sortes, des tire-bourres, des boules à rideaux, des agrafes, des épingles à ressorts et à chaînettes, ainsi que des attifets communs[2].

Les alêniers, les fondeurs, qu'on appelle aussi bossetiers parce qu'ils façonnent le métal en ronde bosse, ont des ateliers plus importants, garnis d'une forge et de tous ses accessoires. Ces ateliers peuvent être dans une chambre haute; mais d'ordinaire, ils sont installés dans la boutique du rez-de-chaus-

[1] Inv. de passementier de 1622 (Voir à l'Appendice), et de 1656. — Inv. d'ouvriers en soie, 1698, 1670; l'un d'eux possède 4 mestiers servant à travailler en soye... 80l. (1670). — Nicolas Mongin, en 1698, outre les métiers équipés dont nous avons parlé, a 3 équipages à la tire garnis de leurs cassins, et un autre équipage armé en damas.

[2] Inv. de 1663, 1665, 1704. — L'outillage d'un épinglier se compose en 1663 de 2 scizailles, 1 tenaille, 1 lime, 1 fillelle, 6 poinçons, 1 bobine à bois, 1 estail à lanterne, 3 marteaux, 2 à frapper et 1 à battre la fillelle avec une roue, 1 chevalot, 1 petit touret à teste, etc. 8l, plus deux éticquets servant au mestier d'espinglier, 4l. (Arch. jud. Aube, nº 1,117).

sée, comme ceux des cloutiers et des serruriers [1].

Les serruriers, dont l'outillage est souvent important, préparent d'ordinaire leur travail chez eux, comme les menuisiers [2]; mais il n'en est pas de même des autres ouvriers du bâtiment; les maîtres charpentiers [3], les maîtres maçons, les maîtres couvreurs, [4] les maîtres torcheurs, n'ont dans leur demeure que les outils et les appareils nécessaires à l'exercice de leur profession. Les bois, les lattes, les pierres qu'ils emploient sont déposées dans des terrains vagues ou des enclos [5], en dehors de leur habitation; à moins que leur cour ne soit assez vaste pour qu'on puisse y placer, à l'abri de la galerie, les lattes, les chanlattes, les échelles de bois blanc, les perches et les outils

[1] Inv. d'un aloisnier, 1629. — Enclume, forge, marteaux, gros et petits, tenailles, env. 30l; — de bosseliers, 1650; outils, 20l; 1652; 1694, outillage estimé 35l; — de cloutier, outillage, 18l; — de serrurier, outillage et matériel d'atelier; 1707; 140l. — 1722; 259l 10s; — 1761; 180l.

[2] Trois establis, deux scies à fendre, quatre à main et autres ustensiles, 60l. Inv. d'un menuisier, 1685.

[3] Inv. de 1641, 1658.

[4] Voici l'outillage d'un couvreur en 1670 : 4 marteaux, 2 à taillans, 2 à ardoise, 2 compas, 2 gratouards, des tenailles, une râpe, 3 enclumes, deux fers à souder, 1 fourneau, etc. 80l. — L'outillage d'un autre en 1674 est plus varié, mais n'est estimé que 30l.; celui-là a 350 pieds de long de pièces de chanlatte, et 200 de tuiles. Il a un haquet pour les transporter. Bien qu'il ait cinq enfants, il paraît à l'aise.

[5] Un menuisier dépose aux places Notre-Dame 27 planches de noïer et poirier, 67l 10s. Inv. 1685. — En 1754, son fils ou petit-fils exerce aussi la menuiserie. Il a 3,000l en argent placé et 2 maisons, quoique son mobilier soit des plus simples.

dont se servent les couvreurs [1], les pierres, les marches et les pavés que pose le maçon.

Les maîtres-maçons sont de conditions diverses; ceux qui n'ont pas d'avances travaillent pour le compte d'autrui ; ceux qui ont plus de fonds et d'instruction sont entrepreneurs, et jusqu'à la fin du dix-septième siècle, architectes. Les fils suivent assez généralement la profession du père. Dans une de ces familles qui a prospéré, le fils s'intitule, en 1764, entrepreneur de bâtiments et des ponts et chaussées. Il possède plusieurs maisons, et l'on voit que sa fortune augmente en même temps que sa situation [2].

Il faut aussi parler des selliers, des bourreliers, des maréchaux [3], assez nombreux et très occupés à une époque où l'on voyageait à cheval et en voiture, et où presque tous les bourgeois à leur aise, gens de loi ou marchands, avaient leur petite maison de campagne et leur cheval. Aussi vendent-ils des selles, des brides, des harnais de tout genre, sans compter les caparaçons et les trousse-queue ; on trouvera même chez eux des chaises roulantes « avec tout ce qui en dépend », et des carrosses ou calèches

[1] Inv. de couvreurs, de 1670 (outillage, 80[l]), 1674 (outillage, 39[l]), 1676, 1682.

[2] Inv. de 1680, 1685, 1731, 1736, 1764.

[3] Un maître maréchal, dont le matériel professionnel est estimé 540[l], a acheté 2 pièces de vignes depuis son mariage. (Inv. 1737.) — Un autre a un matériel valant plus de 500[l] et plusieurs vinées. Voir aussi un inventaire de 1754.

d'occasion [1]. On rencontre aussi chez les cordiers des « verges à fouetter chevaux, », des licous, des franges, avec des sabots, de la vannerie, des battes et fléaux, et de la poterie commune [2]. Les cordiers travaillent au dehors, et comme il leur faut de l'espace, ils installent fréquemment leurs roues [2] sur les remparts.

Certains métiers exigent des connaissances spéciales, comme celui des imprimeurs, qui en province sont fréquemment libraires. Plus instruits que les autres artisans, ils occupent une situation morale supérieure, quoique leur prospérité laisse souvent à désirer. A Troyes, leur atelier était situé d'ordinaire au second étage ou au grenier. En province, au dix-huitième siècle, la plupart d'entre eux imprimaient surtout des livres de classe et de piété. Ils faisaient aussi la gravure sur bois ou en taille-douce et la reliure. Il y avait pourtant des relieurs spéciaux, qui étaient peut-

[1] Inv. de 1697. Les outils de la boutique, qui est assez bien garnie et qui indique un artisan à l'aise, valent au plus 16[l]. — Les chaises sont estimées 30[l] chacune; un vieux carrosse sans harnais, 45[l]. — Parmi les professions de l'époque, il faut ajouter les voituriers par terre. (Inv. de 1729.)

[2] 200 pièces de terrerie, tant de Chaource que de Villadin. (Inv. de 1704.)

[3] Harche, maître cordier en 1722, a 3 roues servant au métier de cordier, y compris celle qui est sur les murailles de cette ville, 2 broches de fer et un viel tour, estimés 6[l]. On conserve au musée de Troyes des pierres provenant des anciens remparts, sur lesquelles sont indiqués, avec la date de 1723, le commencement et la fin d'un « filois ».

être plus à l'aise que les libraires pour lesquels ils travaillaient particulièrement[1].

Il faut s'arrêter dans cette sorte de tournée que nous avons faite dans les ateliers, surtout dans ceux de la ville de Troyes, au dix-septième et au dix-huitième siècle[2]. Elle suffit, croyons-nous, pour faire connaître la condition moyenne de la vie laborieuse dans une ville d'importance moyenne. Cette condition était souvent inférieure à celle des artisans de Paris. Un tapissier de province, par exemple, ne pouvait être comparé à un maître tapissier du roi, comme Jean Poquelin, le père de Molière. Celui-là possède de nombreuses marchandises dans sa boutique et dans l'une de ses chambres. Elles renferment des bois, des garnitures de lits de tout genre, des étoffes de toute espèce, des tapisseries de Flandre et surtout de Rouen[3]. Il y avait aussi un grand contraste entre l'installation de relieurs et de menuisiers de province

[1] Voir notre étude sur les *Imprimeurs, libraires et relieurs troyens d'autrefois*, 1884. — Armand Bénet, *Annales de l'Académie de Mâcon*, 2e série, t. VI, 309 à 331. — *Inventaires d'Étienne et Claude André, imprimeurs au Puy*, 1626, publiés par M. Paul Le Blanc. — A Nîmes, les libraires, qui étaient à la fois papetiers et relieurs, étaient extrêmement gênés au seizième siècle. Leurs boutiques, dépourvues d'enseignes, ne se distinguaient des autres que par un catalogue manuscrit apposé derrière la fenêtre. (A. Puech, *Une ville au temps jadis*, p. 356.)

[2] Nous pourrions en citer d'autres, faire connaître par exemple la situation de peintres-verriers ou de peintres qui peuvent être rangés parmi les artistes, dont nous parlerons dans les *Bourgeois d'autrefois*.

[3] Inventaire de 1633. Eudore Soulié, *Recherches sur Molière et sur sa famille*, p. 130 à 147.

et celle de maîtres émérites dans leur profession, comme Derome et Riesener [1]. Beaucoup d'artisans de Paris pouvaient être qualifiés d'artistes, de marchands et de bourgeois, et considérés comme tels [2]. Ils avaient l'éducation, la tenue, la richesse. Mais ce qu'on peut constater, à Paris comme en province, c'est que l'atelier est d'ordinaire installé dans la maison et que l'outillage est peu considérable. Le travail dans la maison maintient la vie de famille et favorise l'éducation professionnelle par le père; le fils devient naturellement apprenti; il peut succéder à son père ou obtenir une autre maîtrise, dans la même profession. Le bas prix de l'outillage, qui, sauf pour quelques métiers, varie de 6 à 800 liv. rend aussi facile pour tous l'accès de cette maîtrise; il montre également que le maître travaille d'ordinaire avec un apprenti, un ou deux compagnons. Une corporation avait même limité à deux le nombre des compagnons que pouvait employer chacun de ses membres. On garantissait ainsi le travail quotidien de chaque maître, en interdisant aux plus intelligents ou aux plus laborieux la faculté

[1] Guiffrey, *les Grands relieurs parisiens du dix-huitième siècle. Bulletin de la société de l'histoire de Paris*, 11e année, p. 98 à 112. — *Nouvelles Archives de l'art français*, 1878, p. 317 à 338.

[2] Sur les ateliers des diverses industries, surtout à Paris, on peut consulter avec fruit la *Description des arts et métiers*, par MM. de l'Académie des sciences, le supplément de l'*Encyclopédie*, le *Dictionnaire du commerce*, de Savary, 1723-1730, le *Livre commode*, édité par Ed. Fournier, le *Voyageur fidèle*, de Liger, 1716, p. 339 et suiv., etc.

d'agrandir et d'étendre leur industrie. Remarquons qu'une interdiction de ce genre était accidentelle, et que, dans ce cas spécial, elle ne fut pas maintenue[1]. Mais tout indique que, malgré l'établissement de manufactures importantes dans certaines villes, telles qu'Abbeville[2], Sedan, Elbeuf, Nîmes, le système des petits ateliers était le plus répandu. Il assurait l'aisance, lorsque le chômage et la maladie ne surve-

[1] *Une corporation d'arts et métiers à Troyes*, p. 9.

[2] La plus célèbre de ces manufactures était celle de Van Robais à Abbeville. Nous en donnons une description assez curieuse, d'après un voyageur anglais peu connu en France, Edward Wright, qui l'a visitée en 1720. Après avoir parlé de la maison magnifique et des jardins ornés de statues du manufacturier, il arrive aux ailes, d'environ 48 mètres de long, situées derrière la maison et qui sont consacrées à la fabrication du drap. « Elles se composent de divers étages; là des hommes tondant le drap; là des femmes et des filles enlevant les nœuds, avec des pinces; ailleurs les métiers, au nombre de cent et un, sans compter ceux qui sont en ville; il y en a 42 dans une salle; ailleurs les cardeurs, les hommes d'un côté, les femmes de l'autre; ailleurs les finisseurs, aplatissant le drap avec des brosses; les dégraisseurs au-dessous. Les salles où sont les métiers sont divisées en deux par une rangée de piliers, et dans chaque intervalle entre les piliers sont placés deux roues et deux dévidoirs, pour la laine et le fil de laine. Le filage a lieu entièrement dans l'enceinte de la ville. Van Robais emploie dans sa maison et au dehors 6,500 ouvriers. D'autres ailes extérieures sont consacrées à la teinturerie et à d'autres parties de la fabrication. Des cadres régulièrement rangés contre les murs, comme des espaliers, servent à sécher les étoffes; ils sont disposés d'une manière si heureuse, que rien dans cette grande manufacture n'offusque les regards, mais que la construction de tous les ateliers semble avoir pour but l'ornement. » (Edw. Wright, *Some observations made in travelling through France, Italy*, etc., 1764, I, p. 2). — On trouvera une description plus détaillée encore de cette belle manufacture dans le *Dictionnaire du commerce*, de Savary, 1730, III, col. 988 à 990.

naient pas; il permettait moins souvent la richesse. Il associait le compagnon à la vie intime du maître, à la table duquel il était souvent nourri, sous le toit duquel il était logé. Groupant autour du maître les compagnons et l'apprenti, il constituait une sorte d'agglomération patriarcale, maintenue par les liens réciproques du patronage et de la clientèle. Si ces liens s'étaient relâchés depuis le dix-septième siècle, la corporation les avait empêchés de se rompre entièrement; ils profitaient fréquemment aux maîtres comme aux compagnons, en les rapprochant les uns des autres par la communauté de la vie comme par celle du travail, en attachant les compagnons, non seulement à l'atelier, mais à la maison et à la famille du maître.

III.

LA CHAMBRE DE FAMILLE.

L'installation de l'atelier ou des métiers varie selon la nature de la profession ; il y a plus de ressemblance dans l'installation de la famille elle-même. La manière de vivre des hommes, qui ont des ressources identiques et une existence laborieuse analogue, est à peu près la même partout. Selon le nombre des enfants, des apprentis et des compagnons logés dans la maison, il y aura une plus grande quantité de lits et peut-être de chambres, mais l'apparence et le luxe relatif du mobilier seront à peu près les mêmes.

Nous avons vu précédemment comment était disposée la maison de l'artisan; parfois, il s'y trouvera une petite cuisine au rez-de-chaussée, soit attenante à la boutique ou dans « un retranchement » de cette boutique, soit dans une arrière-chambre donnant sur la cour; mais d'ordinaire, les ustensiles de cuivre, la vaisselle d'étain, se trouvent dans la principale chambre [1]. Celle-ci peut être située au rez-de-chaussée;

[1] Inventaires d'artisans de Troyes, de Saint-Denis, du Puy, de Nîmes, etc.

mais presque toujours, elle est placée au premier étage, avec des dépendances plus ou moins vastes, petites galeries et cabinets sans feu.

L'artisan a conservé les mœurs simples de la bourgeoisie du moyen âge ; on ne connaissait alors ni salle à manger spéciale, ni salon ; il n'y avait pas de chambre sans lit, et l'on vivait, on mangeait, on recevait dans la chambre où l'on couchait. Chez l'artisan du dix-septième siècle, cette chambre, plus profonde que large, reçoit la lumière à travers d'étroites vitres verdâtres, parfois enchâssées dans du plomb ; c'est par exception qu'on y peut voir des fragments de vitraux peints ou dessinés en grisailles, datant du quinzième et du seizième siècle. Rarement un rideau vient les masquer ; et de fait, si ces verres laissent passer le jour, ils ne permettent pas aux regards de pénétrer dans l'intérieur de l'appartement. A Lyon, les châssis des fenêtres sont même garnis de papier huilé ; mais à Paris les moindres ouvriers sont éclairés par des vitres [1]. Le lit, entouré de ses courtines, quelquefois accompagné d'un autre lit, occupe le fond de la pièce. Contre les murs, un buffet, une armoire ou un coffre, quelquefois tous les trois ; parfois un grand étalage d'ustensiles de cuivre et de vaisselle d'étain [2] ; quelques estampes, quelques images pieuses ;

[1] Edw. Wright, *Some observations,* 1764, I, 9. — *Précis d'une histoire de la vie privée des Français,* p. 133.

[2] A. Monteil, *Description de l'Aveiron,* I, 83.

une table de grandeur moyenne; des escabelles, des chaises, un fauteuil raide et grossier, complètent avec la vaste cheminée l'aspect général de la chambre.

Il peut y avoir plusieurs foyers dans la maison de l'artisan; il n'y a qu'un seul corps de cheminée. Dans les constructions en bois, son massif de craie occupe une place considérable. L'orifice est large; il pleut parfois ou il neige dans la chambre à travers son vaste conduit; son manteau offre autant de développement que de hauteur; on s'y abrite, si l'on veut éviter les vents coulis que les portes et les fenêtres mal jointes laissent circuler dans la chambre. Les enfants s'y asseyent sur les cendres, comme Cendrillon. Les parents s'y abritent sur des bancs à dossier ou archibancs rangés à droite et à gauche du foyer[1]. Montaigne préférait de beaucoup à ces larges cheminées les poêles de Suisse et d'Allemagne. « Au moins, disait-il, on ne s'y brusle ny le visage, ny les botes, et on est quitte des fumées de France. Ainsi, où nous prenons nos robes de chambres chaudes et fourrées entrant au logis, eux au rebours se mettent en pourpoint et se tiennent la teste découverte au poêle, et s'habillent chaudement pour se remettre à l'air[2]. » Il semble d'après ce passage, qu'en France, à cette

[1] F. Y. Besnard, I, 11.

[2] *Journal de voyage,* édité par de Guerlon, I, 52.

époque, on avait plus froid dans les appartements qu'au dehors.

Le grand feu clair, qu'on faisait dans les cheminées mal commodes, servait au moins à la cuisson des aliments; on y rencontre des broches [1], posées sur les crochets de chenets élevés[2], et des tourne-broches garnis de leurs cordes et de leurs poids, qui les faisaient tourner comme des roues d'horloge. On se plaît parfois à décorer la partie supérieure de la cheminée d'un tour de tapisserie ou de toile peinte [3]. Sur le rebord de la saillie du manteau, quelques artisans posent, au commencement du dix-huitième siècle, des petites pièces de faïence, tasses, vases ou pots[4]; sans doute aussi des chandeliers ou des lampes; ils suspendent aussi contre le lambris qui surmonte le manteau, un grand tableau peint à l'huile ou à la

[1] Deux broches (marchand cirier, 1662). — Tournebroche, garni de ses cordes, poids et broche (sellier, 1697). — De même à Nîmes (Puech, p. 383). Il y a aussi des bassinoires appelées échauffe-lits. Les soufflets sont très rares, comme à Troyes. On trouve aussi au Puy, dans l'inventaire des imprimeurs André, en 1626, un « eschauffe lit léton » de peu de valeur, 15s. (Paul Le Blanc.)

[2] F. Y. Besnard, I, 11.

[3] Tour de cheminée à tapisserie, portefaix, 1638; de toile peinte, paveur, 1629. — Grand tour en tapisserie, tenant 3 aunes de Paris, boucher, 1669. — Arch. Aube.

[4] Inv. d'un boucher, 1718. — 22 pièces tant faïence, bois que verre, servant de garniture de cheminée, 3l (pâtissier, 1711). — La garniture de la cheminée, consistant en plusieurs figures de pierre et de plâtre maçon, 1685) 3l (Arch. de l'Aube). — 45 pièces de faïence, garniture d'armoire et de cheminée, 8l (cordonnier, Saint-Denis.) Arch. nationales, Z2 4121.

détrempe, qu'entoure une bordure de bois noir ou peint en gris.

Ceux qui garnissent ainsi leur chambre imitent quelque peu la manière dont les bourgeois décorent leurs appartements. Car il faut remarquer que les artisans, qui tiennent le milieu entre les ouvriers et les bourgeois, se rapprochent par leur aisance et leur genre de vie, tantôt des uns, tantôt des autres. L'intérieur des uns fait songer au strict nécessaire des compagnons; celui de quelques autres rappelle un certain luxe bourgeois. Il y a chez ceux-là, par exemple, des tapisseries communes, soit de Bergame, soit de Rouen, à point de Hongrie, à gros dessins ou à barres[1], qui indiquent sinon le luxe, du moins une certaine recherche dans le confortable et le désir d'imiter les classes immédiatement supérieures.

Le mobilier n'en est pas beaucoup plus luxueux, ni plus important. On y remarque rarement, comme dans les campagnes, des meubles anciens; les déménagements sont plus fréquents à la ville qu'au village; il y a moins de stabilité; les ventes aux enchères plus nombreuses[2], permettent plus facilement de se

[1] Inv. d'un boucher, 1666, d'un tabletier, 1764, d'un portefaix, 1638, d'un fondeur, 1694, d'un tailleur, 1704 (Arch. Aube). — D'un boulanger de Saint-Denis, 1747, d'un pâtissier, 1731. (Arch. nationales, Z^2 4121.)

[2] Pour la peinture réaliste d'une vente aux enchères populaire, voir le chant III de la *Pipe cassée,* de Vadé. Il y a, au seizième siècle, à Nîmes de nombreuses ventes mobilières, « à la chandelle estainte. » (A. Puech, p. 381.)

défaire de vieux meubles et d'acquérir des revendeuses à meilleur compte des meubles moins solides et moins coûteux. Pourtant, on conserve encore chez les artisans du dix-septième siècle des coffres, comme au moyen âge[1] : coffres bahuts de trois à cinq pieds de long, coffres bas couverts de cuir, coffres garnis de tapisserie ou de cuir rouge, bancs servant de coffre, ou fermant à clef[2] ; mais peu à peu le coffre disparaît; il ne se convertit pas, comme chez les bourgeois, en commode, qui n'est autre que le coffre, ouvrant sur les côtés au moyen de tiroirs superposés au lieu de s'ouvrir par le haut, au moyen d'un couvercle qui se relève ; mais il est souvent remplacé par l'armoire.

L'armoire est le principal meuble du ménage et de la chambre de l'artisan. Haute, large et peu profonde, elle a quelque analogie avec le buffet, dont elle diffère par les portes et les guichets, et avec le cabinet, qui est moins élevé et qui renferme des tiroirs que ne comporte pas l'armoire. On peut citer, surtout sous Louis XIII, des buffets bas ou à deux guichets de chêne ; au dix-huitième siècle, on en trouve encore,

[1] Il en est de même à Nîmes. (Puech, *Une ville au temps jadis*, p. 382.) — Buzonnière, I, 115.

[2] Inventaires de passementier, 1622, de savetiers, 1629, 1670, 1703, de parcheminier, de relieur, 1633, de tisserand, 1653, de cloutier, 1656, de boulanger, 1665, de boucher, 1666, de peigner, 1717. Arch. jud. Aube. — Inv. d'un maître brodeur à Paris, 1660. *Nouvelles archives de l'art français,* X, 2.

mais on les désigne comme « buffets à l'antique » ; ils doivent être sculptés, car on les estime à la somme relativement élevée de 100 livres. Un cabinet de chêne à deux vantaux, un haut cabinet de bois de noyer fermant à clef, se rencontrent en 1674 et en 1676, chez deux couvreurs ; on signale aussi souvent, à la même époque et même au siècle suivant, des « cabinets trousses », peut-être de moindre dimension que les autres. Mais ce qui domine, c'est l'armoire, soit qu'elle soit haute, en chêne, à trois étages et à deux guichets, comme chez un alênier en 1629, soit que de bois noir elle soit faite « en façon de cabinet ». Lorsqu'elle est grande, elle a quatre vantaux ; plus tard, elle n'eut plus que deux grandes portes, et elle fut fréquemment de bois blanc. On la désigne alors sous le nom de paires d'armoires. Il faut signaler aussi des « armoires à estain »[1], à deux vantaux ou à quatre guichets, ainsi nommées soit à cause des garnitures d'étain dont leurs serrures et leurs portes pouvaient être revêtues, soit plutôt parce qu'elles servaient à serrer la vaisselle et les ustensiles d'étain dont les ménages d'artisans étaient pourvus[2].

C'est dans l'armoire que l'on conservait les vête-

[1] Inventaires d'alênier, 1629, de charpentier, 1648, de couvreurs, 1674, 1676, de cordonnier, 1685, de maçon, 1685, d'imprimeur, 1726, de bonnetiers, 1714, 1760, de tonnelier, 1727, de calendreur, 1766, etc. Arch. Aube.

[2] *Le Dictionnaire de Trévoux* parle d'armoires à vaisselle

ments, le linge et les papiers, qu'on gardait auparavant dans des coffres. Les bureaux, les secrétaires sont très rares chez les artisans; on peut dire que c'est par exception qu'un tonnelier possède en 1727 un grand bureau de bois de noyer à neuf tiroirs. L'artisan a toujours quelques papiers; s'il a peu de titres de propriété, il a du moins son brevet de maîtrise; il peut être dépositaire, en qualité de juré ou de garde de sa corporation, des titres et des procès-verbaux de sa communauté[1]. Dans ce cas, il les serre dans son armoire avec ce qu'il a de plus précieux, l'argenterie du ménage et les bijoux de sa femme.

La mère de famille y renferme aussi ce qu'elle ne veut pas exposer aux regards, à la curiosité des enfants et des domestiques, qui vont, viennent et séjournent dans la chambre. C'est là qu'on reçoit les voisins, les amis. Ils ne s'y asseyent pas sur des bancs, comme dans les chaumières; mais au dix-septième siècle, sur des « scabelles » ou tabourets de noyer ou de chêne; au dix-huitième, sur des chaises couvertes de paille ou de jonc. Les sièges peuvent être nombreux, si la famille, les apprentis et les compagnons sont nombreux; chez un savetier, en 1629, on trouve sept escabelles et deux chaises; chez un cordier, en 1704, vingt-cinq chaises couvertes de jonc; chez un ton-

[1] Un maître passementier de Troyes garde en 1670 « les papiers appartenant à la communauté des maîtres passementiers de cette ville. » (Arch. jud. Aube, 1182.)

nelier, en 1727, dix-huit chaises à la capucine et des pliants de noyer couverts de tapisserie. Le père de famille ou l'aïeul a sa place sur une vieille chaise aisée ou sur une grande chaise de bois à dos[1]; les femmes et les enfants causent ou se chauffent sur des chaises caquetoires, sortes de petits sièges bas à dossier et à bras, qu'on trouve dans le Nord comme dans le Midi. Quand la famille, les serviteurs, les apprentis, sont réunis, on serre les escabelles et les chaises, l'hiver autour du large foyer, en tout temps, autour de la table de chêne. Sur la table, couverte d'une nappe[2]; on étale la vaisselle d'étain ou de terre, les assiettes et le saladier de faïence, et dans les grands jours, les pièces d'argenterie. Smollett remarque à Boulogne que le plus pauvre marchand a une serviette pour chaque couvert et des fourchettes d'argent à quatre dents[3].

D'ordinaire, ce qui domine dans l'argenterie des

[1] Inventaires de 1629, 1652, 1670, 1704, 1727, etc. (Arch. jud. de l'Aube.)

[2] Il n'est pas dans les classes les plus pauvres un seul contrat de mariage qui n'inscrive l'apport de deux ou trois touailles ou nappes. (Albert Puech, p. 387.) — Un marchand, qui épouse en 1717 la fille d'un menuisier, entre en ménage avec 4 nappes et 2 douzaines de serviettes neuves. Un autre marchand d'une localité de la Vendée a 37 nappes et 11 douzaines de serviettes. (Documents particuliers communiqués par M. Ludovic Simon, des Épesses.) — En 1743 un cordonnier de Saint-Denis possède 57 serviettes et 16 draps. (Arch. nationales, Z[2] 4121.)

[3] *Travels through France and Italy,* I, 62.

artisans, ce sont les tasses, les coupes et les gobelets, comme au moyen âge. Quelques-uns d'entre eux pourront se vanter de posséder une aiguière, des écuelles avec ou sans oreilles, un certain nombre de couverts d'argent; les plus riches pourront sous ce rapport se comparer aux bourgeois. Mais il est rare qu'ils aient plus de six à huit cuillers, plus de quatre à cinq fourchettes[1]; un savetier, en 1629, possède six cuillers, au bout de quatre desquelles sont des figures. Ce qu'on rencontre le plus souvent, ce sont des coupes à pied doré, des timbales de différentes grandeurs[2], des gondoles ou tasses à gondole, « petits vaisseaux à boire, longs et étroits, sans pied ni anse, qui rappel-

[1] 6 cuillers, 6 fourchettes et une tasse (Inv. de J. Poquelin, tapissier, père de Molière, 1670; E. Soulié, p. 224); — 7 cuillers et une fourchette (charpentier, 1658); — 5 cuillers (boucher, 1669); 12 couverts (teinturier, 1671); — 6 couverts (cordonnier, 1685; relieur, 1689; tisserand, 1699; chapelier, 1693); — 10 cuillers, 8 fourchettes (cordier, 1704); — 5 cuillers et 2 fourchettes (cordonnier, 1717); — 9 cuillers, 8 fourchettes (cordonnier, Saint-Denis, 1743), etc. — On sait que l'usage des fourchettes est de beaucoup postérieur à celui des cuillers. A Nîmes, il était presque inconnu à la fin du seizième siècle (Albert Puech, p. 392). Un certain nombre d'artistes peintres à Paris n'a que 4 à 6 couverts. (Inventaires de 1711 à 1739, publiés par M. Guiffrey. *Nouvelles Archives de l'art français,* 1883.)

[2] 6 timbales et 6 couverts (tailleur, 1748, Saint-Denis, Arch. Nationales); — une coupe d'argent à pied doré (talonnier, 1679); — 7 tasses et 2 écuelles (cordier, 1704); — 2 timbales et une tasse ronde à boucle en forme de lézarde, 40l (maréchal, 1754); — 6 timbales et un gobelet 102l 10s (tabletier, 1764), —(Arch. Aube); — 3 moyennes timbales (Padelou, relieur à Paris, 1758; — 2 timbales, un gobelet à pied (Derome, à Paris). (Guiffrey, *Bull. Soc. hist. de Paris,* 11e année, p. 106 et 112, d'après Arch. Nationales, Y. 1564.)

lent quelque peu par leur forme les gondoles de Venise[1]. » Les tasses sont de façon différente; en voici une ronde « à cocquille octave à gondole », et une autre, « garnie de boucle en forme de lézarde ». Ces tasses, croyons-nous, servent à goûter le vin plutôt qu'à boire dans les repas; on se sert plus généralement à table de timbales de fer-blanc ou de verres communs. « Les gens du peuple, dit Mercier, à la veille de la révolution, achètent toujours le grand gobelet d'argent, et le petit bourgeois paie l'écuelle qui doit servir aux couches inévitables de sa moitié[2]. »

Un boucher de Troyes possédait, en 1666, un bassin à laver, une aiguière couverte et deux flambeaux d'argent qu'il enfermait dans un cabinet de bois de noyer; mais un pareil luxe d'ustensiles de toilette était tout à fait exceptionnel parmi les artisans[3].

L'argenterie fut extrêmement répandue au dix-septième siècle. Cette époque peut, avec la fin du seizième siècle, être qualifiée d'âge d'argent, pour le service de table; elle faisait suite à l'âge d'étain, et précédait, pour les classes supérieures, les âges de

[1] Gondoles : portefaix (1635); teinturier (1671); relieur (1689); 3 gondoles, distillateur d'eau-de-vie (1706); 2 gondoles, drapier (1710), cordonnier, (1717).

[2] *Tableau de Paris,* VII, 225.

[3] Je trouve chez un autre boucher en 1669 : une aiguière, une salière, une coupe d'argent doré, une escuelle, un gobelet, 5 cuillers, une autre petite à raclette. — Argenterie analogue chez un autre, en 1631 : il doit 24[l] à un orfèvre, pour « vendue d'une esguière d'argent ».

faïence et de porcelaine, qui datent du dix-huitième siècle. L'argenterie compose le seul luxe de l'artisan, avec les bijoux, dont nous parlerons plus loin ; jamais chez lui, si ce n'est à Paris et dans quelques cas exceptionnels [1], on ne rencontre de pendule, ni d'horloge ; on y verra rarement un miroir d'une certaine dimension. Le boucher, qui orne sa chambre d'un miroir garni d'écailles de tortue incrusté d'argent, a certainement des ressources supérieures à celles de ses confrères. Les miroirs sont chers ; on préfère garnir ses murs de tableaux et d'estampes, quand on ne peut les couvrir de tapisseries.

Il y a chez l'homme un besoin d'idéal et d'art, qui le porte à parer sa demeure d'objets qui transportent son esprit au delà de l'horizon réel dans lequel il agit et se repose. Les tableaux sont autant d'échappées sur un monde extérieur, qui élèvent l'âme ou distraient l'esprit. Il est peu d'intérieur qui ne contienne des tableaux à l'huile, ou plus souvent à la détrempe, des pans de toile peinte « enchâssée en bois », des estampes sous verre et garnies de leur cadre, des cartons en taille-douce, fixés contre le mur. Quelques

[1] *Nouvelles Arch. de l'art français,* 1878. — Guiffrey, *Bulletin de la société de l'histoire de Paris,* 11e année, p. 110. — On peut ainsi citer comme une exception un maître paveur de Saint-Denis, qui, en 1738, a une montre à boîte d'argent garnie de sa chaîne d'argent et un maître tailleur de la même ville, qui possède en 1748 une pendule à répétition dans sa boiste de marqueterie, sur un pied de bois doré, valant 50 livres. (Arch. Nationales, Z^2 4121.)

artisans se plairont à en réunir un grand nombre, comme ce tailleur qui, en 1648, en a quatre grands et deux petits, comme ce maçon, qui possède, en 1685, neuf tableaux à l'huile; comme ce tabletier, qui, en 1764, en a vingt grands et petits, encadrés et sous verre. L'un est placé au-dessus de la cheminée, un autre au devant. Chez quelques-uns même, on remarquera des images de pierre, de bois ou de plâtre, de petites statuettes, des petites figures de verre.

La dévotion contribue à augmenter le nombre de ces objets d'un art souvent médiocre. Sur trente-cinq tableaux que possède le tapissier Poquelin, père de Molière, il y en a au moins vingt-cinq, avec des sujets religieux[1]. Chez un cirier de Troyes, on peut remarquer « deux chapelles de bois peintes où est l'image sainte Anne et sainte Barbe »; chez un savetier, « un tableau où sont paincts une Madeleine, saint Jacques et sainte Marguerite »; chez un drapier, une couronne avec quelques anges de bois. Ailleurs, ce sont des tableaux représentant Jacob et Rachel, ainsi que le Sacrifice d'Abraham. Le Sacrifice d'Abraham se rencontre assez fréquemment; chez un maître pâtissier, il occupe la place d'honneur, au-dessus de la cheminée; un autre « possède un Christ au jardin d'Olives[2]».

[1] Inv. de 1670. Eud. Soulié, p. 224.

[2] Inventaires de 1629, 1633, 1636, 1641, 1648, 1652, 1662, 1666, 1693, 1706, 1711, 1714, 1718, 1722, 1743, 1754, 1764, etc. (Arch. jud. de l'Aube.)

Chez les poissardes de Bordeaux, qui se plaisaient à avoir une chambre de parade, bien frottée, bien cirée, avec un « lit de camayeux » et une pendule, on remarquait des images barbouillées de Notre-Dame de Bon Secours, de saint Nicolas et de saint Jacques [1]. Les traditions de l'Écriture sainte et les croyances pieuses prennent ainsi une forme dans le sanctuaire de la famille, et contribuent à graver dans l'esprit des enfants les enseignements religieux que leur donnent leurs parents, le prêtre ou le maître d'école.

Les sujets profanes sont plus rares. On rencontre à Troyes des paysages, des chasses; chez un boucher, un tableau représente des « courtisanes »; mais à côté, se trouve la Résurrection de Lazare.

Le meuble le plus coûteux, sinon le plus apparent, de la pièce, est le lit. Il est généralement, à Troyes, garni d'un matelas de plumes [2]; son bois est d'ordinaire en noyer, quelquefois façonné à piliers ou à colonnes. Il a souvent quatre pieds de large, et même davantage [3]. Au dix-septième siècle, on l'entoure de courtines de vieille tapisserie, de pans et de custodes de serge ou de sergette. La serge est verte, bleue, jaune ou rouge. Chez les gens les plus à leur aise, elle est

[1] *Voyage à Bordeaux et dans les Landes,* an VI, p. 24.

[2] Cet usage n'est pas général. Il en est peu dans le Midi, et cela se conçoit. On préfère le matelas de laine ou de bourre sur une paillasse. (Albert Puech, p. 394.)

[3] F. Y. Besnard, I, 137.

garnie de passementerie et de franges; elle peut être ornée d'un galon ou de rubans de couleur tranchante, comme les rubans de soie jaune, qui ornent, en 1754[1], les rideaux de serge bleue du lit d'un maréchal-ferrant. Souvent, comme chez les bourgeois, il se trouve un plus petit lit dans la chambre. Ce lit plus modeste, qu'on ne remarquerait pas dans les maisons de paysans, n'est pas là pour la parade. Il sert à coucher quelques-uns des enfants, qui par leur âge ou la délicatesse de leur santé, ont un besoin plus urgent de la sollicitude constante de la mère[2].

[1] Inv. de 1631, 1633, 1650, 1652, 1653, 1665, 1688, 1711, 1718, 1727, 1754, etc. (Arch. jud. de l'Aube.)

[2] M. Puech n'a pas trouvé mention de berceaux pour les petits enfants, à Nîmes, à la fin du seizième siècle. Il fait remarquer que le lit du ménage, le « lit nopcier », était très large et qu'on y couchait peut-être les enfants à la mamelle. (*Une ville au temps jadis*, p. 394.)

IV.

L'ENFANT.

La sollicitude pour l'enfance est un des signes les plus certains de la douceur des mœurs et des progrès de la civilisation. Le respect de la faiblesse, le souci de l'avenir indiquent à la fois la générosité du cœur et la clairvoyance de l'esprit. Si cette sollicitude dégénère en indulgence excessive, elle peut être considérée comme une marque de décadence; mais, contenue dans de justes limites, elle fait honneur à la société qui la pratique.

L'enfant, dans les campagnes, passe plus inaperçu que dans les villes; il pousse en plein air, un peu à la grâce de Dieu. Dans les chaumières, dans les fermes, on mentionne bien quelques langes de serge pour couvrir les berceaux, mais rien de plus; dès que l'enfant marche seul, on ne s'en préoccupe guère; on l'habille avec les vêtements déguenillés des parents, on l'assied à table sur un coin du banc commun, ou bien il mange à l'écart sa soupe dans une écuelle; dès qu'il a quelque raison et quelque force, il garde les troupeaux; la nuit, il couche on ne sait où, dans l'écurie, peut-être

au grenier à foin. Le curé et le maître d'école, il est vrai, s'occupent quelque peu de son âme et de son intelligence, avant qu'il ait fait sa première communion ; mais à la maison, il est tout à fait au second plan, et si ses frères et ses sœurs sont nombreux, bien petite est la place qu'il y tient.

Il n'en était pas de même chez les artisans des villes. Quelques objets de leur mobilier indiquent le cas que l'on faisait des enfants. C'est ainsi que la mention de hochets d'argent jette un jour très vif sur la sollicitude qu'ils inspiraient. Ici, nous trouvons un hochet d'argent muni de sa chaîne ; là, un hochet, garni de ses chaînes et sonnettes, un hochet orné de sa dent de cristal et de six sonnettes ; chez un autre, un couvreur, deux hochets d'argent, l'un à six sonnettes, et l'autre à quatre [1]. Ce hochet, c'est sans doute la grand'-mère ou la marraine, qui l'a donné à un premier-né ; c'est le cadeau d'un parent, c'est la première joie de l'enfant, c'est l'orgueil de la mère. Quand elle porte l'enfant dans ses bras, elle fait miroiter le hochet ; elle en agite les sonnettes, et tandis que l'enfant essaie son premier sourire, elle semble heureuse de l'objet brillant et sonore qui l'a provoqué. L'enfant est entouré, choyé, fêté ; c'est un petit roi qu'on admire avec son petit sceptre à sonnettes. Le hochet indique

[1] Inv. de relieur (1633) ; de charpentier (1658) ; de cordonnier (1669) ; de drapier (1670) ; de maître couvreur (1674) ; de passementier (1678) ; de maître cordier (1704) ; de tabletier (1764), etc. (Arch. jud. de l'Aube.)

aussi que la mère nourrit elle-même son enfant, qu'elle ne l'envoie pas en nourrice dans un village, et qu'elle l'élève dans la maison paternelle. Au dix-huitième siècle, quand les mœurs anciennes s'affaiblissent, on trouvera moins de hochets dans les ménages d'artisans, et il est possible que l'exemple des classes supérieures, qui mettent leurs enfants en nourrice, ait gagné les classes moyennes [1].

Si la femme de l'artisan ne peut nourrir elle-même, si elle ne peut entretenir une nourrice chez elle, elle aura des « biberaux à enfants », au moyen desquels elle fera boire le sien. Elle pare son berceau d'une couverture de drap vert. Dès qu'il marchera, elle cherchera d'autres ornements. Elle le revêtira, comme cette femme de tisserand, en 1622, « d'une petite robe d'estame gris brun, d'un corps de serge jaune, de bas de chausses d'estame jaune et d'un devantier de serge verte [2]... » En 1636, une boulangère décore son enfant d'un « ceinturon couvert de velours rouge où il y a dix-huit coquilles d'argent, avecque des agra-

[1] Les gens du peuple mettaient leurs enfants en nourrice, au dix-huitième siècle, à Paris. Grâce à un legs de 4,000^{l} du marquis du Terrail, on peut délivrer 69 pauvres, détenus en prison pour des mois de nourrice qu'ils n'avaient pu payer. (*Éphémérides du citoyen,* 1770, IV, 238, 239.) En 1786, la charité en délivra à Paris 755, qu'on menait en procession, à leur sortie de prison. (Mercier, VIII, 85, 86.)

[2] A Lyon, on compte en 1744 pour l'habillement de deux enfants d'artisan : surtouts et jupons, 9^{l}; 2 corps simples de jonc, 1^{l},10^{s}; coiffes et mouchoirs de cou, 3^{l}; tablier, 3^{l}; chemises, 2^{l}; 8 bas et souliers, 5^{l}; peignes, boucles et lacets, 1^{l}. En tout : 24^{l} 18^{s}. (C. L. Chassin, I, 438.)

phes d'argent[1] ». On voit d'ici l'orgueil avec lequel elle regardait marcher son rejeton resplendissant de toute cette argenterie.

L'enfant grandit quelque peu ; on le mène à l'église, au risque de distraire et d'incommoder les voisins par son babil et son agitation[2]; on le met à table. On rencontre plus d'une fois dans un humble mobilier une « petite chaise de chesne à enfants », une « haute chaise à mettre enfant à table ». L'enfant a sa place à la table de famille; il peut avoir sa timbale et sa petite cuiller d'argent, devant lesquels il siège, assis sur sa haute chaise de chêne.

Plus tard, quand il sera plus grand, c'est lui qui mettra le couvert, en revenant de l'école; il posera la nappe sur la table, et par-dessus, le cercle de cuivre, qu'on place, au seizième siècle, avec la salière, les assiettes, les verres et le pain. C'est lui qui, au repas du soir, mouche la chandelle, en ayant soin de marcher pour l'éteindre sur le lumignon qu'il a enlevé et qu'il a jeté à terre. A table, il ne doit pas boire plus de deux ou trois fois et, s'il boit du vin, il faut que celui-ci soit bien trempé d'eau. Après les grâces, on lui permet de se délasser à quelque jeu honnête, tel que les toupies, les balles, les boules et le saut. Les cartes et la natation lui sont à certains égards défendus. Le

[1] Inv. de Jean Degris, 1636. (Arch. jud. de l'Aube, n° 1090.)
[2] Boudon, *Le Chrétien inconnu*, 1776, p. 251.

soir, après souper, il écoute ou lit quelques histoires plaisantes, et se retire de bonne heure, après avoir souhaité la bonne nuit à ses parents[1].

Il prend alors place à côté de ses frères dans l'un des larges lits de la chambre; souvent les garçons couchent tous ensemble dans un lit, les filles dans un autre, comme on peut voir dans le conte du Petit Poucet, de Perrault. Le second lit est placé dans un cabinet voisin.

Les parents cherchaient souvent à donner les premières notions de l'instruction aux enfants. Favart était fils d'un pâtissier de Paris. Son père employa pour lui apprendre à lire un moyen assez curieux. Il fit semblant de jouer aux lettres. L'enfant voulut apprendre ce jeu; on le lui refusa d'abord, on le lui fit désirer, et on finit par lui accorder comme une grâce la faveur de l'apprendre. On l'en privait, quand il n'avait pas été sage. Plus tard sa mère feignit de vouloir apprendre le latin; son fils fut chargé de lui faire répéter son rudiment et de la reprendre, lorsqu'elle ferait quelque faute... « C'est ainsi que je m'instruisis moi-même sans le savoir, » dit Favart[2].

Rien ne démontre mieux l'importance qu'on attachait à l'instruction que ces procédés ingénieux employés par un pâtissier et sa femme pour épargner à

[1] *La Civilité puérile,* 1599.

[2] *Mémoires et correspondance.* Notice historique sur la vie de Favart, I, p. II, III.

leur fils les aspérités de l'étude. C'est à peu près vers la même époque que le Journal de Verdun annonçait un *Jeu d'une nouvelle invention pour apprendre aux enfants l'histoire sainte... imité du jeu de l'oie* [1]. Il y avait aussi des jeux de l'histoire de France [2] et des méthodes pour apprendre à lire, où le son des lettres et des mots, était représenté par un certain nombre de figures [3]. Ces méthodes plus ingénieuses que solides attestaient aussi la mollesse du cœur maternel, qui redoutait la peine pour un enfant chéri. Une estampe du temps faisait sentir les tristes conséquences de cette faiblesse, en montrant au premier plan un enfant se livrant au jeu, tandis que sa mère file, et en déroulant au second plan les tristes aventures d'un jeune homme mal élevé, dont la déplorable odyssée se termine au pied d'une potence [4].

La faiblesse maternelle se manifeste aussi par la recherche dans le costume, la parure et la coiffure des enfants. On recommande en 1669 aux maîtres d'é-

[1] *Journal historique de Verdun,* février, 1714.

[2] *Académie des jeux historiques, contenant les jeux de l'histoire de France, de l'histoire romaine, de la fable, du blason et de la géographie* (par Legras), Paris, 1728, in-12.

[3] *La Théorie et pratique du nouveau quadrille des enfants, ou nouvelle méthode pour apprendre à lire, par le moyen de 160 figures... système si agréable, si simple et si abrégé que tout sujet, depuis l'âge de quatre ou cinq ans jusqu'à soixante, peut être mis en état de lire en un ou deux mois*. par l'abbé Berthaud, Paris, 1744,

[4] Éducation maternelle. Estampe reproduite dans *le XVIIe siècle,* par P. Lacroix, p. 337.

cole d'inspirer à ceux-ci le dégoût des « galants [1], des plumes, des frisures et des poudres sur les cheveux, auxquels ils se portent facilement, à l'exemple de leurs parents, à Paris et autres villes tant grandes que petites. » On ne veut pas qu'ils viennent en classe avec des habits au-dessus de leur condition, qu'ils aient des plumes à leurs bonnets ou à leurs chapeaux; mais qu'ils soient proprement vêtus, et que leurs cheveux, nets de vermine, soient peignés, « et non pas poudrez ou frisez [2]. »

L'excès de recherche était peut-être moins fréquent chez les enfants des artisans que la turbulence avec laquelle ils se livraient au jeu. Le soir, on les accuse de frapper aux fenêtres, aux boutiques, aux étaux, de couper les cordes des cloches des maisons, de casser les vitres; ils jouent aux quilles et au bâtonnet, au milieu des rues, et se battent avec des pierres ou des fourches sur les remparts. On enjoint aux pères et aux mères de les retirer dans leurs maisons [3], mais il est douteux qu'on parvienne à les y retenir.

Certains parents, pressés par le besoin ou par le

[1] On nommait ainsi des rosettes ou nœuds de rubans. L'abbé de Marolles raconte que les jeunes gens de son temps portaient des trois cents aulnes de rubans... Ces rubans s'appellent galants et les femmes trouvent cela beau. (*Mémoires,* éd. 1755, II, 306.)

[2] *Instruction méthodique pour l'école paroissiale,* 1669, p. 24, 67, 68.

[3] Ordonnance de 1693, art. VII, VIII. *Annuaire de l'Aube,* 1848, p. 24.

désir du gain, mettent de bonne heure leurs enfants à un travail manuel. On cite un savetier qui a six enfants, dont le plus jeune, âgé de cinq ans, gagne déjà six liards par jour en filant du coton[1]. Mais la majeure partie des artisans comprend l'utilité et l'importance de l'instruction. Depuis longtemps, ils pouvaient, dans la plupart des villes, envoyer leurs enfants aux écoles paroissiales, surveillées par l'autorité ecclésiastique[2]. Elles étaient souvent gratuites[3], comme les écoles chrétiennes, qui, dirigées par des frères instruits par leurs supérieurs, présentaient des garanties de science et de discipline que n'offraient pas toujours les écoles privées. Celles-ci étaient nombreuses, et il suffisait qu'un brave homme ou une vieille fille pieuse eussent quelque vocation pédagogique, pour réunir dans leur chambre plusieurs enfants, auxquels ils apprenaient ce qu'ils savaient. Un auteur d'intéressants souvenirs personnels, l'Angevin Besnard, raconte qu'il avait commencé par aller à l'école chez un receveur de l'octroi, vieillard sentant le vin et le tabac, pauvrement vêtu d'une redingote

[1] Mme Le prince de Beaumont, *Le Magasin des pauvres, artisans,* etc., I, 370.

[2] Il y avait en 1760, à Paris, 157 maîtres d'écoles paroissiales, institués par le grand chantre de Notre-Dame. (*État ou tableau de Paris,* p. 117 à 124.)

[3] La gratuité a souvent été signalée, notamment à Nîmes, au seizième siècle. (Puech, *Une ville,* p. 344.) Pour les écoles des villes, voir *la Ville sous l'ancien régime,* liv. IX, ch. I.

de drap jaune, mais enseignant très bien, en six mois, à lire, à écrire et à calculer[1]. Ces maîtres d'école, sans brevet, sans tenue, étaient quelquefois doués de l'aptitude pédagogique, que la science fournit rarement, lorsque la nature ne s'y prête pas.

Leurs classes étaient installées un peu au hasard. A l'exception de quelques écoles paroissiales où l'on observait certaines règles pour la dimension des salles et leur mobilier[2], les parents ne s'offusquaient pas si les enfants s'y trouvaient dans des conditions hygiéniques analogues à celles dans lesquelles ils vivaient eux-mêmes. Qu'on ne s'étonne pas d'apprendre que l'école municipale de Briançon, où l'on enseignait le latin et le français, était placée en 1692 dans l'écurie d'un avocat, louée 36 l. par an! Dans ces contrées, une partie de l'écurie était destinée à l'habitation de la famille, qui trouvait dans cette cohabitation avec les animaux domestiques une ressource contre le froid; cette partie était souvent planchéiée, et tous les matins on la balayait[3]. Les enfants étaient donc installés comme les parents. Chez une maîtresse d'école de Troyes, les principaux meubles de la classe, qui est au rez-de-chaussée, se composaient d'une maie et d'un farinier. Le mobilier scolaire consistait en six

[1] *Souvenirs d'un nonagénaire,* I, 16.

[2] *Instruction méthodique,* 1669, chap. II, art. I. — *Du lieu de l'école.*

[3] Chabrand, *Instruction primaire dans le Briançonnais,* p. 17.

bancs et une chaise de bois[1]. L'aménagement singulier ou pittoresque de la pièce pouvait éveiller même certaines idées artistiques. Dans l'école que fréquentait Granet, se trouvait une vieille tapisserie. Granet en fut frappé; il essaya de la dessiner sur ses livres et ses cahiers; ces essais attirèrent l'attention d'un connaisseur, qui le fit placer chez un peintre. Si les murs de sa classe eussent été nus et gris, Granet aurait-il senti s'éveiller en lui la vocation d'être peintre[2]?

On comprenait bien l'utilité de l'enseignement par les yeux, lorsqu'on recommandait dans les écoles paroissiales d'avoir de grandes images en taille-douce, d'au moins un pied et demi en bordure, sur lesquels étaient représentés les figures des saints et les mystères de la Passion de Notre-Seigneur. On les collait sur du carton, et on les exposait dans un châssis. Elles coûtaient environ deux sols ou six blancs en papier, et elles servaient successivement aux démonstrations et aux récits, que faisait le maître à ses élèves. On voulait aussi qu'on suspendît d'une manière permanente, dans les lieux les plus apparents de la pièce, de grandes images en taille-douce du Christ, de la Vierge et de saint Joseph, des patrons du diocèse et des garçons, et même du jugement dernier,

[1] Inv. d'Anne Simon, 1704. (Arch. jud. de l'Aube.)
[2] *Biographie générale*, Didot, art. Granet.

où l'on pouvait voir à la fois l'enfer et le paradis [1].

Il y avait aussi trois tableaux, dont deux à l'huile, dans la classe du maître écrivain Joachim Simon, en 1673. C'était une chambre basse d'une maison de la rue Notre-Dame, à Troyes. On y trouvait un vieux buffet de bois de chêne à deux guichets et un garde-manger. La cheminée était munie de deux « chènetons de fer de fonte » et d'une crémaillère [2]. On faisait la cuisine dans la classe, qui contenait sept bancs ou formes pour les élèves. Dans un « retranchement » de la pièce, se trouvaient un lit, une petite table et quelques chaises. Joachim Simon, qui paraît assez à l'aise, habitait au premier étage une pièce assez vaste garnie de tapisserie de Rouen et de quatre tableaux à la détrempe. Ces maîtres d'école avaient le goût des peintures et des gravures. Un d'entre eux, Nicolas Le Blanc, étale en 1704 dans sa petite chambre « quatorze petits tableaux, tant en huile qu'en détrempe et estampes, » et l'on peut y remarquer une petite niche « dans laquelle est un crucifix, avec une petite image de la Vierge en sculpture. » En revanche, on ne trouve pas de livres

[1] *Instruction méthodique,* 1669, p. 51, 55. — On avait prescrit en 1633, à Paris, d'avoir un christ en relief ou en plate peinture dans chaque salle d'école. (Monteil, *Histoire des Français des divers états,* IV, Notes, p. 104.)

[2] A Paris, on voulait que la cheminée eût au moins 12 pieds de large afin que les élèves pussent venir s'y chauffer à tour de rôle, au nombre de dix ou de douze à la fois, sur un banc demi-circulaire, de quatorze pouces de haut au maximum. (*Instruction méthodique,* 1669, p. 50.)

chez lui, pas plus que chez un de ses confrères, Jean Thibault, qui vivait en 1672. Les livres dont on usait pour l'instruction primaire étaient sans doute de trop minime valeur pour qu'on daignât les inventorier.

Les enfants les achetaient eux-mêmes, soit chez les libraires, soit chez les merciers et les petits marchands, qui avaient toujours un assortiment de *fatras*, de quarts de psautiers, de livres blancs de longuette, et de maximes des saints. Les enfants se procuraient aussi chez les merciers des ardoises, du papier et des « escritoires de corne ou de cuivre[1]. »

Les maîtres d'école, qui se qualifiaient dans les villes de maîtres écrivains et qui formaient souvent une corporation reconnue, pouvaient avoir une certaine aisance. Nicolas Le Blanc, qui n'est pas marié et dont l'installation est plus que modeste, a pu acheter quelques pièces de vignes. Il arrivait souvent que la plupart des membres de la même famille se consacraient à l'enseignement[2], et y trouvaient les ressources nécessaires à leur existence. Ils recevaient des parents une rétribution scolaire peu élevée[3], parfois laissée à leur discrétion[4] et à laquelle s'ajoutaient des présents.

Inv. d'un marchand en 1666. (Arch. jud. de l'Aube, 1155.)

[2] Ainsi la famille Simon : Joachim, Laurent, Nicolas Simon sont en même temps maîtres écrivains à Troyes, tandis que leur sœur est maîtresse d'école. Sa chambre est décorée de dix tableaux de minime valeur.

[3] A M[e] Simonnot, m[e] escrivain, pour escollage de partie des enfants, 11[l]. Inv. d'un chirurgien, en 1672.

[4] *Instruction méthodique pour l'école paroissiale,* 1669.

On attachait avec raison une grande importance aux rapports qui pouvaient exister entre les maîtres et les parents. A Paris, on engageait les maîtres à conférer avec les parents sur ce qu'il y avait à faire pour le plus grand profit de l'enfant; ils devaient rappeler à ceux qui passaient pour dire des malédictions à leurs enfants (comme faisaient ordinairement les pauvres), que l'influence du mauvais exemple est à redouter, et que l'on jure, on se querelle et l'on dit des paroles sales pour les avoir ouï dire. Ils devaient aussi les engager à disposer doucement leurs enfants « à embrasser une vocation moralement sortable à la condition de leur maison paternelle ». En agissant de la orte, on évitait d'apprendre inutilement le latin à des enfants destinés à être maçons, boulangers, charpentiers, à exercer quelque autre métier ou à entrer immédiatement comme garçon dans une boutique de marchand. Pour ceux-là, il suffisait de leur bien enseigner le catéchisme, de leur apprendre à lire, écrire, jeter ou compter à la main et à la plume, connaître les règles de l'arithmétique et « bien servir à la sainte messe ».

L'éducation religieuse et morale primait l'instruction proprement dite. On ne cherchait pas à soustraire l'enfant à l'influence de la famille, mais on voulait savoir comment s'exerçait cette influence, et si l'enfant mettait à profit dans la maison paternelle les leçons qu'il recevait à l'école. On habituait de bonne heure, dans les écoles populaires ou plutôt pa-

roissiales, les enfants au sentiment de la responsabilité, à l'exercice de l'autorité, aux rapports hiérarchiques qui doivent exister entre les supérieurs et les inférieurs. Il était d'usage dans les petites écoles de Paris, qui devaient servir de modèles à beaucoup d'autres, de faire aider les maîtres dans la direction pédagogique et matérielle des classes par des enfants choisis parmi les plus dociles et les plus intelligents. Les uns exerçaient les fonctions d'intendants et d'observateurs; les autres d'admoniteurs et de répétiteurs; celui-là était récitateur des prières ou lecteur, celui-là officier d'écriture, receveur pour l'encre et la poudre; celui-ci balayeur, chargé d'aller à l'eau, ou portier; un autre, sous le titre d'aumônier, recueillera pour les pauvres les restes des déjeuners ou des goûters des élèves, ou les quêtera pendant les offices religieux. En outre, des visiteurs iront deux par deux dans les familles pour s'enquérir de la conduite de l'enfant à la maison. Ils demanderont s'il fait bien ses prières, s'il n'est ni gourmand, ni menteur, ni désobéissant, s'il ne se querelle pas avec ses frères et sœurs, s'il ne les bat pas, enfin s'il revient exactement de l'école. Les visiteurs rédigeaient la réponse des parents, la leur communiquaient, et après qu'elle avait été signée par eux, la rapportaient au maître[1].

[1] *Instruction méthodique pour l'école paroissiale*, 1669, p. 65, 66. 72 à 83.

Il n'est pas probable que cette méthode de surveillance ait été très répandue, parce qu'elle exigeait un certain tact chez ceux qui étaient chargés de la mettre en pratique; mais elle était un indice réel de la sollicitude qu'un bon maître devait témoigner à ses élèves.

Elle s'exerçait aussi en leur faveur, si on leur découvrait des moyens exceptionnels. On pouvait rencontrer chez des enfants que leurs parents destinaient à une profession manuelle un jugement et un esprit, qui faisaient bien augurer de leur avenir; et comme le clergé, qui avait la haute main sur les écoles, ne négligeait rien pour recruter ses membres parmi les jeunes gens les plus intelligents, on apprenait le latin aux enfants qui manifestaient des dispositions particulières; de l'aveu des parents, on leur facilitait les moyens de poursuivre leurs études avec succès. Les maîtres-écrivains enseignaient d'ordinaire les rudiments du latin et préparaient les enfants à entrer dans les classes inférieures des collèges.

L'instruction primaire mettait surtout des outils entre les mains des élèves; avec la lecture, l'écriture, l'arithmétique, ils pouvaient apprendre ce qu'on enseignait ailleurs, de même que dans l'exercice de leur profession, ils pouvaient, grâce à ces trois connaissances essentielles, se passer de l'aide d'autrui pour leurs propres affaires. Dans les grandes villes, on sentait toute l'utilité des études primaires; les écoles

étaient fréquentées, et le nombre de ceux qui ne savaient ni lire ni écrire était beaucoup moins élevé qu'à la campagne. L'écriture alors était un art, qui avait ses virtuoses, tels que les calligraphes, mais que ne dédaignait aucune classe de la société; il était même d'usage, à Paris, dans la haute bourgeoisie, de faire travailler chez un maître écrivain les jeunes gens dont l'éducation secondaire était terminée.

Le fils d'un fermier général fut ainsi mis en pension en 1760, chez un maître à écrire de la rue du Reposoir, près la place des Victoires. La femme du maître était une commère commune et vulgaire; l'une de ses filles montait des bonnets, tandis que l'autre était en apprentissage chez une couturière en robes. Le jeune Delahante y travaillait le jour, dans une chambre étroite et sombre, avec deux condisciples, dont l'un était domestique et l'autre fils d'un compagnon sellier. La classe se faisait dans une pièce voisine, où se pressait matin et soir une bande d'enfants, sur lesquels le maître exerçait un empire fort sévère. Il en résultait une succession non interrompue de cris et de gémissements, pendant les deux heures que durait chacune de ces classes[1]. Les vieilles traditions du seizième siècle ne s'étaient que trop maintenues. « On n'oit rien céans, dit un auteur de ce temps, en parlant des écoles, que coup de verges, criz, pleurs, soupirs

[1] Delahante, *Une famille de finance,* II, 9 à 13.

et sanglotz... après les Escossois, il n'est pas de plus grands fesseurs que les maîtres d'école français[1]. » Malgré les recommandations que l'on faisait aux maîtres de châtier avec mesure et discernement, les corrections étaient parfois excessives et brutales. « *Plus on les frappe, mieux ils tournent,* » peut-on lire sur une estampe du dix-huitième siècle, qui, d'après la disposition du dessin, applique cette phrase aux enfants aussi bien qu'aux toupies d'Allemagne. Les intérêts supérieurs de l'éducation semblaient ainsi justifier la brutalité de certains pédagogues, armés de fouets et de férules, et dont la vue seule, selon Mercier, inspirait l'effroi[2].

Malgré l'exemple de Delahante, il était plus fréquent de voir des fils d'artisans au collège que des fils de fermiers généraux chez les maîtres écrivains. Certains artisans envoyaient leurs enfants au collège jusqu'à la cinquième ou à la quatrième[3]; quelques-uns les faisaient poursuivre leurs études jusqu'à la logique et la physique, même lorsqu'ils n'avaient pas le dessein de les destiner à l'église. La robe avait souvent plus d'attrait pour eux que la soutane. Il arrivait aussi qu'un chapitre, un prêtre distinguât un enfant intelligent et lui fit continuer son éducation dans les

[1] *Analecta biblion,* I, 333, cité par A. Puech, p. 372.

[2] *Tableau de Paris,* III, p. 111.

[3] Girardon, fils d'un fondeur, suit les cours de la sixième au collège de Troyes, en 1643.

classes supérieures. Le chapitre de Saint-Étienne de Troyes était ainsi dans l'usage de faire terminer au collège les études du plus méritant et du plus âgé de ses enfants de chœur. En 1613 et 1614, il paya dix-sept mois de pension de l'un d'eux, nommé Étienne Bergerat, moyennant 100 sols par mois. Il l'habilla, il le fournit de livres. Habillement modeste que celui d'un pauvre boursier, fils de compagnon ou d'artisan ! On fit teindre en noir la saye ou soutane rouge de l'enfant de chœur; on la fit recoudre, « refaçonner, » garnir de boutons et de parements de camelot; on lui donna une paire de souliers de 30 sous; on lui paya, et ce fut la plus forte dépense, un chapeau avec un cordon, dont le prix s'éleva à 10 livres 5 sous. Quant aux livres, on lui fournit « ung dictionnaire, ung Despautères, déclinaisons et livres blancs », et une grammaire grecque de dix sous. Enfin, comme il faut que l'élève se chauffe et s'éclaire, on lui alloue 40 sous « pour avoir des fagotz et chandelles[1] ».

Les chapitres et les paroisses, surtout à Paris, assuraient aussi de grands avantages aux enfants de chœur, qui se recrutaient surtout parmi les fils d'artisans. Ceux de Notre-Dame étaient sûrs, au bout d'un certain nombre d'années, d'avoir un bénéfice ou quelque autre état. Beaucoup d'autres, après avoir reçu une bonne éducation, étaient gratifiés, en sor-

[1] Arch. de l'Aube, 6, G. 905.

tant, d'une somme qui variait de 60 à 300 livres. A Saint-Eustache, on leur donnait « 300 livres ou environ, à moins qu'ils ne voulussent entrer dans l'état ecclésiastique ou prendre quelque métier, auquel cas on les mettait en état de parvenir à l'un ou de payer l'autre ». Leur traitement variait suivant la richesse des paroisses; les plus intelligents d'entre eux étaient admis dans les collèges de l'université, où en 1760, le nombre des bourses s'élevait à Paris à quatre cent soixante. C'est ainsi que six bourses du collège de Navarre étaient réservées aux enfants de chœur de la paroisse Saint-Paul[1].

Boursiers ou non boursiers, il y eut toujours des fils d'artisans dans les collèges. Richelieu déplorait en 1625 que les plus pauvres y envoyassent leurs enfants, et prétendait que peu de gens « se mettaient ainsi au traffic et à la guerre[2]. » La noblesse se plaignait aussi de ce que les collèges enlevaient une infinité de gens aux arts et au commerce. L'ardeur que la culture des lettres inspira fut surtout vive au dix-septième siècle; au collège du Mans, en 1668, il y avait dans la première classe, celle des physiciens, qui comprenait quarante et un élèves, onze fils d'arti-

[1] *État ou tableau de la ville de Paris considéré relativement à l'utile, à l'agréable et à l'administration,* Paris, 1760, p. 130 à 133, 149. — Au Mans, en 1762, un ancien enfant de chœur devient organiste; on lui donne 80[l] pour s'habiller. (Nepveu de la Manouillère, *Mémoires,* I, 19.)

[2] *Testament politique,* ch. II, sect. X.

sans[1]. Au collège de Beaupréau, un siècle plus tard, le meilleur élève de la classe que suivait Laréveillère Lepeaux était le fils d'un boulanger. Quoique « pauvre et toujours revêtu de la livrée de l'indigence », ses camarades appréciaient son mérite, et prétendaient que les professeurs lui faisaient des passe-droits en donnant la première place au fils d'un bourgeois influent[2].

Un autre fils de boulanger, qui devait être un général illustre, nous montre ce que pouvait, chez un enfant du peuple bien doué, le désir d'élever son intelligence et son âme par l'instruction. Le jeune Drouot était le treizième enfant d'un modeste artisan; il obtint de ses parents la faveur de suivre les cours du collège, mais sans être dispensé des devoirs de la profession paternelle. Rentré de l'école ou du collège, il lui fallait porter le pain chez les clients ou répondre, dans la boutique, à leurs demandes. Le soir, on éteignait la lumière par économie; mais au milieu de la nuit, il se relevait, lorsque le travail domestique commençait, à la lueur d'une mauvaise lampe; quand sa lumière pâlissait, « il s'approchait du four ouvert et enflammé, et continuait, à ce rude labeur, la lecture de Tite-Live ou de César ». Il acquit ainsi une instruction solide, qui lui permit d'être reçu, avec

[1] A. Bellée, *Recherches sur l'instruction publique dans le dép. de la Sarthe*, p. 143, 144.

[2] Lareveillère Lepeaux, *Mémoires*, 1873, I, 14 à 18.

les plus grands éloges, aux examens de l'école d'artillerie, auxquels il se présenta[1].

Si l'on parle avant la Révolution de l'instruction des enfants du peuple, ce n'est pas pour en signaler l'insuffisance; c'est plutôt pour en déplorer le caractère trop classique et trop élevé. Diderot trouvait que le système suivi dans les collèges dégoûtait d'occupations plus modestes des jeunes gens, qui détournés de leur voie sans pouvoir en trouver une autre qui leur convînt, étaient condamnés à l'inutilité, à l'oisiveté et au libertinage[2] ». « On les accoutume, disait plus tard Mercier, à faire plus de cas d'un livre que d'une charrue et d'un marteau; on les habitue à une vie sédentaire, qui les transformera bientôt en laquais et en moines. » Et l'on en concluait que le collège et l'école étaient un mal pour le peuple, parce qu'on y enseignait des choses inutiles et qu'on y faisait perdre un temps précieux [3]. « N'est-il pas ridicule et déplorable, disait ailleurs le même auteur, de voir des boutiquiers, des artisans, des domestiques même, vouloir élever leurs enfants ainsi que font les premiers citoyens, se repaître d'une profession imaginaire pour leurs des-

[1] Lacordaire, *Éloge funèbre du général Drouot, Mélanges,* p. 331. — A Paris, en 1862, Bréguet suit les cours du collège Mazarin en faisant son apprentissage (Ernouf, *Histoire de trois ouvriers,* p. 170.)

[2] Diderot, *Voyage à Langres, Œuvres complètes,* XVII, 360.

[3] Mercier, *Mon bonnet de nuit,* 1788, IV, 170, 171.

cendants, et répéter imbécilement d'après le régent de sixième : Oh! le latin conduit à tout. » Critique peut-être injuste de l'enseignement qu'on donnait dans les collèges, mais qui indique combien il était mis à la portée de tous. Comme on vit qu'on ne pouvait en restreindre l'accès, on voulut le rendre plus pratique, à partir du milieu du dix-huitième siècle, par la création de nombreux cours gratuits de dessin, d'architecture, de géographie et même de langue anglaise[1].

On peut dire que nulle époque n'a été plus favorable aux études secondaires que les deux derniers siècles; on peut dire qu'en aucun temps, on n'a plus facilité aux classes laborieuses les moyens de sortir de leur condition. Presque partout l'instruction que l'on recevait dans les collèges était gratuite, ou bien elle était l'objet d'une légère rétribution, à peine supérieure à celle qu'on payait pour l'enseignement primaire. On y suppléait par des gratifications[2] ou par des cadeaux en nature qu'on donnait aux régents le jour de l'an. C'est ainsi que différents élèves offrirent au régent de quatrième du collège de Troyes six pains de sucre, des confitures, des oranges, des conserves, des collets, deux canards, un levraut, un lapin, quatre cuillers, cinq fourchettes et même des

[1] Mercier, *Tableau de Paris,* IV, 190, III, 63.
[2] *Correspondance entre Boileau et Brossette,* publiée par Laverdet, p. 518.

souliers[1]. C'était sans doute un fils de cordonnier qui qui avait fait ce dernier présent.

Si les fils d'artisans qui suivaient les cours du collège étaient plus nombreux au dix-septième siècle que de notre temps, il n'en faudrait pas conclure qu'ils constituaient la majorité des élèves. La plupart se contentaient de fréquenter l'école paroissiale jusqu'à l'époque de la première communion, et à partir de ce moment, où leur instruction religieuse était sanctionnée par l'acte religieux qu'ils venaient d'accomplir, ils aidaient leurs parents et commençaient leur apprentissage industriel. D'autres, après avoir poussé plus loin leurs études classiques, embrassaient la profession de leur père[2]. Rares étaient cependant les métiers, où il était nécessaire de faire preuve d'un certain degré d'instruction secondaire pour être admis à faire son apprentissage; c'est ainsi que pour être reçu apprenti imprimeur à Paris, il fallait justifier qu'on était « congru en langue latine et qu'on savait lire le grec ». On devait même l'attester par un certificat du recteur de l'université[3]. Un impri-

[1] *Le théâtre de l'ancien collège de Troyes,* p. 26.

[2] Comme ce fils de jardinier de Nîmes, que cite M. Puech. (*Une ville au temps jadis,* p. 318.) — Il est rare pourtant qu'un artisan se livre à l'étude des lettres, comme le cordonnier Adrien Pasquier, de Rouen, qui laissa de très nombreux ouvrages manuscrits, entre autres des plans de réforme sociale et financière, et un dictionnaire biographique des hommes illustres de la Normandie en 9 vol. in-4°. (Ch. Richard, *Revue de Rouen,* 1835.)

[3] Règlement du roy du 28 février 1723, titre IV, art. 20. *Anc. lois*

meur est reçu à Troyes en 1682, après avoir attesté « qu'il avait fait son cours de philosophie tant en ceste ville qu'en celle de Paris[1] ».

L'apprentissage était nécessaire alors pour exercer un métier et une maîtrise. On n'admettait pas que les connaissances spéciales exigées par la pratique d'un état pussent s'acquérir sans un travail préliminaire. La durée de ce travail était fixée par les différents statuts des corporations, selon la nature de l'industrie. La constatation de l'apprentissage était une garantie pour le maître comme pour le client. On y attachait assez d'importance pour faire rédiger pardevant notaire le contrat, qui liait l'apprenti au maître[2]. Le père déléguait à celui-ci une autorité presque absolue sur l'enfant pendant la durée de l'apprentissage; cette durée variait de trois à huit ans; il fallait plus de travail pour devenir orfèvre que pour être drapier-chaussetier[3]. Le contrat stipu-

françaises. XXI, 222. — L'auteur anonyme de la *Misère des apprentis imprimeurs* fait raconter à son apprenti qu'il a été trouver

... le recteur, qui de régent sévère
Devint traitable et doux en voyant le ducat
Que je lui mis en mains pour son certificat.

[1] *Imprimeurs, libraires et relieurs troyens d'autrefois*, p. 18.

[2] Il pouvait en certains cas être résilié. Un maître bonnetier de Marseille met son fils en apprentissage chez un boulanger, en vertu d'un contrat notarié. L'apprenti quitte le boulanger au bout de trois mois, parce qu'il ne veut faire ce mestier. (*Journal d'un bourgeois de Marseille*, p. 90.) — On citerait aussi de nombreux contrats notariés à Troyes.

[3] Savary, *Dict. du commerce*, I, col. 119. — Sur l'apprenti, au moyen

lait, selon les cas, soit une somme en espèces, soit une redevance en grains pour la nourriture de l'apprenti; en retour, le maître devait lui apprendre son métier, le nourrir, le coucher et le blanchir [1].

Rude était l'existence de l'apprenti. Une discipline sévère l'assujettissait et ne lui laissait presque aucune liberté. Il n'apprenait pas seulement le métier qui devait le faire vivre; il apprenait aussi à assouplir son caractère. Tout le travail subalterne de l'atelier retombait sur lui; toutes les corvées lui étaient réservées. Il était considéré comme le serviteur des compagnons et des ouvriers. Levé le premier, couché le dernier, il doit nettoyer et balayer les boutiques, ramasser les outils, les tendre aux compagnons. Il doit même faire leurs lits et aller leur chercher à manger et à boire, s'ils se nourrissent à leurs frais. On dit bien qu'il n'est pas tenu de laver la vaisselle et de promener les enfants [2]; mais il est présumable qu'on l'y oblige parfois. Un apprenti peintre ira manger à la cuisine et aidera la servante dans le service intérieur de la maison [3]. A l'époque où la milice bourgeoise

âge, voir le chap. IV des *Études sur l'industrie et la classe industrielle à Paris au treizieme et quatorzième siècle,* par Gustave Fagniez.

[1] Voir un traité d'apprentissage de 1636, chez un maître tapissier d'Aubusson. G. Perathon, *l'Apprentissage dans l'ancienne manufacture de tapisseries d'Aubusson, Réforme sociale,* VIII, 276.

[2] *La maison réglée,* 1692, p. 163-164.

[3] *Le paysan perverti,* I, 12, 18, 19.

est encore une institution sérieuse, il monte les gardes de nuit pour son patron[1].

Un apprenti imprimeur nous raconte la rude existence qu'il mène. Il arrive dans une cour où « cinq ou six malotrus ressemblant à des ours » travaillent ou apprêtent de l'encre; le prote lui fait porter « au plus haut magasin » des rames de papier sous le poids desquelles il plie. Aussitôt descendu, on l'envoie à la cave chercher du charbon; on lui fait allumer le feu. La nuit, il couche, au rez-de-chaussée, dans un réduit obscur, « où l'on voit sur le plafond et sur les murs les escargots courir. » Avant l'aurore, un coup de sonnette le fait sauter de son dur grabat; il va à tâtons ouvrir la porte aux compagnons. Ceux-ci lui font allumer le feu, apporter de l'eau; ils l'envoient chercher du vin, du gruyère, du hollande; le vin, il faut l'aller quêter chez dix cabaretiers, selon le goût de chacun. A peine rentré, il court porter des épreuves en ville, faire des emplettes, réclamer des fournitures au fondeur, au marchand de papiers, au parcheminier. Le dimanche même, il doit tout nettoyer; il prépare la colle et rogne le papier. Sans repos, sans répit, il s'écrie avec découragement :

On voit qu'il n'est esclave ou forçat de galère
Qui soit dans son malheur plus travaillé que moy[2].

[1] Puech, *Une ville au temps jadis,* p. 240. Sur les devoirs de l'apprenti voir aussi : Savary, *le Parfait négociant,* 1re p., liv. II, chap. I.

[2] *La misère des apprentis imprimeurs appliquée par le détail à*

Cependant il ne se plaint pas d'être maltraité; l'artisan français n'est pas brutal, et quoiqu'il ne doive pas se faire faute de quelques corrections manuelles, il est rare qu'elles soient excessives. On trouverait difficilement dans la vie régulière des maîtres et des ouvriers de notre pays des scènes de correction barbare comme celles dont l'Anglais William Hutton avait été victime dans sa jeunesse [1].

Si l'apprenti se destinait au négoce plutôt qu'à l'industrie, il s'engageait chez un marchand en qualité de garçon ou, comme on disait alors, de courtaud de boutique [2]. Le courtaud était tantôt un véritable ouvrier, qui portait les fardeaux et faisait les paquets; tantôt un auxiliaire intelligent, qu'on intéressait dans les profits de la maison. Il devait savoir bien écrire et compter; il était chargé de tenir les magasins et la boutique propres et bien tenus [3]. Ses gages, d'abord

chaque fonction de ce pénible état, 1710. Fournier, *Variétés historiques,* V, 226 et suiv. — Voir aussi *Les misères de ce monde ou complaintes facétieuses sur les apprentissages de différents arts et métiers des faubourgs de Paris,* 1783, in-12.

[1] Les mémoires de W. Hutton nous font pénétrer dans la réalité de la vie des ouvriers anglais au dix-huitième siècle; ils ont été traduits en partie dans le *Magasin pittoresque* de 1839.

[2] Mercier prétend que ce nom venait de ce que le maître envoyait le garçon courir après la pratique, qui avait offert un prix, en lui disant : « Cours tôt après lui. » (*Tableau de Paris,* IV, 216.)

[3] *La Maison réglée*, p. 155. — Richard Lenoir commença par être commis chez un négociant de Rouen. Il faisait les courses et balayait le magasin; mais il servait avec répugnance à table, et il sortit de chez son patron, parce que celui-ci voulait l'obliger à monter derrière son cabriolet. (Ernouf, *Histoire de trois ouvriers,* p. 62.)

peu élevés, augmentaient souvent avec le temps. En 1756, le commis d'un marchand d'Uzès ne reçoit pour la première année que la table, le logement et le blanchissage ; la deuxième année, on lui promet 75 l. de gages. Il était lié sans doute par une sorte de contrat ; car, ayant quitté son maître pour entrer au service d'une marchande qui faisait le même commerce, il fut interdit à celle-ci de le conserver, et le commis dut sortir de chez elle, sans avoir la faculté d'ouvrir boutique pour son compte, avant un délai déterminé [1].

Parfois le commis, loin de songer à quitter son maître, aspirait à lui succéder. Il ne craignait pas de prétendre à la main de sa fille. S'il était agréé des parents, il fallait le voir, les jours de fêtes, en bas de soie blancs et en boucles neuves, accompagnant la famille à la campagne, et cherchant à plaire à « mademoiselle », avec d'autant plus de conviction, qu'il savait qu'elle avait de 10 à 12,000 l. de dot [2].

Apprentis et commis prenaient la plupart du temps leur mal en patience, en songeant que leurs parents avaient passé par les mêmes épreuves et que ces épreuves elles-mêmes devaient prendre fin. On ne pouvait être maître sans avoir été apprenti, et l'apprentissage était le complément de l'éducation professionnelle. Quelques-uns la perfectionnaient par leur

[1] *Instruction sommaire pour le sieur Réalon,* 1756.
[2] Mercier, II, 392, 393.

tour de France, par un séjour à Paris, allant travailler, pendant un temps plus ou moins prolongé, chez un maître renommé, et même chez un patron de rencontre [1]. La durée de ces sortes de voyage était très variable, comme l'itinéraire de ceux qui les faisaient [2].

L'acquisition d'une maîtrise et le mariage émancipaient d'ordinaire l'artisan de l'autorité paternelle. Cependant, dans certaines contrées, l'émancipation n'avait lieu que par la volonté du père exprimée d'une manière authentique. En 1792, un imprimeur de Limoges, âgé de quarante-sept ans, priait son père de l'émanciper, afin qu'il pût traiter de ses affaires comme une personne libre et indépendante. Le père y consentit par devant le juge du district, en se conformant ainsi que son fils, dans cet acte solennel, à d'anciens rites transmis par la tradition [3]. L'autorité paternelle était considérée comme tellement inhérente à la personne du père que lui seul pouvait en abdiquer les droits.

[1] Un fils de libraire fait son testament en 1584, « voulant s'achemyner pour faire son tour de France, pour suyvre son estat de libraire et veoir le pays. » (A. Puech, p. 359.)

[2] Le fils d'un maître serrurier de Bordeaux le quitte à seize ans pour faire son tour de France ; il se rend d'abord à Toulouse ; de là à Uzès, où il travaille chez divers maîtres ; à Orange et à Caderousse. Il fut à ce moment arrêté par suite d'une accusation de vol. (*A MM. tenant la cour et siège présidial à Nimes,* 1779.)

L. Guibert, *La Famille limousine d'autrefois,* p. 23,24. — Voir aussi : G. Tholin, *le Livre de raison des Daurée,* p. 85.

V.

LA FEMME.

Les artisans attachaient moins d'importance à l'instruction des filles qu'à celle des garçons; leur éducation religieuse était cependant l'objet de leur sollicitude. Outre les maîtresses d'école, qu'on rencontrait dans les villes, certains ordres religieux s'occupaient particulièrement des filles du peuple; les ursulines et les visitandines même, qui dirigeaient des pensionnats pour les filles de la bourgeoisie, avaient des classes gratuites pour celles des artisans et des ouvriers.

On ne tenait pas alors à leur enseigner des notions de toutes choses, mais à leur apprendre leurs devoirs envers Dieu et leurs parents; la première communion était pour ainsi dire le couronnement de leur instruction[1]; elles trouvaient dans la connaissance et la pratique des lois religieuses des règles de conduite pour toutes les circonstances de la vie[2]. Si

[1] Mercier, VIII, 103.

[2] Quelques-unes, à l'époque des querelles du jansénisme, s'instruisent dans les questions religieuses, comme cette fileuse de Troyes qui reprocha en pleine église à son curé d'enseigner une doctrine contraire à celle de saint Augustin. (N. Z. Simonnot, *Mes Souvenirs*, p. 158.)

quelques-unes étaient mises en apprentissage chez des couturières et des lingères [1], la plupart aidaient leur mère dans les soins du ménage. Elles grandissaient à l'ombre de la maison paternelle, travaillant sans bruit jusqu'au jour où le mariage les appelait à une existence nouvelle.

Si on compare leur sort à celui des femmes de la campagne, on le trouve incontestablement plus doux. Sans doute elles ne travaillent pas au grand air, qui vivifie et soutient; mais elles ne sont pas noircies par le hâle, brûlées par le soleil; on ne leur demande pas une tâche accablante, surtout aux jours de la moisson; ce n'est pas elles que l'on verra, comme dans certaines provinces, piocher la terre ou même conduire la charrue. Le labeur des femmes de la ville est incessant parfois, mais il n'excède pas leurs forces physiques; elles sont des associées plutôt que des servantes; chez l'artisan, la femme ne s'occupe pas seulement des soins du ménage; elle seconde son mari pour les comptes et pour la vente; vivant près de lui,

[1] La veuve d'un tondeur, qui a deux filles, s'engage à faire apprendre à chacune d'elles le métier de lingère et de couturière et à leur donner 150l à leur majorité. On trouve des stipulations semblables dans d'autres contrats de nourriture. En 1787, le tuteur de la fille d'un sellier est tenu « de l'envoyer aux écoles apprendre à lire et à écrire, sy faire se peut, de luy faire apprendre le mestier de couturière, sans être tenue de se faire recevoir maîtresse, de luy laisser à l'expiration de son traité tous les habits, linges, hardes qu'elle aura à son usage, » etc. (Archives jud. de l'Aube.)

car l'atelier n'est pas loin de la chambre de famille et de la cuisine, elle acquiert sur lui une visible influence; moins que la paysanne, elle est regardée comme un être subalterne, et son autorité intime se révèle par le soin particulier que l'on prend de l'enfant.

Avec le temps, elle est de plus en plus considérée. Sous Louis XVI, on ne qualifie plus la bourgeoise mariée de demoiselle, comme sous Louis XIII, on l'appelle désormais madame comme une duchesse [1]. Elle a son banc à l'église; à certains jours, elle y quête, elle y rend le pain bénit. Tout modeste qu'il soit, elle tient son rang dans sa paroisse.

Son costume, au dix-septième siècle, n'a rien d'éclatant. Il participe de la modestie de sa condition. Elle ne cherche pas à en sortir. La serge, le drap, la ferrandine, la ratine fournissent l'étoffe de ses vêtements. Les couleurs en sont sombres ou peu voyantes. C'est le noir, le violet, le rose sèche, le gris; sous Louis XIV, on rencontre accidentellement du rouge et du jaune. Au commencement du dix-huitième siècle, on peut signaler chez les plus aisées quelques étoffes de soie. Le gros de Tours rayé ou à barres, la soie rayée rouge et blanc, la popeline noire façon de chagrin, sont portés par des femmes d'artisans.

[1] Mercier, II, 346. — E. et J. de Goncourt, *la Femme au dix-huitième siècle,* p. 270.

Le luxe fait d'incontestables progrès au dix-huitième siècle ; il est plus grand à Saint-Denis, à Paris, qu'à Troyes. Mais dans cette ville même, en 1698, la femme d'un ouvrier en soie a des jupes de satin bleu et de satin rayé ; en 1760, la femme d'un maître bonnetier a des robes de gros de Tours, d'Avignon marron, et des jupons de taffetas vert [1]. Il y a plus de variété dans l'emploi des étoffes ; le castor brun, la serge de Londres écarlate, l'étamine glacée, la siamoise, le coton brodé, le satin piqué, la toile rayée bleue et blanche sont portées par les femmes d'artisans.

Sous Louis XIII, la garniture a plus d'apparence que l'étoffe. On suit de loin la mode, si on ne peut l'atteindre par la richesse et la coupe du vêtement. Une boulangère mettra le dimanche une cotte de serge de Beauvais passementée de deux passements de velours noir, doublée de serge bleue ; la robe de serge de Châtillon d'une parcheminière sera bandée de rouge et garnie de sa toilette ; plus tard, en 1605 la femme d'un pâtissier garnira de velours et de boutons d'argent une robe de serge rose sèche. Une bouchère, en 1631, sur une robe de serge de

[1] On peut signaler aussi chez d'autres : jupes de gros de Tours à barres... 57 l.; manteau et jupe de soie couleur musc, 44 l. (Femme d'un maréchal, 1711.) Cottes de satin jaune barré, de taffetas jaune, de popeline barrée (Femme d'un chandelier, 1706.) Corps garni de baleine couvert de siamoise avec sa pièce couverte d'étoffe de soie rouge. (Femme d'un cordonnier, 1723.), etc. (Arch. jud. de l'Aube.)

Chartres, porte une écharpe de taffetas incarnadin [1].

La seconde partie du dix-septième siècle fut pour la petite bourgeoise l'époque où le costume a été le moins brillant; on est loin du luxe du siècle précédent; il y a une très grande différence entre la serge de l'artisan, le velours et la soie du noble; différence qui s'atténuera quelque peu au siècle suivant, parce que les progrès de l'industrie mettront une plus grande variété d'étoffes à la portée du petit bourgeois, parce que la simplicité tendra à prévaloir dans le costume de l'homme noble ou riche.

Le manteau est souvent assorti à la robe; de drap violet, de serge drapée, de serge grise, d'étamine de Reims couleur musc. Presque toujours, comme on le voit, des nuances ternes, des étoffes de laine. Il faut aller à Saint-Denis, en 1731, pour voir une pâtissière en manteau de popeline gris d'épine rayée et doublée de taffetas gorge de pigeon. En 1726, la femme d'un imprimeur de Troyes, qui est sur le point de faire faillite, a un manteau de damas et une mante de satin rayé [2].

[1] Inv. de 1623, 1631, 1633, 1638, 1662, 1666. — En 1658, la femme d'un charpentier a deux peignoirs garnis de dentelles. — Comparez avec la garde-robe de la mère de Molière, morte en 1633 : 2 manteaux, une hongreline, 3 cotillons de gros de Naples rouge, amarante et couleur changeante, 4 cotillons de diverses étoffes, 2 paires de bas de chausses, 2 chaperons de drap d'Espagne, un manchon tel quel et un vertugadin, le tout estimé 110[l] (Eud. Soulié, *Recherches sur Molière*, p. 135.)

[2] Arch. jud. de l'Aube. — Arch. nationales.

Il n'y a pas toujours lieu de se récrier sur le luxe. La femme d'un relieur porte, en 1621, un chapeau de serge à carreaux de satin. Y en a-t-il beaucoup d'autres ainsi coiffées? Une boulangère possède en 1636 un manchon de velours cramoisi. On l'estime 25 sous. Une ou deux robes relativement neuves, de serge, parfois de soie, deux autres robes plus modestes et plus vieilles, composent d'ordinaire la garde-robe de la femme d'un artisan. C'est une moyenne à peu près générale. La femme d'un maître bonnetier de Marseille laisse en 1692 deux robes de soie noire, une robe de chambre d'indienne de Perse, avec six coiffes bordées de dentelles diverses. On trouve aussi dans ses armoires trois « bombes de femmes », dont il est plus facile de deviner l'usage que de le déterminer, et trente-six chemises [1].

Trente-six chemises! c'est beaucoup pour une petite bourgeoise. Les paysannes, qui filent du matin au soir leur chanvre, en ont parfois davantage dans leur coffre de chêne. En ville, on a moins le goût et le besoin des provisions, parce qu'on peut facilement suppléer à ce qui manque. La femme a plus d'occasions de renouveler ses vêtements qu'à la campagne, où certains riches costumes, comme les costumes de noces, se transmettent de mère en fille. Il y a plus d'instabilité sous ce rapport en ville, comme sous celui du

[1] *Mémoires d'un bourgeois de Marseille,* p. 59.

domicile et même du mobilier. On achète, en fait de linge, le nécessaire et non le superflu [1]. On le raccommode tant que l'on peut ; on prétend même qu'on reconnaît une fille de la dernière bourgeoisie à ses *rentraitures*, c'est-à-dire aux reprises de son fichu [2].

Les principes d'économie, qui sont la règle des ménages modestes, prévalent dans le costume des femmes comme ailleurs. La classe des artisans est essentiellement raisonnable, modeste ; plus qu'aucune autre, elle s'attache aux anciennes traditions. On remarquait à Montpellier que les filles et les femmes de la petite bourgeoisie, même dans des maisons à leur aise, conservaient un costume semblable à celui des grisettes, mais qui, malheureusement, ne seyait point à leur visage [3].

La coquetterie et la recherche du costume se révélaient pourtant dans certaines provinces et à certaines époques. Sous Louis XIII, on disait que les femmes du Languedoc étaient « insupportablement braves » et qu'elles « travaillaient ordinairement toute la semaine en divers ouvrages de soie et se nourrissaient fort mal, afin de pouvoir avoir de leur gain

[1] Le Parisien, dit Mercier (IV, 119), qui n'a pas 10,000[l] de rentes, n'a ordinairement ni draps de lit, ni serviettes, ni chemises; mais il a une montre à répétition, des bas de soie, des dentelles.

[2] Mercier, VIII, 102.

[3] G. Fisch, *Briefe ueber die suedlichen Provinzen von Frankreich*, 1790, p. 134.

quelque chose de gentil pour les dimanches et fêtes[1] ». A Paris, on reprochait en 1666, à des femmes de pâtissier et de boulanger d'être aussi « braves » dans leur parure et leurs vêtements que des femmes de présidents et de conseiller[2]. A Troyes, on défend en 1693 « à tous marchands et artisans et à leurs femmes de porter étoffes d'or, argent et velours, et autres que ceux que la bienséance de leur condition et employ leur permet[3]. » A Bordeaux, les artisanes avaient conservé, à la fin du dix-huitième siècle, les modes populaires; mais elles rivalisaient à leur manière, les jours de fêtes, avec les dames les plus huppées; elles portaient une énorme quantité de jupes, afin de faire paraître leur taille plus mince, et leur coiffure était garnie de longues barbes de batiste, garnies de dentelle très fine, et qui se relevaient au-dessus de la tête[4]. Le costume des Arlésiennes était presque aussi célèbre que leur beauté. Il rappelait quelque peu ceux de la Grèce ancienne et moderne, jusque dans la forme des bijoux et particulièrement des bracelets, composés d'un fil d'or dans lequel

[1] Davity, *les Estats, empires et principautés du monde*, éd. Rouen, 1668, p. 88.

[2] Colletet, *le Tracas de Paris*, chapitre intitulé *l'Afféterie et le luxe de la bourgeoisie commune*, 1666, dans *Paris ridicule et burlesque*, p. 303.

[3] Ord. de 1693, *Annuaire de l'Aube*, 1818, p. 27.

[4] *Voyage à Bordeaux et dans les Landes*, Paris, an VI, p. 23 et 33, pl. I et II.

étaient entrelacés des petits cercles du même métal[1].

Quelle que fût la simplicité de leur costume, les femmes ont toujours porté des bijoux. Il en était bien peu qui n'eussent au moins une bague et une croix d'or; la bague, signe de leur mariage; la croix, symbole de leur foi. Mais il était rare qu'elles se contentassent d'une seule bague. Le luxe des bagues paraît avoir été à la mode au dix-septième siècle parmi les artisans de Troyes; elles sont souvent garnies d'une cornaline, ou de pierres non fines; on en compte chez la même personne, depuis deux, quatre, cinq, six, jusqu'à neuf[2]; quelques-unes sans doute sont très minces, comme celles que l'on désignait sous le nom de verges; mais il en est aussi, qui méritent d'attirer particulièrement le regard; comme cette bague d'or, garnie de neuf pierres faisant rose, de couleur bleue, que fait briller à son doigt une boulangère de Troyes en 1660; comme la bague à rosette de diamants fins, que porte en 1731 une pâtissière de Saint-Denis[3].

[1] Bérenger, *Soirées provençales*, éd. 1819, II, 296.

[2] 3 anneaux d'or (aloisnier, 1629); — une cornaline enchâssée en or et un autre anneau d'or (parcheminier, 1633); — 3 anneaux d'or garnis de pierres non fines (relieur, 1633); — 5 bagues d'or (1650); — 6 anneaux d'or (bossetier, 1652); — 1 petit chiffre et une bague d'or garnie d'une perle (charpentier, 1658); — 3 bagues d'or (passementier, 1658); — 4 bagues d'or (boucher, 1669); — 3 bagues en or, 3 en argent (cordier, 1685); — 9 bagues d'or à diverses pierres (teinturier, 1671), etc. (Arch. Aube.) — On en trouve aussi chez les artisans de Nîmes. (Puech, p. 415.)

[3] Arch. nationales, Z².

Les croix étaient souvent plus variées dans la façon que les bagues. On en trouve qui sont taillées en lentille, émaillées ou garnies de perles. Il en est qui sont accompagnées de cœurs et de clavetons. On porte aussi une foi d'or, un cœur de cristal ou un agnus dei enchâssés en argent; une boulangère, en 1636, étale ainsi un cœur de cristal, attaché après un carcan de corail[1].

Au dix-septième siècle, on rencontre aussi à Troyes des parures d'un genre particulier : tels étaient les « restreintes d'or émaillé[2] » et les demi-ceints d'argent; ces derniers, auxquels étaient suspendues des clavelières[3], étaient souvent le partage des femmes restées en relations avec les paysannes, telles que les cossonnières. Mais on remarque, surtout à cette époque, chez les femmes d'artisans, des chapeaux de semences de perles, garnis soit de grains jaunes et de marques rouges, soit de pompons d'or, au nombre de sept par exemple, soit de marques de jayet noir[4].

[1] La femme d'un tailleur de Saint-Denis porte « une croix à nantille (sic), un cœur, une claveton et une foy d'or. » Arch. de l'Aube. — Arch. nationales, Z[2] 4121.

[2] Une parcheminière, en 1633, a « une restreinte d'argent doré et une petite bague attachée à un panage. »

[3] Les clavelieres ou claviers étaient destinés à porter des clefs. A Montmirail, il y avait une rue remplie de bons « armuriers et faiseurs de jolis claviers pour femmes de mesnage ». (Voyages de Du Buisson, II, 96, manuscrit de la bibliothèque Mazarine, n° 2694.)

[4] Boulanger (1636), relieur (1633), bossetier (1652), teinturier (1671). Ces chapeaux sont estimés de 2 à 3[l].

On indiquait par ce nom de semences de perles des petites perles fort menues qu'on vendait au poids. Il y avait aussi, en 1638, des petits chaperons de grains d'argent et de vermeil[1].

Dans certaines villes, le luxe des bijoux était poussé plus loin qu'ailleurs. C'est ainsi qu'à Tarare, à la fin du siècle dernier, les femmes portaient presque toutes des carcans d'or d'où pendaient de très belles chaînes ; elles avaient à leurs oreilles des pendants d'or, qui relevaient beaucoup l'éclat de leur teint[2]. Mais une pareille magnificence était exceptionnelle, puisqu'on prend la peine de la signaler et qu'on s'en étonne.

Le grand nombre des bijoux n'est pas toujours un indice de la richesse et même de l'aisance. Il peut être le résultat de la vanité et de l'imprévoyance ; il peut être amené par le désir de dissimuler un état de gêne réel et de raffermir un crédit ébranlé. Il est aussi une ressource dans les jours de chômage et de maladie. Lorsque l'épargne est épuisée, lors-

[1] Femme d'un portefaix, 1638. — Il y a un bien plus grand luxe de bijoux chez les femmes des artisans qu'on peut qualifier de marchands ; chez M[me] Poquelin, mère de Molière, par exemple ; mais on peut dire que des marchandes aussi cossues sont des bourgeoises, et nous parlerons ailleurs des bijoux des bourgeoises.

[2] *Voyages de Genève et de Touraine,* 1779, p. 63. — On peut aussi considérer comme des exceptions cette fille d'un boulanger de Paris qui emploie la moitié d'une dot de 15,000[l] en robes et en bijoux, et la prétendue d'un orfèvre qui se maria couverte de diamants estimés 20,000[l]. (E. et J. de Goncourt, p. 271.)

qu'il est impossible de payer l'apothicaire et que le boulanger refuse de faire crédit, il faut emprunter; et l'on ne peut souvent emprunter que sur gages. Ces gages sont tout désignés; c'est la timbale ou l'écuelle d'argent; ce sont les bagues et les croix d'or[1]; ce seront même les cottes de la femme. C'est elle qui se dépouille pour le salut de la famille; n'est-elle pas naturellement disposée au sacrifice, et les bijoux qu'elle possède ne sont-ils pas les objets les plus précieux du ménage?

Ils sont pourtant pour elle les souvenirs les plus chers; ils lui ont été donnés, pour la plupart, à l'époque de son mariage, soit par le futur, qui, pour parler le langage des notaires, l'a honorée de bagues et joyaux[2], soit par ses parents, à titre de présents de noces. Ne lui rappellent-ils pas des jours plus heureux, que la gêne et les revers ont suivis? Mais la femme n'hésite pas; elle prend vaillamment sa part

[1] Arch. jud. de l'Aube. — A. Puech, *Une Ville*, p. 415.

[2] Au seizième siècle, Vauquelin de la Fresnaye fait dire à un de ses personnages :

J'acheteray de la sergette
Pour vous faire un cotillon;
J'acheteray de beaux coulteaux,
Une ceinture et des ciseaux,
Un peloton, une boursette.

On pouvait mettre aussi dans la corbeille un livre de messe, comme le livre d'heures couvert de chagrin rouge garni d'argent, que possède la femme d'un maître paveur de Saint-Denis. (Arch. nationales, Z^2 4121.)

de l'adversité qui frappe son ménage, en se résignant à la nécessité contre laquelle elle ne peut lutter.

Le mariage n'a pas été pour elle un roman; il a été surtout une association[1]. Elle n'a pas été achetée à ses parents, comme on le fait en Orient; elle n'a pas été prise uniquement pour ses beaux yeux, son air de santé, son humeur accorte; elle a apporté sa part pécuniaire dans l'association industrielle. Le mari avait 500 livres, elle en apporte 500. C'est la moyenne des entrées en ménage des artisans[2]. Elle possède en outre ses cottes et son linge, en un mot son trousseau, qu'elle reprendra par préciput. La totalité ou une partie de la dot entrera en communauté[3]. On stipule parfois qu'en cas de liquidation de la communauté, par suite de décès, le survivant

[1] Le commerçant, dit l'abbé Coyer, trouve dans sa femme une associée à ses travaux. (*La Noblesse commerçante,* p. 79.)

[2] En 1675, un maçon donne 300[l] en mariage à chacun de ses deux fils, 500[l] à sa fille. Un tanneur et sa femme ont chacun 1,500[l] en 1717. Le survivant reprendra par préciput ses habits, bagues et joyaux. Un cordonnier, en 1717, épouse la fille d'un laboureur qui a 700[l] de dot, tant en argent qu'en bien. Un cossonnier et sa femme, en 1706, n'ont chacun que 200[l], tant en meubles meublants qu'argent monnoyé, etc. (Arch. jud. de l'Aube.) Il y avait des apports de tous genres; le célèbre ébéniste Riesener, qui n'a que 1,200[l], épouse la veuve d'un autre ébéniste, qui possède 18,222[l], en effets, etc. (*Nouvelles Archives de l'art français,* 1878, p. 317-338.)

[3] Dans certains pays, à Marseille par exemple, une partie de l'apport des mariés entre seulement en communauté. (*Mémoires d'un bourgeois de Marseille,* p. 47, 82, 95.)

aura droit en sus à une certaine somme, après avoir prélevé la moitié qui lui revient de droit. C'est tout à fait une société commerciale, dont le mari est le gérant et la femme l'actionnaire; actionnaire à qui il n'est pas dû légalement de dividende, mais qui sait souvent en prélever pour ses besoins, sa vanité et peut-être pour son plaisir.

Elle est, en tout cas, intéressée par son contrat de mariage à la prospérité de la maison. Elle ne se contente pas de veiller à la cuisine et, si elle n'a pas de servante, de préparer elle-même ses aliments; elle aidera son mari dans la mesure de ses forces; elle pourra lui rendre quelques services dans l'atelier. S'il vend directement sa fabrication au public, c'est alors qu'elle est véritablement utile; c'est alors qu'elle peut contribuer au succès de l'association. Elle déploiera ses qualités propres; elle cherchera à séduire, à attirer, à retenir l'acheteur; elle lui fera valoir les qualités de la marchandise; elle en facilitera la vente; et elle pourra dire que dans le ménage, si le mari en est le bras, elle en est la langue et la tête.

A coup sûr, elle est l'âme d'une boutique, comme le dit très bien Mercier. « La femme d'un fourbisseur, dit-il aussi, vous présente et vous vend une épée, un fusil, une cuirasse. Les boutiques d'horlogers et d'orfèvres sont occupées par des femmes. Enfin, elles vous pèsent depuis une livre de

macaron jusqu'à une livre de poudre à canon[1]. »

Le rôle de la femme est si nécessaire dans l'association laborieuse, que si elle vient à mourir, le mari n'hésite pas à la remplacer, à moins qu'il n'ait atteint la vieillesse. Son intérêt est d'accord avec le respect des bonnes mœurs pour l'engager à se donner une nouvelle compagne, une nouvelle confidente, une nouvelle auxiliaire. Il conservera pour sa première femme peut-être un profond et pieux souvenir; mais l'usage, le souci de ses affaires, la religion même, ne lui permettent pas de la pleurer longtemps.

C'est que la femme est une associée si précieuse! Chez elle la coquetterie passe, la vanité est accidentelle, mais l'économie persiste. Habituée à une lutte persistante contre le besoin, elle veut épargner; épargner pour parer aux mauvais jours; épargner pour laisser un pécule à ses enfants; épargner pour assurer quelque repos à sa vieillesse. Afin d'y parvenir, elle est économe jusqu'à l'avarice; mais elle sait que c'est ainsi qu'on fait les bonnes maisons; qu'on assure son aisance et celle de ses enfants. Elle aime sans doute à causer, à médire ; mais elle dira, comme la fourmi de la fable : — Laissez-moi travailler; ni mon grenier, ni mon armoire ne se remplissent à babiller[2]. — Quand elle sera retirée des affaires, elle

[1] *Tableau de Paris,* IX, 173, 174. Nous donnons plus de détails sur les marchandes dans les *Bourgeois d'autrefois.*

[2] La Fontaine, livre IV, fable III.

pourra alors se donner sans remords et sans crainte quelque luxe; elle pourra, si elle a réussi et si elle en a le goût, se pavaner, comme cette femme d'un ancien perruquier, qui se promène en robe de taffetas des Indes broché à fond blanc, ou en « Apollon », avec jupon à raies roses ou bleues[1], ou comme cette mère d'un boulanger de Saint-Denis, qui, tenant à la main son livre d'heures couvert de maroquin, à bordures et à agrafes d'argent, se rend aux offices en robe de gros de Tours vert rayé de cerise, en bas de soie à coins cerise, avec des souliers de maroquin jaune brodés d'argent[2].

Il faut aussi épargner pour le veuvage. Le veuvage sans argent, pour la femme de l'artisan, c'est la misère; avec de l'argent, c'est l'indépendance, c'est l'autorité. En attendant que le fils aîné soit en âge de succéder à son père, la veuve exerce la maîtrise; elle figure parmi les membres de la communauté industrielle; elle est désormais maîtresse absolue dans la maison, jusqu'au jour où elle se remarie[3]; jusqu'au jour où, comme il arrive parfois, elle épouse son premier garçon ou compagnon, qui à son tour devient maître.

[1] Elle en a bien d'autres; jupons de croisé de soie, robes de taffetas capucine, d'indienne fond mordoré, de toile d'orange fond sablé, etc. (Inv. de 1779. Arch. de l'Aube, sect. jud., n° 1156.)

[2] En 1740. Arch. nationales, Z² 4121.

[3] Ch. Louandre, *Revue des Deux-Mondes,* déc. 1850.

Dans tous les cas, à la mort du mari, même en l'absence de contrat de mariage et sauf stipulations spéciales, elle hérite de la moitié; sa part est égale à celle des enfants, quelque nombreux qu'ils soient. A moins de stipulations et d'arrangements contraires, elle conserve la maison, elle continue l'industrie; tant qu'elle ne peut être suppléée par son fils, elle tient la place du mari; elle représente l'autorité paternelle. Il arrivait même dans certaines contrées, comme à Limoges au dix-septième siècle, que l'artisan instituait sa femme héritière universelle, ne laissant que de simples legs aux enfants. Peut-être voulait-il ainsi contraindre ceux-ci au respect et à l'obéissance, en les faisant dépendre au point de vue matériel du bon vouloir de leur mère. Même lorsqu'elle n'était pas héritière, le père de famille voulait souvent qu'elle conservât l'administration de ses biens et qu'elle demeurât au foyer dame et maîtresse jusqu'à sa mort [1].

Elle méritait souvent d'être traitée avec cette considération et ces égards; car, qui plus qu'elle, sans négliger les intérêts du ménage ou de l'atelier, s'était occupée de ses enfants? Elle les avait la plupart du temps nourris elle-même; si elle en avait eu moins que les bourgeoises, qui les mettaient en nourrice [2],

[1] Louis Guibert, *la Famille limousine d'autrefois*, p. 44, 45. — A. Puech, p. 488.

[2] Nous parlons dans les *Bourgeois d'autrefois* de la fécondité des

elle leur avait prodigué plus de soins dans leur enfance, elle ne les avait point abandonnés aux soins des domestiques ; elle veillait à leur travail; elle faisait leurs vêtements, elle les entourait de sa sollicitude incessante. Dans les estampes du temps, dans celles de Chardin par exemple, nous la voyons faisant dire le bénédicité à sa fille, lui montrant à lire, s'occupant de son éducation morale et intellectuelle, tandis qu'elle remet son chapeau bien brossé à son fils, qui se rend à l'école ou peut-être au collège, avec ses livres sous le bras.

Son véritable rôle était celui d'épouse et de mère. Elle pouvait cependant exercer certains métiers. En vain la jalousie des maîtres en faisait interdire quelques-uns aux femmes; en vain, on leur en défendait

mariages d'artistes et de bourgeois. Nous sommes portés à croire qu'elle était moins considérable chez les artisans. M. Puech (p. 470) a constaté, à Nîmes, que dans les ménages d'artisans les naissances sont espacées de 18 à 30 mois, tandis qu'elles sont plus fréquentes dans les ménages appartenant aux classes supérieures; il en tire un argument en faveur de l'allaitement maternel, que pratiquaient les femmes d'artisans. Les inventaires, faits pour la plupart dans l'intérêt de mineurs, ne font pas connaître le chiffre normal des enfants, puisqu'il s'agit de mariages souvent brisés prématurément par la mort. On rencontre rarement plus de 4 ou 5 enfants vivants; mais combien ont pu décéder antérieurement? les mariages d'artisans étaient à coup sur plus féconds qu'aujourd'hui; mais la mortalité des enfants était aussi plus considérable. Roland est frappé de la fécondité des femmes du Forez, et il cite, comme des phénomènes qui seraient rares dans tous les temps, une femme d'Annonay qui avait eu 36 enfants, et quatre autres femmes qui en avaient eu 120 à elles quatre. (*Lettres écrites de Suisse, d'Italie,* VI, 462, 463.)

d'autres comme étant au-dessus de leurs forces [1]. Elles se voyaient parfois supplantées par les hommes dans la pratique de professions qui auraient dû leur appartenir de droit [2]; elles étaient tracassées et sujettes à des vexations misérables par l'acquisition de certaines maîtrises [3]. Mais tous les métiers ne leur étaient pas fermés. Colbert avait favorisé leur travail. Dans plusieurs villes, il avait voulu faire apprendre aux filles pauvres à faire des dentelles de Venise [4]. Ailleurs, aux environs d'Alençon et dans le Vélay, n'y avait-il pas déjà de nombreuses dentellières? Nulle part, il n'était interdit aux filles d'artisans de gagner leur vie, en travaillant chez leurs parents ou avec un frère. On leur faisait apprendre fréquemment le métier de lingère et de couturière; il leur était utile, même dans le cas où elles n'en fai-

[1] *Livre des métiers*, interdiction aux femmes de faire de la tapisserie de basse lisse, comme trop greveus (pénible). — Lettres patentes de 1732. — Elles firent plus tard des tapis de pieds, dont le travail était plus facile. (Perathon, *Réforme sociale*, VIII, 278.) — Les tailleurs de Thiers ne pouvaient employer comme ouvrières que leurs propres parentes, les femmes ou filles de maîtres et une seule servante. (*Mém. de l'Académie de Clermont-Ferrand*, 1883, p. 310.) — Turgot disait en 1777 que les lois qui régissaient l'industrie avaient pour effet « de condamner les femmes à une misère inévitable, de seconder la séduction et la débauche. » Il n'en était pas moins vrai qu'un certain nombre d'industries étaient exercées par des femmes.

[2] Mercier, *Tableau de Paris*, IX, 177.

[3] Chinki, *Histoire cochinchinoise* (par l'abbé Coyer). *Ephémérides du Citoyen*, 1769, I, 139.

[4] Depping, *Corresp. adm. sous Louis XIV*, t. III, Intr., p. XLIX.

saient pas leur profession. Il en était d'autres qu'elles pouvaient exercer, soit dans des ateliers, soit isolément. Binet a dessiné pour illustrer les *Contemporaines* de Rétif de la Bretonne de nombreuses figures d'artisanes se livrant à des métiers de tous genres[1] ; beaucoup d'entre elles pouvaient être considérées comme des ouvrières salariées ; mais aussi un grand nombre, surtout dans les grandes villes, étaient de véritables maîtresses d'atelier. Il y a toujours eu des métiers que les femmes ont exercé avec plus de dextérité et de délicatesse que les hommes ; ce sont ceux qui ont rapport à la toilette. Au siècle dernier, les couturières, les marchandes de modes françaises étaient les plus renommées de l'Europe.

Elles possédaient ce don indéfinissable et suprême, qu'on appelle le goût. Nul ne s'entendait comme elles à chiffonner d'une manière heureuse un ruban, à placer une plume avec art. Il faut les voir dans ce dernier rôle ; d'une mise simple, quoique non dépourvue d'élégance, la maîtresse plumassière et ses compagnes apprêtent des panaches sur des chapeaux ou garnissent une robe et son corsage de petites plumes, tandis que de grandes plumes de paon se dressent contre les murs et que de petits panaches se balancent sur des cordes fixées au-dessous du plafond[2].

[1] M. Assezat en a donné la liste, à la suite de son édition des *Contemporains du commun*, p. 273, 274.

[2] Planche de l'Encyclopédie. Plumassier.

VI

LE GAIN.

L'aide de la femme est indispensable au maître artisan dans la lutte qu'il soutient pour assurer son existence et celle de sa famille. Ce n'est pas trop de leurs efforts réunis pour vivre et pour réussir. Sans doute, les institutions et les lois protègent l'artisan ; il jouit de privilèges et d'immunités. Mais ni les uns ni les autres ne suffisent à lui assurer toujours des ressources, non seulement pour l'avenir, mais pour le présent. Le travail n'est pas toujours régulier, sinon pour ceux qui fabriquent les objets les plus usuels ou qui préparent les aliments d'une consommation nécessaire. Comme à toutes les époques, ceux qui se livrent à l'industrie de luxe subissent les conséquences des caprices de la mode ; ils peuvent passer subitement d'une production exagérée à l'inactivité, subir les effets des fluctuations de l'offre et de la demande, et souffrir du chômage à la suite d'un labeur régulier.

Pour conjurer ces diverses difficultés, quelles sont les ressources de l'artisan? De quel capital dispose-t-il? Sa capacité professionnelle est sans doute

une valeur, la première de toutes; s'il est fils de maître, il succède, à très peu de frais, à la maîtrise paternelle. Dans le cas contraire, il amasse un certain pécule pour acquérir une maîtrise. La maîtrise est cotée à un prix déterminé; elle varie selon les temps et les lieux; outre les droits aux officiers de police, il faut verser de 10 à 1,000 l. et plus à la communauté[1]. Dans certains cas, le compagnon est même dispensé de droits d'entrée; il peut être nommé maître par le roi[2], ou il peut être admis dans quelques communautés en justifiant de sa capacité par la production d'un chef-d'œuvre. Mais d'ordinaire, il faut qu'il verse une somme déterminée entre les mains des jurés de la communauté; cette somme vient s'ajouter à l'acquisition du fond d'industrie du prédécesseur;

[1] Ainsi, à Troyes, en 1776, les vitriers paient 40^{l} à la communauté pour être reçus maîtres; les chaudronniers, 150^{l}; les taillandiers, 200; les tonneliers, les charpentiers et les tisserands, 300; les maréchaux, 310; les tondeurs, les selliers, les pâtissiers et les cordonniers, 400; les cuisiniers, 473; les tailleurs, 500; les drapiers, les vinaigriers et les imprimeurs, 600; les tanneurs, 900; les chandeliers, 1,000. Les fils de maîtres n'avaient à payer que les droits de réception dus aux officiers de police et qui étaient de 24^{l}. Les serruriers devaient en outre aux jurés de la corporation un repas évalué à 30^{l}. Dans des villes plus petites, comme Bar-sur-Aube, le prix des maîtrises ne dépassait par 200^{l}. (Arch. de l'Aube, E. 1151.)

[2] A Paris, les compagnons qui avaient fait leur apprentissage, pouvaient être reçus maîtres sans lettres et sans droits, en épousant des filles orphelines de Notre-Dame de la Miséricorde. (Dulaure, *Nouvelle Description des curiosités de Paris,* p. 301.)

mais elle assure l'artisan contre les risques d'une con currence imprévue et garantit à peu près le placement de son travail.

La maîtrise, il l'achète, soit au moyen des économies qu'il a faites sur son salaire de compagnon, soit au moyen de l'argent que lui avancent ses parents. Il peut aussi l'acquérir avec la dot de sa femme ; souvent pour lui son établissement comme maître coïncide avec son mariage. L'atelier et la famille forment un ensemble industriel et social, dont le maître est le centre, et qui s'affermissent l'un par l'autre.

L'argent de la dot est souvent nécessaire pour acquérir le matériel industriel, pour acheter les matières premières. Nous avons vu que ce matériel était souvent de minime valeur ; mais pour certains métiers, les matières premières étaient assez coûteuses. Nous avons trouvé chez des drapiers des quantités assez considérables de laine, et les cordonniers faisaient d'assez grandes provisions de cuir. Les tanneurs, de leur côté, achetaient des peaux, et pouvaient en avoir un nombre important dans leurs fosses et dans leurs séchoirs[1].

En général, l'artisan a besoin d'un capital moindre que de nos jours pour réussir. S'il n'a pas l'égalité politique, une sorte d'égalité professionnelle lui est garantie par la nature des choses et par les règle-

[1] Voir plus haut, p. 105.

ments. L'application de la vapeur à l'industrie n'est pas inventée ; elle ne donne pas aux riches fabricants une supériorité incontestable sur les petits artisans. Ceux-ci ne peuvent s'enrichir rapidement, il est vrai; mais ils courent moins de risques d'être écrasés par la concurrence de ceux qui disposent de capitaux supérieurs; ils sont plus assurés d'écouler leurs produits.

Il est nécessaire cependant qu'ils aient des avances; car ils vendent très fréquemment à crédit, surtout aux grands seigneurs, qui ne se piquent pas d'exactitude dans le paiement de leurs dettes[1]. Un boucher de Troyes, qui fait un grand commerce de bestiaux au dix-septième siècle, ne se presse pas de faire payer ses clients. Un seigneur des environs lui doit pour 1,551 livres de viandes; une communauté de femmes lui est redevable de 6,834 livres pour vente de viande, lard et poisson[2]. En 1720, l'un des premiers magistrats de la ville, qui possède une fortune relativement considérable, doit 2,208 livres à son boucher. A Gisors, en 1768, M. et Mme de Saint-Paer doivent 4,078 à leur boucher, 5,729 à l'épicier. Le tailleur et la marchande de modes sont faits aussi pour attendre ; les mêmes personnes leur doivent plus de 5,300 livres[3]. En 1658,

[1] Mercier, II, 416 ; IV, 219.
[2] Inventaires de 1706, de 1720. Arch. jud. de l'Aube.
[3] Papiers particuliers communiqués par M. Paul Leblanc.

époque où le luxe des habits était plus considérable encore, le comte d'Estaing doit 5,000 livres à deux tailleurs de Paris[1]. Sous la régence, un marchand d'étoffes d'or et d'argent réclame 40,000 livres à la marquise de Nesle[2]. Quant aux boulangers, ils sont forcés de faire crédit aux riches comme aux pauvres; l'un d'eux laisse en mourant des tailles pour le pain, sur lesquelles il lui est dû 4,400 livres[3].

Tous les fournisseurs n'auraient pas été capables d'attendre aussi longtemps. Leurs premiers bénéfices nets étaient employés à l'acquisition d'une maison, quand ils n'avaient pas hérité de celle que possédait leur père. Les loyers sans doute étaient peu élevés. Au dix-septième siècle, à Troyes, un artisan pouvait louer une petite maison, dans un quartier central, moyennant une somme qui variait de 40 à 80 livres[4]. Il devrait payer de nos jours,

[1] Inv. du château de Spoix. Arch. jud. de l'Aube, n° 1200.

[2] Jean Buvat, *Journal de la Régence*, I, 359.

[3] *Mémoire pour Catherine Laurens, veuve de Martin Gayte.*

[4] La progression des loyers n'a pas été constante. C'est ainsi qu'une maison, louée 19[l], en 1529, 25 en 1560, 24 écus-sol en 1584, 93 livres en 1611, 100 en 1657, tombe à 80, en 1665, à 70 en 1686, à 50 en 1695. (Arch. de l'Aube, 18 H. 8.) La diminution de la population de Troyes à cette époque est peut-être une des causes de cette décroissance; je ne crois pas cependant qu'en général, il y ait eu beaucoup d'augmentation dans la valeur des choses de 1650 à 1750. L'augmentation a été très sensible au contraire de 1750 à 1789. — Vers la fin du seizième siècle, on loue à Nîmes un étage de 2 à 3 chambres de 8 a 12[l]. (Puech, *Une Ville au temps jadis*, p. 372 à 374.) Des artisans, auxquels il faut une plus grande installation, paient 90[l] et même plus.

pour avoir une installation analogue, au moins de 600 à 1,200 francs. Mais quelque longs que fussent les baux, il était plus avantageux, pour le crédit, pour l'amour-propre, comme pour la stabilité de l'industrie et de la famille, d'avoir une maison à soi, d'avoir pignon sur rue. Au dix-septième siècle, une maison d'artisan vaut de 600 à 1,200; sous Louis XV, de 800 à 1,800; sous Louis XVI, de 2,000 à 3,500[1]; Il y a sans doute des prix inférieurs ou supérieurs; des boutiques, qui valent 400 livres et des établissements importants, qui vont jusqu'à 6,000 livres; mais dans une ville d'importance moyenne, comme celle que nous prenons pour exemple, la majorité des maisons d'artisans est loin d'atteindre, toute proportion gardée pour la valeur relative de l'argent selon les époques, le prix qu'elles vaudraient aujourd'hui.

Dans certaines grandes villes, où les habitations avaient plusieurs étages, comme à Bordeaux et à Marseille, on pouvait acheter seulement un étage. Un artisan de Marseille acquiert ainsi, en 1709, un troisième étage situé sur le port, comprenant trois chambres et une cuisine, au prix de 1,100 livres[2]. A Paris, le prix des maisons était naturellement plus élevé, et le père de Molière, le tapissier Poquelin,

[1] Je relève en 1784 les prix suivants : maison de sellier : 2,000l ; de bonnetier : 2,250 ; de cordonnier : 3,000 ; de tisserand : 3,500, etc. (*Extraits de la conservation des hypothèques. Journal de Troyes*, 1784.)

[2] *Mémoires d'un bourgeois de Marseille*, p. 121.

payait, en 1633, la somme de 8,500 livres, celle qu'il achetait sous les piliers des halles[1].

Nous avons remarqué que la moitié des artisans de Troyes étaient propriétaires de leurs maisons. Quelques-uns n'en avaient qu'une partie, qui était sans doute leur lot dans le partage de la succession paternelle; dans ce cas, l'ambition de l'occupeur était d'en acquérir la totalité. Les maisons paraissaient être d'ailleurs pour les artisans le placement le plus sûr et le plus facile à surveiller. Quelques-uns d'entre eux en achètent, soit dans leur voisinage ou dans d'autres quartiers de la ville; ils en tirent des loyers qui représentent un intérêt raisonnable de l'argent qu'ils y mettent.

Ils préfèrent les maisons aux biens ruraux. S'ils ont quelques terres labourables, c'est la plupart du temps parce qu'ils ont épousé une fille de campagne[2]. Les vignes ont plus d'attrait pour eux. Aller

[1] Eudore Soulié, *Recherches sur Molière,* p. 147, 148. Cette maison, où souloit pendre pour enseigne l'image saint Christophe, se composait de deux corps d'hôtel, l'un devant, l'autre derrière, avec cave et cour au milieu. Elle fut louée 650l en 1695, 900 en 1700. (*Ibid.*, p. 318, 319.) — En 1746, elle était adjugée 18,050l; en 1781, seulement 13,700; mais elle ne tarda pas à être démolie. (A. Vitu, *la maison de Pocquelin au pilier des halles. Mém. de la Société de l'histoire de Paris,* XI, 286, 287.)

[2] L'influence de la femme peut se faire sentir ainsi. Une femme apporte en dot quelques quartiers de terre dans un village; elle fait acheter la moitié d'une maison, 15 cordes de vignes et 93 cordes de terres dans le même village.

visiter ses ceps, faire la vendange, boire son vin, c'est une grande séduction pour l'artisan. Quelques-uns ont leur vinée, leur cuve, leur cave pleine de muids et de feuillettes de vin de gouais ou de pineau des vignobles environnants. Quelle satisfaction d'y voir rangés cinq, dix, douze, jusqu'à quinze muids[1] d'un vin naturel et franc, même s'il est aigre et sans couleur![2] Mais la surveillance des vignes prend beaucoup de temps, le vin n'est pas toujours bon, ni abondant, et l'artisan, absorbé par son industrie et réservant pour elle la plupart de ses ressources, se donne rarement le luxe et la jouissance de posséder des vignes, comme certains compagnons et surtout comme la plupart des bourgeois.

Ce qu'il préfère encore, c'est l'argent comptant. Les placements d'argent à constitution ne lui laissent pas la disponibilité de son capital; les placements sur l'hôtel de ville de Paris ne présentent pas une sécurité absolue; il y a trop d'exemples de quartiers ou d'intérêts réduits; il n'est pas toujours facile de se faire rembourser les prêts que l'on fait aux communautés, aux bourgeois et surtout aux grands seigneurs. Rien ne vaut de bons écus empilés dans un

[1] 4 muids vin clairet cru du pays, 4[l] (couvreur, 1674); — 4 feuillettes de vin de pinot, 100[l] (sellier, 1697); — 3 muids et 1 feuillette vin du pays, 35[l] (torcheur, 1683.), etc.

[2] Les marchands sont déjà accusés de falsifier les vins, en y mêlant des substances étrangères, parfois malsaines et répugnantes. (*Le citoyen françois,* 1785, p. 179.)

coffre ou une armoire solides, qui permettront de saisir au vol une bonne affaire ou de parer aux conséquences d'une mauvaise. Comme il est rassuré sur l'avenir, ce pâtissier de Troyes, qui dans sa chambre de famille garde 1,800 livres en espèces sonnantes d'or et d'argent; ce boucher n'a pas moins de 440 livres; ce cordonnier, 400 livres. Ce n'est pas pour rien que l'on dit que la boulangère a des écus. Plus d'une en possède en réserve dans sa chambre, sans compter ceux qu'on peut voir dans le tiroir de son comptoir; plus d'un petit bourgeois en a caché dans son mur, aux époques de guerre et de troubles civils[1]. Une réserve importante en espèces, à laquelle vient s'ajouter la valeur d'une argenterie qui peut valoir de 3 à 600 livres, est une des conditions de la prospérité de l'artisan. En 1713, un mégissier, qui a pour 873 livres de marchandises, possède 334 l. en espèces. En 1764 un entrepreneur de bâtiments, fils de maçon, a chez lui en argent monnayé une somme de 10,304 livres[2]. Cela lui permet d'attendre les rentrées, les sommes

[1] Une sotie de la Renaissance, parlant de l'argent caché, dit :

Massons qui vieilles maisons font,
En trouvent souvent à pleins pots.

Farce des gens nouveaux, Anc. théâtre français, III, 235.

[2] Arch. nationales, Z^2 4121. — Arch. jud. de l'Aube. — On peut citer d'autres exemples. — Un maître cordier, en 1704, a 251[l]. — Un couvreur, en 1676, a 142[l]. — Un drapier, 200[l] en 1670. — Nous trouverons, chez les bourgeois, des exemples plus frappants d'argent conservé dans les maisons.

dues par ses clients, qui s'élèvent à près de 20,000 fr.

Il serait facile de multiplier les exemples d'argent comptant chez les artisans, exemples bien plus nombreux que chez les paysans, qui aussitôt qu'ils ont quelques fonds les convertissent en terres; mais on pourrait citer aussi beaucoup de maîtres qui n'ont pu épargner et chez qui la somme des dettes dépasse celle des créances. Dans les conditions normales, un artisan peut réussir; mais il ne réussit pas forcément. Dans la lutte incessante pour l'existence qui est le partage de l'humanité, il y a des hommes qui se distinguent dans leur rang et qui savent en sortir; d'autres qui se confondent dans la masse; d'autres enfin qui succombent et disparaissent. Le travail ne procure pas toujours l'aisance. L'artisan, qui a peu d'avance, est toujours dans une position précaire. On nous le représente, dans une estampe de la fin du règne de Louis XIV, assis, vêtu convenablement, mais tirant le diable par la queue. Le diable porte d'une main le flambeau de l'honneur, de l'autre il répand le contenu d'une corne d'abondance. L'artisan que la science et l'industrie secondent, s'écrie, sans grande confiance :

O ciel, qui sçais comme je tire,
Fais que des deux un peu j'attire!

L'auteur de l'estampe pourtant l'encourage en disant :

Efforcez-vous de devenir vertueux,
Vous aurez part à tous les deux [1] !

Comme si la vertu pouvait toujours suffire à fixer la fortune !

Dans les conditions normales, le travail, protégé par le monopole corporatif, doit être rémunérateur. Mais il faut s'attendre à des crises de tout genre. En 1788, la récolte des soies vient à manquer. Voici 5,400 métiers arrêtés à Lyon; 40,000 ouvriers sans ouvrage et sans pain [2]. Et déjà auparavant les maîtres-ouvriers en soie prétendent perdre sur leur travail; ils exposent qu'en travaillant 18 heures par jour, ils sont en déficit de 356 livres au bout de leur année [3]. Que ce calcul soit exagéré, je le veux bien, car il a été dressé en vue d'obtenir de la part du marchand une augmentation du prix de la main-d'œuvre ; mais il est certain que l'industrie comportait des crises et des embarras auxquels l'artisan était exposé et dont il pouvait être victime.

L'industrie est aussi sujette à des variations, à des transformations, à la prospérité et à la décadence.

[1] Cette gravure, signée de N. Guerard, est intitulée : L'Artisan tire le diable par la queue.

[2] Même crise à Troyes, par suite d'un traité de commerce avec l'Angleterre. 2,600 métiers sont en activité en 1786 ; il n'y en a plus que 1,157 en 1787. On compte 4,600 ouvriers sans ouvrage. (Arch. de l'Aube, C. 19.)

[3] C. L. Chassin, *le Génie de la révolution,* I, 437. L'auteur reproduit un tableau très curieux des dépenses d'un ménage d'ouvriers de six personnes, y compris le compagnon.

Dans la même ville, elle subit d'étranges modifications. A Troyes, au dix-septième siècle, on compte 150 épingliers; en 1779, il n'y en a plus qu'un. Les tanneurs, de 80, tombent dans la même période à 6 ou 7[1]. De nouvelles industries surgissent; mais c'est au détriment souvent de ceux qui exercent les anciennes, et qui retenus par les liens de la corporation, ne peuvent les transformer aussi facilement qu'ils le voudraient.

Que faire aussi contre la maladie qui frappe le mari ou la femme, qui atteint les enfants? Voici un jeune ménage de tisserands, en 1614. Ils ont eu des enfants; les enfants sont morts en bas âge. La mère a été longtemps malade, on a mis en gages la clavelière d'argent de la femme; on a emprunté sur le hochet d'un des enfants. Non seulement on n'a pu payer son loyer depuis neuf mois; mais le propriétaire s'est laissé toucher, et a prêté 9 livres au jeune ménage. Que d'autres on pourrait citer, qui dans la dernière maladie d'un des époux, ont emprunté, donnant en gages un ou plusieurs bijoux, une écuelle d'argent, une tasse, deux tasses, des vêtements[2]! D'autres ont trouvé

[1] D'Arbois de Jubainville, *Inv. arch. Aube,* C. 1932 et 1945.

[2] En 1703, un épinglier emprunte 8[l] à un orfèvre sur nantissement d'une tasse d'argent; il en engage une autre, pour la même somme, chez un apothicaire. En 1727, la femme d'un serrurier emprunte à une sorte de bourgeois gentilhomme qualifié d'écuyer, une somme de 120[l] sur gages d'un manteau et d'une jupe de rase, d'une coiffe de linon et dentelle. (Arch. jud. de l'Aube, 1220.) On prêtait souvent sur gages au

un parent, un ami, un confrère, un voisin compatissant, qui leur ont prêté des sommes plus ou moins élevées. L'artisan ne va pas mourir à l'hôpital comme le compagnon ; mais il meurt parfois dans la misère, et quand on a payé l'apothicaire, le médecin, la garde[1], les frais de l'enterrement et ceux de l'inventaire, que reste-t-il à sa veuve et à ses enfants?

Rien n'est plus variable que son actif. Ceux qui, au dix-septième siècle, laissent de 1,000 à 1,500 livres de meubles et de créances, paraissent dans une situation supérieure à la moyenne. Rappelons qu'à cette époque une maison de 1,000 livres en vaudrait une de 20,000 aujourd'hui! D'autres n'avaient que 400, 300 livres, et même moins. Un relieur en 1689 laisse 100 livres à partager entre sa femme et ses héritiers. Ce serait la misère, si la famille ne possédait pas la maîtrise, si les enfants ne pouvaient continuer la profession du père, si la communauté industrielle, en garantissant les droits de la veuve, ne l'aidait pas jusqu'au jour où ses fils pourraient s'établir eux-mêmes.

Les artisans qui se ruinent sont aussi rares que ceux qui font fortune. La majorité travaille, sans

moyen âge et au dix-septième siècle. M. Puech a trouvé à la fin du seizième siècle à Nîmes beaucoup d'argenterie donnée en gage par suite d'emprunts. (*Une ville au temps jadis*, p. 415.)

[1] A la veuve Brelet pour avoir gardé et sollicité le défunt pendant sa dernière maladie... 3^{l}. (Inv. imprimeur, 1711.)

bruit, sans plainte, vivant au jour le jour, modestement, mais sûrement. Le savetier de Paris, qui marie sa fille à un avocat et lui donne 20,000 écus de dot, ne se rencontre guère que dans un roman, et le romancier a soin de le présenter comme une exception [1]. Si l'on prétend qu'à Dijon, les perruquiers et les fripiers font fortune [2], beaucoup d'artisans agissent et vivent comme un compagnon orfèvre de Paris, nommé Du Ryer, dont nous avons trouvé la simple histoire dans un mémoire judiciaire. Il s'était marié en 1750; il possédait alors 800 livres, sa femme 900; il ne pouvait cependant point acheter une maîtrise; il fallut que le mari restât encore pendant sept ans compagnon avant de devenir maître. Il travaillait, mais sans compagnon et sans faire de commerce; douze enfants lui vinrent successivement, sur lesquels quatre seulement subsistèrent. Pourtant son travail avait prospéré; Du Ryer put donner 5,000 livres de dot à chacune de ses deux filles; mais à l'âge de vingt-neuf et de trente ans, ses fils étaient encore compagnons orfèvres. Le père était à coup sûr un homme laborieux et considéré, car il avait été garde de sa commu-

[1] Rétif de la Bretonne, *la Fille du savetier du coin. Les Contemporaines du commun*, éd. 1875, p. 45.

[2] Marlin, *Voyages en France*, II, 202. — A Troyes, un maître perruquier se retire, en 1779, avec 18,000f de valeurs mobilières. (Arch. jud. de l'Aube, n° 1156).

nauté et, suprême honneur pour un homme de sa condition, marguillier de sa paroisse[1].

Cet orfèvre, comme on le voit, ne gagne pas assez pour sortir de son rang, mais suffisamment pour que la position de ses enfants soit meilleure que la sienne. Il a sans doute vécu économiquement; modestement, comme la plupart des artisans, dont la simplicité se révèle par le costume.

Au dix-septième siècle, il semble que l'artisan cherche à s'effacer. Ce ne sont plus les costumes voyants de la Renaissance, le velours et la soie, dont aiment à se parer alors, aux jours de réjouissances publiques, les principaux des corporations[2]. Désormais les vêtements de l'artisan sont de couleur sombre ou grise[3]. Il cache son pourpoint et ses hauts de chausses de camelot noir, de drap, de serge ou de droguet gris, sous un manteau de drap noir, gris ou de couleur minime. Le plus luxueux mettra un collet de velours et quelques passementeries à son manteau. Au siècle suivant, il y a un peu plus de recherche et de variété dans le costume. Un bonnetier portera des culottes de panne violette avec un manteau de bouracan musc. Un vinaigrier de Saint-Denis se vêtira d'un habit de drap olive garni de

[1] *Précis pour la dame du Ryer,* 1784, in-8° de 25 p.
[2] *Les rois de France à Troyes au seizième siècle,* p. 38.
[3] Le gris domine à Nîmes. (Puech, p. 407.)

boutons d'argent et d'une veste d'étoffe d'or[1]. Un imprimeur de Troyes aura des culottes de peluche avec des bas café-au-lait. D'autres artisans mettent des culottes de velours noir ou de calmande jaune, et un chapelier de Paris portera en 1767 une redingote bleue[2].

L'artisan français était bien loin, sous le rapport du costume, de l'artisan espagnol, qui selon la comtesse d'Aulnoy, était « habillé de velours et de satin comme le roi, ayant la grande épée, le poignard et la guitare attachée dans sa boutique. » Naturellement fastueux, il ne travaille que par nécessité, et si c'est un cordonnier et qu'il ait deux apprentis, il les mène avec lui et donne à chacun un soulier à porter[3]. A Paris cependant, où les démarcations entre les diverses classes étaient moins tranchées qu'ailleurs, les plus bas artisans, jusqu'aux savetiers, dit-on, prirent l'habit de magistrat, à la veille de la Révolution. Comme les magistrats, on vit en cheveux longs les clercs, les garçons marchands et les gens du peuple endimanchés. Des cordonniers, « en perruques à circonstances et dépendances »,

[1] Archives Nationales, Z^{2} 4121. — Arch. jud. de l'Aube.

[2] Un mémoire dressé à Lyon en 1744 évalue à 34^{l} par an la dépense d'habillement d'un maître ouvrier : habit complet de 80^{l} durant 8 ans, par an : 10; veste et culotte de travail pour 4 ans : 7^{l} par an ; un chapeau pour trois ans, chaque année : 2^{l}; bas, souliers, etc. (Compte reproduit par C.-L Chassin, I, 438.)

[3] *Relation du voyage d'Espagne,* éd. 1715, II, 114, 115.

étalaient des souliers bronzés, des habits noirs superfins et de riches dentelles. Des tailleurs, ornés de coiffures artificielles, se montraient en habits de velours noir et en manchettes de point. Le magistrat de province, qui rapporte ces faits, criait à la dérision, à la profanation[1]. Un boucher de Paris qui a 50,000 écus de fortune, aspire à la main de Mlle Phlipon, la future Mme Roland; il se fait voir, à la promenade, le dimanche en bel habit noir et fine dentelle[2]. On prétendait, il est vrai, que la magnificence extérieure qu'on remarquait dans les basses classes en France n'était pas en rapport avec l'état intérieur de leurs maisons, qui laissait beaucoup à désirer sous le rapport du mobilier et de la propreté[3]. On disait aussi que la recherche de ce luxe dans le vêtement s'achetait au prix de privations dans la nourriture. C'est ainsi que les artisans de Montpellier jeûnaient souvent pour briller les jours de fêtes. Bas de soie, chapeaux à plumes multicolores, écharpes de théâtre ou vieux rubans étaient employés à la parure des hommes. Les portefaix couvraient leurs chapeaux de plumes de paon et laissaient flotter les franges dorées de leur écharpe. Dans les cortèges, ils cherchaient à s'habiller comme des officiers; ils étaient fiers de leurs épaulettes dorées

[1] *Le Citoyen françois* (par Legras), 1785, p. 81.
[2] Mme Roland, *Mémoires*, éd. F. Barrière, p. 130.
[3] *Essai sur le caractère des Français*, 1776, p. 217.

et de leurs nombreuses bannières recouvertes d'inscriptions[1]. Mais une semblable vanité chez les artisans ne se rencontrait guère que dans le Midi; les observations sur le luxe relatif de leurs vêtements doivent s'appliquer à Paris et aux grandes villes de province plutôt qu'à la plupart des villes, où les mœurs étaient restées plus simples.

C'était surtout à Paris qu'on voyait des artisans s'élever rapidement, grâce à d'heureuses circonstances. Tel était le charpentier Bougaut, qui légua 200,000 livres à l'université de Paris, pour fonder des bourses dans les collèges[2]. Tel était aussi le chapelier Le Prévost. Il avait débuté en 1757 d'une manière assez brillante; sa dot était de 25,000 livres, celle de sa femme de 16,000. Le Prévost eut la bonne fortune d'inventer les chapeaux de soie; il eut la vogue, il réussit. Bientôt on le trouve avec 40,000 livres de rentes, une table luxueusement servie, une vaisselle d'argent estimée 12,000 livres, les équipages les plus élégants, tandis que sa femme portait de superbes diamants, de superbes dentelles, et des robes du goût le plus riche et le plus exquis[3]. A cette époque comme toujours, une invention heureuse pouvait faire la fortune de l'inventeur.

[1] J. G. Fisch, *Briefe*, p. 182, 183.
[2] Nougaret, *Tableau mouvant de Paris*, I, 249.
[3] *Mémoire pour M. Chesneau contre la dame veuve le Prévost*, 1784, p. 2.

D'autres fabricants, grâce à la mode, grâce à la vogue, sortaient aussi de leur rang, surtout à la veille de la révolution. Tel était le cordonnier pour dames Charpentier. Deux laquais en livrée introduisaient chez lui les clients; ils leur faisaient traverser un riche appartement, et les conduisaient dans une belle chambre à coucher, où Charpentier, dans un déshabillé de petit maître, venait recevoir leurs ordres. Une magnifique commode, ornée des portraits des premières dames de la cour, en faisait le principal ornement, et quand on complimentait le maître cordonnier de son élégante installation, il répondait : « C'est la retraite d'un homme qui aime à jouir; je vis ici en philosophe [1]. »

Des artisans, comme Charpentier, étaient des excentriques qu'une fortune exceptionnelle avait favorisés. D'ordinaire, on parvenait, à force de travail, de régularité, de simplicité, d'économie, à rendre sa situation meilleure. Le vinaigrier, que Mercier a mis en scène, traîne sa brouette, en bonnet de laine et en veste rouge; mais quand il s'agit de marier son fils, il défonce le baril dans lequel il a placé ses économies, pour en tirer 3,700 louis d'or et six sacs de 1,200 livres. « D'où vous vient tout cela? lui demande-t-on. — De m'être toujours levé grand matin, répond le vinaigrier... Voilà qua-

[1] Dutens, *Mémoires d'un voyageur qui se repose,* II, 88 à 91.

rante-cinq ans que je suis à peu près vêtu comme vous voyez, et depuis quarante-cinq ans, le labeur de chaque soleil a amené une petite portion de cette masse... J'ai été frugal et laborieux; voilà tout mon secret [1]. »

Tous les vinaigriers n'auraient pas amassé ainsi 100,000 livres, même en se levant grand matin; mais, comme le dit Mercier, la frugalité et le travail étaient les véritables sources de l'aisance [2]. L'aisance était le véritable but auquel tendait l'artisan; la richesse était trop loin de lui. L'aurait-il atteinte, qu'il ne serait pas resté longtemps artisan. On trouve des artisans dans toutes les conditions de fortune, depuis la misère jusqu'à l'aisance; mais on ne trouve pas d'artisans riches, parce que l'artisan riche cesse d'être artisan; s'il étend ses affaires, s'il emploie de nombreux ouvriers et cesse de travailler lui-même, il est désormais chef de manufacture et il entre dans la classe des gros négociants; il devient marchand, bourgeois, secrétaire du roi même; il cesse d'être artisan le jour où il a réuni assez d'argent pour se procurer l'avantage de ne plus l'être.

[1] *La Brouette du vinaigrier,* 1784, acte III, scène IV.

[2] Le simple et bon artisan, sans vanité, sans luxe, sans prétention, travaille continuellement, est payé d'une manière convenable, et peut vivre avec aisance, lui et sa famille. (Perreau, *l'Éducation du peuple,* cité par Des Essarts, III, 503.)

VII.

LE CARACTÈRE.

L'artisan français avait les qualités et les défauts de sa race et de son climat; il n'était pas porté à la paresse comme le méridional; il n'avait pas cet esprit de persistance et d'initiative qu'on trouve chez l'anglo-saxon ; sans grande ambition, il se contente de peu; l'élasticité de son esprit l'aide à supporter plus aisément les difficultés de sa condition. On l'accuse à diverses reprises d'être peu laborieux; on attribue cette apparence d'oisiveté à la fertilité du sol, à la douceur du climat. On peut l'attribuer aussi à la douceur du caractère. Une Anglaise d'esprit, Mme Piozzi, est frappée en parcourant les rues de Calais, de voir les femmes filant ou faisant de la dentelle à leurs portes. « Le travail sans fracas et quelque apparence de gain sans fraude sont un spectacle consolant pour le cœur; tous les profits du commerce ne peuvent atténuer pour un esprit délicat, le tapage et la brutalité qu'on remarque dans un port d'Angleterre[1]. »

[1] *Observations and reflexions made in a journey through France...*, London, 1789, I, 4.

L'artisan en général n'est pas pressé; il travaille avec une certaine lenteur qui est la condition du soin et de la continuité de son labeur. Quand il réussit, à la vanité naturelle à sa nation s'ajoute la vanité professionnelle; il est content de lui, et il n'a pas besoin de le dire pour qu'on s'en apercoive. Qu'on regarde les planches où le serrurier Davenne, le tailleur Boulay, le cuisinier Robert Vinot, le gantier parfumeur Chabert ont fait reproduire leurs traits [1], et l'on trouvera sur leur physionomie le même sentiment d'importance et de satisfaction intime. Le serrurier est plus réservé, le tailleur plus réfléchi, le cuisinier plus épanoui, le parfumeur moins soigné dans sa tenue; mais tous ont l'air qui convient à des gens qui connaissent assez à fond les secrets de leur métier pour avoir publié ou voulu publier des livres pour les faire connaître. Cet air est aussi celui des artisans qui sont convaincus que leurs travaux sont des œuvres de maîtres, qui s'y complaisent, qui veulent que tout le monde le sache. Le brevet de maîtrise qu'ils possèdent est comme un diplôme de docteur; il a souvent été délivré, à la suite d'un examen professionnel où le candidat a dû faire montre d'un *chef-d'œuvre* exécuté par lui. Ce brevet augmente chez l'artisan la vanité professionnelle qui est de tous les

[1] Ces portraits ont été reproduits dans le *Magasin pittoresque* de 1867, p. 103, 117, 145, 193.

temps; mais il est bien du temps de Louis XIV, le maître tailleur que Molière met en scène et qu'il dépeint avec la compétence d'un homme qui avait été élevé au milieu des gros artisans de Paris : « J'ai chez moi, dit le tailleur du *Bourgeois gentilhomme*, un garçon, qui pour monter un rhingrave est le plus grand génie du monde, et un autre, qui pour assembler un pourpoint est le héros de notre temps[1]. »

Cette exagération de langage participe quelque peu des formes un peu outrées de la politesse générale de la nation. « Ils sont bons et honnêtes, dit un étranger en parlant des Français, et très sensibles aux honnêtetés qu'on leur fait. Un artisan, à qui vous demandez le chemin, quittera sa boutique pour vous le montrer, et si en le remerciant vous l'appelez Monsieur, il se trouvera fort récompensé de sa peine[2]. »

L'artisan français, plus poli que l'ouvrier anglais, est aussi plus sobre que lui[3]. Sauf dans certaines grandes villes, où, comme nous l'avons vu, les ouvriers font le lundi, l'ivrognerie est exceptionnelle au dix-huitième siècle. « Ce vice, dit en 1776 un Anglais, est à peu près inconnu en France. Le peuple se couche

[1] Acte II, scène VIII.

[2] *Lettres sur les Anglois et les François* (par L. de Muralt), 1725, p. 300.

[3] Harry Peckham, *A tour through Holland... and part of France*, 1788, p. 254.

de bonne heure et se lève de très grand matin. Il en résulte qu'il est léger, actif, gai, et qu'il jouit de toutes ses facultés. Il en résulte aussi qu'il est rarement malade et qu'il donne peu d'encouragements aux médecins [1]. » On pourrait faire remarquer à ce propos que le nombre des médecins diminua presque partout au milieu du dix-huitième siècle, et il ne serait pas interdit de voir dans ce fait un symptôme d'amélioration de la santé publique.

Cette sobriété tient en partie aux sentiments d'économie dont l'artisan est animé. Cette économie lui est nécessaire pour vivre et pour épargner; elle l'engagera souvent à se retrancher sur sa nourriture pour que sa femme et même son fils puissent se parer les jours de fêtes [2]. On la signale sur divers points. « L'économie et même la chicheté, dit Marlin, en parlant de Rouen, sont ici les premières vertus. Aucune cité marchande n'est peut-être plus parcimonieuse que Rouen. » Il dira ailleurs : « A Dijon, les bourgeois sont chiches et glorieux... C'est pour briller sur le cours et dans le parc qu'on jeûne toute la semaine [3]. »

Ce n'est pas que les artisans n'aillent jamais à la

[1] *Observations in a journey to Paris,* 1777, I, 50. Voir aussi J. P. Willebrandt, *Historische Berichte*, 1761, p. 140.

[2] G. Fisch, *Briefe ueber die Suedlichen Provinzen von Frankreich,* p. 183

[3] *Voyages en France,* II, 310, 202.

taverne et ne se livrent jamais à des festins où ils oublient leur sobriété ordinaire. Les mariages sont pour eux l'occasion de grandes réjouissances. « S'il se fait, dit-on sous Louis XIII, quelques nopces entre gens de mestier ou des artisans, vous y voyez faire beaucoup plus de dépences qu'à celles des personnes qualifiées de la ville, où tout se passe à présent sans bruit. Mais il faut observer qu'en ces nopces de gens de mestier on fait bien souvent des présents qui surpassent les frais qu'on y a faits, et même on y observe cette coutume entre gens de bonne estoffe que quand ils se marient, chacun des convives y porte son escot ainsi qu'en beaucoup de lieux de Touraine[1]. » Mais en général, les repas de noces, où l'on se faisait gloire d'entasser victuailles sur victuailles, coûtent cher aux artisans. Les plus humbles d'entre eux, les savetiers, pour qui « le centre du bonheur est le cabaret, » dépensent le jour de leurs noces le produit d'une année de travail[2]. S'il faut en croire une sorte de facétie qui les concerne, ils ne sortaient jamais sans s'enivrer d'un repas auquel ils étaient conviés[3]. Ils offraient aussi des festins aux anciens de leur corpo-

[1] Davity, *les Estats, empires et principautez du Monde*, éd. 1663, p. 82.

[2] Mercier, *Tableau de Paris*, VII, 22. — Pour la description réaliste d'un repas de noce populaire, lire le chant IV de la *Pipe cassée*, de Vadé.

[3] *L'arrivée du brave Toulousain et le devoir des braves compagnons de la petite manicle*, 1731, p. 10.

ration, pour fêter leur admission[1]. C'était un usage traditionnel qui coûtait cher aux nouveaux maîtres et qui ne tomba en désuétude dans certaines villes, que vers la fin du dix-huitième siècle. Il n'y avait pas de fêtes de confréries sans repas de corps, dont on tenta à plusieurs reprises de modérer les excès[2]. Les artisans se donnaient aussi des repas à l'occasion du baptême de leurs enfants. On nous a conservé le menu d'un repas de ce genre offert par un marchand tailleur, en 1614, à deux teinturiers, deux couturiers et deux fripiers qu'il a conviés à fêter la naissance d'un fils. On met à la broche pour la circonstance un cochon de lait, un canard, une oie, un chapon, deux lapereaux et deux épaules de chevreau. Le poumon et le foie d'oie étaient fricassés à part et constituaient un plat plus distingué[3].

Festins de noces et de corporations se terminent souvent par la danse. « Après la panse vient la danse, » dit un dicton trivial, en faveur chez les savetiers, et ceux-ci se trémoussent aux accords des instruments les plus variés et parfois les plus surannés : vielles, violons, guitares, mandores, hautbois et

[1] *Le magnifique et superlicoquentieux festin fait à MM... les savetiers,* 1731.

[2] *Monuments inédits de l'hist. du Tiers-État,* IV, 55. — Dans les fêtes publiques, on voit certains corps de métiers, comme les bouchers, s'assembler pour festiner. (Ern. Prarond, *Abbeville à table,* p. 47.)

[3] *Discours de deux marchands fripiers et de deux maistres tailleurs,* 1614. Fournier, *Variétés historiques,* V, 191.

flûtes douces[1]. Dans la noce populaire que nous décrit Vadé, on se lève de table, en disant à « Monsieur Crincrin » de racler son violon. On débute par un menuet que les mariés dansent lourdement; une joie épaisse et bruyante s'empare de l'assistance, et tout irait bien, si des « fareaux, sur l'oreille ayant leurs chapeaux, » ne faisaient irruption dans la danse, et par leur prétention à y prendre part, n'occasionnaient une infernale bagarre[2]. Si les noces étaient rares dans la vie des artisans, ils pouvaient plus fréquemment danser à la guinguette; à Paris, à la Courtille, aux Porcherons, chez Ramponneau, au grand Vainqueur, où Mme de Genlis déguisée en cuisinière danse un menuet et une contredanse avec le coureur du marquis de Brancas[3]. Plus franche et moins tapageuse était la gaîté qui présidait aux danses auxquelles les artisans se livraient, ans les belles soirées d'été, à l'ombre des promenades ou sur les places publiques. Dans les villes du Midi surtout, rien ne pouvait modérer l'ardeur de la danse, qui au premier coup de tambourin s'emparait des habitants, et les entraînait sur un rythme animé à travers les rues et les larges cours plantés d'arbres[4].

[1] *Le magnifique et superlicoquentieux festin fait à MM.·. les savetiers,* 1731, p. 12.

[2] Vadé, *la Pipe cassée,* chant IV.

[3] Mme de Genlis, *Mémoires,* III, 9, 10.

[4] *Les Voyageurs en France,* table au mot Danse. — *La Ville sous l'ancien régime,* II, 156, 157.

L'artisan, pour se distraire, a besoin d'activité, de mouvement; il ne se livre pas à des jeux tranquilles, à l'intérieur de sa maison, comme le bourgeois; c'est par exception qu'on rencontre un jeu de dames chez un savetier, un petit billard garni de serge verte avec six billes chez un maître fondeur[1]. L'artisan, enfermé toute la semaine dans son atelier aime les plaisirs que l'on prend au grand air; dans le midi, où l'on est plus sobre que dans le nord, il se grise d'action, de gestes, de bruit. Il se réjouit en dansant. Des fabricants de papiers, voulant faire honneur à un inspecteur des manufactures, allument un feu de joie autour duquel ils se mettent à danser en rond[2]. L'artisan chante aussi, et le chant chez lui paraît naturel. « Le Français chante dans toutes les circonstances, soit pour manifester sa gaîté, soit pour dissiper son chagrin, » dit un Anglais qui raconte en même temps une pantalonnade de son barbier : celui-ci pour amuser sans doute ses clients, leur racontait que lorsqu'il avait quelque souci, il se chatouillait les côtes pour se faire rire, en se disant à lui-même : *Ris donc, coquin!*[3] Le chant n'avait pas besoin de ces excitants pour se produire. A Paris, sous Louis XIV, on nous montre tout le monde, depuis la plus grande dame jusqu'à la plus vile servante,

[1] Inv. de 1629, de 1694.
[2] Mémoire judiciaire du dix-huitième siècle.
[3] *Observations in a journey to Paris,* 1777, II, 75, 76.

depuis le plus noble cavalier jusqu'au dernier laquais, chantant plus encore dans les places publiques et les jardins que dans les maisons particulières [1]. L'artisan chantait souvent en travaillant ; et les jours de fêtes, à Béziers, sur les esplanades, sur les promenades, on entendait de toutes parts des chants joyeux[2]. Partout le peuple se pressait autour des chanteurs de cantiques, de complaintes, de chansons gaillardes et militaires, dont ils vendaient les textes à leurs auditeurs [3].

La promenade était pour les familles d'artisans le plus simple, le moins coûteux et le plus usité des délassements. A Paris, le petit marchand allait chaque soir sur le boulevard avec sa femme, lui payait un verre de limonade ou une glace, et menait ses enfants entendre les plaisanteries de Jean Pottage[4]. Ailleurs, on se répandait à l'ombre des mails, sur les talus gazonnés des remparts, à l'abri des arbres que des administrations soucieuses du bien public avaient plantés aux abords des villes. Voyez, sur les remparts d'Amiens, les garçons jouer à la courte paume et à la boule, les filles manier légèrement la raquette ou

[1] *Lettre d'un Sicilien, Saint-Evremoniana,* p. 283.

[2] Labat, *Voyage d'Espagne,* II, 21.

[3] Mercier, *Tableau de Paris,* V, 9 à 11.

[4] Hester Piozzi, *Observations in a journey...*, I, 15. — Sur les parades des boulevards, voir : Ed. Fournel, *Les rues du vieux Paris,* chapitre XIII ; Dulaure, p. 71 ; P. Lacroix, *le XVIII[e] siècle,* p. 380 et suiv. ; Friedrich Schulz, *Ueber Paris und die Pariser,* p. 277 à 325, etc.

se livrer aux jeux innocents; dans le jardin du roi de la même ville, les bourgeois paisibles regardent les jeunes gens qui abattent les quilles ou dansent des quadrilles[1]. C'étaient des tableaux gracieux, où tout respirait la satisfaction qui suit la suspension du travail accompli. « J'eus l'idée de la prospérité de la nombreuse population de Lyon, de la gaîté qui l'animait, écrit Brissot, en me promenant un dimanche aux Brotteaux; l'aisance y était à côté de la richesse et l'on n'y entrevoyait pas la misère[2]. »

Souvent, on allait plus loin; l'artisan avait un jardin, une vigne, où s'élevait une petite maisonnette, un petit pavillon; il y passait une partie de ses jours de fêtes. Telles étaient les bastides des environs d'Aix, de Marseille, de Toulon. On s'y rendait en famille. Près de Toulon et d'Aix, ce sont de petites cabanes récrépies, qui ressemblent de loin à des pigeonniers. Tous les jours après midi, chaque petit marchand ou artisan toulonnais y traînait ses enfants et sa femme, pour manger de la salade et des oignons; on allait à âne; la mère de famille était juchée sur l'animal, entre deux paniers de jonc, contenant les provisions; elle portait parfois un nourrisson; en croupe, se tenaient tant bien que mal un ou deux enfants. Le père venait ensuite, la houssine à la main, frappant l'âne

[1] Pagès, *Manuscrits,* III, 361, 379, 396 et suiv.
[2] Brissot, *Mémoires,* II, 116.

et tirant derrière lui d'autres enfants, que surveillait aussi la servante à pied. « Le plaisir, le contentement, la joie sont peints sur les visages. On arrive, on collationne, on passe deux heures dans la *bijude;* et rentré à la fraîcheur du soir, on se couche bien satisfait de la journée[1]. »

Moins séduisantes étaient certaines villégiatures aux environs de Paris. Le beau-père de Mme Vigée Le Brun, qui était joaillier, avait loué à Chaillot une petite bicoque, où l'on allait coucher le samedi pour en revenir le lundi matin. « Dieu! quelle campagne! s'écriait plus tard Mme Le Brun; un très petit jardin de curé; point d'arbres, point d'autre abri contre le soleil qu'un très petit berceau, où mon beau-père avait planté des haricots et des capucines qui ne poussaient pas. Encore n'avions-nous que le quart de ce charmant jardin; il était séparé en quatre parties par de petits bâtons, et les trois autres étaient louées à des garçons de boutique, qui, tous les dimanches, venaient s'amuser à tirer des coups de fusil sur les oiseaux... Je ne comprenais pas, ajoute Mme Le Brun[2], qu'on pût appeler campagne ce lieu si bête, si anti-pittoresque. »

Quand on n'avait pas de maisons de campagne, ni de jardin, on allait dans les environs passer l'a-

[1] Marlin, *Voyages en France,* I, 93.
[2] *Souvenirs,* éd. 1869, I, 25.

près-midi du dimanche. Les gens de la lie du peuple couraient se divertir aux assemblées et aux foires, dans les bourgades de la campagne, dans les cabarets des faubourgs[1]. Vadé nous montre des portefaix du port, attablés à la Courtille avec leurs femmes, qui sont crieuses de vieux chapeaux, et passant la soirée à danser aux sons d'un violon criard[2]. Ces réunions ont lieu dans des salles immenses où règne une grosse gaieté. On y danse, on y chante et l'on y crie[3]. Sous Louis XV, la petite bourgeoisie même s'y rendait en famille et y conduisait de bonne heure ses enfants[4]; mais à la veille de la Révolution, les bourgeois honnêtes ne fréquentaient plus les guinguettes et les cabarets. Les cordonniers, les tailleurs, les artisans à leur aise s'en abstenaient et rougissaient de s'y montrer. Ils préféraient s'en aller en famille goûter sur l'herbe, boire du lait, et arroser une côtelette de veau de vin quelque peu meilleur que celui qu'on se procurait au cabaret. On les rencontrait sur les vieux boulevards, aux Champs-Élysées, au bois de Boulogne, jouant aux boules ou à d'autres petits jeux de société. Quelques-uns

[1] *Fameuse harangue faite à l'assemblée générale de messieurs messeigneurs les savetiers.* (Nisard, I, 282.)

[2] *La Pipe cassée,* chant II.

[3] *Paris, le modèle des nations* (par Carraccioli), 1777, p. 240, 241. — Karamsine, *Lettre d'un voyageur russe,* p. 251. — *Le Voyageur fidèle,* 1715, p. 66.

[4] *L'Ami des hommes,* 1756, I, 220.

louaient des bateaux, et s'en allaient, pourvus de provisions de bouche, se délasser dans les jardins et sur les pelouses des châteaux royaux d'alentour. Ils disaient qu'ils avaient été à la campagne. Ils ne se mêlaient pas avec le menu peuple, si ce n'est pour voir les faiseurs de tours, les montreurs d'images, les saltimbanques, dont les plaisanteries, les caricatures et les farces ne réjouissaient pas moins leur vue que leur esprit [1].

Mercier nous montre aussi les petits bourgeois s'embarquant sur des galiotes ou s'entassant dans des charrettes pour se rendre à Saint-Cloud. De petites demoiselles endimanchées se pressaient sur les charrettes. Tout ce monde se jetait dans des cabarets, où on lui donnait du vinaigre fouetté pour du vin et de mauvaises viandes mal cuites à un prix exorbitant. « On a mal dîné, on n'a pas soupé, mais on s'est promené [2] ! » D'autres fois, on va de Sèvres à Versailles à pied ; on y voit les princes, les jardins,

[1] Friedrich Schulz, *Ueber Paris und die Pariser*, Berlin, 1792, p. 231.

[2] *Tableau de Paris*, IX, 338 à 341. — On lit dans les *Battus paient l'amende*, de Dorvigny, ces paroles de Janot : Oui, je passerons par Sèves, j'y mangerons des petits gâteaux de Nanterre, comme j'en avais mangé tout le long de la rivière, avec du beurre dessus. (Monselet, *les Originaux du dix-huitième siècle*, p. 261.) — En 1785, la galiote partait tous les jours à 8 heures du matin du Pont-Royal. On prenait 5 sous pour conduire à Sèvres. On trouvait aussi des batelets, qui contenaient jusqu'à 16 personnes et menaient à Saint-Cloud pour 4 livres. (Dulaure, *Nouvelle Description des curiosités de Paris*, p. 75.)

la ménagerie, les appartements dorés, et au milieu de tout l'éclat de la cour, on assiste au dîner du roi et de la reine[1]. Spectacle gratuit, qui charme le petit bourgeois qui y assiste et s'enorgueillit d'être Français en voyant la magnificence dont son roi est entouré.

Des artistes, d'une classe plus relevée que celle des artisans, se permettaient même des excursions de quelques jours aux environs de Paris. Tel était le graveur Wille, qui non seulement allait, à certains jours, se régaler avec ses amis d'immenses matelottes à la Rapée, mais qui faisait des tournées de huit à dix jours dans l'Ile-de-France, s'installant dans des auberges invraisemblables, comme celle de la Chasse Royale de Mortcerf[2]. Tel était Phlipon, le père de Mme Roland, qui allait coucher parfois à l'auberge de Meudon, avec sa femme et sa fille. On s'installait dans une chambre à deux lits; l'un était réservé au père; l'autre à la mère et à la fille. Un soir, en tirant les rideaux, on tire en même temps le ciel de lit; il tombe sur les deux femmes : de là grand émoi; grands éclats de rire. L'hôtesse accourt : « Est-il possible, s'écria-t-elle; il y a dix-sept ans que ce ciel est posé; et il n'avait jamais bougé[3]! » Plaisirs modestes, plaisirs sans remords que ces excursions

[1] Mercier, III, 388, 389.
[2] Wille, *Journal et Mémoires*, I, 265, 324, etc.
[3] *Mémoires* de Mme Roland, p. 109.

de famille, où les moindres incidents provoquent le rire, où l'on revient fortifié par l'exercice et le grand air. Le citadin y goûte aussi ce charme inexprimable qu'on éprouve à voir la verdure et les vastes horizons, lorsqu'on a été enfermé pendant des mois, dans l'espace resserré d'une chambre obscure ouvrant sur une rue étroite.

Les grandes distractions des artisans, ce sont les fêtes que donnent les villes à la naissance des princes, à la nouvelle d'une victoire; avec quel empressement ne se rendent-ils pas aux illuminations, aux feux d'artifice et de joie que l'on prodigue dans ces circonstances solennelles[1]; avec quel entrain les femmes ne courent-elles pas à la plantation des mais, qui sont l'occasion de réjouissances à Lyon comme ailleurs[2]! Il y a aussi les passages de grands personnages, les revues militaires, les cortèges de corporations. En 1721, les garçons ouvriers du faubourg Saint-Antoine, proprement vêtus, en cocarde bleue et blanche, défilent dans les rues de Paris, musique en tête, pour offrir au roi un oranger orné de rubans, et lui demander la confirmation de leurs privilèges[3]. A Montpellier, au dix-huitième siècle, chaque année ramène des fêtes de corporations. Les bonnetiers, les tonneliers, les ouvriers de diverses manufactures, les

[1] Voir la *Ville sous l'ancien régime,* II, 159 à 174.
[2] Sterne, *Tristram Shandy,* chap. CCXXXIX.
[3] Jean Buvat, *Journal de la Régence,* II, 289.

portefaix exécutent, le jour de leur fête, des danses traditionnelles devant la maison des notables de la ville et sur les places publiques. La plupart portent avec eux un emblème de leur profession; pour les bonnetiers, c'est un métier paré de fleurs et de rubans que semble faire fonctionner un enfant; pour les jardiniers, c'est un énorme pot de fleurs où s'élève un mai décoré de guirlandes; enfin les tonneliers se livrent à une sorte de ballet, en formant des figures élégantes avec des demi-tonneaux où s'attachent des guirlandes de fleurs [1]. Partout, les vraies fêtes du peuple, ce sont les fêtes de la rue. De là, le succès des travestissements du carnaval, que n'inspire pas toujours le bon goût. A Paris, en 1784, cent mille personnes se pressent dans la rue Saint-Honoré, pour voir des gens déguisés en papes, en cardinaux, en moines, en diables, en arlequins [2]. Ailleurs, ces sortes de réjouissances, où présidait une gaîté quelque peu factice, avaient beaucoup dégénéré. On se plaignait en 1787, dans une ville de province, de ne plus rencontrer, pendant les jours gras, ni arlequin, ni pierrot, ni procureur, ni médecin burlesque escorté d'un apothicaire en perruque rousse, tenant en main son outil anodin, et l'on en était réduit à déplorer l'abandon d'un ancien usage [3].

[1] J. G. Fisch, *Briefe*, p. 81.
[2] Townsend, *A journey through Spain*... I, 26. — Mercier, IV, 228.
[3] *Journal de Troyes et de la Champagne méridionale*, 1787, p. 26.

Les fêtes religieuses étalaient toujours aux yeux leurs pompes sacrées; les grands offices, accompagnés de chants majestueux, les processions, où l'on promène de superbes statues de saints, des châsses dorées, des torchères et des dais empanachés, frappaient les regards non moins que l'âme. Les maîtres artisans figuraient souvent dans les processions, avec leur bannière, leurs emblèmes, la statue de leur saint patron. Ils y avaient leur rang et leur rôle[1]. La musique religieuse était souvent exécutée d'une manière remarquable. On se pressait à Paris aux cérémonies où les orgues étaient touchées par des artistes renommés[2]. Dans la seconde partie du dix-huitième siècle, on appelait les vêpres l'opéra du peuple ou des gueux, parce qu'elles étaient surtout fréquentées par les femmes de la classe laborieuse. Elles y étalaient leurs plus beaux atours, tandis que le manant se faisait friser et poudrer pour s'y rendre[3].

La classe moyenne des villes était restée foncièrement religieuse, surtout parmi les femmes. Un Anglais remarque qu'en France les églises sont toujours ouvertes, et qu'à toutes les heures de la journée, on y rencontre du monde; mais qu'il s'y trouve dix

[1] *Souvenirs à l'usage des habitants de Douai,* 1822, p. 427 à 429.

[2] Dulaure, dans son Agenda annuel, imprimé en tête de sa *Nouvelle Description de Paris,* cite les jours où jouent dans certaines églises les organistes les plus renommés, tels que Couperin père et fils aîné, Duchesne, Miroir, Charpentier, Balbâtre, etc.

[3] Mercier, *Tableau de Paris,* III, 212, etc.

femmes pour un homme... Il dira plus tard qu'une personne de la classe laborieuse préférera passer un moment de loisir dans une église plutôt que de rester oisive dans la rue. Des charretiers même laisseront leur voiture dans la rue pour aller entendre la messe[1]. Cela n'empêche pas que le dimanche ne semble guère respecté. Malgré les ordonnances de police, l'ouvrier fait ce jour-là ses acquisitions de vêtements chez les fripiers[2]. Des Anglais en sont scandalisés, en comparant à cet égard leurs usages aux nôtres... « On conduit des voitures, écrit Mme Piozzi en 1784, on ouvre de petites boutiques le dimanche; on ne s'abstient ce jour là d'aucun plaisir, ni d'aucun travail[3]... »

On va cependant à la messe le dimanche matin; et les formes extérieures de la religion sont observées. On peut lire sur un cabaret d'Amiens : *Au nom de Jésus, bonne bière; bonne eau-de-vie*. La porte d'un cabaret de Paris est surmontée d'une statue de la vierge, avec cette inscription : « *Je suis la mère de mon Dieu et la gardienne de ce lieu*[4]. » On en use quelque peu familièrement avec la religion, parce

[1] *Observations in a journey to Paris*, I, 15; II, 86.

[2] Mercier, *Tableau de Paris*, IV, 260.

[3] *Observations in a journey through France*, I, 27, 28. — Voir aussi Rigby's *Letters*, p. 14.

[4] *Observations in a journey to Paris*, I, 70. — Mrs Piozzi, I, 17. — Boursault était déjà scandalisé au dix-septième siècle de ces sortes d'enseignes. (Éd. Fournier, *Hist. des enseignes de Paris*, p. 236, 237.)

qu'on a été bercé par ses enseignements, et qu'on la sait indulgente. Tandis que les opinions philosophiques se répandent dans les classes élevées, surtout parmi les gens de loi et les officiers [1], les classes inférieures restent encore fidèles aux antiques croyances. Chaque année, dans la semaine sainte, c'est un grand tracas parmi les boutiquiers de Paris que d'aller à confesse et de faire ses pâques. Le père fait ses remontrances dans ce sens aux enfants, aux garçons de boutique, à la servante. On compte encore, à la veille de la Révolution, la population d'une paroisse par le nombre des communiants [2].

On célèbre toujours comme des fêtes de famille les grandes et les petites fêtes religieuses. La Saint-Martin, les Rois, le mardi gras, la Saint-Jean sont l'occasion de réjouissances spéciales. Ce jour-là, la demi-bourgeoise de Paris achète une volaille au marché de la Vallée, et la plume devant la porte, pour montrer qu'elle ne mange pas, comme les jours ordinaires, du bœuf ou une éclanche [3]. Le baptême des enfants réjouit tout le quartier. L'usage dans certaines villes est de jeter aux enfants [4] des dragées dans les rues. Les obsèques furent longtemps célébrées avec pompe ; mais le cé-

[1] *Observations in a journey to Paris,* II, 177.

[2] Mercier, *Tableau de Paris,* IV, 86. — H. Jadart, *la Population de Reims,* p. 29.

[3] Mercier, I, 146.

[4] Fournier, *Rambervillers au dix-huitième siècle. Ann. de la Soc. d'émulation des Vosges,* 1882, p. 200.

rémonial et les frais en sont successivement réduits. Sous Louis XIII, un artisan ne pouvait se faire enterrer sans torches, sans tente de draps, sans sonneries exceptionnelles, sans service de bout du mois. On paie en 1670, pour un scieur de long, 21^{l} 16^{s}, au curé pour le service, sans compter le luminaire de 40^{s}, le trentain, de 18^{l}, la distribution aux prêtres qui ont assisté au service, le pain et le vin donnés à l'offrande et d'autres menus frais [1]. A Marseille, vers la même époque, les frais « funéraux » sont moins élevés ; un bonnetier paie 37^{l} 10^{s} pour l'enterrement de sa femme et 16^{l} 10^{s} pour celui de sa belle-fille. Et cependant la sépulture de sa famille est dans une église [2], et d'après une pieuse et touchante coutume, cette sépulture est souvent placée sous le banc même où se tient la famille. Nos vieilles églises de provinces sont encore revêtues de dalles sur lesquelles sont gravés les noms et les effigies des artisans les plus considérés de la paroisse, qui par leurs donations avaient acquis le droit de se faire enterrer dans l'intérieur de l'église [3].

[1] Liquidation de succession en 1670. — A l'enterrement d'un peintre-vitrier, en 1640, on compte 4 porte-croix, 4 porte-corps, 12 porte-torches, des porteurs de scabelle et de l'anceau d'argent, 6 chantonneaux, 13 pauvres femmes. Le corps a été veillé par un cordelier, et la semonce faite par un prêtre. La semonce était la convocation pour l'enterrement. Les frais funéraux montent à 90^{l}. (Arch. jud., Aube, n° 1090.)

[2] *Mémoires d'un bourgeois de Marseille,* p. 13, 44, 45.

[3] *Mémoires d'un bourgeois de Marseille* (1689), p. 84. — Méchin,

L'artisan se rattachait aussi à l'église par la confrérie dont il faisait partie et qui tous les ans célébrait sa fête patronale. Presque toutes les professions avaient leur saint patron, et il faut avouer que le choix de ce saint n'avait pas toujours été déterminé par des raisons bien sérieuses; c'est ainsi que les cloutiers s'étaient mis sous la protection de saint Cloud, les épingliers, sous celle de saint Sébastien, parce qu'il avait été martyrisé à coup de flèches [1]. Mais la confrérie, qui traitait les hommes en frères au lieu de les traiter en concurrents comme la corporation, resserrait les liens professionnels; elle prescrivait souvent à ses membres le soulagement des pauvres, le soin des malades, l'assistance aux enterrements des confrères [2], et elle entretenait chez l'artisan des sentiments d'humanité, de charité et de piété, qui contribuaient à élever son âme au-dessus des préoccupations ordinaires de la vie.

La confrérie pouvait être l'aliment de la piété; elle n'en était pas la source. L'artisan participait aux sentiments religieux de ses contemporains; il était pénétré des croyances de son temps; il devait être

les Pierres tombales de l'église Saint-Urbain. — En 1685, la veuve d'un cordonnier veut, par son testament, être inhumée dans l'église paroissiale, et proche la sépulture de ses défunts père et mère. (Arch. jud. de l'Aube, n° 1098). — A Paris, les piliers des églises sont surchargés d'épitaphes de marchands bourgeois. (Dulaure, p. 216.)

[1] Mercier, *Tableau de Paris,* II, 275.

[2] Lacroix et Séré, *Histoire des cordonniers,* p. 127, 160.

moins atteint que la noblesse, les gens de lettres et la haute bourgeoisie par les progrès des doctrines philosophiques ; mais, subissant sans s'en rendre compte les influences nouvelles, il était moins religieux sous Louis XVI que sous Louis XIV [1]. Lisez, au dix-septième siècle, la devise que le tailleur Boullay a fait graver autour de son portrait : « *L'homme qui vit en espérance peut travailler avec assurance. En Dieu Benoist Boullay a mis son espérance.* Et comme il ne croit pas en avoir dit assez, il fait suivre cette devise d'un quatrain où il atteste de nouveau les sentiments pieux qui l'animent. Ces sentiments n'étaient pas particuliers à ce tailleur ; ils étaient partagés par ses confrères et par la très grande majorité des artisans de Paris. Ceux-ci les avaient en grande partie conservés au siècle suivant, mais une sorte de respect humain ne leur aurait pas permis de les manifester de la même façon.

La religion était restée un frein pour les classes laborieuses. Un écrivain protestant remarquait qu'il y avait moins de débauchés dans les pays catholiques par suite de l'influence que la confession donnait aux prêtres [3]. On ne peut dire cependant que les artisans

[1] Une confrérie d'artisans fait célébrer des grandes messes tous les jours au seizième siècle ; elle n'en fait plus dire, au dix-huitième, que pour les services des confrères et pour la fête du saint patron. (*Une corporation d'arts et métiers*, p. 5.)

[2] *Magasin pittoresque*, 1867, p. 146.

[3] *Observations in a journey to Paris*, II, 146.

étaient sans défauts; ils en avaient de personnels, et l'on pourrait dire de professionnels. La fraude dans la qualité des marchandises est de tous les temps. Les règlements s'efforçaient de la prévenir; mais les précautions qu'ils prenaient, les pénalités qu'ils édictaient contre elle, montraient combien elle pouvait être fréquente [1]. L'État lui-même déterminait les conditions de la fabrication, qu'il fixait avec les détails les plus minutieux. On était amené de la sorte à la constatation de délits qui, à une époque de liberté industrielle, n'auraient point été regardés comme tels; c'est ainsi qu'on saisit chez un cordonnier des souliers dont la semelle était en cuir de cheval, qui était prohibé par la corporation [2]; mais cette surveillance, cette réglementation à certains égards excessive, étaient une garantie au moins apparente de la probité professionnelle de l'artisan.

Il n'y avait point malheureusement de règlements efficaces contre l'absence de bonne foi, le manque de parole. L'abbé Le Blanc remarque que les ouvriers français sont moins consciencieux que les ouvriers anglais, et que ce qu'il y a de défectueux dans leurs ouvrages vient plus souvent de l'envie qu'ils ont de

[1] Mercier, II, 140, 141. — Nougaret, *Tableau mouvant de Paris*, III, 232 à 238.

[2] Arch. de l'Aube, C. 1920. On pourrait citer bien d'autres exemples de saisies du même genre.

tromper que de leur ignorance[1]. « Je suis obligé, écrivait Voltaire en 1722, de passer ma journée avec des ouvriers qui sont aussi menteurs que des courtisans... J'aimerais tout autant être trompé par des ministres et par des femmes que par mon doreur et mon ébéniste[2]. » En 1769, le graveur Wille s'installe dans un nouvel appartement. « Les ouvriers m'ont manqué de parole, écrit-il sur son journal; du reste, ils m'y ont presque accoutumé depuis quatre mois que j'ay affaire à eux... Cela m'a rendu plus d'une fois de mauvaise humeur [3]... » Plus d'un bourgeois pourrait en dire autant de nos jours!

Mais le manque de parole n'est pas un grand vice; la mauvaise foi, l'avarice, ce sont les plus sérieux griefs qu'on puisse opposer aux artisans. Mercier remarque bien, à la veille de la révolution, que la petite bourgeoisie est moins gaie qu'auparavant; qu'elle a un air souffrant, indice d'une vie contentieuse et pénible; qu'elle paraît plus gaie quand elle travaille que lorsqu'elle se promène... et cependant, le même auteur dira que les artisans paraissent les gens les plus heureux. Tirant parti de leur industrie et de leur dextérité, ils se tiennent à leur place, ce qui est aussi sage qu'infiniment rare... « Ils sont honnêtes et civils envers tout le monde, parce qu'ils ont besoin

[1] *Lettres,* 5e éd., I, 104.
[2] Lettre de septembre 1722. *Correspondance générale.*
[3] *Journal et Mémoires,* I, 417.

de tous les états. La vie des artistes est dissipée et quelquefois licencieuse ; celle des artisans est rangée... Un menuisier a un air de probité que n'a pas un peintre en émail [1]. »

Cette vie rangée, cet air de probité, la dextérité professionnelle, que reconnaissent les étrangers [2], ne sont pas spéciaux aux artisans de Paris. On les retrouve dans toute la France, comme le caractère particulier de la petite bourgeoisie. On constate à Montpellier qu'ils ont, comme ailleurs, des mœurs intègres ; qu'ils sont polis, honnêtes, doux, obligeants [3] ; c'est à ces qualités qu'ils doivent pour la plupart leur aisance, et je pourrais dire leur considération relative. Dans l'ancienne société, l'artisan était au second plan ; mais il y montrait, plus encore que ne le faisaient les classes supérieures, les qualités solides, qu'inspire, avec la pratique du travail, le respect des lois, de la famille et de la religion, et qui assurent à l'homme l'estime de soi-même et des autres.

[1] *Tableau de Paris*, V, 366 ; I, 366 ; VII, 41.

[2] Les ouvriers sont adroits ici et fort industrieux. (*Lettres sur les Anglois et les François* [par Louis de Muralt], 1725, p. 372.

[3] G. Fisch, *Briefe ueber die suedlichen Provinzen von Frankreich*, 1790, p. 134.

VIII.

LES DROITS ET LES PRIVILÈGES.

La dignité morale de sa vie rehausse la condition de l'artisan; elle en relève l'humilité. Sans doute, il a au-dessous de lui la tourbe des mendiants, la plèbe des compagnons; il a au-dessous de lui les *gens de bras* ou mercenaires, comme les crocheteurs, les aides à maçons et autres gens de journée. « Car il n'y a pas de plus mauvaise vacation, selon un jurisconsulte du temps de Henri IV, que de ne pas avoir de vacation. » Le même jurisconsulte considère, il est vrai, les artisans comme « gens mécaniques », et déclare qu'en conséquence ils sont réputés « viles personnes ». On ne fait d'exception que pour ceux qui exerçent un métier auquel vient s'ajouter une sorte de commerce. Ceux-là, comme les apothicaires, les orfèvres, les drapiers, les bonnetiers, peuvent être qualifiés d'honorables hommes et de bourgeois [1]. Mais un noble ne pourrait exercer même un pareil métier sans déroger. « L'assiduité du labeur journalier des

[1] Loyseau, *Traité des ordres,* ch. VIII.

artisans, dit l'auteur du *Traité de la noblesse*, et l'appétit d'un gain nécessaire à leur subsistance les rend comme esclaves, et ne leur inspire que des sentiments de bassesse et de subjection incompatibles avec ceux d'un véritable gentilhomme [1]. »

« L'avilissement, dira Rétif de la Bretonne un siècle plus tard, fut le partage des artisans ; ils tombèrent quelquefois au-dessous de l'agriculteur qu'ils avaient fait mépriser ; cependant, comme la vie qu'ils mènent est plus douce, ils se sont maintenus au-dessus du paysan proprement dit et au-dessous du cultivateur aisé [2]. »

Quoique cette dernière observation soit juste, il ne faut pas prendre au pied de la lettre ce que l'on dit de l'avilissement de l'artisan. Ce n'est un personnage ni si humble, ni si vil qu'on veut bien le dire ; c'est un homme, ayant son rang dans la cité, ayant des droits et des privilèges définis, jouant un rôle dans l'organisation communale de la ville qu'il habite ; ce n'est ni un mercenaire, ni un esclave ; c'est un maître, et à certains égards, c'est un citoyen.

Si nous pénétrons dans sa maison, nous voyons, dans la salle basse, dans la galerie ou dans la chambre haute, ses armes disposées horizontalement ou verticalement sur des râteliers. Ces râteliers se trou-

[1] De la Roque, *Traité de la noblesse*, p. 413.
[2] *L'École des pères*, 1776, I, 23, 24.

vaient dans la plupart des maisons bourgeoises; Furetière parle d'une cheminée au-dessus de laquelle un habitant de Paris conservait un râtelier chargé d'armes qui étaient rouillées depuis les guerres de la Ligue [1]. Il en était de même chez les artisans, les gens de loi et les bourgeois de province. On voyait souvent chez eux côte à côte, sur le même râtelier, des arquebuses à mèche et des mousquets en bon état, à côté de hallebardes, d'arbalètes et de vieilles épées, depuis longtemps hors d'usage [2].

On peut presque juger de l'importance sociale d'un bourgeois par le nombre et la qualité de ses armes. Le simple artisan ne possède que des armes défensives; un dard, une hallebarde, une vieille épée, plus tard une arquebuse ou un mousquet, tandis que le riche marchand, le bourgeois vivant noblement, avait, au commencement du dix-septième siècle, sa cuirasse et son casque. La force, depuis le moyen-âge, était au pouvoir de ceux qui détenaient l'autorité et la richesse; les marchands et les gens de loi, qui dominaient dans la cité, avaient soin de se réserver les armes et de les interdire aux compagnons et aux mendiants. Ils avaient la garde de leurs remparts et de leur quartier, et au besoin, ils auraient pu dé-

[1] Furetière, *le Roman bourgeois,* éd. Colombey, p. 117.

[2] *L'armement des nobles et des bourgeois, au dix-septième siècle dans la Champagne méridionale.* (*Revue historique*, juillet 1884, p. 288 à 297.) — A. Puech, *Une Ville au temps jadis,* p. 384.

fendre leurs maisons contre des assaillants qui auraient voulu la forcer.

Chaque rue peut résister au besoin ; au seizième siècle, les habitants, s'il le faut, tendent des chaînes à leur entrée, de manière à en intercepter le passage ; ils veilleront derrière ces chaînes, l'arquebuse sur l'épaule ou la hallebarde au poing. La maison, dont le rez-de-chaussée est percé d'étroites ouvertures grillées ou garni de solides volets, peut au besoin soutenir un siège. On y gardait un petit arsenal de pierres et de cailloux, qu'on pouvait jeter du haut des fenêtres en cas d'attaque. Cet approvisionnement d'un genre particulier fut conservé dans beaucoup de maisons de Paris, même après que l'on eut enlevé les chaînes suspendues au coin des rues [1].

L'artisan n'est donc pas armé seulement pour veiller au salut de la ville, mais pour défendre son domicile et son quartier. Quand il a clos sa porte ou ses lourds volets, il regarde avec confiance « l'arquebuse à mesche garnie de son fourniment et de son pulverin », la hallebarde, l'épée, les « bracquets » placés dans leurs fourreaux, les armes de toute nature qu'il a héritées de ses parents ou qu'il a lui-même acquises. Il peut avoir à la fois deux armes à feu et deux épées, sans compter un pistolet à fusil et une hallebarde. Ce sont là les signes visibles de sa

[1] *Paris ridicule et burlesque*, p. 309. Note de M. P. Lacroix.

situation sociale, les garants de son indépendance, et pour ainsi dire de ses privilèges.

A l'époque de la Ligue et de la Fronde, ses armes le portèrent à intervenir d'une manière active dans les querelles religieuses ou politiques qui ont la rue ou la place publique pour théâtre. N'a-t-il pas le goût des conversations dont les ministres et les grands fournissent la matière? N'a-t-il pas, comme ses ancêtres les Gaulois, la démangeaison de disserter sur les affaires publiques? Un satirique du temps de Henri III disait du « populaire » de son temps :

Il veut estre veu, tout, et veult tout gouverner...
Il parle de tous faicts et ne sçait rien du tout...
Il corrige les grands, et de son seul babil,
Il sçait tous les moyens d'éviter tout péril...
Bref, il est si muable en sa diverse teste,
Qu'en tous ses jugements, il se trouve une beste [1]...

Ce populaire était calmé sous Louis XIV; mais, s'il parle moins de ses affaires, du pays et de la cité, il s'occupe davantage de celles de l'étranger. « Le peuple paisible dans ses foyers, dit La Bruyère, s'occupe de guerres, de ruines et de massacres... Il va même jusqu'à oublier ses intérêts les plus chers par l'amour qu'il a pour le changement, et par le goût de la nouveauté [2]. » Un livre populaire nous montre les maîtres savetiers allant, tous les dimanches et fêtes

[1] Balthazar Bailly, *de l'Importunité et malheur de nos ans,* 1576.
[2] *Caractères,* I, 367.

sur la place publique, pour parler de guerre et des autres affaires du temps [1].

Si l'artisan n'eut plus depuis la Fronde l'occasion d'user de ses armes pour prendre part aux émotions populaires,ou les réprimer, il s'en servit toujours, soit pour les tirs organisés par les compagnies d'arquebusiers, soit pour la milice bourgeoise. C'était un honneur dont il était fier que de voir couronner son adresse par le titre de « Roi de l'oiseau » ; c'était une marque de confiance dont il s'enorgueillissait, que de recevoir de ses concitoyens le titre d'officier dans la milice et d'en exercer les fonctions. Dans ce cas, il pouvait être chargé de garder chez lui le drapeau de sa compagnie, comme ce marchand boucher de Troyes, qui a dans sa maison, en 1666, une « enseigne militaire de tafetas blanc, rouge et bleu », les couleurs de la ville. Il avait aussi un hausse-col d'argent et une épée à poignée d'argent. En 1704, un auneur de draps possédait « onze mousquets ou fusils, deux tambours crevés d'un côté, des piques, une hallebarde. » C'était sans doute l'armement d'une escouade de milice, qu'il aurait eue sous ses ordres [2]. A partir de cette époque, les compagnies de milice perdirent de leur importance; mais là où elles furent conservées, les grades d'officiers, délaissés par les premiers de la cité,

[1] *L'Arrivée du brave Toulousain,* p. 12.

[2] *L'armement des nobles et des bourgeois dans la Champagne méridionale. Revue historique,* juillet 1884.

furent surtout remplis par des marchands, « soit à boutique, soit à magasin. » Le maître laissa se rouiller sur le râtelier les hallebardes et les arquebuses à rouet, quand il ne les fit pas transporter au grenier, et en dehors des prises d'armes de sa compagnie, qui étaient rares, il n'eut désormais d'autre ambition que de porter au côté une épée de parade, que l'usage tolérait et qui permettait de le confondre avec l'homme des classes supérieures.

De fait, c'était un privilégié et non le moins bien partagé de tous. Dans les villes exemptes de tailles, l'artisan ne payait aucun impôt. Pas de patente, pas de portes et fenêtres, pas de cote mobilière ou foncière comme de nos jours. On a souvent reproché à la démocratie moderne de favoriser les habitants des villes au détriment de ceux des campagnes. On aurait pu diriger avec plus de raison le même grief contre l'ancienne monarchie. Le travail industriel, plus instable et plus factice que le travail rural, a peut-être plus besoin d'être protégé. Les maisons, dans certaines villes, ne sont pas même imposées[1]. Un maître maçon en 1736 doit pour l'ustensile et la capitation : 5^{l}; pour la taxe des pauvres : 1^{l}. En tout 6 livres d'impositions. Pas de service militaire, car on ne saurait considérer comme tel le tirage

[1] *Archives parlementaires*, VI, cah. de Forcalquier. Dans certains cas on les exempte de moitié des impôts locaux. (C. Port, *Inventaire des arch. d'Angers*, p. 168.)

au sort de la milice, dont on a la faculté de se racheter. L'artisan est assujetti, il est vrai, à l'octroi et à des charges municipales spéciales, au service de la milice bourgeoise, aux logements militaires; contributions plus onéreuses que coûteuses; mais, sauf pour les vingtièmes, les aides et les gabelles, l'État lui demande peu d'argent. Il est vrai, que dans les moments d'embarras et de crise, comme à la fin du règne de Louis XIV, l'État, qui ne pouvait plus rien tirer des campagnes, s'avisa de lever des taxes spéciales sur les corporations industrielles, de leur imposer des emprunts, de créer des maîtrises et des places de contrôleurs qu'il les forçait de racheter. Dans ce cas, que de murmures! et comme on taxait d'arbitraire et de vexatoire une imposition qui avait pour but de rétablir une sorte d'équilibre entre les campagnes surchargées d'impôts et les villes privilégiées!

La plupart de ces impositions extraordinaires avaient été décrétées en temps de guerre; comme les communautés d'artisans avaient du crédit, elles empruntèrent pour les acquitter; rejetant ainsi sur l'avenir les charges dont elles auraient pu être accablées dans le présent. Beaucoup d'entre elles avaient, au moment de la révolution, des dettes assez élevées, qui avaient presque toujours été contractées pour subvenir à des contributions de ce genre[1].

[1] Ainsi les boulangers de Troyes, qui doivent 13,398 fr. en 1776, les

Mais en réalité, les artisans ne pouvaient se plaindre de l'État. Celui-ci accordait des immunités de tout genre, pour encourager les industries nouvelles, pour stimuler le travail national. Jamais celui-ci ne fut plus protégé, plus stimulé que sous Louis XIV ; et cependant, il n'eut jamais à subir une crise aussi prolongée que celle qui suivit la mort de Colbert. La révocation de l'édit de Nantes put y contribuer ; elle n'en fut pas la seule cause. Il y eut, à coup sûr, une crise générale, qui ne s'étendit pas seulement sur la France, mais sur toutes les nations de l'occident de l'Europe, particulièrement sur les nations méridionales[1]. La dépopulation, la gêne, la misère furent générales et plus sensibles encore dans les villes que

avaient empruntés pour racheter des offices de gardes jurés, de greffiers, de gardes archives, d'inspecteurs et de contrôleurs, créés en 1691, 1697, 1706, 1707, 1712, 1745, 1758. Toutes ces années correspondent à des temps de guerre. Les dettes sont généralement en rapport avec la richesse des corporations. Ainsi les bouchers doivent 17,071 fr. ; les tanneurs, 10,600 ; les huiliers, 12,850 ; les cuisiniers, 2,800 ; les cordiers, 1,000, etc. (Arch. de l'Aube, E. 1151.)

[1] Ce n'est pas ici le lieu de développer les causes de la crise persistante qui atteignit la prospérité de la France de 1680 à 1720 ; mais on peut dire qu'en histoire comme en politique on a souvent attribué à l'action des gouvernements des crises industrielles et agricoles qui tenaient surtout à des causes économiques internationales. L'industrie languit après l'impulsion que lui donne Colbert, et elle se relève en 1750, par la force des choses, sous une administration qui ne valait pas la sienne. Tout l'occident de l'Europe fut prospère au seizième siècle ; il traversa une crise de gêne à la fin du dix-septième. Cette crise fut encore plus sensible en Italie, et surtout en Espagne qu'en France. (Michelet, *Louis XIV et la Révocation de l'édit de Nantes*, p. 130 et suiv.)

dans les campagnes [1]. Louis XIV et Colbert essayèrent en vain de lutter contre le dépérissement qui menaçait l'industrie ; ils multiplièrent les règlements et les immunités ; mais leurs efforts trop souvent stériles prouvèrent que le privilège et l'excès de protection ne servent pas toujours à ceux qu'on en gratifie.

Ils habituent, par exemple, les artisans à compter sur l'État, et non sur eux-mêmes. Une mode passe ; les fabricants en souffrent ; ils réclament, ils s'adressent au ministre, ils invoquent l'autorité suprême du roi. Les 6,000 ouvriers qui travaillent le point d'Aurillac ne font plus rien, depuis que la mode des points a cessé à la cour, et par suite dans les pays étrangers. Les fabricants portent leurs doléances à l'intendant et le supplient de demander que le roi donne des ordres pour faire porter aux courtisans des point d'Aurillac [2]. Les passementiers de Paris, qui ont le privilège des boutons de soie, sont plus heureux ; ils obtiennent du gouvernement une ordonnance qui défend de porter des boutons d'étoffes pareils aux habits, des boutons au métier, et même des boutons de corne jetés et au moule [3]. Voilà une corporation

[1] On constate en Touraine, au dix-huitième siècle, que les villes, loin de s'être peuplées aux dépens des campagnes depuis la fin du dix-septième siècle, sont au contraire moins peuplées qu'à cette époque. (*Tableau de la province de Touraine,* 1762-1765, p. 315.)

[2] A. de Boislisle, *Corresp. des contrôleurs généraux,* II, n° 93.

[3] A. Franklin, *les Corporations ouvrières de Paris, Passementiers,* p. 7.

qui ne pouvait se plaindre de ne pas être protégée.

Cette protection peut être, il est vrai, une entrave pour le maître artisan. Celui-ci domine le compagnon et l'apprenti, mais lui-même est enserré dans les mailles des règlements, qui sous prétexte de sauvegarder ses intérêts, le tiennent en tutelle, paralysent chez lui l'initiative et souvent le progrès. La corporation lui ôte l'émulation, en mettant des limites à la concurrence; mais il y trouve une aide, un appui, des secours en cas de besoin. Lorsqu'un teinturier de Clermont-Ferrand manque de compagnon, il peut en demander à celui de ses confrères qui en a le plus; celui-ci sera tenu « de lui en relâcher un[1]. » La corporation a ses avantages et ses inconvénients, ses vices et abus; elle n'est plus, comme au moyen âge, en rapport avec les institutions et les mœurs; elle a besoin d'être modifiée; et si Turgot ne réussit pas complètement dans ses desseins, on a pu dire que les nouvelles jurandes, après ses réformes, ne furent plus que l'ombre des anciennes[2].

Mais en somme, malgré les fluctuations des industries, l'artisan avait prospéré à l'abri de la corporation; sa situation matérielle et morale valait à peu près celle qu'il possède aujourd'hui, où malgré l'égalité

[1] Règlement de 1723. — A. Guillemot, *Mémoires de l'Académie de Clermont-Ferrand*, XXV, 325.

[2] Laboulaye, *De l'administration française sous Louis XVI. Revue des cours littéraires*, 1867, p. 744.

civile et politique, un maçon n'est pas, au point de vue social, l'égal d'un avocat, un cordonnier, d'un agent de change, un maréchal ferrant, d'un médecin. Il ne connaît pas la liberté politique, mais il jouit d'une liberté individuelle plus précieuse et plus complète, puisqu'elle n'est pas amoindrie par le servage militaire; il tient son rang dans sa corporation; le produit de son travail lui est garanti par les lois; son aisance, si l'on tient compte de la valeur de l'argent, est équivalente à celle que possède l'artisan de nos jours; il ne jouit pas, comme celui-ci, des applications nouvelles de la science et de l'industrie; son mobilier est moins complet, si son costume s'est amélioré au dix-huitième siècle; mais il n'est point à plaindre, et il ne se plaint pas comme l'habitant des campagnes; il n'a rien à gagner comme lui à la réforme des institutions, et l'on remarquera que si la révolution devait profiter, dans une large mesure, aux paysans, qu'elle délivrait de l'excès des tailles et des droits féodaux, aux ouvriers qu'elle exonérait de la sujétion corporative, elle nuisit immédiatement et presque partout aux maîtres artisans, auxquels elle enleva leurs privilèges sans les remplacer par des avantages nouveaux[1].

[1] Écoutez les plaintes des maîtres perruquiers de Paris en 1790, après la suppression de leurs maîtrises. — Nos garçons, s'écrient-ils, nous enlèvent les pratiques que nous leur avons *confiées*... 400 boutiques se sont ouvertes aux dépens de 960 pères de famille. (Laboulaye, *Revue des cours littéraires*, 1867, p. 743.)

Peu d'impôts, des privilèges, des règlements souvent avantageux ; nous ne voyons pas quelles plaintes sérieuses pouvait formuler le maître artisan des grandes villes. Aucun régime n'a cherché à lui être plus favorable que l'ancien régime; l'artisan s'élèvera bien, en 1789, contre les abus généraux dont tous les ordres se plaignent; mais au point de vue industriel, s'il formule des vœux, c'est pour protester contre les mécaniques et le travail des campagnes [1], c'est pour réclamer contre le travail des femmes. C'est à peine si quelques cahiers du tiers état demandent la suppression des maîtrises et des jurandes [2]. Avant tout, il considère l'intérêt de son industrie, et cet intérêt lui paraît surtout dériver des conditions spéciales dans lesquelles il se trouve. Tandis que quelques cahiers réclament la liberté du commerce et du travail, le plus grand nombre en veut la protection. L'artisan se préoccupe peu des principes que proclament les économistes et les publicistes; il ne juge que d'après ses chances de perte ou de profit.

[1] Cahiers du tiers état de Caen *Arch. Parlementaires,* II, 498.

[2] 28 cahiers du tiers état et 10 de la noblesse, dans le grand recueil de cahiers publié par MM. Mavedal et Laurent en demandent seuls l'abolition. Le 4 août, même, il ne fut question au premier moment que de la réformation des jurandes. Il faudrait savoir aussi si ces vœux ne sont pas ceux de la majorité des députés des villages qui votent avec ceux de la ville; ainsi, les cahiers des corporations de Troyes ne réclament pas la suppression des maîtrises et jurandes, et le cahier général du tiers état du bailliage la demande. (Voir *l'Histoire de Troyes pendant la Révolution,* I, ch. VI.)

Pourquoi s'élèverait-il vivement contre les privilèges, puisqu'il en vit lui-même? Sans sortir de sa sphère, ne peut-il satisfaire une légitime ambition, en devenant garde, juré ou syndic de sa corporation, marguillier de sa paroisse, bâtonnier de sa confrérie? Il peut être officier de milice, comme nous l'avons vu. Comme juré, il portera la robe et se croira presque un magistrat; comme officier de milice, il aura des épaulettes et l'épée des officiers et des nobles. Il trouve à sa portée de petites jouissances d'amour-propre qui l'empêchent de porter ses visées plus haut. A certains jours, il est électeur municipal, et rien n'empêche même qu'il n'aspire à siéger au conseil de ville, s'il peut être considéré comme marchand.

C'est là sa plus grande ambition. Devenir marchand, c'est gravir l'échelon supérieur, celui qu'on voudrait toujours atteindre. C'est en vain que le bon sens lui crie, comme le bourgeois de Reims, qui vante « l'abondance des artisans » de sa cité : « Il vauldroit mieux faire ung bon homme de mestier qu'ung chétif marchant[1]. » Si l'artisan n'espère pas le devenir lui-même, il espère que son fils réussira mieux que lui. C'est un sentiment, qui est de tous les temps, mais qui se manifeste particulièrement sous l'ancien régime. « Les artisans des villes comme les gens de campagne, écrit Perreau, l'auteur de l'*Ins-*

[1] Oudart Coquault, *Mémoires*, p. 500.

truction du peuple, veulent élever leur fils au-dessus d'eux; ils se ruinent et s'épuisent pour faire de leurs enfants des artistes. — Les artistes, comme on le sait, depuis Louis XIV, étaient sortis du rang des artisans. — Un menuisier veut que son fils soit sculpteur; un serrurier, joaillier, orfèvre, etc; tel autre en fera un peintre... De là tant de mauvais artistes dans les villes... »

« Si un artisan envoie son fils au collège, ajoute Perreau, il y apprend le latin et devient un *Monsieur.* Sa vanité souffre, s'il rencontre son père, le bonnet sur la tête, portant une serrure ou une paire de souliers. S'il est atteint de cette vanité, il peut devenir mauvais sujet décidé; s'il quitte le collège au bout de quatre ou cinq ans, c'est une éducation manquée... »

Perreau avait sans doute raison de prémunir contre l'abus de l'instruction, qui pouvait faire des déclassés ou des désillusionnés. Il ne parlait pas de ceux qui réussissaient! Et combien ceux-là étaient relativement nombreux! Fléchier n'était-il pas le fils d'un épicier? Molière d'un tapissier? Quinault d'un boulanger? Jean-Baptiste Rousseau d'un cordonnier? Lamotte d'un chapelier? Lemierre d'un simple artisan? et parmi les artistes, Girardon ne devait-il pas le jour à un fondeur? Greuze à un maître couvreur? Pigalle à un menuisier? Gravelot à un tailleur d'habits? Prudhon à un tailleur de pierres? On rencontrait dans

le monde des gens qui avaient réussi, et qui étaient, selon Mercier, « assez ridiculement vains pour vous faire admirer leurs cachets armoriés, tandis que vous aviez connu leur père horloger, maçon ou chapelier[1]. »

A côté des fils d'artisans, que leur éducation ou leur talent faisaient sortir de leur classe, il y avait des artisans qui savaient en sortir eux-mêmes. Le poète latin Nicolas Bourbon avait soufflé à la forge de son père forgeron; le théologien Benoît Baudouin avait commencé par faire des souliers dans l'atelier paternel; Sedaine avait exercé le métier de maçon, le mathématicien Paris était tisserand, et c'est en comptant les fils de sa toile qu'il était parvenu à faire de prodigieux calculs[2]. D'autres faisaient leur chemin dans la finance, comme les frères Pâris, qui avaient servi dans le cabaret de leur père, comme Peirenc de Moras, qui commença par raser dans la boutique de son père, perruquier dans une petite ville de Saintonge; il vint à Paris, spécula sur les affaires de la banque de Law, et quand il mourut, en 1732, il était maître des requêtes, possesseur de douze à quinze millions et du plus superbe hôtel de Paris, qui est aujourd'hui la maison du Sacré-Cœur de la rue de Varenne[3].

[1] *Tableau de Paris*, V, 21.

[2] Vigneul-Marville, *Mélanges d'hist. et de littérature. Journal des savants*, 1713, I, 371.

[3] Barbier, *Journal*, II, 362.

Ces exemples, quelque multipliés qu'on pourrait les donner, ne sauraient constituer que des exceptions. Ce qui était la règle, c'était l'amélioration lente de la condition matérielle, pour ceux dont le travail n'était pas traversé par une fortune adverse. Dans les provinces où le partage égal était dans la loi et dans l'usage, l'instabilité pouvait en être la conséquence. Malgré la corporation qui donnait des avantages aux fils de maîtres, et qui les retenait souvent au métier paternel, pendant combien de générations la même profession restait-elle héréditaire? On sait que souvent les noms de famille étaient tirés de la profession du chef de la famille. Combien de gens qui s'appellent Tisserand, Couturier, Boucher, Boulanger, Charpentier, et dont les pères n'exercent plus depuis des siècles le métier qui leur avait valu leur surnom? Il y avait sans doute des familles d'artisans qui se perpétuaient dans la même maison, conservant la même enseigne, exerçant la même industrie; elles avaient été nombreuses au seizième et au dix-septième siècle encore, surtout lorsqu'elles se livraient à la pratique d'arts élevés, comme la peinture et la sculpture, dont les procédés se transmettaient comme un précieux héritage. Dans quelques communautés comme celle des bouchers, les maîtres se succédaient de père en fils, parce qu'on n'y admettait pas d'étrangers, que le métier était lucratif et que, d'autre part, il excitait une certaine répulsion. Mais d'ordinaire, les communautés

industrielles n'étaient pas fermées, et leurs membres se renouvelaient, au bout d'une ou de plusieurs générations. Ceux qui échouent disparaissent dans la foule des compagnons; ceux qui réussissent, entrent dans les rangs des marchands, des négociants en gros, des bourgeois, voire même des nobles. Il n'est pas de régime politique ou social qui puisse garantir aux hommes le maintien de leur fortune et la régularité du gain professionnel; l'instabilité est une des conditions de la nature humaine; il y a pour les individus et pour les familles un flux et un reflux comme pour la mer. Tout ce que l'on peut demander à l'ordre social existant, c'est qu'il facilite aux hommes les moyens de s'élever moralement et matériellement; et nous croyons qu'en ce qui concerne les artisans, l'ancien régime n'a pas manqué à cette tâche.

LES

DOMESTIQUES D'AUTREFOIS.

I.

LE CARACTÈRE DE LA DOMESTICITÉ.

On ne saurait parler des membres des classes laborieuses sans y faire figurer les domestiques. Ceux-ci se distinguent des ouvriers, en ce qu'ils sont attachés aux personnes et non aux industries, à la maison et non à l'atelier; mais comme eux, ils vivent du salaire que le maître leur paie. Leur personnalité, qui s'absorbe dans celle du maître, est moins saillante que celle de l'ouvrier; mais, dans les conditions moyennes, leur situation sociale est en quelque sorte supérieure. Il n'est même pas douteux qu'un domestique de grand seigneur ne s'estime davantage qu'un modeste artisan. Il y a donc une étude spéciale à faire de cette classe de travailleurs et de salariés, relativement plus nombreuse que de nos jours, qui pénètre

dans la plupart des maisons, joue un rôle subalterne et nécessaire dans les familles, et tire sa subsistance et son épargne des services qu'elle s'engage de son plein gré à leur rendre.

On se fait rarement une idée exacte du passé ; tantôt on le dénigre outre mesure, tantôt on l'exalte sans raison. Que n'a-t-on pas dit sur les mérites des domestiques d'autrefois? Ils auraient été dignes de l'âge d'or, leurs gages étaient modiques, leur service régulier, leur travail incessant ; leur fidélité n'avait d'égale que leur désintéressement. On est disposé à croire que tous les domestiques de l'ancien temps étaient semblables au Caleb de Walter Scott. La vérité n'est pas toujours aussi séduisante que la tradition ; les serviteurs d'autrefois différaient sous beaucoup de rapports de ceux d'aujourd'hui ; à certains égards, leur situation était meilleure ; mais l'étude des faits nous montre que, si chaque époque a ses caractères spéciaux, il est aussi des défauts et des qualités qui se retrouvent dans tous les temps.

La domesticité est une forme relativement supérieure du travail subordonné ; elle a succédé à l'esclavage antique, relevant la condition du serviteur pour le rattacher particulièrement à la maison, où réside la famille : *domus;* le moyen âge, en lui donnant un rang, tout subalterne qu'il est, dans la hiérarchie sociale, ennoblit pour ainsi dire ses fonctions. Dans la cour du suzerain, les personnes les plus considérées

sont celles qui remplissent les fonctions mêmes de la domesticité ; dans l'ancienne monarchie, il n'en est point de supérieures à celles du connétable et des maréchaux, qui ont été primitivement chargés du soin des écuries et des chevaux. Le grand chambellan, le grand échanson, le grand panetier, en France comme en Allemagne, figurent parmi les premiers dignitaires du royaume. La domesticité fait en quelque sorte participer le domestique à la dignité de la personne à laquelle il est attaché ; elle lui donne quelque reflet de l'importance de la maison dont il fait partie [1]. Le service n'implique pas la servilité, dans une société où tout repose sur la réciprocité des droits et des devoirs, où chacun, sauf l'empereur ou le roi, est à la fois vassal et suzerain. On ne se fait pas gloire de servir son pays, mais de servir son roi [2]. Les institutions comme les mœurs ne font pas de la domesticité une tâche presque humiliante à laquelle on se résigne par nécessité, mais une sorte d'honneur, qui s'accroît ou diminue selon le rang ou la condition du maître.

Il en résulte qu'on peut être domestique sans

[1] « Le suisse, le valet et l'homme de livrée ne jugent plus d'eux-mêmes par leur première bassesse, mais par l'élévation et la fortune des gens qu'ils servent. » (La Bruyère, *Caractères*, I, 449.)

[2] Quand on a été officier, on dit qu'on a servi. On dit le service militaire. On appelle ses domestiques ses gens ; on qualifie de « gens du roi » les procureurs et les avocats généraux des cours de parlement et ceux des juridictions inférieures. On donne des gages aux titulaires de certains offices.

déroger. Sans parler des maisons des princes, qui renferment un personnel considérable, on trouve encore dans les maisons des grands seigneurs, au dix-septième et au dix-huitième siècle, des domestiques appartenant aux trois ordres de l'État et aux différentes classes de la société. Le clergé y est représenté par l'aumônier et quelquefois par le précepteur [1], la noblesse, par le gentilhomme, l'écuyer, les pages; la bourgeoisie, par le secrétaire ou l'intendant, le maître d'hôtel, les valets de chambre, même par le chef cuisinier, le cocher, le concierge et le suisse; le peuple se compose de la foule des laquais, des garçons d'office et de cuisine, des postillons et des palefreniers [2].

La qualité du serviteur ne dépendait pas seulement de la nature des fonctions, mais de la qualité du maître. La livrée d'un grand seigneur honorait celui qui la portait. On y attachait une sorte d'importance comme à l'uniforme militaire. Le marquis de Genlis ne veut pas livrer à la justice un de ses valets, convaincu d'une tentative d'empoisonnement; il le chasse, après lui avoir fait arracher son habit de livrée et

[1] Au seizième siècle, des prêtres avaient des ecclésiastiques pour domestiques. En 1517, le chanoine de Troyes Budé, frère du savant Budé, laisse 30 et 20[l] à deux serviteurs, qu'il qualifie de messire et qui sont prêtres; il a en outre un palefrenier et une chambrière. (Archives de l'Aube, G. 2308.)

[2] *La maison réglée et l'art de diriger la maison d'un grand seigneur tant à la ville qu'à la campagne* (par Audiger), Paris, 1692, in-12, p. 1 à 3.

avoir fait brûler cet habit, en disant qu'aucun domestique ne voudrait désormais le porter. La livrée protège aussi celui qui en est revêtu, par ce qu'elle a droit à quelques-uns des égards que l'on doit aux maîtres. Un officier, insulté par un laquais, trouve moyen de le châtier sans le bâtonner, ce qu'il n'aurait pas voulu faire par respect pour la livrée de la grande dame que ce laquais servait [1]. Les valets eux-mêmes sont qualifiés différemment, suivant la situation sociale du maître; chez les grands, on les désigne sous le nom de valets de pied; chez les gens de basse condition, ce sont des valets de labeur [2]. Il est même contraire à la civilité de parler à une personne de qualité de son laquais; il faut dire : Votre valet de pied. Il faut bien se garder de dire à une noble dame : Votre servante, mais bien : « Votre demoiselle, votre fille, votre femme de chambre [3]. » Il y avait, en effet, des distinctions essentielles à établir entre l'intendant, le valet de chambre et le simple laquais, comme entre la demoiselle et la servante. Le théâtre de Molière nous en fournira la preuve.

Nous y trouvons, en effet, des suivantes comme la Lisette de l'*Amour médecin;* la Lisette de l'*École des maris;* la Marinette du *Dépit amoureux;* sortes de

[1] Mme de Genlis, *Mémoires*, II, 102, 306.
[2] *Dictionnaire de Trévoux,* au mot Valet.
[3] *Nouveau Traité de la civilité qui se pratique en France parmi les honnêtes gens,* 6e éd., 1704, p. 36.

confidentes, fines, déliées, au besoin intrigantes, ayant plus de savoir-faire que de moralité, véritables demoiselles pour tenir compagnie à leur maîtresse et la suivre dans ses courses. Mais à côté des suivantes, apparaissent les types immortels de la servante bourgeoise, tels que Molière les a tracés d'après nature : Martine, des *Précieuses ridicules;* Toinette, du *Malade imaginaire;* et Nicole, du *Bourgeois gentilhomme.* Le franc bon sens, le franc parler, l'esprit populaire, la naïveté matoise de la paysanne aiguisée par l'expérience des villes, éclatent dans ces portraits si justement peints. Il y a aussi un degré au-dessous de ces servantes : ce sont les femmes arrivées depuis peu de la campagne, restées timides, balourdes, et que le service n'a pas encore dégrossies, comme Georgette, de l'*École des maris*, et Andrée, de la *Comtesse d'Escarbagnas.*

Mêmes différences parmi les valets. On rencontre parmi eux des paysans mal débrouillés, comme Alain, Lucas, Lubin, Colin, qu'on nous représente comme sots, craintifs, lourdauds; on y trouve aussi des laquais ou valets subalternes, tels que Ragotin et la Merluche, de l'*Avare;* Ragotin et la Violette, de *Don Juan;* et à côté ou plutôt au-dessus de ces personnages muets, des secrétaires ou des premiers valets de chambre, comme le Valère du *Médecin malgré lui* et le Valère de l'*Avare;* des valets de grands seigneurs, Mascarille et Jodelet, qui se sont assez modelés sur

leurs maîtres pour leur ressembler quelque peu ; des valets raisonneurs, doués d'un gros bon sens bourgeois, comme le Sganarelle de *Don Juan* et Gros-René ; puis des valets de jeunes gens, à court d'argent et en quête d'expédients, hardis, sans scrupules : Covielle, Ergaste, La Flèche; sans compter les intrigants de profession, comme Scapin et Sbrigani, qui sont plutôt d'origine italienne que de souche française [1].

[1] Sur les valets de théâtre, on peut consulter : D. Ordinaire, *Revue de Deux-Mondes*, mai 1867. — Marc-Monnier, *Molière, les Valets de comédie. Rev. des cours littéraires*, 1867, p. 385. — E. Noël, *les Valets de Molière, Moliériste*, 1880. — Larroumet, *Marivaux, sa vie et ses œuvres*, p. 223 à 225.

II.

LES GRANDES MAISONS.

Toutes ces variétés de serviteurs, et d'autres encore, se rencontrent dans les maisons des grands seigneurs, où il existe un grand nombre de domestiques de toute condition. Ce nombre est un des signes du rang et de la magnificence du maître. Sans doute on ne voyait pas en France, comme en Espagne, des palais, dont tous les appartements étaient remplis de filles et de duègnes, et aucune duchesse française n'aurait répondu comme cette duchesse espagnole, qu'on interrogeait sur le nombre de ses femmes : — Je n'en ai plus que trois cents; mais il y a peu de temps que j'en avais encore cinq cents[1]. — Cependant, à Chanteloup, chez le duc de Choiseul, « quatre cents personnes vivaient de la paye du maître, dont cinquante-quatre gens de livrée. Quoique la plupart ne fussent pas nourris, on peut imaginer la consommation qui se faisait dans cette maison par le seul article

[1] *Relation du voyage d'Espagne* (par la c^{tesse} d'Aulnoy), éd. 1715, II, 117. — Il y avait aussi plus de domestiques en Allemagne qu'en France. (*Paris, le Modèle des nations*, par Carraccioli.)

du pain, qui était de 300 livres par jour[1]. » En dehors des personnes qui, comme le duc de Choiseul, cherchaient à retenir autour d'elles une sorte de clientèle, les gens de qualité aimaient à s'entourer d'un grand nombre de domestiques, non moins pour la représentation que pour le service. On en conservait aussi par habitude et par laisser-aller. Mme de Sévigné en avait plus de trente à son château des Rochers[2]. Un grand seigneur, un président au Parlement, un conseiller d'État, un fermier général[3], peuvent en avoir trente-six[4], avec quatorze chevaux de carrosse, sans compter les domestiques et les chevaux de madame. Un homme de qualité, qui va à la cour, aura plus de serviteurs qu'un simple gentilhomme; celui-ci, qu'un bourgeois. On admettra même qu'un noble étranger, en résidence à Paris, pourra se contenter d'un train plus modeste que le noble français; un valet de chambre, une cuisinière, un cocher, deux

[1] Dutens, *Mémoires d'un voyageur qui se repose,* II, 107.

[2] De la Brière, *Mme de Sévigné en Bretagne. Le Correspondant,* janvier 1881.

[3] « Dans telle maison de fermier général, vous trouverez 24 domestiques portant livrée, sans compter les marmitons, aide-cuisine et 6 femmes de chambre pour Madame... Trente chevaux frappent des pieds dans l'écurie. » (Mercier, *Tableau de Paris,* I, 319.)

[4] Un aumônier, un secrétaire, un écuyer, deux valets de chambre, un concierge, un maître d'hôtel, un officier d'office, un cuisinier, un garçon d'office, deux garçons de cuisine, une servante de cuisine, deux pages, six laquais, deux cochers, deux postillons, deux garçons de carrosse, quatre palefreniers, un suisse. (*La Maison réglée,* p. 1 et 2.)

laquais et deux chevaux de carrosse lui suffiront [1].

Le nombre des domestiques tendait pourtant à diminuer au dix-huitième siècle. Le marquis de Mirabeau regrette le temps où les grandes maisons étaient pleines de commensaux, qui leur coûtaient moins que des mercenaires. » Les dames, dit-il, avaient auprès d'elles des demoiselles; les seigneurs, des gentilshommes, souvent d'aussi bonne maison qu'eux; et les uns et les autres, des pages, des écuyers, etc. C'était un débouché pour la pauvre noblesse, qui n'en a plus aujourd'hui [2]. » Au dix-huitième siècle, en effet, les princes et les très grands seigneurs avaient seuls des gentilshommes et des pages [3] ; ces derniers venaient apprendre à leur service les manières du monde et y compléter leur éducation, comme chez le prince de Conti, où on leur donnait régulièrement des leçons d'escrime, d'équitation et de mathématiques [4].

[1] *La Maison réglée,* p. 113, 114. — Chez Mlle Contat, actrice de la comédie française, il y a en 1789 une femme de charge, une femme de chambre, une cuisinière, un cocher et deux laquais. (Campardon, *les Comédiens du roi de la troupe française,* p. 52.)

[2] *L'Ami des hommes*, 1756, I, 241, 242.

[3] Tout marquis veut avoir des pages, disait la Fontaine sous Louis XIV. Boileau dit aussi dans la Satire V :

Et traînant en tous lieux de pompeux équipages,
Le duc et le marquis se reconnut aux pages.

[4] *Mémoire de Mgr le prince de Conti touchant la conduite de sa maison,* 1669. — En 1657, le prince de Conti avait emmené à la

On comprend qu'il existe une hiérarchie entre des domestiques de qualité si diverse. Dans les grandes maisons, il y a plusieurs tables; le gentilhomme et l'écuyer ne mangent pas avec les valets et les femmes de chambre; ceux-ci, avec les marmitons et les relaveuses. Ils sont cependant les commensaux de la maison, comme les personnes qui ont une charge de domestique à la cour se qualifient de commensaux de Sa Majesté. C'est à la première table, présidée par le gentilhomme, que l'on reçoit les bourgeois, les gens d'affaires, les hommes que leur rang ou leur naissance ne permet pas de faire asseoir à la table du prince ou du grand seigneur. Chez le duc de Penthièvre, ceux qui dînaient avec son premier gentilhomme, étaient admis seulement à prendre le café avec le prince[1]. A cette table étaient reçus les aumôniers, les précepteurs, les gouverneurs[2], qui se distinguaient des autres domestiques par leur éducation et leur mission plus élevée, quoique, en quête de

guerre en Italie vingt-quatre pages, avec « l'équipage le plus parant » : ils étaient en livrée neuve, « vêtus de bleu, avec des prepoins de satin isabelle, bordés de livrée, avec la chausse bleue, ce qui étoit magnifique. » (*Mémoire historique de la vie d'un fantassin de vingt-cinq ans de service,* 1711, p. 35.)

[1] Comte Beugnot, *Mémoires,* I, 77.

[2] Ceux-ci accompagnaient leur élève à la guerre. Saint-Simon est suivi à la guerre par son gouverneur et un écuyer de sa mère. (*Mémoires,* éd. A. de Boislisle, I,259.) Le précepteur du marquis de Grignan, ancien oratorien, combat à ses côtés à la bataille de Philipsbourg. (G. Masson, *le Marquis de Grignan*, p. 64.)

place, ils se fissent inscrire, comme les autres, dans les bureaux de placement pour domestiques. Les valets de chambre, le maître d'hôtel, le chef, avaient leur table particulière à l'office, et Manon Phlipon, qui fut plus tard Mme Roland, eut la mortification d'y être conviée, un jour qu'elle avait fait avec sa mère une visite à la mère d'un fermier général, Mme Penault, qui se piquait d'avoir une maison tenue sur un grand pied [1].

Dans ces maisons, les fonctions de la domesticité sont partagées entre les nombreux serviteurs qui ont chacun leurs attributions spéciales. On rit beaucoup de maître Jacques qui demande à Harpagon si c'est à son cocher ou à son cuisinier qu'il désire parler, et qui change de costume, selon qu'il est question de l'un ou de l'autre. Un des domestiques de Mme de Sévigné refuse de faner, « parce qu'il n'est pas entré à son service pour cela et que ce n'est pas son métier [2] ». Tous ont un rôle tracé d'avance. Le gentilhomme dirige toute la maison au nom de son maître ; l'écuyer a la haute main sur l'écurie ; les valets de chambre, le maître d'hôtel, le chef, ont, comme eux, des auxiliaires et des subordonnés. Chez l'abbé Colbert de Villacerf, le chef de cuisine a sous ses ordres un rôtisseur, un garçon de cuisine, une boulangère ; le cocher commande au postillon et au palefrenier ; le maître d'hôtel et le premier valet de chambre dirigent quatre

[1] Mme Roland, *Mémoires*, p. 77.
[2] Lettre de Mme de Sévigné, du 22 juillet 1671.

laquais et deux frotteurs, sans compter les nombreux valets attachés au château, où réside l'abbé pendant l'été, et à la basse-cour, qui dépend du château [1].

Le maître d'hôtel est une sorte de personnage avec lequel on compte, qu'on se dispute et que l'amour-propre peut pousser aux dernières extrémités, comme nous l'apprend la fin tragique de Vatel. Il porte l'épée, s'habille en gentilhomme et a la conscience de sa valeur : il a même un valet attaché à sa personne. S'il appartient à la maison d'un haut personnage, les amis de son maître signent à son contrat de mariage, comme il arriva, en 1701, au chef d'office du chancelier de Pontchartrain [2]. On le traite avec une considération qui peut être justifiée. Lorsque le duc de Choiseul fut disgracié, il dit à son maître d'hôtel, Lesueur, qu'il allait réformer sa maison et qu'il n'aurait pas besoin d'un homme dont le talent ne devait pas être enseveli à la campagne. Lesueur répondit immédiatement : « Cependant, Monsieur le duc, il vous faut, du moins, un marmiton, et je vous demande la préférence [3]. »

[1] Un portier, une servante de la conciergerie, deux jardiniers, un vigneron, un vacher (30[l] de gages), un dindonnier (15[l]), trois filles de basse-cour (de 36 à 39[l] de gages). État de ce qui est dû aux domestiques de l'abbé de Villacerf, 1731. Arch. jud. de l'Aube, n° 1172.

[2] Contrat de mariage de Nicolas Bertrand, auquel signent le maréchal de Vauban, le chancelier, M[mes] de Maupeou et de la Rochefoucauld. (*Revue des autographes,* XIX[e] année, p. 17.)

[3] Dutens, *Mémoires d'un voyageur qui se repose,* II, 108, 109. — Voyez aussi dans les *Mémoires* de M[me] de Genlis (II,147), les senti-

Un maître d'hôtel a pris soin de nous raconter son histoire. C'est Audiger, l'auteur d'un livre curieux, intitulé : *la Maison réglée*, où il enseigne la tenue d'une grande maison, ainsi que l'art de faire les liqueurs. « Adonné dès l'enfance à l'office, » Audiger avait suivi à l'étranger plusieurs personnes de qualité; au moment de quitter l'Italie en 1660, il eut l'idée d'acheter à Gênes des petits pois et des roses; il les emballa de manière à en conserver la fraîcheur, et aussitôt arrivé à Paris, il obtint la faveur de les présenter au roi. Le roi en fut charmé, et lui promit le privilège exclusif de fabricant de liqueurs à la mode d'Italie. Mais des intrigues d'antichambre ayant empêché l'exécution des promesses royales, Audiger entra comme faiseur de liqueurs, puis comme chef d'office, chez la comtesse de Soissons. Il en sortit pour s'engager dans un régiment de cavalerie, et à la suite de plusieurs campagnes, devint lieutenant d'infanterie. Sa vocation ne paraît pas avoir été bien robuste; car il céda sa lieutenance à l'un de ses parents, et revint à ses premières occupations. On le trouve successivement chef d'office chez le président de Maisons, chez Colbert, chez le duc de Beauvilliers. Il y amassa assez d'argent pour ouvrir une boutique de limonadier sur la place du Palais-Royal. Fournisseur du roi, appelé par les

ments affectueux et délicats que lui témoigne le maître d'hôtel Milot.

princes et par le prévôt des marchands pour faire les boissons glacées que l'on servait dans leurs fêtes, Audiger était désormais un marchand renommé, qui tenait sa place et son rang parmi les bourgeois de Paris [1].

Le valet de chambre a un rôle moins en vue et des gages moins élevés que le maître d'hôtel; mais il a souvent plus d'influence dans la maison, parce qu'il est attaché à la personne du maître, qu'il pénètre dans son intimité et qu'il peut être le confident de ses affaires et de ses secrets. Il lui sert parfois de secrétaire, et Voltaire lui-même eut plusieurs valets de chambre pour secrétaires [2]. Commissionnaire adroit et discret, il est chargé de la garde-robe et de tous les soins de la toilette. On veut qu'il sache même coudre, en cas de besoin, qu'il tienne les habits du seigneur propres et nets, qu'il fasse bien son lit et sa chambre [3]. Il est à remarquer que la vie intérieure des nobles et des bourgeois d'autrefois comportait plus de besoins que celle de nos contemporains. Il était d'usage pour un homme de se faire habiller par son valet; sous Henri IV, on pourrait signaler un vieux marchand de province, qui se fait coucher par sa servante [4]. La mode des perruques et de la poudre

[1] *La Maison réglée,* p. 165 à 186.
[2] Nicolardot, *Ménage et finances de Voltaire*, p. 174, 175.
[3] *La Maison réglée,* p. 30.
[4] Je laisse à ma servante... qui fait ma chambre et qui me couche, une

entraînait une sujétion quotidienne, et le talent d'un coiffeur était souvent exigé chez un valet de chambre, même chez l'unique domestique d'un bourgeois. Le graveur Wille raconte qu'il prend un nouveau domestique, gros et gras, à qui il donne 120 liv. de gages et qu'il habille. « S'il eût su m'accommoder les cheveux, ajoute-t-il, il aurait eu 150 liv. [1]. » On trouve parfois, dans les journaux de province de la seconde moitié du dix-huitième siècle, des demandes de valets qui puissent friser, raser, coiffer. C'est ainsi qu'un seigneur demeurant à la campagne voudrait, en 1784, « trouver un domestique sachant raser et peigner une perruque. Il promet 50 écus de gages, l'habit de livrée aux jours de représentation, l'habit bourgeois le reste du temps [2] ».

Dans les grandes maisons, certains valets de chambre ont des attributions particulières ; l'un est chirurgien, l'autre est tapissier [3]. Il faut souvent, pour être valet de chambre, des connaissances spéciales que l'on ne demande pas à un laquais. Les fonctions subalternes de celui-ci ne sont point déterminées. Il cire

robe de drap noir... (Testament de Nicolas Dare, *Mémoires et livre de famille* publiés par M. de Barbercy.)

[1] J. G. Wille, *Mémoires et Journal*, II, 131. — Marmontel payait son barbier 6[l] par mois. (*Mémoires*, éd. Barrière, p. 118.)

[2] Charles de Ribbe, *Un journal à Aix*, p. 16. — *La publicité à Troyes il y a cent ans*, p. 8.

[3] Liquidation de la succession de l'abbé de Villacerf. Arch. jud. de l'Aube, nº 1172.

les souliers, fait les courses, porte les lettres, les flambeaux et les plats [1]; il escorte le maître et monte derrière les voitures; il figure dans les antichambres. Chez les grands seigneurs, il a surtout un rôle d'apparat.

En effet, tandis que le mot de valet désigne un homme de service, le mot de laquais s'applique à un « homme de suite ». « Voilà pourquoi, dit-on, il est plus honorable d'avoir un laquais que d'avoir un valet, et qu'on dit que le laquais ne déroge point à sa noblesse, au lieu que le valet de chambre y déroge; quoique la qualité et l'office de celui-ci sont au-dessus de l'autre [2]. » Le nom de laquais avait désigné des soldats au quinzième siècle, et plus tard, en voyage particulièrement, les nobles se faisaient suivre par des laquais armés. Si l'on fut obligé, à diverses reprises, d'interdire à ces derniers l'usage des armes, dont ils abusaient [3], il fut toujours de bon ton de se faire accompagner par des laquais. Les grandes dames ne peuvent se montrer dans les rues sans en avoir plusieurs à leur suite [4]. Les bourgeoises

[1] *La Maison réglée,* p. 69, 70.

[2] *Dictionnaire de Trévoux*, au mot Valet. — Un cocher, qui devient valet de chambre considère sa situation comme beaucoup meilleure. (Comte de Caylus, *Histoire de Guillaume, cocher. Contes et facéties,* éd. 1885, p. 74.)

[3] Ord, de 1655, 1665, 1778, 1779, 1782. *Anc. lois françaises,* XVII, 315; XVIII, 55; XXV, 448; XXVI, 94, etc.

[4] Boursault, *Lettres nouvelles,* 1697, p. 123.

elles-mêmes, si elles en ont un, se font suivre à l'église par lui, lui font porter le sac et le carreau, et soutenir la queue de leur robe [1]. Les gens de qualité et les riches magistrats en ont trois ou quatre, debout et pressés derrière leur carrosse [2]. Plus on en a, plus il semble qu'on soit puissant et considéré. Pascal disait : « Il a quatre laquais, et je n'en ai qu'un. C'est à moi à céder, et je suis un sot si je conteste [3]. »

Aussi, comme on se plaît à les montrer, on s'attache à leurs qualités extérieures. Tantôt on les veut grands, tantôt petits, tantôt d'une taille médiocre. « Je vous promets un laquais fort grand, écrit Mme de Maintenon à sa belle-sœur ; les petits ne valent rien [4]. » A d'autres époques, la mode veut qu'on ait des pages ; rien n'est plus élégant que d'avoir un Maure, un négrillon, un chasseur ou un heiduque [5]. En province même, on tient à « une jolie figure », et un domestique, qui veut se placer, fait annoncer dans les *affiches* qu'il a « une physionomie très intéressante [6] ». Il faut que les laquais portent bien la livrée, qui est aux armes et aux couleurs de la maison, et qui fut souvent d'un tel luxe qu'on essaya d'y remédier

[1] *L'État de servitude ou Misère des domestiques*, p. 14.
[2] Saint-Foix, *Essais sur Paris*, IV, 28.
[3] *Pensées*, éd. E. Havet, p. 64.
[4] *Lettres*, éd. de la Beaumelle, I, 169.
[5] *Lettres sur les Anglois et les François* (par de Muralt), 1725, p. 281. — *Anc. lois françaises*, XXVI, 94.
[6] Charles de Ribbe, *Un Journal à Aix*, p. 15, 16.

par des lois somptuaires[1]. On n'y réussit pas. Un Anglais déclarait, sous Louis XV, que les valets des grands seigneurs étaient vêtus avec une telle magnificence, qu'il était difficile de les distinguer des maîtres [2]. Le marquis de Mirabeau n'était pas moins choqué de les voir habillés comme des comédiens [3]. Mercier dit aussi que les laquais du dernier ton ont des dentelles et deux montres comme leurs maîtres[4]. « Tel valet, dit-on à la même époque, est habillé de ce qui faisait la parure d'un seigneur, il n'y a pas un siècle[5]; » et un président de province s'écriait : « J'aimerais bien mieux que mes domestiques ne fussent pas si élégants et fussent plus sages et plus raisonnables [6]. »

Fiers de leur costume éclatant, souvent fiers d'appartenir à un homme de qualité [7], les laquais, dans les grandes villes, passent pour les fats les plus impertinents de la création [8]. On dit qu'à Paris ils sont

[1] Ord. de 1549, 1561, 1583, 1613, 1634, 1639, 1644, 1660, etc. Les ordonnances de Louis XIII et de Louis XIV interdisent de faire porter aux pages, laquais, cochers, des vêtements de soie ou bandés de velours et de satin. (Delamare, *Traité de la Police,* 1729, I, 370 et suiv.)

[2] Sacheverell Stevens, p. 65.

[3] *L'Ami des hommes,* I, 241.

[4] *Tableau de Paris,* I, 321, 322.

[5] *Mon oisiveté* (par Remi), 1779, p. 160.

[6] Cte Ed. de Barthélemy, *Une Ville de province au dix-huitième siècle. Revue de Champagne,* XII, 372.

[7] La Bruyère, I, 349.

[8] Sacheverell Stevens, p. 65. — Mercier, I, 321.

plus de 100,000 capables de toutes sortes d'emportements[1]. » Turbulents et insolents, ils encombrent les antichambres, jouant au lansquenet et au brelan, en attendant leurs maîtres; ils font du désordre à la porte des théâtres, dans les salles des Pas perdus, où ils insultent les plaideurs et les avocats[2]. Sous Louis XVI, ils empruntent le nom de leur maître[3]; non contents de se vêtir comme lui, ils prennent ses mœurs, ses gestes, ses manières. Un d'eux même, le valet de chambre du duc de Valentinois, est collectionneur; il est « curieux des moindres bagatelles élégantes », et il achète une tabatière d'or garnie de Saxe, que Fréron tenait de Piron, et qui valait bien huit louis[4]. Mais ils ont beau s'efforcer de singer les gentilshommes, leur origine, leur éducation, finissent toujours par percer. « L'épée de M. le maître, les soins de M. le chef, remarque Mme Roland, en parlant des domestiques avec qui elle fut contrainte de dîner chez Mme Penault, ne pouvaient racheter chez eux la gaucherie des manières, l'embarras du langage et la trivialité des expressions. »

Les suivantes, les femmes de chambre, étaient

[1] *Lettre d'un Sicilien, Saint-Evremoniana,* p. 278.

[2] *Saint-Evremoniana*, p. 277. — Boursault, *Lettres nouvelles,* p. 285. — Ch. de Ribbe, *l'Ancien Barreau du Parlement de Provence,* p. 117. — De la Cuisine, *Hist. du Parlement de Bourgogne,* I, 112. — Jal, *Dictionnaire,* p. 409. — Mercier, I, 321.

[3] Nougaret, *Tableau mouvant de Paris,* 1787, II, 35.

[4] Maze-Sencier, *le Livre des collectionneurs,* p. 137.

souvent plus déliées et mieux élevées. Quelques-unes appartenaient à la petite noblesse ou à la bourgeoisie. La gouvernante de Michel de Marolles était une parente de sa famille, vieille demoiselle noble, « dont la douceur et les tendresses étaient pour lui, dans son enfance, une des plus précieuses choses du monde[1] ». A Paris, une demoiselle de chambre raconte que son père, qui était procureur, après avoir marié ses deux filles aînées, s'était trouvé à court de dot pour elle ; « occasion, dit-elle, qui a mû ma mère... à me donner la coiffe et le masque, pour servir de servante, et avoir la superintendance sur le pot... et la vaisselle d'argent[2] ». Plusieurs des soubrettes de Marivaux sont aussi des filles de procureur ou de procureur fiscal[3]. Les suivantes, les premières femmes de chambre, étaient plutôt des demoiselles de compagnie que des servantes. Souvent instruites et discrètes, elles vivent de la vie intime de leurs maîtresses, dont elles peuvent être les confidentes ; elles travaillent sous leur direction et dans leur appartement. Une d'elles, qui se qualifie de demoiselle, se présente en annonçant qu'elle « a mille petits talents qui peuvent plaire aux dames ». D'autres « se disent très adroites dans la couture blanche, savent coiffer, repasser, faire les modes, raccommoder les den-

[1] Michel de Marolles, *Mémoires*, éd. 1755, I, 13, 14.
[2] *Les Caquets de l'accouchée*, éd. Janet, p. 15.
[3] Larroumet, *Marivaux*, p. 233.

telles, blanchir les blondes et les bas de soie [1]. » Presque toutes s'habillent « des dépouilles encore fraîches de leurs maîtresses, qui prêtaient, dit Mme Roland, à leur parure une richesse que l'honnête bourgeoisie s'interdisait ». On en voyait dans les rues de Paris, portant des robes de soie et même quelques petits diamants [2]. Dans l'intérieur de la maison, on les traitait aussi avec plus de considération ; au dix-huitième siècle, le marquis de Mirabeau s'étonnait de voir qu'elles avaient toutes en particulier leur chambre, leur feu, leur lumière [3].

Femmes et valets de chambre se réunissent pour le repas à l'office ; ils y vivent à peu près comme les maîtres. Chez Mme Penault, le jeu suit le repas; le taux en est élevé ; c'est celui de la partie ordinaire de ces demoiselles, qui ne manquent pas de la faire chaque jour. « J'aperçus un nouveau monde, dit Mme Roland, dans lequel je vis la répétition des préjugés, des vices et des sottises d'un monde qui ne valait guère mieux. » Mais les domestiques de haute volée étaient l'exception, comme les grands seigneurs et les fermiers généraux étaient l'exception dans la nation. Ils participaient à l'éclat de la fortune de leurs maîtres et souvent à leurs vices. L'oisiveté relative, dans laquelle ils vivaient, était pour eux une

[1] Ch. de Ribbe, *Un Journal à Aix*, p. 16.
[2] Mercier, *Tableau de Paris*, V, 82.
[3] *L'Ami des hommes*, I, 49.

cause de démoralisation [1]. Espions et singes de leurs maîtres, on les accuse, lorsqu'ils les suivent à la campagne, d'y porter les vices des grandes villes [2]. Il faut se garder pourtant de juger par leur conduite de la moralité de tous les domestiques, de même qu'il ne faut pas juger de la moralité de la nation tout entière par celle de la noblesse et des classes supérieures qui résidaient à Paris et à Versailles.

A Paris même, les domestiques d'un grand seigneur sont tout différents de ceux d'un magistrat qui habite le Marais. Qu'un provincial se présente chez le grand seigneur, le suisse le toise avec impudence; on ricane dans la première antichambre; dans la seconde, des messieurs superbement vêtus examinent avec une sorte de dédain la tenue du visiteur. Rien de semblable au Marais. « Le bon portier, dès votre seconde visite, présente ses civilités; le laquais rebondi demande de vos nouvelles; le vieux valet de chambre se garde bien d'annoncer sans avoir auparavant montré de l'intérêt, en glissant : — Il y a bien longtemps que madame ne vous a vu; venez-vous aujourd'hui souper chez nous [3] ? » La bonhomie et la familiarité de l'ancien temps se conservaient dans les quartiers reculés de Paris comme en province.

Au-dessous des principaux domestiques se trouvent

[1] Cte Ed. de Barthélemy, *Revue de Champagne,* XII, 372.
[2] *Mon oisiveté,* 1779, p. 60.
[3] *Le Provincial à Paris* (par Dampmartin), 1790, p. 39, 40.

les serviteurs en sous-ordre, qui sont chargés des gros ouvrages et dont la condition, comme les gages, est tout à fait inférieure. Les frotteurs, les marmitons, les relaveuses, les palefreniers, n'apparaissent pas aux yeux du public; leur existence est humble et cachée comme leur situation. Ils ne voient que de loin le luxe auquel ils concourent, et sortis pour la plupart des rangs des paysans, ils ne s'élèvent point au-dessus de la condition de ceux-ci, à moins que leur intelligence, leur bonne mine ne les fassent distinguer du maître et ne les élèvent aux postes de cocher et de valet de chambre. En dehors de ces divers genres de serviteurs, il en était d'autres, dont la tâche était spéciale et pour ainsi dire accidentelle. Telles étaient les nourrices. On les prenait d'ordinaire à la campagne; on voulait non seulement qu'elles fussent de bonne constitution, mais « gaillardes et de bonne humeur, pour amuser et divertir l'enfant. Souvent on leur donnait une servante spéciale pour le bercer, et pour aller quérir toutes les choses dont elles pourraient avoir besoin[1]. » Les gages étaient peu élevés; la vie était très large dans les grandes maisons, et l'on ne regardait pas à donner des auxiliaires aux serviteurs, même, comme il arrivait parfois, pour aider quelques-uns d'entre eux à ne rien faire[2].

[1] *La Maison réglée,* p. 91, 92.

[2] En outre, chez les grands, les valets et les femmes de chambre ont eux-mêmes des valets de chambre et des laquais. (Mercier, XI, 277.)

III.

LES MAISONS BOURGEOISES.

Le luxe et le nombre des domestiques se rencontrent surtout dans la noblesse et la riche bourgeoisie, qui marche presque de pair avec elle. Les magistrats de province, qui ont carrosse et maison de campagne, ont assez souvent deux ou trois domestiques mâles, valet de chambre, cocher, petit laquais, et autant de femmes. En général, on a plus d'hommes à son service que de nos jours. On ne voyage guère sans un valet, et si l'on veut faire figure, il est nécessaire de prendre un laquais. Aussi à Paris, trouve-t-on à en louer à la journée, tous les matins, aux abords du palais. « On peut ainsi, dit-on, se donner à peu de frais l'air d'un homme à laquais[1]. »

Il ne peut être ici question des valets qui concourent à l'exercice d'une industrie, comme les garçons et les servantes d'auberges, dont la moralité, la tem-

[1] *Le Livre commode*, éd. Ed. Fournier, II, 49. — A Avignon, les valets à louer se tenaient sur le pont. (Tallemant des Réaux, *Historiettes*, I, 63.)

pérance et la tenue laissent souvent à désirer [1]; ni des commis marchands, des courtauds de boutiques, qui sont plutôt des auxiliaires de leurs maîtres ou des apprentis que des domestiques. Je dois me borner à parler de ceux qui sont attachés au service de la personne et de l'habitation privée. Ceux-là, dans la bourgeoisie, ont souvent un air sérieux que n'ont point les laquais; leur costume tend à se rapprocher de celui de leurs maîtres [2]; on voudrait même leur imposer un signe distinctif, qui permît de ne pas les confondre avec eux. En 1723, le garçon domestique des Ursulines de Saint-Denis porte l'épée sous son manteau de ratine bleue doublée de rouge [3].

Mais la plupart des bourgeois, astreints à une sévère économie, n'ont point d'hommes à leur service; ils n'ont que des servantes. Le véritable type de la domesticité bourgeoise, c'est la servante. Elle nous apparaît sous un costume simple, qui ne prétend pas au luxe comme celui des femmes de chambre de grande

[1] *La Maison réglée,* p. 145, 147. — Les servantes d'auberge avaient la réponse déliée et prompte. Mme Piozzi raconte qu'à Montreuil une d'elles s'étant plainte des manières de son coureur, elle voulut excuser celui-ci en disant : Il parle sur le haut ton, Mademoiselle, mais il a le cœur bon. — Oui-dà, répondit « la fille »; mais c'est le ton qui fait la chanson. (*Observations in a journey through France,* I, 8.)

[2] La première chose que je vis à Calais, le lendemain de mon arrivée, dit un Anglais, ce fut un domestique arrachant des pommes de terre, en perruque à bourse. (*Observations in a journey to Paris,* 1777, I, 126.)

[3] Vente des effets de Jean Cogne, en 1723. Arch. nationales, Z[2] 4120.

maison. Elle a souvent deux robes, l'une noire et l'autre grise[1]. Sa garde-robe était en rapport avec la modestie du costume bourgeois. Une marchande ou une procureuse aurait été offusquée si, comme à Londres, sa domestique avait été mise comme elle[2]. On défendait même, à Dijon, aux servantes de porter des cottes empesées et des souliers légers[3]. C'est à peine si on tolérait chez elles quelques simples bijoux, comme une croix et un travers d'or. Quand elles restaient longtemps dans une maison, elles pouvaient amasser beaucoup de nippes. La servante d'un maire de Troyes avait, en 1747, deux caisses de bois blanc remplies de vêtements et de linge. C'étaient des camisoles d'étamine du Mans, de coton ou de siamoise garnie de baleines; c'en était une de gros de Tours. Elle avait des jupes de calmande unie et rayée, ou de molleton. Le linge surtout était en grande quantité : vingt-deux chemises, trente cornettes, dix-huit bonnets en toile et mousseline et en partie garnis de dentelles, sans compter les mouchoirs de col en toile fine, en mousseline et en soie. Les jours de fête, elle portait des souliers de castor gris ou des mules cirées, et une croix d'argent enchâssée de pierres de cristal. Les jours ordinaires elle n'a qu'une croix de cuivre doré.

[1] Colletet, *le Tracas de Paris,* chapitre intitulé : Une servante à qui une larronnesse a volé son paquet.
[2] Grosley, *Londres,* I, 134.
[3] *Inv. des Archives de Dijon,* B. 248.

Détail caractéristique et particulier à l'époque : la servante du maire de Troyes prise, comme l'attestent les mouchoirs de poche à tabac que contient sa malle[1].

La même simplicité, qui n'a rien de commun avec la misère, prévaut chez la plupart des servantes de province. Dans leur garde-robe, le linge l'emporte toujours en quantité sur les vêtements[2]; indice d'une certaine recherche de propreté. On trouve parfois des costumes de couleur voyante, comme la cotte et la chemisette orange d'une servante de curé, en 1651 ; une autre, attachée à un Hôtel-Dieu, un siècle plus tard, a quelques bijoux d'or[3]; un autre, au service d'un marchand, sous Henri IV, possède un clavier d'argent, qui, destiné à porter des clefs, atteste la confiance que ses maîtres lui témoignent. Leur élégance varie suivant les temps et les pays. On nous les mon-

[1] Inventaire de Marguerite Toussaint, servante de M. Rémond, 1747. Arch. judiciaires de l'Aube, n° 1166. C'était la sœur d'un maître coutelier, chez lequel elle était allée mourir. Elle avait quelques meubles, entre autres un lit et un traversin de plumes et une paire de poches, contenant 36[l] en argent.

[2]
Madame, dit-on, tient à ce qu'elle ait
De beau linge et de belles manches
Pour les festes et les dimanches
Afin de la suivre en tout lieu
En visite, ou pour prier Dieu.

(Colletet, *le Tracas de Paris. Paris ridicule et burlesque,* p. 277.)

[3] Arch. judiciaires de l'Aube, n[os] 1145, 1107, etc.

tre, à Strasbourg, balayant le devant des maisons, en nattes bien poudrées ou en cheveux noirs. « Un juste tout blanc, ou d'une couleur foncée et tranchante sur celle du jupon toujours un peu court, les rend lestes à l'œil comme elles le sont à l'ouvrage[1]. »

On se plaît surtout à se les figurer dans l'intérieur des maisons, diligentes, laborieuses et dévouées. On se les représente aussi volontiers, d'après d'anciennes traditions, s'attachant aux maîtres, élevant les enfants et conservant avec eux, lorsqu'ils ont grandi, une sorte de familiarité affectueuse et grondeuse. Vieilles filles pour la plupart, elles les aimaient d'une manière d'autant plus exclusive qu'elles n'avaient jamais eu d'autres affections sérieuses. Animées d'une piété sincère, elles étaient généralement ignorantes, bien qu'une d'entre elles, la servante janséniste de la famille de Royer-Collard, ait laissé une bibliothèque de sept cents volumes[2]. Auxiliaires assidues de la mère et du père de famille, quelques-unes acquéraient une sorte d'autorité domestique[3], quelque peu triviale dans ses manifestations, mais à laquelle on finissait

[1] *Soirées helvétiennes, alsaciennes et francomtoises,* p. 62.

[2] Philippe, *Royer-Collard,* p. 213 et suiv. — La servante du maire de Troyes a quatorze volumes de piété et quatre petits tableaux. Le domestique des Ursulines de Saint-Denis a aussi pour 25 fr. de livres et huit tableaux à cadre de bois.

[3] La bonne, qui éleva Lareveillère-Lepeaux, son frère et sa sœur, les appela toujours mes enfants, même après leur mariage. Elle mourut chez sa sœur. (Lareveillère, *Mémoires,* I, 6.)

par se soumettre, parce qu'elle s'appuyait sur le bon sens et sur le dévouement.

C'est là le meilleur type de la servante bourgeoise, telle qu'on la trouve dans les comédies de Molière, telle surtout qu'on la rencontre dans la réalité. C'est la servante de Malherbe et celle de Molière lui-même, qui donne son avis à son maître sur ses écrits; c'est la servante de Voltaire, Barbara, qui aurait été souvent consultée par lui[1]; c'est la servante de la grand'-mère de Collin d'Harleville, qui s'effraye de le voir composer une comédie, qui la regarde comme une œuvre du démon et qui voudrait qu'on la brûlât[2]. Un des types les mieux tracés de ce genre de servante est celui d'Élisabeth Noël, qui avait élevé Grosley. Entrée à l'âge de quinze ans au service de sa trisaïeule, elle était passée successivement à celui de sa bisaïeule et de son aïeule, à raison de 10 écus de gages par an; elle connaissait toutes les affaires de la maison, dont elle ne cessait de prendre les intérêts. Le père et le grand-père de Grosley étaient avocats; en leur absence, elle donnait des consultations aux paysans, elle s'occupait des vignes et des terres que ses maîtres possédaient aux environs, et réglait, au besoin, les contestations avec les vignerons et les fermiers. Son intelligence était remarquable; elle n'avait reçu au-

[1] Taschereau, *Vie de Molière*, p. 97.
[2] E. de Goncourt, *Portraits intimes du XVIII[e] siècle*, p. 402.

cune instruction, mais elle calculait parfaitement sur les doigts; elle savait par cœur des fragments de Corneille et de Malherbe qu'elle avait entendu lire à ses maîtres, lorsque, dans les longues soirées d'hiver, elle filait silencieusement sa quenouille, dans la pièce où la famille était réunie. Ce fut elle qui commença l'éducation de Grosley : sans savoir lire elle-même, elle lui apprit à lire; elle lui faisait recommencer chaque phrase dans une bible à images, jusqu'à ce qu'elle en eût saisi le sens; si la phrase était incompréhensible, elle en concluait que la lecture était défectueuse. Lorsque Grosley suivit les cours du collège, elle le faisait lever à six heures du matin, elle le forçait d'étudier pendant un temps déterminé et ne le laissait libre que lorsque ses devoirs étaient terminés. Plus tard, Grosley, travaillant au coin du feu de la cuisine, avec ses amis, aux mémoires facétieux de l'académie de Troyes, ne dédaignait point les conseils d'Élisabeth Noël, qui lui suggéra même quelques passages de ces mémoires où le vieux sel gaulois pétille[1].

Les réunions de famille au coin du feu de la cuisine expliquent comment la familiarité naissait entre maîtres et serviteurs dans la vie bourgeoise d'autrefois. La modicité des revenus imposait une stricte économie; on n'avait qu'un foyer, et la servante, appelée

[1] *Vie de M. Grosley écrite en partie par lui-même*, 1787, p. 11 à 17.

à veiller avec ses maîtres au coin du feu, était initiée à leurs conversations, à leurs lectures, sentait se développer son intelligence en les écoutant, devenait la confidente de leurs affaires, et tout en étant dépourvue d'instruction première, apportait dans les conseils de la famille les lumières du bon sens avivé par l'esprit pratique.

Elle en abusait parfois; elle avait le verbe un peu trop haut et ne ménageait pas toujours les vérités à ses maîtres. Elle leur faisait payer sa fidélité par son humeur et ses exigences; elle finissait par se croire tout à fait chez elle. La servante d'un avocat d'Aix installe, en temps de peste, toute sa famille dans sa cuisine. « Il faut souffrir, écrit l'avocat, d'une servante de quarante ans de service[1]. » On s'impatiente, mais on se résigne. « Mon Dieu, mon fils, dit Béline au Malade imaginaire, en parlant de Toinette, il n'y a pas de serviteurs et de servantes qui n'aient leurs défauts. Celle-ci est adroite, soigneuse, diligente et surtout fidèle, et vous savez qu'il faut maintenant de grandes précautions pour les gens que l'on prend[2]. »

Cette observation de Béline montre que la diligence et la fidélité n'étaient pas plus faciles à rencontrer de son temps que du nôtre. Ce qui a moins changé encore, ce sont les défauts inhérents au caractère.

[1] Charles de Ribbe, *l'Ancien Barreau du parlement de Provence*, p. 75.

[2] *Le Malade imaginaire*, acte I, scène VI.

N'est-ce pas une conversation toujours vraie que ce dialogue entre une servante et la femme d'un fournisseur, telle que la rapporte Audiger en 1692?

« Ah! ma fille, dit la femme du marchand, vous « êtes donc à présent chez monsieur ou madame « une telle?

— Oui, Madame, répond la servante.

— Y a-t-il longtemps que vous y êtes? reprend « l'autre.

— Non, Madame.

— Vraiment, ils en changent souvent. Quelles « gens sont-ce? Que font-ils? Comment vivent-ils? Ils « sont donc bien difficiles, puisqu'ils changent si sou- « vent. »

« Alors la servante entre tout à fait en matière et dit de son maître et de sa maîtresse tout ce qu'elle sait et tout ce qu'elle ne sait pas. Pendant qu'une femme de marchand l'amuse et l'entretient ainsi, le boucher lui donne la plus mauvaise viande; le boulanger, le pain le plus mal fait et de moindre débit; l'épicier, l'huile la plus mauvaise; le chandelier, la chandelle la plus coulante; la fruitière, les herbes et les légumes les plus vieilles et les plus pourries; ainsi que des autres choses, et c'est par là que tout se vend et que rien ne reste à Paris... » Et quand on lui reproche le temps qu'elle a perdu à caqueter, la servante ne manque pas de répondre qu'il faut attendre quatre heures avant de pouvoir acheter ce qu'on demande.

Insiste-t-on, elle crie plus haut que sa maîtresse et lui met le marché à la main, en lui disant qu'elle veut s'en aller. D'autres servantes « rudes pour les enfants, les détournent de raconter à leurs parents qu'elles ont reçu la visite de leurs amoureux; et plus tard, elles trahissent la confiance des parents en favorisant les amourettes que les filles de maisons se sont mises en tête [1]. »

Beaucoup trompaient aussi leurs maîtres sur les acquisitions quotidiennes qu'elles faisaient au marché, et recueillaient ainsi de nombreux profits. Berthod, dans son *Paris burlesque*, nous montre une servante dictant à un écrivain public un compte de ménage, où le prix des denrées est singulièrement exagéré. On appelait ce genre de fraude « ferrer la mule. » Le *Tracas de Paris*, de Colletet, nous apprend que dès 1665, le mot comme l'usage de l'anse du panier existait comme de nos jours [2]. Nous en trouvons surtout la preuve dans une curieuse pièce de vers, publiée en 1705, sous le titre de la *Maltôte des cuisinières*. Les maîtresses de maison avaient beau être défiantes et minutieuses; elles faisaient en vain peser chez elle ce qui avait été acheté; elles comptaient avec soin jusqu'à l'emploi d'un denier; elles allaient même au mar-

[1] *La Maison réglée*, p. 138 à 141.

[2] *Paris ridicule et burlesque*, recueil publié par Paul Lacroix. Berthod, *la Ville de Paris en vers burlesques*, p. 169 à 171. — Colletet, *le Tracas de Paris*, p. 575.

ché surveiller leur cuisinière au moment où celle-ci y pensait le moins ; rien n'y faisait ; nombreuses encore étaient les servantes,

> Qui pour soutenir l'éclat de leurs atours,
> Sur l'anse du panier faisaient d'habiles tours.

L'usage des étrennes et du sol pour livre existait déjà. Un domestique, qui avait été au service avec Damiens, recevait 6 livres d'étrennes d'un marchand de bas [1]. En 1692, une cuisinière intelligente devait s'en faire donner à Pâques, à la Saint-Martin, comme au 1er janvier. Que de conseils perfides, mais basés sur l'expérience, une servante rouée peut donner à une débutante pour escroquer ses maîtres : se plaindre d'avoir perdu son argent, écrire un 8 au lieu d'un 3 sur le compte, se récrier toujours sur la grande cherté, brûler beaucoup de bois, pour avoir plus de cendre, grapiller sur tout ; « gagner sur un balai, sur du lard, sur du chou ; » sur de la salade surtout, dont on mange tous les jours chez certaines personnes. C'est ainsi qu'on arrive à faire de belles économies ; c'est ainsi que la cuisinière, qui se donne en exemple, a mis rapidement de côté 3,000 écus qu'elle a placés sur les cinq grosses fermes, tandis que son mari, qui est cocher, gagne de son côté sur le foin et la paille que doivent consommer les chevaux [2].

[1] *Pièces originales du procès de Damiens,* p. 97.
[2] Fournier, *Variétés historiques et littéraires,* V, 243 à 257.

Ce portrait satirique s'applique surtout à Paris, où les cuisinières ont le plus mauvais renom[1]; il est vrai, à la condition de ne pas être généralisé. S'il ne faut pas prêter aux domestiques toutes les vertus d'un prétendu âge d'or, il faut encore moins les gratifier de tous les vices d'une civilisation corrompue. La moralité du serviteur dépend beaucoup de celle du maître. Dans la noblesse de cour, chez les hommes de finance, où le plaisir et le gain formaient les seules règles de la conduite, il était naturel qu'il y eût des valets débauchés et cupides. Au milieu des classes inférieures de Paris, il était vraisemblable qu'il y eût des servantes infidèles et légères. Dans la petite bourgeoise de province, économe régulière et sévère dans ses mœurs comme dans ses principes, la domesticité conservait souvent un caractère d'honnêteté et de dévouement, plus difficile à rencontrer dans les grandes villes.

[1] Des Essarts, en 1787, parle très sévèrement des cuisinières de Paris. « Cette classe est peut-être la plus dangereuse par les effets que produisent ses vices et ses crimes. Il n'en est pas qui soit plus familiarisée avec le vol, le mensonge et la débauche. (*Dictionnaire de la police,* III, 469.)

IV.

LES RAPPORTS AVEC LES MAITRES.

A toutes les époques, on a loué et regretté les coutumes anciennes. On tenait, il y a cent ans, le même langage que de nos jours. « Autrefois, disait Mercier sous Louis XVI, les domestiques faisaient partie de la famille... les maîtres étaient mieux servis et pouvaient compter sur une fidélité bien rare aujourd'hui... aujourd'hui, ils passent de maison en maison, indifférents à quels maîtres ils appartiennent... autrefois, leur vie était dure et frugale; mais on les comptait pour quelque chose, et le domestique mourait de vieillesse à côté de son maître [1]. »

Il faut bien remarquer que les domestiques qui meurent de vieillesse appartiennent à des générations antérieures à celles qui parlent d'eux, et qu'ils doivent être regardés par conséquent comme appartenant à un autre temps. Pour beaucoup, la domesticité n'est pas

[1] *Tableau de Paris,* I, 97, 98. — La même opinion se retrouve dans un écrit de F. Pérennès, intitulé *la Domesticité avant et depuis* 1789, *ou Discours sur cette question : Comparer les rapports actuels des domestiques et des maîtres avec ce qu'ils étaient avant la révolution...* couronné par l'Académie de Besançon, 1844. — C'est un éloge banal, et sans preuves à l'appui, de ce qui existait avant la révolution.

une carrière définitive; c'est une sorte d'apprentissage à la vie, un passage qui mène de la dernière classe de la société à une condition meilleure, une occupation de quelques années où l'on amasse un pécule pour s'établir. Si l'on peut citer alors comme aujourd'hui d'anciens serviteurs qui s'attachent étroitement à la famille du maître, y vieillissent et y meurent, combien aussi rencontrera-t-on de plaintes sur l'inconstance et les changements fréquents de domestiques! On les chasse, pour employer le terme de l'époque, avec autant de facilité qu'ils donnent leur congé. Mercier nous montre les servantes de Paris « accoutumées à faire leurs paquets, passant de maison en maison, en baptisant du nom de *baraque* toutes celles dont la cuisine est maigre et surveillée de trop près [1]. » Au milieu du dix-huitième siècle, nous trouvons d'autres preuves que beaucoup de domestiques ne restent que quelques mois dans la même maison [2]. Des bourgeois en changent deux ou trois fois par an. Un avocat de Riom en prend successivement six en quatre ans; s'il en garde un deux ans, les autres restent chez lui à peine quelques mois [3].

[1] *Tableau de Paris,* IX, 157.

[2] *Pièces originales du procès de Damiens,* 1757, p. 107. — Mme de Verneuil, chez qui Damiens était en service, s'avisait de tirer des horoscopes à ses gens; elle renvoya Damiens, parce qu'elle avait lu dans sa main qu'il serait un jour roué.

[3] Cayer pour compter avec mes domestiques pour leurs gages, 1787-1792, communiqué par M. Paul Le Blanc.

Les domestiques fidèles et dévoués se rencontrent pourtant assez fréquemment dans les familles où se perpétuent les anciennes traditions. Non seulement, ils ne demandaient pas qu'on augmentât leurs gages, mais ils prêtaient au besoin de l'argent à leurs maîtres[1]. Comme nous l'avons vu pour la servante de Grosley, ils avaient pour les enfants de la maison, qu'ils avaient vus naître, des sentiments d'une affection toute spéciale, où la tendresse se mêlait au respect. Les enfants, dans beaucoup de maisons, étaient confiés, jusqu'à un certain âge, aux femmes de chambre, qui trop souvent leur remplissaient la tête de ridicules histoires de revenants[2]. On attachait parfois aux garçons des serviteurs de confiance, qui les accompagnaient dans leurs études et dans leurs plaisirs, les conduisant au collège et les suivant à la chasse. C'est un agréable tableau d'après nature que nous trace le chevalier de Bonnard, lorsqu'il nous montre le jeune officier, revenant, après une longue absence, dans sa famille. Après les premiers embrassements,

Arrive le valet fidèle
Qui prit soin de ses premiers ans :
Le rire en ses yeux étincelle;
Il hâte ses pas chancelants :

[1] Dû à Martine, servante, pour argent presté, 6[l]. (Inv. d'un maître parcheminier)... à Nicole Melinot, servante domestique, pour ses gages qu'argent presté... 104[l]. (Arch. jud. de l'Aube.)

[2] Cardinal de Bernis, *Mémoires,* I, 9. — M[me] de Genlis, *Mémoires,* I, 52. — Masson, *le Marquis de Grignan,* p. 33.

« Quoi, c'est monsieur! que je le voie!
Qu'il est grand! qu'il était petit!
Béni soit Dieu qui le renvoie!
Qu'il est bien avec cet habit!
Ah! combien madame a de joie!
Combien j'en ai[1]!...

Il y a encore des serviteurs profondément dévoués, comme ce domestique d'un chevalier de Saint-Louis, qui allait mendier dans les rues de Paris, pour nourrir son maître réduit à la misère. Arrêté, interrogé, il est obligé de faire connaître la situation de ce dernier, qui était couché sur la paille dans une mansarde. Son zèle fut signalé au roi comme « une chose très rare, » et le roi fit donner au chevalier de Saint-Louis une pension, reversible sur la tête de son fidèle domestique. Il résulte de cette anecdote, racontée par Barbier en 1749[2], qu'à cette époque la grande fidélité était rare. Si l'on admet que le théâtre est jusqu'à un certain point le reflet de la société, il faut aussi remarquer qu'on n'y trouve pas, du temps de Louis XIV, le bon serviteur, le domestique modèle, que le théâtre moderne a souvent mis en scène. Si l'on en juge par les valets de Regnard, de Marivaux et surtout de Destouches, qui sont plus honnêtes que ceux de Molière, la moralité aurait plutôt gagné que perdu dans le

[1] *Épitre à un ami revenant de l'armée. Recueil amusant de voyages,* 1783, I, 284.
[2] *Journal,* IV, 403.

cours du dix-huitième siècle. Le domestique, attendrissant par son attachement, semble apparaître pour la première fois dans le *Dissipateur*, de Destouches, où l'on voit Pasquin apporter ses épargnes à son maître ruiné [1].

L'opinion publique n'est pas beaucoup plus favorable aux valets que le théâtre. Le qualificatif de laquais est regardé comme une épithète injurieuse :

> Un laquais en tout lieu passe pour un vaurien,
> Est raillé des méchants, haï des gens de bien;
> Fût-il de bonnes mœurs et d'honnête famille,
> Contre lui rebuté, on le croit mauvais drille.

On n'a point confiance en lui; s'il embrasse plus tard un métier, les femmes mêmes auront une certaine répugance pour sa livrée [2]. On dira : Menteur comme un laquais; on parlera de sa platitude et de sa lâcheté; on le traite volontiers de libertin; on croit difficilement à la régularité de ses mœurs. Dans un journal d'Aix, on demande « un valet qui soit fait au service et sage, s'il est possible ». [3] C'est une trouvaille qu'une bonne servante, dit-on à Paris, il faut la choisir sur quatre-vingt-dix sujets. Sur dix servantes, on prétend aussi que quatre sont des voleuses; on se défie d'elles à juste titre. La maîtresse de maison tient sous clé le vin, le sucre, l'eau-de-vie, les macarons,

[1] Larroumet, *Marivaux*, p. 228.
[2] *L'État de servitude ou Misère des domestiques*, p. 3.
[3] Ch. de Ribbe, *Un journal à Aix*, p. 15, 16.

l'huile et les confitures [1]. — Voler, c'est une action infâme, c'est un péché de laquais, dit un père de l'Oratoire à un élève de Juilly, qui se confessait d'avoir volé [2]. Les lois pourtant étaient rigoureuses pour les vols domestiques. On connaît l'histoire de la servante de Palaiseau condamnée à être pendue, à la suite de la disparition d'un couvert d'argent enlevé par une pie. La peine était, il est vrai, souvent commuée ; le bannissement pouvait être substitué à la potence, comme pour une servante de Troyes, qui fut chassée de la ville en 1680, après avoir été fouettée dans toutes les rues, nus-pieds, tête nue et la corde au cou [3]. On cherchait aussi à prévenir les vols par la crainte de la répression. Un conseiller au parlement de Metz ne manquait pas d'envoyer ses laquais aux exécutions criminelles, très fréquentes à cette époque, en leur disant : « Allez à la leçon [4] ! »

Sans doute, les valets qui volent le linge ou les bijoux, qui forcent le secrétaire de leur maître pour y prendre de l'argent, forment l'exception, quoiqu'ils soient peut-être un peu plus nombreux que de nos jours [5]. Le souci de la moralité est une grande

[1] Mercier, *Tableau de Paris*, X, 243; III, 254.
[2] Arnaud, *Souvenirs d'un sexagénaire*, 1883, I, 48.
[3] Manuscrits de Sémilliard, III, 326.
[4] *Ménagiana*, I, 281.
[5] *Journal de Samuel Robert*, publié par Tortat, p. 73. — Arch. jud. de l'Aube, n° 1171, etc. — Les vols domestiques sont devenus très nombreux et presque tous impunis. (Mercier, VIII, 121.)

préoccupation pour les maîtres. Il existe à Paris des bureaux d'adresse, où les domestiques sans place sont tenus de se faire enregistrer, où l'on fait arrêter ceux qui sont soupçonnés de vol[1]. On prend le plus de renseignements possibles ; on voudrait trouver la perfection, et l'on demande souvent beaucoup pour obtenir peu. « Aux qualités qu'on exige chez un domestique, disait Figaro au comte Almaviva, Votre Excellence connaît-elle beaucoup de maîtres qui fussent dignes d'être valets[2] ? »

Le choix d'une servante était surtout une grande affaire pour la petite bourgeoise. Elle y attachait plus d'importance qu'un grand seigneur au recrutement de ses trente-six valets. Que de trésors de diplomatie elle dépensait pour avoir des renseignements exacts, que de procédés ingénieux pour arriver à bien connaître le caractère ! La femme d'un notaire de petite ville ne prenait jamais une servante, sans l'avoir fait déjeuner devant elle. C'était une épreuve décisive. Si la fille se prélassait et mangeait lentement, elle était jugée : c'était une paresseuse qui songeait plus à son bien-être qu'au service des maîtres ; mais si elle expédiait vivement son déjeuner, sans avoir l'air de trop faire attention à ce qu'elle mangeait, elle promettait d'être sobre et diligente, et la maî-

[1] *Le Livre commode,* II, 276. — *État ou tableau de Paris,* 1760, p. 334, 335.

[2] *Le Barbier de Séville,* acte I, sc. II.

tresse de la maison la gardait comme servante [1].

Bon maître, bon serviteur, disait-on [2]. Les maîtres chrétiens s'occupaient avec une sollicitude constante et méritoire de leurs serviteurs. Parfois ils faisaient la prière à haute voix au milieu d'eux; ils les soignaient dans leurs maladies. La mère du gentilhomme janséniste Thomas du Fossé donne plusieurs gardes à ses domestiques malades, et récite auprès du chevet de l'un d'eux les prières des agonisants [3]. Un bourgeois de Chalon-sur-Saône, qui perd sa servante, écrit dans son livre de raison qu'il l'a fait enterrer le plus honnêtement qu'il a été possible [4]. Dans certaines grandes maisons, chez le prince de Conti, par exemple, on veut que les valets de pied aillent tous les matins à la messe et tous les soirs à la prière qui se dit à la chapelle par l'aumônier. On leur fait aussi apprendre à lire et à écrire. Des règlements, auxquels l'écuyer et le maître d'hôtel doivent tenir la main, déterminent l'heure du lever et du coucher, et cherchent à maintenir tous les domestiques dans le respect et

[1] G. Colmet d'Aage, *Hist. d'une vieille maison de province. Souvenirs et traditions de famille* (1783-1883), p. 4, 5. Nous avons dit, dans la *Revue historique*, le bien que nous pensons de cet agréable livre, qui décrit avec un véritable charme des scènes vraies et intimes.

[2] On disait aussi : A bon maistre, hardy valet. Tel maistre, tel valet. (Leroux de Lincy, *Livre des Proverbes*, II, 103, 88.)

[3] P. Thomas du Fossé, *Mémoires*, III, 166.

[4] *Journal de Nié Lacroix. Mém. de la société d'histoire de Châlon*, VII, 45.

la pratique de la religion et des bonnes mœurs [1].

Si l'on s'occupe ainsi de leur âme, a-t-on la même sollicitude pour leur corps? On s'inquiète peu, au dix-septième siècle, de leur logement. Le cocher couchait dans l'écurie, la cuisinière ou la servante dans la cuisine, les laquais dans un galetas, le grenier ou le bûcher [2]. Comme l'indique le marquis de Mirabeau, ils n'ont souvent ni chambre ni lumières particulières. Les laquais, et même les pages, couchent parfois plusieurs dans le même lit, qui peut être, pour les laquais, un méchant matelas, étendu par terre,

> Dans un grenier qui n'a ni porte ni serrure,
> Où pendant tout l'hiver pénètre la froidure [3].

Le lit est fréquemment passable, comme celui des servantes de Mignard, qui, placé sur « un bois de sangle ployable » dans la cuisine, se compose d'un matelas et de deux couvertures [4]. On prétendra même, sous Louis XV, qu'avec le progrès du luxe, les domestiques sont couchés et nourris comme les maîtres [5].

[1] *Mém. de Mgr le prince de Conti touchant la conduite de sa maison,* 1669, p. 104, 105, etc.

[2] Il en est ainsi à Paris chez Mme Mazel, qui fut assassinée à Paris, en 1689. (*Faits des causes célèbres et intéressantes,* 1757, p. 12.)

[3] *L'État de servitude,* p. 13.

[4] *Nouvelles archives de l'Art français,* 1870, p. 22. — La cuisinière couche d'ordinaire dans la cuisine. (P. Y. Besnard, *Souvenirs,* I, 144.) — Lettre particulière de 1783, relative à la construction d'une maison au Puy. (Communication de M. Paul. Le Blanc.)

[5] *L'Ami des hommes,* I, 241.

Si le logement laisse très souvent à désirer, la nourriture leur est en revanche répartie avec une certaine abondance, surtout dans les grandes maisons. Sous Louis XIV, on estime leur ration quotidienne à une livre et demie de viande, autant de pain et à une pinte ou trois chopines de vin [1]. Sous Louis XVI, la table des valets de chambre est servie avec ordre et propreté; et de plus avec une abondance qui profite à la table des domestiques subalternes [2]. « Un laquais est beaucoup mieux nourri qu'un petit bourgeois [3]. » Si l'on a tort de dire « que les valets français sont les seuls en Europe qui commandent à leurs maîtres [4] », il est certain qu'ils ne sont pas traités durement par eux. Un auteur anglais affirmera même, sous Louis XVI, qu'ils sont « parfaitement heureux [5]. » Du temps de Mme de Sévigné, on les fait danser aux chansons, on se prête à leurs mascarades; ils prennent part aux joies comme aux tristesses de la famille.

Il est vrai qu'on ne leur parle pas toujours poliment; on les traite volontiers, quand on est en colère, de coquins, de faquins, de drôles et de pendards;

[1] On a 4 ou 5 sous par jour, pour tenir lieu de vin. (*La Maison réglée,* p. 3, 4.)

[2] Mme Roland, *Mémoires.*

[3] Mercier, *Tableau de Paris,* I, 140.

[4] *Lettre d'un Sicilien. Saint-Evremoniana,* p. 277.

[5] The situation of this branch of community is perfectly happy. (John Andrews, *A comparative view of the French and of the English nation,* London, 1785, p. 382.)

on les débaptise pour les qualifier de noms de fantaisie : La Fleur, la Violette, la Beauce, la Brie, Bourguignon, Picard, Champagne ; en parlant d'eux, on dit comme Mme de Sévigné : « Ces créatures-là. » Mais on les appelle aussi : mon enfant[1], mon ami. C'est un étrange mélange de supériorité, de dédain et d'affection : on leur donne, il est vrai, des soufflets et des coups de bâton ; mais on en donne à ses enfants, et on croit, en faisant de la sorte, agir dans l'intérêt de ceux que l'on châtie. D'ailleurs, il est de mauvais ton de battre ses gens : Saint-Simon dit à son fils pour l'en détourner : « Vous vous feriez plus de tort que vous ne leur feriez de mal.[2] » A la fin du dix-huitième siècle, on défendra d'user d'excès et de mauvais traitements envers eux[3] ; on leur parlera plus poliment, mais on leur témoignera moins d'affection réelle[4].

Le caractère des maîtres a de tout temps influé sur le sort des serviteurs. Un écrit satirique, intitulé : *l'État de servitude ou misère des domestiques*[5], nous montre les ennuis incessants qu'ils éprouvaient dans une maison, où l'on voulait concilier l'économie avec une certaine représentation. Suivre madame à l'église

[1] *Ménagiana*, I, 262.
[2] *Mémoires*, éd. A. de Boislisle, I, 506.
[3] Ord. de 1778. *Anc. lois françaises*, XXV, 447.
[4] Mercier, I, 97.
[5] Troyes, s. d. in-8° de 16 p.

et au marché [1], accompagner monsieur dans ses visites, frotter, scier le bois, faire les lits, les chambres, servir à table, n'est-ce pas pour un laquais un métier pire que celui de forçat? On s'accommoderait encore, selon l'auteur, de l'humeur de monsieur, mais comment se faire à celle de madame? Celle-ci fait mille observations sur le service de table :

Justement à midi, vous mettez le couvert,
On avertit monsieur ; quand il est prêt, on sert.
Madame en s'asseyant trouve que les serviettes
Ne sont pas proprement mises sur les assiettes;
Son verre, à son avis, n'est jamais bien rincé.

Et ainsi de suite... On se figure ce que peut dire une maîtresse de maison d'autrefois par les scènes analogues auxquelles on a pu soi-même assister. Les plaintes des maîtres et des domestiques tiennent à la nature même de leurs différentes conditions, et non à la diversité des mœurs, selon les époques. Dans la petite bourgeoisie, on est plus exigeant pour le travail que dans les classes supérieures, où l'on s'attache surtout à la tenue. Les servantes de la fable, qui se lèvent au chant du coq et qu'on éveille avant le jour, lorsque le coq a été tué, commencent leur jour-

[1] Une femme d'un certain rang ne pouvait sortir sans être accompagnée. — Mme d'Épinay écrit de Genève : « Les femmes ont ici la liberté d'aller partout à pied, seules, sans laquais et sans servantes. Cette liberté me plaît et j'en use. » (Perey et Maugras, *les Dernières Années de Mme d'Epinay*, p. 31.)

née de bonne heure. Une autre se plaint d'être debout depuis cinq heures du matin jusqu'à onze heures du soir, ayant dix personnes à contenter et à servir, sans compter les survenants [1].

Quels que soient le caractère et les exigences du maître, il semble qu'il y avait plus d'abandon entre lui et son serviteur qu'on n'en trouve de nos jours. Il s'était établi entre eux une sorte de familiarité qu'on a peine à comprendre de notre temps, où le sentiment du respect est affaibli. Aujourd'hui, au théâtre comme dans la vie réelle, le maître est froid, le valet subordonné. Le premier ne parle trop souvent que pour donner des ordres, le second pour dire qu'il les a compris. L'égalité politique qu'on a proclamée, en supprimant les degrés de la hiérarchie, a élargi les intervalles qui séparent les riches des pauvres ; elle a creusé entre eux des abîmes qui n'existaient pas auparavant. La démocratie a produit la contrainte : le maître redoute de voir disparaître le respect par la familiarité ; et le serviteur, ne se sentant pas élevé au-dessus de sa condition par ses fonctions, remplit avec une sorte de répugnance le service auquel la nécessité l'oblige. Il fait moins partie de la famille ; il est surtout un salarié, que l'argent rattache et retient. L'ancien régime, fondé sur la hiérar-

[1] Mme Le Prince de Beaumont, *le Magasin des pauvres, artisans, domestiques...* 1768, I, 9.

chie des classes et des individus, rendait souvent la subordination honorable; le nouveau régime, basé sur l'égalité, tend à la faire considérer comme avilissante, sans être parvenu à la rendre moins nécessaire.

La familiarité, la bonhomie des relations entre maîtres et serviteurs, se rencontraient chez les bourgeois, les nobles et même jusque chez les princes. Il y avait chez M[me] de Maintenon une vieille grosse villageoise pleine de bon sens et de franchise, avec qui la duchesse de Bourgogne se plaisait à causer. La vieille paysanne disait tous ses défauts à la princesse, et celle-ci, loin de lui en vouloir, lui témoigna à plusieurs reprises sa reconnaissance. C'était là, du reste, une confidente d'occasion. Chez M[me] de Maintenon, la vraie confidente de la veuve de Scarron, c'était son ancienne servante Manon, qui faisait sa chambre et son pot-au-feu quand elle demeurait sur la paroisse Saint-Eustache; elle avait suivi sa haute fortune, et c'était maintenant une puissance, avec son « air doux, humble, empesé, important et pourtant respectueux », que Saint-Simon a dépeint en traits si justes avec ces quelques épithètes[1].

Cette familiarité de l'ancien temps explique les confidences entre maîtres et valets, qui nous paraissent invraisemblables dans les comédies des deux derniers

[1] *Mémoires,* éd. Chéruel, XIII, 49.

siècles[1]. Elle paraît plus naturelle, lorsqu'on avait à son service, comme il arrivait parfois, la fille d'un parent pauvre, que l'on avait recueillie. On trouve ainsi chez des gentilshommes, des demoiselles nobles de leurs parentes, qui se résignent au rôle de gouvernantes[2]; on trouve aussi, chez des bourgeois, des nièces ou des cousines des maîtres, qui servent et reçoivent des gages, comme les autres domestiques, à moins que ces gages ne soient quelque peu inférieurs aux leurs[3].

[1] Dans les *Caquets de l'accouchée* (p. 15, 16.) la femme de chambre, qui se tient derrière sa maîtresse, et la servante, assise sur ses genoux près de la porte, disent leur mot dans la conversation des dames et des demoiselles.

[2] Michel de Marolles, *Mémoires,* I, 13, 14.

[3] A Marie Bourjois, niepce du déffunt, pour une demy année du loyage de ses gages, 11[l]. (Inv. d'un boulanger, 1665.) — A Catherine Febvre, fille majeure demeurant chez lad. veuve sa cousine, pour 2 années de gages, 48[l]. (Inv. de la veuve d'un magistrat, 1745.) — En 1704, une dame laisse 40[l] de rentes à sa nièce, « parce qu'elle aurait pu demander guages pour tous les bons services qu'elle lui a rendus. » (Arch. jud. de l'Aube.)

V.

LES GAGES ET LES LEGS.

Les gages nous paraîtraient minimes si l'on ne tenait compte de la valeur relative de l'argent. Ils variaient suivant la qualité des domestiques et selon les époques. En 1700, si dans les grandes maisons le maître d'hôtel reçoit 500 livres, l'écuyer 400, le cuisinier 300, les valets de chambre ont 200 livres, comme l'aumônier. Quant aux domestiques subalternes, laquais, garçons d'office, de cuisine, d'écurie, leur salaire annuel varie de 60 à 100 livres [1]. On trouve des gages encore inférieurs dans la petite bourgeoisie; des servantes ne reçoivent, au dix-septième siècle, que de 10 à 30 livres par an; au dix-huitième siècle, que de 40 à 80. Le taux des gages varie non seulement suivant la qualité des serviteurs, mais selon les provinces : à Troyes, en 1775, on payera 75 livres une servante, par an; à Riom, de 35 à 42 livres; à Paris, on donnera jusqu'à 50 écus à une cuisinière. Là, un domestique mâle reçoit 150 livres de

[1] *La Maison réglée,* p. 12, 13.

gages ; ici, 60 livres et 6 livres pour le vin. Les prix sont naturellement plus élevés à Paris et dans les grandes villes que dans les petites [1].

A ces gages se joignaient souvent des profits, qui, dans les grandes maisons, pouvaient être élevés. Ils l'étaient de telle sorte chez le financier Montauron, que les laquais, pour entrer à son service, donnaient 10 pistoles au maître d'hôtel [2]. Quelques-uns de ces profits étaient admis généralement. Il était reconnu, par exemple, que l'écuyer de cuisine pouvait vendre pour son compte les graisses tombées dans la lèchefrite, et que le sommelier avait droit au treizième du pain vendu par le boulanger ainsi qu'aux lies et aux futailles vides [3].

Il était aussi d'usage que les hôtes donnassent quelques gratifications aux serviteurs, avant de quitter la maison où ils avaient logé. L'usage dégénérait parfois en abus, et s'il était moins onéreux qu'en Italie

[1] Arch. jud., Aube. — Cayer d'un avocat de Riom. — Mercier, X, 342. — Le prévôt de Paris défend en 1601 de donner plus de 12 écus de gages aux cochers. (Miron de Lépinay, *François Miron*, p. 303.) — Voici d'autres prix : à Saintes, en 1650, servantes et valets, de 10 à 30l. (Tortat, p. 73). — Dans le Dauphiné, en 1680, cuisinière, 6 écus. (A. de Gallier, p. 61.) — A Troyes, en 1745, de 24 à 33l. — A Paris, femme de ménage, 6l par mois. (Marmontel, *Mém.*, p. 118.) En 1752 ; femmes de chambre, 40 écus. — Dans l'Anjou, en 1780, domestiques, 100l par an. (Besnard, I, 128.) — Ed. Fournier parle aussi de laquais à récompense qui reçoivent de leur maître 300 à 400 fr. au bout de trois ou quatre ans de service. (*Livre commode*, Appendice, II, 358.)

[2] Tallemant des Réaux, *Historiettes*, V, 91.

[3] *La Maison réglée*, p. 57, 58.

et surtout en Angleterre, où l'on ne pouvait aller dîner en ville sans rencontrer, en sortant, tous les serviteurs rangés en haie et tendant la main [1], on remarquait qu'il y avait des maisons « où le domestique était si âpre à demander et à recevoir, qu'il n'y avait pas d'hôtellerie qui coûtât autant [2] .» D'autres abus pouvaient aussi se produire chez les personnages influents dont les valets étaient sollicités par des pétitionnaires avisés ; à une époque où il est admis qu'on offre des gratifications aux commis pour obtenir ce que l'on désire, il n'est pas douteux qu'on n'en donne aux domestiques.

Les maîtres, de leur côté, pouvaient suppléer à l'insuffisance des gages, en récompensant le zèle et le dévouement de leurs serviteurs. Ils leur donnent des étrennes et des gratifications. Les unes et les autres sont proportionnées aux gages. Un notaire de petite ville donnera, au nouvel an 3, sous et demi à sa servante [3]. Vers la même époque, la femme d'un acteur de la Comédie-Française octroiera, au bout de 3 mois, en gratification à sa femme de chambre, une montre de cuivre et deux robes, l'une de taffetas flambé à bouquets, l'autre de damas des Indes gris doublé de taf-

[1] Baudrillart, *Hist. du luxe*, IV, 427. — Le Blanc, *Lettres*, I.

[2] *Nouveau Traité de la civilité*, in-12, 1702, p. 207.

[3] Il est vrai qu'il ne donne que 8 sous à ses trois enfants. (Livre de raison d'un notaire royal de Montfaucon, communiqué par M. Paul Le Blanc.)

fetas[1]. Rarement, les maîtres oublient leurs domestiques dans leur testament. Sans doute, il était tout à fait exceptionnel de rencontrer un homme comme Samuel Bernard, assez opulent et généreux pour laisser 100.000 livres à chacun de ses valets de chambre[2]. Mais il était assez fréquent de trouver dans les testaments des personnes riches de larges dispositions en faveur de leurs domestiques. Boileau laisse 6.000 francs à son valet de chambre, 4.000 fr. à sa servante, 500 à son cocher[3]. L'abbé de Louvois attribue à plusieurs de ses nombreux serviteurs des pensions viagères qui varient de 1.200 à 200 livres[4]; la comtesse de Gouffier, des pensions également viagères de 800 à 2.000 livres[5]; un fermier général destine 3.000 livres à chacun de ses domestiques[6]. La présidente de Crèvecœur, née de Harlay, ne se contentait pas de donner à sa première femme de chambre 700 livres de rente viagère, tout le mobilier de sa chambre, avec des tentures d'hiver et d'été, l'une en damas, l'autre en toile peinte, et de jolis meubles, dont un paravent à dix feuilles, de satin blanc des

[1] Plainte rendue contre Mme Grandval, 1752. — Campardon, *les Comédiens du roi de la troupe française,* 1879, p. 121.

[2] Avocat Barbier, *Journal,* III, 156.

[3] Testament de Boileau, *Correspondance entre Boileau et Brossette*, p. 328, 329.

[4] Gillet, *Camille de Louvois, Trav. de l'Académie de Reims,* 1883, p. 264 à 266.

[5] *Revue de Champagne*, XVI, 237.

[6] Delahante, *Une famille de finance,* I, 414.

Indes orné d'oiseaux peints ; elle laissait aussi en rentes viagères : 600 francs, avec un lit et de l'argenterie, à deux autres femmes de chambre ; 700 francs à son secrétaire, plus une année de gages, évaluée à 800 livres ; 600 francs à son valet de chambre ; 300 francs à son premier laquais. Outre ces pensions, elle leur attribue une certaine somme pour l'acquisition de leurs vêtements de deuil. Elle songe même à ses domestiques décédés, et elle fonde une rente perpétuelle de 100 livres, au capital de 4.000 livres, pour faire dire des messes pour le repos de l'âme de sa « plus ancienne demoiselle [1]. » Il était difficile de mieux montrer l'estime où l'on tenait les personnes qui vous avaient servi et avec lesquelles on avait longtemps vécu.

On pourrait multiplier les exemples de legs analogues, au dix-septième siècle et même au siècle suivant. En 1674, Mme de la Chapelle laisse à sa servante de chambre, à son serviteur de chambre, à son laquais, à son cocher, à sa cuisinière des sommes une fois payées, qui varient de 8 à 50 écus ; elle n'oublie pas sa servante et son berger ; à tous, elle attribue en plus un habit de deuil. Remarquons qu'elle laisse à son laquais 100 livres « pour luy faire apprendre mestier, s'il y a inclination en se mariant. » Dans la

[1] *Testament de la présidente de Crèvecœur,* 1754, in fol. — Voir aussi, A. Puech, *Une Ville au temps jadis,* p. 485.

petite bourgeoisie, les legs sont plus modestes : en 1619, la veuve d'un apothicaire, qui paye seulement 10 livres de gages à sa servante, lui lègue 25 livres, plus un vêtement complet, qu'elle a coutume de mettre le dimanche. Une autre bourgeoise, en 1704, donnera seulement une garniture de lit; une autre laissera à son domestique, qui l'a servie quarante ans, 200 livres de pension viagère, quatre années de gages à raison de 60 livres par an, beaucoup de linge et 10 aunes de tapisserie de Bergame [1].

Un grand nombre de domestiques, cependant, n'attendaient pas la mort de leurs maîtres pour se retirer du service; c'étaient souvent des fils de paysan ou d'artisan qui n'avaient pas le désir de faire de la domesticité une carrière, et qui, après y avoir passé plusieurs années, profitaient du pécule qu'ils avaient amassé pour s'établir [2]. Logés et nourris, souvent habillés, ils pouvaient accumuler une épargne, que l'ouvrier, chargé de famille, parvenait beaucoup plus difficilement à réunir. Il était d'usage, en Auvergne, que les filles de village allassent servir quelque temps à la ville pour gagner une modeste dot qui leur permît de se mettre en ménage. Les maîtres eux-mêmes s'occupaient souvent avec sollicitude de l'avenir de

[1] Arch. jud. de l'Aube. — Testament de Françoise Bernard de Saint-Martin, à Saint-Denis, 1729. Arch. nationales, Z^2 4120.

[2] Charles de Ribbe, *les Familles et la Société en France avant la Révolution,* p. 556, 557.

leurs serviteurs; ils les mettaient à même d'apprendre un métier et d'acquérir une maîtrise; ils leur procuraient quelque emploi subalterne. Jamais domestique n'était sorti de chez le père du grand Condé sans que celui-ci n'eût assuré son sort [1]. Les bourgeois s'y intéressent également. « S'ils sont contents de leurs servantes, dit Audiger, ils leur donnent quelques petites douceurs; souvent même ils les marient et les mettent à leur aise. [2] » Les domestiques unissent les économies qu'ils ont pu faire pour se mettre en ménage. Le valet d'un chanoine du Mans, qui a épargné 2.000 livres, épouse la cuisinière d'un curé, qui en a 400 [3]. En 1745, un domestique d'Aigueperse a trouvé, dit son maître, une femme qui lui convient à tous égards. C'est une cuisinière âgée de trente ans, qui a 800 livres d'argent comptant et une bonne provision de nippes [4]. Grâce aux legs, aux profits, aux gratifications qui venaient s'ajouter aux gages, la situation pécuniaire des domestiques d'autrefois était au moins aussi bonne que de nos jours; elle était

[1] Boursault, *Lettres nouvelles*, p. 202.

[2] *La Maison réglée*, p. 142. — Sous Louis XIII, les servantes qui avaient « amassé, en huit ou neuf ans, un demy-ceint d'argent et gagné 100 écus comptant, tant à servir qu'à « ferrer la mule » auraient pu se marier avec un bon officier sergent ou un bon marchand mercier. (*Caquets de l'accouchée*, éd. Janet, p. 15, 16.)

[3] Nepveu de la Manouillère, *Mémoires* édités par l'abbé Esnault, II, 98.

[4] Lettre particulière de 1745, communiquée par M. Vernière.

même meilleure, surtout si l'on tient compte de la différence de la valeur de l'argent.

Comme la plupart des serviteurs s'établissent pour se marier, ou restent dans le célibat, s'ils continuent à servir, il est rare de voir plusieurs générations de domestiques. On en rencontre sans doute dans les châteaux, où l'on exerce parfois de père en fils la profession de jardinier, de concierge, de garde-chasse ; mais à la ville, c'est tout différent. Les servantes se marient rarement avec des valets, qui restent au service ; celles qui demeurent dans le célibat et s'attachent à leur profession se retirent, lorsque l'âge a diminué leurs forces et lorsqu'elles ont amassé, à force de travail et d'épargne, un petit pécule qui leur permet de vivre à leur aise. Tantôt elles trouvent un asile dans leurs familles, tantôt elles prennent une chambre à loyer, où elles passent le reste de leur vie dans les exercices de la dévotion et la pratique des commérages. Il arrivait aussi, mais rarement, qu'elles se faisaient épouser par leurs maîtres célibataires ou veufs, malgré la défaveur que l'opinion publique attachait à ces sortes d'alliance [1]. C'est ainsi que le poète Colletet épousa successivement trois de ses servantes [2].

[1] On regarde comme une lâcheté qu'un homme épouse sa servante. De tous les états, cet état est considéré comme le plus vil. (*Mémoires par Jean Capoulat, laboureur.*) Selon de la Roque, un noble, capable d'une pareille mésalliance, déroge. Voir Mercier, IX, 157.

[2] *Ménagiana,* II, 83.

VI.

LE RÔLE ET L'AVENIR DES DOMESTIQUES.

Malgré le peu d'estime que l'on fait souvent de leur profession, les domestiques occupent une place plus importante et peut-être plus influente dans la société autrefois que de nos jours. Il y a dans leur condition un singulier mélange d'abaissement et d'élasticité. En s'attachant aux membres des classes supérieures, ils espèrent sortir de la leur; ils se croient au-dessus des paysans et des petits artisans dont ils sont issus; ils sont désormais plus déliés, plus instruits qu'eux; le spectacle du monde auquel ils assistent de plus près leur ouvre de nouveaux horizons, et dans les grandes villes, dans les grandes maisons, leur ambition s'éveille avec leur intelligence.

Les servantes bourgeoises elles-mêmes, tout humbles qu'elles sont, ont le sentiment de leur petite importance. Quelques-unes, insultées par des artisans ou des bourgeois, réclament d'eux des réparations d'honneur en justice [1]. Une d'elles fait condamner à des dommages-intérêts un cuisinier et une servante de

[1] Demande en réparation d'honneur et intérêts d'une servante contre un maître écrivain et sa femme. Arch. jud. de l'Aube, nº 1183.

chanoine qui l'ont calomniée dans un libelle diffamatoire [1]. Les servantes sont très nombreuses dans certaines villes, où elles ne se font pas toujours remarquer par leur modestie et leur bonne tenue. A Lyon, particulièrement, on signale leur effronterie dans le maintien et dans le costume [2]. D'ordinaire, plus réservées et généralement pieuses, elles forment dans leur église une confrérie spéciale, qui figure dans les processions et qui a sa fête patronale. On les voit même dans certaines circonstances se livrer à des manifestations quasi politiques. Celles de Troyes font célébrer en 1687 un service solennel pour le rétablissement de la santé de Louis XIV [3]. Lorsqu'en 1762, trente membres du parlement de Besançon furent rappelés de l'exil, les servantes de plusieurs paroisses de cette ville firent chanter un *Te Deum* en leur honneur; les servantes de l'église Sainte-Madeleine, qui avaient sacrifié une partie de leurs gages dans ce but, envoyèrent pour cette cérémonie des billets d'invitation, au bas desquels on pouvait lire ces vers étonnants :

> Ces vierges viennent tard présenter leurs honneurs;
> Ainsi que celles-là dont parle l'Évangile.
> Sages sont celles-ci: pour leurs trente seigneurs,
> Leurs cœurs, quoique enflammés, seront toujours plein d'huile [4].

[1] *Instruction pour Jeanne Desportes... à Toulouse,* in-fol. de 10 p.

[2] Marlin, *Voyages en France,* III, 173.

[3] *Les Fêtes de la paix à Troyes sous Louis XIV*, p. 19.

[4] *Lettres d'un négociant de Besançon à un de ses correspondans de Lyon...* Lyon, 1762, p. 72.

Il n'est pas interdit de croire que ces détestables vers aient été composés par une servante. Des laquais, comme Mascarille, se piquaient de littérature. Au temps de Mlle de Scudéry, des valets se seraient escrimés à rimer dans les antichambres[1]; ils y occupaient leurs loisirs à lire les romans et les livres nouveaux[2]. Au milieu des loisirs de la vie de château, on faisait jouer des rôles aux valets et aux femmes de chambre dans les pastorales et les pièces de circonstance qu'on organisait; ils récitaient des vers et s'en acquittaient parfois à merveille[3]. Des laquais jouaient du violon dans des bals[4]. Quelques-uns s'instruisaient sérieusement : c'est ainsi que le domestique du père de Lareveillère-Lépeaux apprit le latin, la géométrie et l'algèbre; et comme son maître voulait l'engager à chercher une situation plus en rapport avec les connaissances qu'il avait acquises, il refusa pour ne pas quitter la famille à laquelle il était attaché[5]. D'autres arrivaient à savoir assez bien rédiger et mettre l'orthographe pour devenir les secrétaires de

[1] Louis de Loménie, *Beaumarchais et son temps*, II, 354.

[2] Le bel honneur pour vous, en voyant vos ouvrages
Occuper les loisirs des laquais et des pages. (Boileau, *Satire* IX.)

[3] Mme de Genlis, *Mémoires*, I, 62, 365.

[4] Bertin du Rocheret, *Œuvres choisies*, p. 100. L'auteur de ce livre, magistrat distingué, raconte l'histoire romanesque, quoique véridique, d'un comte italien, que les circonstances avaient forcé de s'engager comme laquais chez l'intendant de Champagne.

[5] Lareveillère-Lépeaux, *Mémoires*, I, 7 à 9.

leurs maîtres. Ils acquéraient une certaine influence sur ceux dont ils tenaient la plume et dont ils avaient l'oreille. Il devenait important de les ménager. Le *Nouveau traité de la civilité qui se pratique en France parmi les honnêtes gens* [1] recommande aux personnes qui reçoivent chez elles leurs amis de bien traiter leurs valets, « avec plus de soin peut-être qu'on en userait à l'égard des maîtres, parce que les valets sont plus difficiles à contenter et plus faciles à mal parler. Ils peuvent, s'ils ont quelque ascendant sur l'esprit de leurs maîtres, et cela arrive souvent, empoisonner toutes les bonnes intentions du maître de la maison. »

Ils peuvent aussi rendre des services. Un coureur du comte d'Artois avait remarqué, dans l'auberge où il prenait ses repas, un chevalier de Saint-Louis, qui mangeait à l'écart. Il apprit qu'il le faisait, faute de ressources suffisantes ; il s'intéresse à son sort, il cherche à l'améliorer avec beaucoup de délicatesse, il gagne sa confiance, et lui promet la protection de son auguste maître. Le coureur, en fin de compte, va trouver le ministre de la guerre, et obtient de lui une pension de 1200 l. pour son protégé [2]. L'anecdote est-elle bien véridique? Mais il suffit qu'elle ait couru pour montrer quelle influence on pouvait prêter

[1] Édition 1702, p. 204.
[2] Nougaret, *Tableau mouvant de Paris,* 1787, III, 199 à 201.

à l'un des plus modestes valets d'un prince, à un de ces coureurs, qui, en costume leste et brillant, précédaient son équipage pour lui faire faire place.

Ce qui est certain, c'est que dans les grandes villes, les domestiques, avec le temps, deviennent plus exigeants; ils regardent certaines tâches comme au-dessous de leur dignité. Non seulement ceux des grands seigneurs, mais ceux des bourgeois, ne veulent plus balayer, à Paris, les rues devant leurs maisons, et font faire ce métier par des Savoyards. « Il en résulte que les rues les plus sales sont celles qui sont habitées par les gens riches [1]. » « L'état de domestique, dit à la même époque un écrivain étranger, n'est pas accompagné en France de toute l'humiliation qui le rend en certains pays si pénible et si ignominieux. Les valets sont souples, alertes et industrieux... La noblesse de toute l'Europe les préfère à ses propres compatriotes, en qualité de valets de chambre, cuisiniers et laquais [2]. » Si l'on veut savoir à quel point un domestique français pouvait par ses seules qualités naturelles se rendre agréable à un maître étranger, il faut lire le *Voyage sentimental* de Sterne, et l'on trouvera, dans le valet Lafleur le type accompli du valet de chambre d'autrefois.

[1] Des Essarts, *Dictionnaire de la police,* 1787, IV, 240.

[2] *Essai sur le caractère et les mœurs des Français,* traduit de l'anglais, 1776, p. 228, 229. — Voir aussi *Lettres* de l'abbé Leblanc, I, Lettre XVI.

Un autre Anglais remarquera que l'affabilité naturelle au peuple français exerce une influence surprenante sur les rapports du maître et du serviteur, et que la familiarité qui en résulte donne à un jeune homme intelligent et fin mille occasions de se concilier les bonnes grâces et la faveur du maître [1].

Montesquieu attestera également l'importance des laquais en France, avec une certaine exagération de langage qui s'explique par la nature satirique de l'ouvrage dans lequel il en parle [2]. « Le corps des laquais, dit-il, est plus respectable en France qu'ailleurs ; c'est un séminaire de grands seigneurs; il remplit le vide des autres états. Ceux qui le composent prennent la place des grands malheureux, des magistrats ruinés, des gentilshommes tués dans les fureurs de la guerre; et quand ils ne peuvent pas suppléer par eux-mêmes, ils relèvent toutes les grandes maisons par le moyen de leurs filles, qui sont comme une espèce de fumier qui engraisse les terres montagneuses et arides. »

Quoi qu'en dise Montesquieu, les laquais devenaient rarement de grands seigneurs; mais il était plus souvent permis à quelques-uns d'entre eux d'acquérir une fortune assez enviable pour marier leurs filles à des gens de qualité ; il n'était pas impossible à un ancien laquais

[1] John Andrews, *A comparative view of the French and of the English nation,* 1785, p. 382.

[2] *Lettres Persanes,* 1721, lettre XCVIII.

de s'élever dans les emplois de finances et de devenir un personnage riche et considéré. « Sosie, dit la Bruyère, de la livrée a passé par une petite recette à une sous-ferme, et par les concussions... il s'est élevé à quelque grade ; devenu noble par une charge, il ne lui manquait que d'être homme de bien ; une place de marguillier fait ce prodige[1]. » La domesticité, à cette époque, introduit un fils de paysan ou d'artisan dans la familiarité d'un homme en place ; si le maître est puissant, si le valet est délié, la fortune de celui-ci est faite, il est lancé, il est appuyé, il réussit et il arrive.

Le dix-huitième siècle littéraire a créé deux grands types : Gil-Blas et Figaro. Ce sont deux valets. Turcaret aussi a été laquais[2]. Tous trois montrent comment on peut réussir par l'intrigue et le savoir-faire. Certains valets de théâtre, se frottant à leurs maîtres, ont pris le vernis de leurs manières et se sont instruits à leur école. Tout en faisant la part de la fiction dramatique, il ne paraît pas trop invraisemblable aux contemporains que Mascarille et Jodelet puissent faire illusion aux Précieuses, que le Scapin du *Jeu de l'amour et du hasard* se fasse passer pour Dorante, et que

[1] *Caractères,* I, 249. — Vers la même époque, Boileau dit :

> Je l'ai connu laquais avant qu'il fût commis.

Plus tard, *le Paysan parvenu,* de Marivaux, commence par être domestique.

[2] Il était laquais de mon grand-père, dit un personnage de la pièce. (Acte III, sc. v.)

l'idée ait pu venir à des hommes sensés, comme les pères de Dorante et de Silvia, de se prêter à cette comédie. A une époque où l'extérieur a une grande importance, le changement d'habit peut jusqu'à un certain point transformer un homme. Un laquais enrichi, en endossant un autre costume, devient un personnage. Mme Cornuel attendait, un jour, avec des laquais, dans l'antichambre d'un contrôleur général; on l'invita à passer dans une chambre où se trouvaient les traitants. Elle refusa, disant, en parlant des laquais : « Ils me font moins peur quand ils ont leur casaque que lorsqu'ils l'ont retournée comme les autres[1]. »

Comme le prouve le roman de *Gil-Blas*, la domesticité n'est pas une tache sur le passé d'un homme en place ; on dit de lui : c'est un parvenu ; s'il a des millions, il achète un marquisat, et tout le monde court à ses fêtes[2]. L'auteur de la *Vie privée de Louis XV* af-

[1] *Ménagiana*, II, 71.

[2] On connaît les vers de la satire I de Boileau :

> Que George vive ici, puisque George y sait vivre,
> Qu'un million comptant, par ses fourbes acquis,
> De clerc, jadis laquais, a fait comte et marquis,

Boileau n'a-t-il pas dit aussi dans la satire V :

> Mais quand un homme est riche, il vaut toujours son prix;
> Et l'eût-on vu porter la mandille à Paris,
> N'eût-il de son vrai nom ni titre ni mémoire,
> D'Hozier lui trouvera ceut aïeux dans l'histoire.

La mandille était une petite casaque que portaient alors les laquais.

firme que cinq fermiers généraux passaient pour avoir été laquais[1]. L'avaient-ils été réellement? Il suffit que le fait ait été vraisemblable pour qu'il ait son importance. A notre époque d'égalité et de démocratie, que ne dirait-on pas si l'on prétendait qu'un trésorier général a commencé par être domestique? Le fait serait déclaré impossible. A certains égards, la démocratie moderne est plus susceptible et plus exclusive que l'ancien régime.

Aux deux derniers siècles, tout annonce qu'un nouvel état de choses s'inaugure et se prépare, où la force et la naissance ne domineront plus sans conteste. Au moyen âge, l'argent ne donnait ni l'autorité ni la considération; il n'était parfois qu'une occasion de persécution. Sous Louis XIV et Louis XV, il met de plus en plus les hommes de niveau. Du Fresny nous montre un homme tout doré, qu'un valet, dans une antichambre, salue comme un ancien camarade. L'homme tout doré soufflette le valet, en lui disant qu'il en a menti. « Cet homme, qui s'offense de la familiarité du valet, familiarise avec un duc et pair, s'écrie Du Fresny; quelle distance de luy au duc!

[1] *Vie Privée...* I, 130 et suiv. — En Hollande, Diderot signale des domestiques devenus membres des états généraux. (*Œuvres*, XVII, 821.) — On cite sous Louis XIII un Lavarenne, qui de cuisinier devint conseiller d'État. (*Nobiliana,* p. 116.) — Sous Louis XV, un M. de Villiers, fils d'un cocher et d'une femme de chambre, est reçu dans la meilleure société de Châlons. (C[te] E. de Barthélemy, *Rev. de Champagne,* XII, 464.)

Mais, entre luy et le valet, je ne vois que le temps et l'argent[1]. » Du Fresny ne voit pas que l'argent avait comblé l'énorme distance qui existait entre l'ancien valet et le grand seigneur.

Les laquais qui deviennent fermiers généraux et qui familiarisent avec les ducs et pairs sont à coup sûr de rares exceptions. En tout temps, ceux qui ont réussi d'une manière éclatante ont été l'infime minorité. On les cite, et l'on passe sous silence le nombre infini de ceux qui ont mené une existence obscure et normale. Mais beaucoup de valets s'élevaient au-dessus de leur condition. Voltaire parle du fils de son manœuvre, « en sa ferme élevé », qui va servir à Paris, à l'âge de quinze ans, et qui obtient bientôt du sergent des impôts un emploi qu'il revient exercer dans son village[2]. Des Essarts dira d'une manière plus générale en 1787 : « Presque tous les domestiques sont sortis de la campagne; les enfants des domestiques deviennent presque tous des bourgeois[3]. »

Comme nous l'avons vu pour les artisans, cette ascension graduelle des différentes couches sociales est un des caractères les plus frappants de l'ancien régime. Il a ses classes et ses inégalités, qui nous cho-

[1] *Entretiens et amusemens sérieux et comiques,* Amsterdam, 1708, p. 178. 179.

[2] *Épitre à M. de Saint-Lambert,* 1769.

[3] *Dictionnaire de la Police*, VIII, 460. Les habitants des Alpes venaient dans les villes du Midi pour y servir de domestiques et de savoyards. (Bérenger, *Soirées provençales,* I, 291.)

quent plus de loin qu'elles ne choquaient les contemporains, parce qu'ils savaient qu'elles constituaient une série de degrés auxquels il était possible d'atteindre successivement. *Quo non ascendam?* c'était la devise d'un parvenu célèbre, et plus d'un aurait pu s'étonner du chemin qu'il avait parcouru et s'imaginer qu'il pouvait monter encore. Beaucoup, il est vrai, ne pouvaient franchir les premiers degrés qui devaient conduire à une condition meilleure; mais il suffisait qu'un nombre considérable de domestiques entrassent dans les rangs des artisans et même des bourgeois, pour qu'on pût dire que cette élévation, en quelque sorte régulière et naturelle, était favorisée par les mœurs et que les institutions ne lui étaient pas contraires.

APPENDICE.

APPENDICE.

I.

ESQUISSES DE MONOGRAPHIES D'ARTISANS.

Nous avons montré plus haut quelles étaient les conditions moyennes de la vie des maîtres artisans, en cherchant, pour les dépeindre, à grouper des traits épars chez un grand nombre d'entre eux; nous voulons maintenant montrer quelques-uns de ces individus, dans leur existence distincte. On n'arrive à bien connaître l'espèce, qu'en étudiant de près les individus qui le composent et c'est par les monographies qu'on parvient à constituer les éléments d'un tableau d'ensemble. Aussi, malgré les redites inévitables dans un pareil travail, croyons-nous utile de présenter une série de ces esquisses quelque peu sommaires, mais qui ont le mérite de reproduire des physionomies vraies, dans leur cadre naturel; on saisira mieux ainsi, avec les similitudes qui résultent d'un genre de vie et d'un degré d'aisance analogues, les différences que les qualités ou les défauts, le hasard et le travail peuvent mettre entre des hommes qui vivent dans le même temps et dont la condition sociale est semblable.

Nous présentons par ordre chronologique ces monographies sommaires, tirées des archives judiciaires de l'Aube. Nous en donnons un moins grand nombre pour le dix-huitième siècle que pour le dix-septième, de peur de tomber dans de trop fréquentes répétitions, et parce que la condition des artisans n'a pas subi des modifications assez sérieuses au dix-huitième siè-

cle pour qu'il ait semblé nécessaire d'en citer de fréquents exemples.

I.

LE TISSERAND EN TOILE (1614).

Voici un jeune ménage de tisserands en toile, qui vivait à Troyes au commencement du règne de Louis XIII. Le mari, Jehan Toutelle, travaille avec son père, qui sans doute est un des maîtres de la corporation. Le père, comme la plupart de ses confrères, se livre à son industrie dans une cave, et Jehan Toutelle possède dans cette même cave « deux mestiers garniz... » estimés sept livres les deux. Mais il habite avec sa femme, Hélène Pignon, dans une chambre haute de la rue du Marché-aux-Trappans.

C'est là qu'ils se retirent le soir, auprès du foyer qu'éclaire « un lumyer de cuivre à bec d'oye. » Assis sur les escabelles de bois de noyer, ils étalent, à l'heure du repas, leur modeste vaisselle d'étain sur une table de noyer « à quatre piliers tornez. » Un coffre bahut de cuir bouilli « garny de deux pieds de boys » renferme leurs vêtements. Pour le travail, leur costume est de couleur sombre : vieux pourpoint ou hauts-de-chausses de serge noire ou violette, pour l'homme; cotillons de drap noir à corps de camelot violet, chemisette d'estame, garde-robe de serge noire, pour la femme. Mais le dimanche, celle-ci mettra sa cotte de serge rose sèche bandée de tripes de velours, avec un chaperon de drap noir à carreaux de velours ou de satin; elle étalera sur ses cottes les chaînes d'argent auxquelles elle pend sa bourse; le mari revêtira un pourpoint et des hauts-de-chausses de serge également de couleur rose sèche, sur lesquels il jettera l'hiver un manteau de drap noir.

Jehan Toutelle et sa femme ont sans doute eu des enfants. Comment s'expliquerait autrement les vêtements « à usaige » d'enfant que renferme leur coffre : « petite robe d'estame gris brun et corps de serge jaulne, cotillon de serge jaulne, hocque-

ton de blanche, bas de chausses d'estame jaulne, devantier de serge vert et garde-robe de toile noire? » Comment s'expliquerait-on aussi le « hochet d'argent garny de sa chesne, » s'il n'avait été donné à un enfant chéri? Mais les enfants sont morts, et le dernier, en naissant, a peut-être coûté la vie à sa mère, car dans les frais de sa dernière maladie figurent 20 sous pour la sage-femme. Hélène Pignon a fait un testament; elle laisse tous ses biens à sa sœur, âgée de vingt-quatre ans, et son lit garni à sa belle-mère.

Elle a sans doute été longtemps malade, et la gêne est entrée dans ce modeste ménage. On a mis en gage chez une veuve une « clersellière d'argent, » pesant quatre onces trois trézeaux; on a également donné en nantissement le hochet d'argent, et il a fallu pour le retirer emprunter six livres au sieur de Luyères, maire de Troyes. On a obtenu de deux marchands, à titre de prêt 10 livres; on n'a pas pu payer son loyer. On doit à la propriétaire 6 l. 15 sous pour le louage de la chambre pour neuf mois; on a trouvé moyen même de lui emprunter 9 livres. Une garde-malade doit recevoir 45 sous « pour avoir gardé la deffunte pour l'espace de quinze jours; » l'apothicaire Sorel a fourni des drogues et médecines estimées 10 livres. A coup sûr le ménage, qui s'était uni sans contrat, n'avait point d'épargne, et le travail journalier du mari n'avait pu suffire aux frais que la maladie de la femme avait occasionnés. On aime à penser cependant que son beau-père lui était venu en aide et que sa belle-mère à qui elle légua son lit garni avait entouré de soins ses derniers jours.

II.

LE MAITRE PASSEMENTIER (1622).

Tous les ménages d'artisans ne sont pas comme celui de Jean Toutelle, atteints par la maladie et la gêne, frappés prématurément par la mort. La plupart vivent et travaillent dans des conditions plus normales.

Charles Dieu, maître passementier à Troyes, habite dans la rue Saint-Paul une maison, qu'il loue 30 livres par an à l'abbaye de Notre-Dame aux Nonnains. Il travaille sans doute pour le compte de tapissiers et de tailleurs, et il a peu de ce que nous appelons aujourd'hui des matières premières : 15 douzaines d'aunes de tavelle de plusieurs couleurs à 5 sous l'aune, 8 douzaines d'aunes de croisette noire valant 6 livres, 18 douzaines d'aunes de plumettes et de houppes estimées 7 l. 4 s.; des bobines de soie; enfin 33 onces de soye de Vérone et organsin, à 18 sols l'once l'un portant l'autre. Cependant les passements et les passementeries sont à la mode, et Charles Dieu n'a pas moins de huit métiers « servant à son état. » Chaque métier est accompagné d'un « lumyer de cuivre à queue de fer, » ce qui prouve que les compagnons du maître passementier travaillent avec lui le soir. Il possède en outre un « hordissoyr de bois de chesne aussy garny de ses ustancilles. »

La famille du maître, qui se compose du père, de la femme et de sept enfants, vit dans une chambre haute, où l'on fait la cuisine et où l'on couche. Il s'y trouve trois lits; le plus grand est en noyer à pieds tournés; il est garni de « deux cuissins de plume entorné et orné de courtines » et d'une custode de serge verte frangée; les autres lits sont ornés de vieilles courtines de tapisserie. Deux vieilles huches, un vieux buffet de bois de chêne, un coffre de cinq pieds de long forment les autres meubles de la chambre. La batterie de cuisine est peu considérable. La vaisselle est d'étain; on peut remarquer çà et là une « chauffette de cuivre, » deux chandeliers, une broche, et surtout les armes, qui consistent en une hallebarde et un dard ajustés en bois, et deux vieilles épées garnies de leur fourreau.

Charles Dieu et sa femme ont trois filles et quatre garçons, L'aîné de leurs enfants a dix-sept ans, le plus jeune dix mois. Deux des fils portent le même prénom de Nicolas. C'est une particularité qui se rencontre parfois à cette époque. Il y a des saints dont le patronage est singulièrement recherché. Tels sont Jean, Nicolas, Pierre et François. La chambre de famille contient

des chaises à enfants. Il s'y trouve en outre une chaise « caquetoir » et huit scabelles.

Peut-être pour distraire ses enfants, le passementier avait-il construit dans son grenier un colombier avec des tavelles. Les tavelles étaient des passements fort étroits, dont il avait fait sans doute une sorte de filet tendu sur des cadres, derrière lesquels il renfermait des pigeons.

Le père porte des vêtements simples; un pourpoint et des hauts-de-chausses de serge de Mouy, estimés 8 l.; deux manteaux, l'un de drap noir (5 l.), l'autre de drap gris-brun (2 l.). Il possède un bonnet de drap rouge et deux chapeaux de feutre noir. La femme cependant est pourvue des trois anneaux d'or, garnis de cornaline et de pierres non fines. Le ménage n'est pas riche, mais il n'est pas besogneux; il n'a pas été obligé de recourir aux emprunts; il possède même une petite maison qu'il loue 16 livres par an. A la mort du mari, il ne laisse d'autres dettes que le montant de trois mois de loyer, un mémoire de maçon s'élevant à 9 l. 5 s. et le compte de l'apothicaire qui est de 8 livres. Les artisans s'adressent très rarement au médecin ou au chirurgien; l'apothicaire leur suffit, et le total du prix de ses drogues et médecines est souvent élevé.

L'enterrement de Charles Dieu se fit, comme il convenait à sa condition. Des draps furent tendus devant sa maison; on accompagna de torches son convoi. Des services furent faits à l'église le jour des obsèques et au bout du mois. Le total des frais ne dépassa pas 12 livres.

On dut vendre cependant son mobilier après sa mort. On donne en effet 20 sous « aux revenderesses qui ont assisté à la dite vente de biens selon la coutume. » Ces revenderesses auraient eu pour mission de faire monter les enchères. La liquidation de la succession donna 218 livres 8 sous dont moitié fut attribuée à la veuve. Tous frais déduits, il revint à chacun des six enfants 14 l. 12 s. pour sa part d'héritage. Si leur mère a pu continuer l'exercice de la maîtrise de son mari, elle aura pu pourvoir à leur éducation et les préserver de la misère.

III.

LE MAITRE SAVETIER (1629).

Les artisans du temps de Louis XIII ne sont pas riches, mais n'ont point l'air besoigneux. Voici un maître savetier qui ne fait pas exception. Il travaille dans sa chambre basse, au-devant de laquelle s'avancent « deux estaulx de bois » avec leurs fermetures; sa porte, ouverte tout le jour, se ferme avec quatre planches de bois blanc le soir, mais au fond de la pièce, on voit une paire d'armoires, une huche, le lit, recouvert de plumes, garni de courtines de tapisserie et d'une custode de camelot rouge; et dans l'ombre, au milieu des chaudrons, des poêlons, de la broche, on aperçoit sur le « ratelier à mettre armes » une vieille hallebarde, un dard, deux épées et un poignard.

Jérémie Nicqueuse, c'est le nom de ce savetier; il porte un prénom biblique comme un certain nombre de ses contemporains, qui s'appellent : Isaac, Abraham, Daniel, et qui n'en sont pas moins bons catholiques. Peut-être a-t-il la gaieté proverbiale de ceux de sa profession; mais son costume ne l'indique pas. Pourpoints et haut-de-chausses de serge noire, manteau de drap noir, chapeau de feutre noir, est-il rien de plus sévère ? Ce n'est pas la « robe de Chastillon gris argenté » de la femme qui révèle plus de coquetterie. Cependant celle-ci a trois bagues d'or, garnies de pierre sans valeur; mais c'est une bonne ménagère, comme l'atteste son demi-ceint d'argent auquel s'attachent et le long duquel pendent des chaînes avec « truffect, cousteaux et clerceillère. » (Le tout estimé 51 livres.)

La chambre haute contient deux lits, garnis de drap ou de treillis. Un grand coffre bahut de cuir bouilli renferme les vêtements et le linge : cinq chemises, deux « cannessons » de toile de chauvre, huit « coeffes, » six « toilles de mains, » six mouchoirs, six serviettes, cinq nappes, neuf draps. Le foyer

est surmonté d'un vieux « tour de cheminée de toile peinte. » Des tableaux religieux attestent la piété de la famille. Sur l'un d'eux sont peints à la détrempe saint Jacques et une sainte Marguerite, patronne de la savetière. Un autre représente sainte Madeleine. Au milieu de la pièce, une table de noyer à quatre piliers; on s'assied alentour sur des escabelles, et dans les grandes circonstances, on peut y étaler une coupe d'argent et six cuillers de même métal, au bout de quatre desquelles sont des figures.

Ce savetier aime les plaisirs sédentaires; il possède un damier de bois garni de ses dames, jeu que l'on rencontre assez fréquemment chez les bourgeois de ce temps, mais rarement chez les artisans.

Si l'on pénètre dans son grenier, on y trouvera six boisseaux de seigle; dans sa cave deux muids de vin clairet des environs (estimés 6 fr. les deux). Il a des provisions, et l'éducation de ses quatre enfants ne paraît pas lui avoir été onéreuse. Il doit seulement 10^{l} pour six mois de loyer, 5^{l} à sa sœur pour argent prêté, 5^{l} à un drapier. La maison paraît tenue avec ordre et prévoyance, et ces qualités sont une des meilleures conditions de succès pour l'artisan.

IV.

LE MAITRE BOULANGER (1631).

Jean Caillat et sa femme, Marguerite Finot, habitent, rue de la Petite-Tannerie, une petite maison qu'ils ont achetée 320 l. en 1625. La chambre basse sur la rue leur sert de boutique. Ils étalent leurs pains sur une « monstre de bois » et le pèsent au moyen de trois pesons à « flèche de bois » ou d'une paire de balances. Dans le fond de la pièce se trouvent deux grandes « maies de chêne à boulanger. » Cette chambre sert aussi de cuisine. Dans les soirées d'hiver, un chandelier de fil de fer sert à l'éclairer.

Le ménage et ses trois enfants logent dans une chambre basse,

qui correspond d'un côté avec la boutique, de l'autre, avec une petite cour. Le lit est couvert de « serge riollée » ou rayée de différentes couleurs. Le linge de table, consistant en deux nappes et trois douzaines de serviettes, est empilé dans un coffre de chêne. Le long des murs, sur deux « vieux rasteliers à mettre armes, » sont étalés « une arquebuse à rouet, un vieil pistollet, deux épées, un épieu, un morion, un poignard et deux viels fornimentz. » Le boulanger fait partie de la milice bourgeoise, comme son père et peut-être son aïeul, de qui proviennent sans doute une grande partie de ces armes.

Le costume de la femme est simple. La serge noire est employée en corsage et en *garde-robe*. Les jours de fête, elle met une cotte de drap vert passementé ou de damas figuré, une chemisette de serge rose, un devantier de serge noire et un chaperon de drap de même couleur.

La famille couche dans la chambre basse, sans doute humide et obscure. La chambre haute sert de blutoir. Il s'y trouve « un moulin à bluter garni de ses ustancilles. » Une chambre basse contient deux petits saloirs et un cent et demi de fagots.

V.

LA BOULANGÈRE (1636).

Catherine Chenat, femme de Jean Degris, maître boulanger, rue de la Corderie, a des beaux habits et des bijoux que n'a pas la boulangère de la rue de la Petite-Tannerie. Elle pouvait étaler sur elle des ornements de tout genre : une croix et un cœur de cristal, avec un carcan de corail, « un petit chappeau de semences de perles garni de grains jaulnes et marques rouges, » sans compter des croix, des bagues d'argent doré ou d'argent, des crochets et une clercellière d'argent, huit paires de chapelets, l'un de grains de jayet noir, les autres de cristal et « naque de perles. » Tous ces bijoux n'étaient pas réservés pour les jours de fête; il est à supposer que Catherine

Chenat en portait quelques-uns, lorsqu'elle siégeait dans sa boutique, entre ses balances et ses corbeilles pleines de pains.

On aurait pu la voir, le dimanche, avec sa cotte de serge de Beauvais passementée de deux passements de velours noir et doublée de serge bleue, avec son manchon de velours cramoisi à ramages et son chaperon de serge noire à carreaux de velours. C'est alors qu'elle faisait porter à son fils un « ceinturon à enfant couvert de velours rouge, où il y a dix-huit coquilles d'argent, avec des agraphes d'argent. » Ce luxueux ceinturon, destiné sans doute à soutenir des lisières pour faire marcher un enfant de deux ans, ne devait-il pas éblouir les passants et faire l'envie des voisines?

Catherine, qui a quatre enfants, n'a rien épargné pour eux; elle couvre le berceau de l'un d'eux d'un drap vert; elle a deux « biberaux à enfants, » sans doute des biberons; enfin, elle possède une « haulte chaise à mettre enfant à table. »

Ce ménage, qui jouit de quelque superflu, a du reste des goûts relativement artistiques. La chambre de famille est garnie de tableaux, d'images de bois et de plâtre, de gravures. A côté d'une croix de cuivre, on peut remarquer un petit tableau « à huile » peint sur bois, entouré d'un cadre de bois, et sur lequel « est représentée la Vierge tenant son enfant. » Plus loin est un crucifix et un « Christ au jardin d'olives », peint à la destrempe; cinq autres petits tableaux à l'huile, dont l'un a une chasse pour sujet, enfin « huit images en carton sur taille dousse. » Sans doute sur un dressoir, on peut aussi remarquer quatre plats, deux petits vases et un « chandelier de fayance. »

Quant au mari, son orgueil était à coup sûr dans ses armes : une arquebuse à mèche, un demi-mousquet et deux épées à fourreau de cuir. Avec quelle fierté ne devait-il pas passer, par-dessus ses vêtements de couleur sombre, son baudrier de cuir couvert de serge grise passementée, auquel était suspendue une de ses épées! Ainsi équipé, un bourgeois ne pouvait-il pas se croire l'égal d'un noble?

Les tableaux, les faïences indiquent une aisance relative. Le total de l'inventaire du mobilier, qui fut fait à la mort de

Catherine Chenat, s'élève à 739 l. 15 c., somme relativement importante pour les ménages d'artisans de cette époque.

VI.

LE MAITRE IMPRIMEUR (1652).

Il vaut mieux pour un artisan fournir à ses concitoyens la nourriture du corps que celle de l'esprit. L'inventaire de Nicolas Girardon, à côté de ceux des boulangers dont nous parlons, en est la preuve. Nous savons que l'imprimeur du roi Chevillot avait dû en 1631 réclamer une remise sur son loyer et que les chanoines de Saint-Étienne, propriétaires de sa maison, la lui avaient accordée, parce qu'ils avaient eu « compassion de sa pauvreté. »

Nicolas Girardon, qui fut sans doute le parent et peut-être l'oncle du sculpteur célèbre de ce nom, n'en est pas réduit à ce degré de pauvreté. Mais son installation indique un état de fortune assez précaire. Il occupe avec sa femme et ses cinq enfants, une partie de maison, sur la place Notre-Dame. La chambre de famille, qui s'éclaire sur la rue, est garnie des meubles ordinaires; table de noyer, à quatre piliers, qui se tire, six scabelles, une maie, une paire d'armoires; deux lits, dont l'un est muni de pans, custodes, dossiel et courtines de serge jaune, comme le tour de la cheminée. Point de tentures; sept tableaux à la détrempe contre les murs. Dans un coffre de cuir, des vêtements de serge cannelle, pour le mari; de sergette grise pour la femme. La gêne a dû imposer des sacrifices à ce ménage : la femme n'a pas même une croix d'or. Dans la dernière maladie, on paya seulement 4 livres au médecin « pour avoir vu et visité le défunt; » mais la note de l'apothicaire s'éleva à 19 liv. 18 sous 6 den. Nous savons aussi que Girardon possédait une moitié de maison, qui fut vendue 1,800 liv. en 1672, à un chirurgien.

L'atelier de Girardon est très restreint. Il ne possède qu'une

presse servant à l'état d'imprimeur avec les planches et un baquet de pierre, estimés 33 fr. et deux fontes, l'une de gros romain, l'autre de Saint-Augustin, pesant ensemble 365 livres et valant 37 fr. Ces caractères assez gros ne pouvaient guère convenir qu'à des livres populaires ou à des livres de piété.

Le fils aîné de l'imprimeur, qui s'appelait François comme le grand sculpteur, devait apprendre la profession de son père. Elle était pour ainsi dire traditionnelle dans sa famille. Il y avait un Nicolas Girardon, imprimeur en 1580; un Yves Girardon, imprimeur en 1620; un autre Yves Girardon, frère de Nicolas, dont nous venons de parler, mourut en 1686, après avoir laissé un testament, où il employa une partie de sa fortune en bonnes œuvres.

Ce testament, d'abord imprimé par son gendre Jacques Lefebvre, a été jugé digne d'être réimprimé de nos jours. Au fond, c'est un testament comme on en faisait beaucoup alors, rempli de professions de foi religieuses et de legs charitables. C'est ainsi qu'il laisse des sommes suffisantes pour déliver deux ou trois prisonniers pour dettes; qu'il donne 60 livres à « cinq pauvres honteux cachés; » qu'il fait distribuer un sol à chacun des pauvres de l'enfermerie, à la condition qu'ils prieront Dieu pour lui; enfin il veut que l'on emploie la somme de 1,040 livres pour mettre treize enfants pauvres « à mestier », c'est-à-dire en apprentissage jusqu'à ce qu'ils soient en état d'acquérir une maîtrise. Après avoir prescrit un certain nombre de messes, un trentain et deux annuels, il donne à chacun de ses « fillieux et fillielles » une somme de 12 liv. A sa femme et à sa fille, il ne laisse rien en dehors des stipulations de leur contrat de mariage; mais il partage tous ses biens entre ses neveux et nièces, en ayant soin de dire que son neveu François Girardon et sa femme ne jouiront que de l'usufruit de leur part. En agissant ainsi, il avait soin de dire : « Qu'on ne m'accuse pas de vindication en ce rencontre; ce que j'en ay fait est la crainte qu'il n'en eust fait un mauvais usage. »

Yves Girardon paraît plus à l'aise que ses confrères; il avait eu moitié d'une maison bourgeoise; il avait un jardin et des

vignes, car il lègue 3 livres à son jardinier et pareille somme à un vigneron. Il charge sa femme de donner, à sa discrétion, quelque argent à sa servante. Quant à son atelier, il était peu considérable, car il y employait seulement un ouvrier imprimeur, un apprenti et deux « couturières de livres, » qu'il n'oublie pas dans son testament.

VII.

LE MAÎTRE BOULANGER (1665).

A en juger par l'inventaire de Jean Boyvin, qui possède la maison dans laquelle il exerce la profession de boulanger, l'aisance règne dans son ménage ; les armoires où l'on enferme l'argent l'attestent ; un de ces coffres contient vingt-sept draps de toile et soixante-quinze serviettes. Il a dans un buffet 132 livres en écus et pièces de trente sous, 45 livres 16 s. en or ; il a dans une armoire trousse de bois de chêne, 12 écus blancs et pour 56 livres de sous marqués. S'il doit encore 320 livres sur l'acquisition de sa maison, s'il a emprunté 25 livres à un marchand, il a quelque argenterie : une tasse, une cuiller et une fourchette. Sa femme, Jeanne Poinsot, possède une bague d'or garnie de neuf pierres bleues faisant rose, une petite verge [1] et un chiffre d'or. Enfin, dans sa cave, il a « deux muids de vin viel creu du bas païs. »

La chambre de famille est garnie de deux lits, où ne font pas défaut les matelas et les coussins de plumes. L'un de ces lits est entouré de custodes et de serge verte passementée et frangée. Le mobilier est assez complet, et le râtelier garni d'armes y figure. Jean Boyvin et sa femme, qui n'ont que deux enfants, ont pour servante une nièce, à laquelle ils donnent 22 livres de gages par an.

[1] Anneau sans chaton qui se donne ordinairement en se mariant. (Furetière).

Chose assez rare, Boyvin possède un livre de quelque valeur; c'est une *Vie des saints* de format in-folio, estimée 6 livres. Il doit y avoir chez certains artisans des livres populaires, que les greffiers d'inventaire dédaignent à cause de leur prix minime, et qui devaient sortir des presses des imprimeurs de Troyes. Cette *Vie des saints* devait inspirer un certain respect, lorsque le père de famille en faisait lecture à ses enfants, dans les longues soirées d'hiver.

La boutique de Boyvin est bien garnie d'ustensiles professionnels. Six septiers, huit boisseaux de farine, valant 200 livres, sont conservés dans des sacs de treillis. On peut remarquer dans cette boutique, outre deux grandes maies de chêne, des paniers, des rouleaux, des claies, des racles de fer, des pelles de bois, un écouvillon, des vanneaux, des vannettes à mettre pain, des paires de balances à bassins de cuivre, etc. Au premier étage est placé dans une garde-robe « un moulin servant à l'estat de boulanger. »

Il n'est pas étonnant que tout ce mobilier, qui fut vendu aux enchères après la mort de Boyvin, ait produit une somme de 1,380 l.

VIII.

LE MAÎTRE PATISSIER (1665).

Le pâtissier est souvent plus à l'aise que le boulanger, parce qu'il lui faut, pour s'établir, une mise de fonds plus considérable. Ainsi, l'on aura peine à croire ce qu'un pâtissier, demeurant dans un faubourg, pouvait posséder d'argenterie, à moins qu'on ne suppose que ce pâtissier fît d'ordinaire « nopces et festins » pour les gens de la ville. Claude Thomas n'avait pas seulement vingt-huit cuillers et vingt et une fourchettes d'argent; il possédait deux aiguières, trois salières, un vinaigrier, un sucrier, deux coquetiers, une tasse, une écuelle à oreilles, une assiette, sans compter deux petits bassins à cracher et un grand bassin à laver les mains. Le tout valant 696 livres. La batterie de cuisine

était à l'avenant. Dans la salle servant de boutique, où s'ouvrait le four, les poissonnières, les tourtières, les chaudières abondaient, et une quantité considérable d'étain, dont le poids atteignait 444 livres, était rangée sur les dressoirs ou contre les murs.

Les gâteaux étaient étalés sur des « montres » au devant de la boutique, ou disposés sur des « champagnes d'osières » ou des plateaux. On apercevait çà et là les ustensiles servant à la profession : tours de bois, « rouslots, » tourtières de cuivre, à pattes de cuivre, râpes, mortiers.

La femme de Claude Thomas siégeait devant ses balances, et les jours de fête, on pouvait la voir en *corps* de damas, en cotte de serge rose sèche, avec un tablier de damas noir garni de deux boutons d'argent. Elle a peu de bijoux; à coup sûr, ce n'est pas par pénurie. Sa maison est vaste; le mobilier indique l'aisance; la cave contient onze muids et deux feuillettes de vin clairet, cru de Laines-au-Bois, estimés ensemble 432 l.; les coffres renferment de nombreux contrats ou constitutions de rentes, et le ménage conserve dans sa chambre de famille, en or et en argent monnayé, une somme de 1,800 livres.

IX.

LE BOUCHER (1666).

Plus riches encore que les pâtissiers sont les bouchers, surtout si nous en jugeons d'après l'installation du boucher Toussaint Camusat. Rien ne révèle sa profession, dans sa demeure située loin de la tuerie et des boucheries publiques. La chambre basse sur la rue est garnie d'armoires de noyer. Elle est décorée d'un bénitier d'argent, où sont ciselés les instruments de la Passion, et d'un grand tableau à la détrempe représentant le *Jugement de Notre-Seigneur*. Quatre plats de faïence sont sur un dressoir. L'argenterie est assez considérable; elle se compose d'un bassin à cracher, de deux écuelles, d'un tâte-vin, d'une salière,

d'un coquetier, de dix cuillers, d'une petite cuiller à raclette, et de huit fourchettes. Il se trouve aussi un lit dans cette chambre, qui sert de cuisine.

Mais la chambre du boucher et de la bouchère, située au premier étage, est autrement riche et bien garnie. Une tapisserie de Rouen en couvre les murs. Le grand lit est recouvert de serge de couleur rose sèche, ornée de broderies; sur les murs, au milieu de tableaux représentant la *Résurrection de Lazare*, un paysage et des « courtisanes », on peut apercevoir un miroir entouré d'un cadre en écaille de tortue garnie d'argent. Le linge est enfermé dans des coffres recouverts de tapisserie ou de cuir rouge. Dans une chambre voisine, où se trouvent un lit drapé de serge rouge, et trois tableaux à l'huile, il faut surtout remarquer un cabinet de bois de noyer fermant à clef, dans lequel sont placés un bassin à laver, une aiguière couverte et deux flambeaux d'argent, estimés 385 l. Bien peu de bourgeois, parmi les plus huppés, auraient pu montrer de si riches ustensiles de toilette.

La bouchère, Marie Picard, doit aimer la toilette et les bijoux. Les vêtements de couleur voyante, en ferrandine[1] rouge ou jaune, en serge de Londres rouge. Elle a des bracelets de perles et d'agate, des pendants d'oreilles, une petite chaîne d'or à mettre au cou, une petite croix émaillée, une bague d'or émaillée à rose, quatre petites verges d'or et un petit diamant.

Le boucher a de bons vêtements de drap ou de serge grise, avec un chapeau de feutre à poil. Son luxe est dans ses armes. Il a dans son allée deux râteliers et un petit trophée d'armes. Quatre petits fusils, un mousquet et un mousqueton y sont rangés. Officier de la milice bourgeoise, il laisse en outre à son fils une enseigne militaire de taffetas blanc, rouge et bleu (les couleurs de la ville de Troyes), une pique, un hausse-col d'argent et une épée à garde et à poignée d'argent.

Les deux seuls livres qu'il possède, la *Vie des Saints et l'His-*

[1] Etoffe légère dont toute la chaîne est de soie, mais qui est tramée de laine. (Furetière.)

toire des Francs, attestent ses sentiments religieux et patriotiques. Sa cave est mieux garnie que sa bibliothèque; à côté de deux muids de vin de Laines-au-Bois, il a quatorze muids de vin de Crésantignes, estimés 420 l. Dans une des deux cuves qu'il possède sont empilées trois cents livres de lard.

Toussaint Camusat a des propriétés foncières et mobilières. Il a reçu de ses parents ou il a acquis des terres et des vignes; il a placé son argent en constitutions de rentes et il possède des vaches à cheptel.

Sa famille est relativement riche; c'est une véritable dynastie de bouchers, qui se transmettent le couperet de père en fils. Cette dynastie se continuera au siècle suivant. Un fils de Toussaint a huit enfants; les deux aînés sont bouchers; deux filles sont mariées à des bouchers. Deux autres sont restées dans le célibat; la cinquième a épousé un tisserand. Un fils s'est fixé au loin, en Bourgogne; mais la majorité conserve la profession paternelle, qui lui assure l'aisance, sinon la richesse.

Il appartient aussi à cette famille, le boucher Denis Camusat, dit le Capucin, qui demeure en 1706 dans le quartier de la Tuerie. Il a une vaste installation. La cuisine est largement pourvue d'ustensiles de cuivre. Son argenterie se compose d'une écuelle, de quatre tasses et de neuf couverts. Sa cave est garnie de quatre feuilles de vin de Lespine et de cinq muids de vin de « gois ». Il a pour 360 l. de lard et de jambons. Dans son écurie se trouvent un vieux cheval gris et trois bœufs. C'est sur cheval gris qu'il monte, vêtu d'un justaucorps à boutons d'argent et d'un manteau de drap, avec une paire de pistolets dans ses fontes, pour aller faire des marchés de bestiaux chez les paysans des environs. Le marché conclu, il les laisse à leur propriétaire jusqu'au moment où il les fera venir à la tuerie. C'est ainsi qu'il possède, dans les villages voisins, plus de quatre-vingt-dix mères vaches et quelques bœufs, quatorze cent soixante-douze brebis et moutons, à 3 ou 4 livres pièce.

Un marchand de bestiaux comme Denis Camusat doit avoir beaucoup d'avance. Il possède des terres; il prête de l'argent aux particuliers et aux communes, et il ne se presse pas de

recouvrer les créances sûres. C'est ainsi que M. de Mesgrigny, seigneur de Souleaux, lui doit pour 1,551 l. de viande, et que l'abbesse de Notre-Dame-des-Prés lui est redevable, pour vente « de viande, lard et poisson, » de la somme de 6,834 l., à raison de 1,200 l. environ par an.

X.

LE DRAPIER-DRAPANT (1670).

Jacques Gillot, marchand drapier-drapant, occupe, avec sa femme et ses cinq enfants, une maison située dans un des quartiers les plus animés et les plus commerçants de la ville, la rue Notre-Dame, il en paie le loyer 80 fr. Sa boutique est garnie de pièces de drap et de quelques coupons de rubans. Le drap qu'il vend est assez commun; c'est du drap blanc ou gris à 45 sous l'aune. Il a aussi de la tiretaine blanche, du droguet gris sale et de la serge de laine de diverses couleurs, à 3 l. 5 sous l'aune. Il fabrique lui-même une partie de ces étoffes. Il a dans son arrière-boutique un « mestier servant à l'estat de drapier avec touttes les ustancilles dépendantes dudit estat, » estimé 60 l. Dans son grenier 860 livres pesant de laine en poil, sans compter 82 de laine filée et 52 de laine cardée, valant en tout 629 l.

Il faut certaines avances pour se livrer à cette industrie. Gillot a 200 l. en argent monnoyé. Son argenterie est de peu d'importance : une écuelle, deux tasses, deux couverts d'argent. Peut-être une marraine généreuse a-t-elle donné à un de ses enfants le « hochet d'argent garni de ses chaînes et sonnettes », que l'on conserve avec l'argenterie, dans une chambre basse près de la boutique. Cette chambre est garnie de pans de tapisserie commune; elle contient deux lits, un miroir à cadre noir, un coffre et une armoire. Au mur sont suspendues les armes du marchand : un fusil, un mousquet, trois pistolets de poche, une hallebarde et un baudrier.

L'industrie du drapier assure à sa famille une certaine aisance, mais non le superflu; la liquidation de sa succession ne laisse à la veuve que 1,033 l. et aux cinq enfants que 1,009 l. à partager entre eux. Sa femme avait pourtant eu une certaine recherche dans le costume; ses vêtements sont en ferrandine bleue, de serge rouge ou blanche, de rase de Châlons; elle portait une petite bague d'or garnie de diamants et une verge d'or; à sa ceinture était attachée une clercelière d'argent, qui servait à suspendre ses clés.

Un autre drapier, qui habite en 1679 la même rue que Gillot, paie un loyer de 65 l. Il a plus d'argenterie et moins de marchandises. L'armoire de sa boutique renferme surtout du droguet de couleur minime et des paquets de cordons de laine. Son commerce est sans importance. Il doit 20 l. à son foulonnier, 3 l. à des fileuses, 15 l. « pour porter la laine au pois du roy que pour le pois ». Veuf avec un enfant, il ne paraît pas avoir laissé un commerce très prospère.

XI.

LE MAITRE COUVREUR (1676).

Les couvreurs occupent dans la hiérarchie industrielle une situation moins élevée que les drapiers drapants; mais la prospérité ne leure st pas interdite. Jean Parey, le jeune, habite avec sa femme et ses cinq enfants une petite maison, qui lui appartient et sur laquelle il redoit 220 l. Au rez-de-chaussée se trouve la cuisine, avec une table de noyer; au premier étage, la chambre de famille, avec le lit garni de serge verte, frangée de soie et laine, et le haut cabinet de bois de noyer fermant à clef. C'est là qu'il renferme son argenterie, comprenant une écuelle, deux gobelets, deux tasses, une gondole, onze cuillers, une autre petite avec sa fourchette (valant 132[l]), et la clercelière d'argent de sa femme; il y place aussi les bijoux de celle-ci, un chiffre d'or, deux bagues et une croix d'or; il y serre son argent mon-

noyé, qui, à l'époque de sa mort, se monte à 142 l. 6 s. 85 livres d'étain sont aussi conservées dans la chambre de famille, avec les armes du maître artisan : deux arquebuses à fusil et trois épées. Il s'y trouve aussi un « dessus de viollon avec son estuy », ce qui peut faire supposer, soit que Jean Parey s'acquittait quelque peu du métier de ménétrier le dimanche, soit qu'il était attaché comme joueur d'instruments à une des maîtrises des églises et des collégiales, ou à une des bandes de violons que la ville engageait dans les cérémonies publiques.

Les vêtements du mari et de la femme ne présentent aucune particularité digne d'être signalée. La maison est pourvue d'un grenier, d'une galerie, d'un cellier. On y conserve des lattes et des chanlattes. Mais la majeure partie des matériaux dont se servira le couvreur est renfermée dans un enclos situé dans une partie peu habitée de la ville. C'est là que sont entassées 67 chanlattes neuves de bois de chêne valant 270 l., un cent et demi de tuiles, huit faitières, et une « table de bois de chêne servant à couler plomb avec ses ustensiles. »

XII.

LE MAITRE MAÇON (1685).

Simon Madain appartient à une famille de maçons, qu'on peut aussi qualifier d'entrepreneurs, peut-être même d'architectes; il est maître maçon comme son père; quatre de ses fils sont aussi maîtres-maçons. Un autre est encore mineur, et sans doute embrassera la même profession; sa fille cependant a épousé un boulanger. Il lui a donné 500 livres de dot; il en a donné 300 à un de ses fils. Ses affaires sont prospères, car la liquidation de sa succession donnera un actif net de 3,646 fr.

Son installation est assez vaste; sa cour renferme des pierres de Polisy, de plusieurs genres, des pierres à collier, des blocs de pierre de Tonnerre. Elles sont en partie abritées sous les galeries qui relient entre eux des corps de logis. Au rez-de-chaussée,

se trouve une boutique, où peut-être on taille la pierre l'hiver. A côté se trouve une chambre à coucher avec lit garni de tapisserie et de camelot, haute armoire de chêne à quatre vantaux et mail. La batterie de cuisine est dans un cabinet voisin. Comme les simples artisans, elle ne s'étale pas dans la pièce même. La chambre haute est meublée avec plus de luxe. La haute armoire de noyer renferme une certaine quantité de linge; 12 nappes et une grande de toile; trois douzaines et demi de serviettes, par exemple. Dans un coin de l'armoire sont serrés les bijoux : « une bague à rose, une verge d'or, une aiguille, une verge et un travers de collier d'argent, » le tout estimé à la somme modique de 7 livres. Point de luxe, mais un certain aspect d'aisance bourgeoise. Le grand coffre de noyer renferme les jupes de serge rouge, noire ou brune que possède la femme; les murs sont ornés de neuf « tableaux à huile, » et la « garniture de cheminée » consiste « en quelques figures de pierre et plastre. »

Ajoutons que maître Simon Madain possède plusieurs maisons, qu'il a peut-être bâties ou réparées lui-même.

Un autre Madain, Claude Madain, qui ne figure pas parmi les fils de Simon, exerçait la même profession, dans la même ville, en 1709.

XIII.

LE MAITRE CORDONNIER (1685-1717).

C'est aussi un artisan à l'aise que le maître cordonnier Arnoul Desalle, qui demeure sur la place du Marché à blé. Il suffit d'entrer dans la salle basse, qui lui sert de cuisine, pour y voir briller de nombreux ustensiles, parmi lesquels apparaissent sa vaisselle d'étain et sa modeste argenterie, composée de six tasses et de dix couverts. Une « haute armoire à estain de bois de noyer à deux ventaus » en est le principal meuble. Il habite dans une chambre haute, dont les huit escabelles de noyer ne révèlent pas un grand luxe; mais le cabinet trousse renferme 700 livres en argent monnayé; mais les coffres de cuir bouilli et de noyer

contiennent beaucoup de linge; 40 draps de toile, 32 serviettes, 22 chemises d'homme, sans compter les coupons de toile non mis en œuvre. Dans son ménage, contrairement à la plupart des ménages d'artisans, on aime les provisions. Dans un grenier, sont entassés 14 boisseaux de seigle et 8 de froment; dans un autre, du charbon et des mottes; à la cave 28 muids et 8 feuillettes de vin, crû du bon pays, valant 390 livres.

Il est certain que le cordonnier a des vignes; il possède une cuve à cuver vin et des cuviers, et comme sa maison n'a qu'une porte bâtarde, sa vinée est située dans une rue voisine.

La boutique est bien garnie de matières premières; 5 douzaines de peaux de vache façonnées (390 liv.); 8 douzaines de veau (148l), un peu de maroquin, sans compter les paires de bottes et de souliers, dont nous avons donné le détail plus haut.

Bien qu'il doive 1,178 liv. à quatre maîtres tanneurs, son industrie prospère. La femme a quelques bijoux; la croix d'or et 3 bagues du même métal. Son costume est simple: jupes de serge noire, de toile peinte, de ratine rouge; le seul objet de luxe est une toilette de serge rouge frangée de soie, jupes et toilette se recouvrent d'un manteau de serge grise. Le mari fait partie de la milice bourgeoise; un mousquet, deux épées, un pistolet, une bandoulière figurent sur son ratelier. Son frère, François Desalle, est curé d'un village des environs.

Quatre enfants sont nés, lorsqu'il vient à perdre sa femme; il se remarie avec la fille d'un laboureur, qui lui apporte 700 liv., « tant en argent que habits et linge. » Les deux époux se font donation réciproque des biens. La communauté de son premier mariage avait laissé un actif net de 2475 liv., dont les enfants avaient eu moitié.

Lorsque Desalle vint à mourir en 1717, trente-deux ans après la mort de sa première femme, il exerçait toujours le même métier, dans la même maison, garnie toujours du même mobilier. Seulement il n'avait plus que 3 tasses, 5 cuillers et 2 fourchettes d'argent; il avait peut-être donné les autres à ceux de ses enfants qui s'étaient mariés.

XIV.

L'HÔTELIER.

La maison, où Noël Himpe tenait l'hôtellerie de la *Tête Rouge*, existe encore aujourd'hui. Elle a même conservé son enseigne, qui sert d'indication à un magasin de charbon de bois. Elle est situé à l'entrée de la rue de Jargondis, qui, à deux pas de la rue la plus marchande et la plus animée de la ville, a gardé l'aspect sombre d'une ruelle du moyen âge sans en avoir la physionomie pittoresque. L'hôtellerie, qui n'était pas des plus vastes, devait être surtout fréquentée par des marchands. Sur la cour ouvrait une assez grande cuisine, garnie de nombreux ustensiles d'étain et de quatre douzaines de moules de ferblanc à biscuits. Peu d'argenterie : onze couverts et une écuelle. Les chambres sont situées au rez-de-chaussée et au premier étage. Chacune d'elles contient au moins deux lits; deux d'entre elles en ont trois. Ces lits, bien garnis de matelas de laine et de plumes, sont entourés de rideaux de serge verte ou jaune. Les murs sont couverts de tapisserie de Bergame.

Noël Himpe a acheté une partie de la maison où est installée son auberge. Il paie 185 livres de « loyage » pour la partie qu'il ne possède pas. Son industrie ne paraît pas l'avoir enrichi; il a des dettes; cependant il a établi plusieurs de ses enfants. L'aîné, qui s'appelle Noël, comme lui, est chapelier; le second, Claude, a fait son cours de philosophie, tant à Troyes qu'à Paris, et il exerce le métier de maître imprimeur, métier alors beaucoup moins lucratif à Troyes que celui de boucher ou de pâtissier. Himpe a en outre deux autres fils, encore sans profession, et deux filles, dont l'une est religieuse au prieuré suburbain de Sainte-Scholastique.

L'hôtellerie, dont la situation était peu séduisante, prospéra jusqu'à la Révolution. Le nonce du pape y descendit, dit-on,

en 1788. Malgré l'étroitesse de la rue où elle était située, la poste aux chevaux y était installée, vers la même époque.

Quelquefois, l'hôtelier ajoutait une autre industrie à la sienne. En 1706, Nicolas Dereims, qui tient l'hôtellerie du *Dauphin*, près la porte Saint-Jacques, est en même temps drapier-drapant. Il a, dans une maison située en face de son hôtellerie, quatre métiers à draperie, dont un grand ourdissoir. Il avait hérité une autre maison de sa mère; il en avait acheté une depuis son mariage, et sa femme, Edmée Maugard, était propriétaire de son hôtellerie avec ses deux frères.

Dereims a donc une certaine aisance. A son auberge est annexé un cabaret où l'on sert les chalands dans des ustensiles d'étain fin. Son argenterie se compose de deux écuelles, dix-neuf fourchettes, treize cuillers et quatre tasses. Dans ses armoires se trouvent vingt-cinq paires de draps, et la maison du *Dauphin* contient plusieurs chambres à deux ou trois lits, tendues en vieille tapisserie.

L'hôtelière, qui a cinq enfants, a une certaine recherche dans ses vêtements; elle possède une jupe et un manteau d'étamine de Reims couleur musc, et même une jupe de gros de Tours rayé.

XV.

LE MAITRE TONNELIER (1763).

Le maître tonnelier, Jean Pillard, qui laisse six enfants vivants, dont trois mineurs, et qui en a sans doute eu davantage, habite dans la rue du Bois une maison qui lui appartient. Comme il a eu beaucoup d'enfants, et peut-être des compagnons, qui logent chez lui, nombreux sont les lits qu'il possède. Le meilleur est à coup sûr le sien, situé dans « la chambre basse ayant vue sur la cour, » qui lui sert de cuisine; il est muni d'un ciel et d'un dossier, et sa garniture est de serge rouge et verte. On y trouve un mauvais lit de plume comme sur un autre lit, que contient la même chambre, et qui a en

plus un matelas et un traversin de bourre. Chaque lit est garni d'une couverture de laine, mais les draps n'appartiennent pas à la communauté; la femme déclare « qu'elle les tient de louage. »

Il y a aussi deux lits dans une chambre voisine, un dans un cabinet, un dans une chambre attenante à la boutique, quatre dans une chambre au second; tous ces lits de chêne ou de noyer assez misérables, avec des matelas de bourre, de « duvet des champs, » des paillasses de canevas, et des garnitures ou couvertures de vieille tapisserie, de toile, de serge rouge.

Des enfants, les trois encore mineurs habitent certainement la maison; deux autres sont maîtres tonneliers, comme le père; mais s'ils ne sont pas mariés, ils logent sans doute chez lui; le troisième est soldat dans un régiment du corps royal d'artillerie, à la Rochelle. La maison est assez vaste; le mobilier suffisant, mais vieux, en mauvais état, sans valeur.

Dans la chambre-cuisine, rien ne manque. Ni le vieux saloir, ni le vieux garde-manger, ni le tourne-broche garni de ses cordes. Le soir, à la lueur « d'une lampe à corne de potin, » le père s'assied dans un vieux fauteuil couvert de tapisserie, la mère dans un vieux fauteuil de bois, filant du coton, les enfants sur des tabourets de bois blanc. Le long des murs, une huche et un coffre de chêne, une armoire de bois blanc à deux battants. Dans les autres chambres, pas de meubles, si ce n'est les lits, une ou deux vieilles chaises. Pas de linge, et ce que je ne puis comprendre, pas de bijoux, pas de vêtements, si ce n'est dans l'armoire de bois « quelques guenilles, qui ne méritent description. »

Et cependant Pillard travaille, il a quelque crédit. Dans sa vinée, sont entassés 28 tonneaux neufs, à 6 fr. chacun; dans sa boutique, « ayant vue sur la rue, » il en a 9, et un demi-millier de pièces de bois de mairin. Il a dans sa cave deux tonneaux vides; mais sa provision de vin est nulle.

Est-il cependant si misérable? Il a élevé six enfants, et il n'a pu le faire sans sacrifice; mais ces charges de famille l'ont-elles empêché d'épargner et d'acquérir, depuis qu'il est en

ménage ? Il a acheté la maison où il demeure, par différents contrats, et il ne lui reste à payer sur ces diverses acquisitions « que la somme de 500 l. » On ne dit pas combien vaut la maison; d'après cette phrase, elle doit être estimée 1.500 fr., ou 2.000 peut-être. Auparavant, il était devenu propriétaire de 36 cordes de vignes dans les environs; enfin l'année même de sa mort, il avait acquis une maison et un jardin dans un faubourg, et avait payé presque entièrement les 850 l. qu'elle lui avait coûté.

Il est vrai qu'il a des dettes; outre les 500 l. de sa maison, il doit plus de 600 l. à deux marchands de bois; une de ses clientes lui a prêté 137 l.; il doit 550 l. aux uns, 300 l. à une autre, sans compter les dernières dettes de fournisseurs, les frais funéraires, (30 l.), la capitation de l'année, 2 l. 8s. Pillard a dû emprunter pour acquérir; pas d'ordre dans la maison, la vie au jour le jour, aucune provision, tout indique que la liquidation de la succession doit être peu fructueuse pour les héritiers. Si du moins les parents s'étaient préoccupés de leur instruction ! Mais, fait assez remarquable, dans cette famille d'artisans, le fils aîné seul sait signer.

XVI.

L'AUBERGISTE (1765).

Les aubergistes des faubourgs peuvent être plus à l'aise que les hôteliers de la ville. Tel est Martin Lécorcher, à l'*Image Sainte-Anne*, au faubourg Saint-Martin. Celui-là a quelques biens au soleil, et il les fait valoir; il a treize chevaux, qu'il fait labourer et que peut-être il loue. Ces chevaux de grand seigneur[1], valent de 150 à 220 livres. Sous ses hangars sont abrités huit camions et cinq charrettes. Sa basse-cour renferme quatre-vingts volailles, et dans ses caves sont empilés trente muids

[1] Le Turc, le Breton, le Picard, le Porc, le Mastoc, le Parisien, la Blonde, Charlotte, Bacanal, Bégon, Louison, le Blanc, le Bonheur.

de vin de « gois » des environs, à vingt-six livres le muid.

C'est à coup sûr une auberge plantureuse. Vingt-cinq plats de faïence sont étalés dans une cuisine suffisamment garnie d'ustensiles de tout genre. Il s'y trouve aussi vingt-quatre couverts d'argent. On reçoit les hôtes dans quatre chambres à trois lits, deux à deux lits, et une à un lit. Les bois des lits sont en noyer, et quelques-uns ont des colonnes torses. Ils sont garnis de serge rouge, de serge verte galonnée ou d'indienne. Quelques chambres sont tendues de tapisserie de Bergame, et l'une d'elles est ornée de deux tableaux représentant *saint François* et le *Sacrifice d'Abraham*. On aurait peine à croire que cette auberge fût fréquentée d'ordinaire par des voituriers ou par des rouliers. Martin Lécorcher, cependant, prêtait de l'argent à beaucoup d'entre eux, qui venaient de Chaumont, de Langres, de Dijon et de localités plus voisines. Il pouvait en effet faire des avances; il était entré en ménage avec 4,650 livres; sa femme lui avait apporté 2,000 livres, et à la dissolution de la communauté, l'inventaire constata un avoir de 39,573 livres.

XVII.

LE COMPAGNON TISSERAND (1776).

A côté des descriptions de l'intérieur des maîtres artisans, il peut être utile de décrire le logement d'un compagnon. Viéville habite une chambre haute, qu'il loue moyennant 32 fr. par an. La cheminée est garnie de tous les ustensiles nécessaires : deux chenets, une pelle, une pincette, une crémaillère, un gril, et une broche à rôts, un soufflet de bois. Au-dessus, deux lampes et un chandelier de potain, une lanterne de fer-blanc avec sa queue de bois. Ailleurs, un petit bloc, un petit fourneau portatif, deux pots de fer, un seau à puiser eau, deux paniers d'osier, un martinet de fer et une échelle.

Le couvert est mis sur la table de bois blanc : cinq cuillers d'étain, huit fourchettes d'étain, 6 bouteilles de verre, deux plats

et quatre assiettes de faïence. Il y a aussi, dit l'inventaire, « d'autres vieilles ramanances qui ne méritent description. »

La chambre contient deux lits; l'un à quatre colonnes, garni d'une paillasse, d'un petit lit et traversin de plume; de deux draps de grosse toile, d'une couverture de laine blanche, de deux oreillers, et de rideaux de serge verte. Le second, propre à coucher les enfants, est une petite couchette, à bas piliers, sur laquelle se trouvent un petit lit de plume, un traversin, une paillasse et deux petits draps, et une couverture de laine blanche. Le compagnon tisserand a deux filles mineures.

Les vêtements sont contenus dans « un coffre de cuir bouilli monté sur son pied; » c'est un habit fort usé et une veste de ratine rouge; une vieille culotte rouge; une autre de coton; ce sont dix chemises, une paire de bas de coton, un chapeau et une paire de souliers.

Les vêtements de la femme sont renfermés dans une armoire de bois blanc très mauvaise; on y conserve trois jupons, l'un de toile à raies bleues, le second de rase à raies, le troisième de flanelle; 2 serviettes de batiste, cinq mouchoirs, dont un de mousseline, et un de crespe; deux tabliers de toile à carreaux, et quatre chemises, dont deux vieilles. L'armoire renferme aussi quatre paires de draps.

Le mobilier, qui est estimé à 140 l., n'annonce pas la misère; il n'indique pas non plus l'aisance. Il n'y a ni bijoux, ni tableaux, ni provision de vins; mais le grenier contient trente fagots de bois.

II.

TABLEAU DES PROFESSIONS INDUSTRIELLES A TROYES.

Il eut être intéressant de connaître la proportion relative des membres des différents corps de métier dans une ville de 20.000 âmes, au dix-huitième siècle. On verra quel était, dans cette ville, le nombre restreint des membres du clergé et de la noblesse. La bourgeoisie proprement dite y était plus largement représentée; mais les artisans y étaient en grande majorité.

Plusieurs des membres de ces professions n'étaient pas érigés en jurandes. Tels étaient les peintres et les tourneurs. Il faut ajouter à cette liste, en 1767, d'autres artisans ou industriels qui ne formaient pas communauté reconnue : ainsi 27 aubergistes, 9 vitriers, 2 paveurs, 1 éperonnier, 2 plâtriers, 5 calendreurs, 5 ferblantiers, 16 maîtres et 6 maîtresses d'école, 1 brodeur, 5 grénetiers, 9 loueurs de voitures et de chevaux, 4 potiers d'étain, 4 cartiers cartonniers, 4 sassiers, 7 gantiers, 4 fondeurs, 2 armuriers, 2 ciriers, 6 marchands de bois à ouvrer, 1 lunetier, 1 graveur, 4 boutonniers, 1 luthier, 7 couteliers, 5 vanniers, 1 relieur, 3 courtiers de chevaux, 3 courtiers de toiles, 4 maîtres de danse, un manufacturier en toiles peintes et indienne.

D'autres tableaux des différentes communautés industrielles furent dressés en 1776 et 1777, à la suite des réformes de Turgot. Ils présentent des variantes notables avec celui de 1765. C'est ainsi qu'on trouve 36 charpentiers, au lieu de 16; 360 tisserands au lieu de 200, 79 tailleurs, au lieu de 30, et l'on compte en sus 82 maîtresses couturières, 27 vinaigriers au lieu de 15, 58 bonnetiers au lieu de 36. Il y a aussi quelques diminutions: les boulangers sont tombés de 70 à 49, les imprimeurs-libraires de 5 à 3 [1]. Il faut attribuer l'augmentation de certaines in-

(1) Archives de l'Aube, E, 1515.

dustries à l'accroissement de la prospérité commerciale de Troyes, de 1765 à 1776, tout en faisant remarquer qu'on ne peut avoir une confiance absolue dans les statistiques de cette époque.

Tableau des différentes compagnies et communautés de la ville de Troyes et du nombre de sujets que chaque corps renferme en 1765.

Le clergé de l'église cathédrale......		36
Le chapitre de Saint-Étienne........		24
Le chapitre de Saint-Urbain		12
L'ordre ecclésiastique..............	30 à	35
Les nobles et les officiers militaires..	20 à	25
Les commensaux..................		18
Les bourgeois vivant noblement.....		10
Le bailliage......................		12
Les eaux et forêts.................		5
L'élection		9
La monnaye......................		6
Le grenier à sel...................		4
Les traites foraines................		2
Les médecins		3
Les avocats......................		16
Les notaires		15
Les procureurs...................		12
Les négociants	75	225
Les commerçants et marchands ayant boutique ouverte	150	
Les apothicaires..................		2
Les chirurgiens...................		12
Les orfèvres......................		12
Les imprimeurs et libraires		5
Les peintres		2
Les passementiers		2
Les épingliers....................		3

Les tondeurs			15
Les pelletiers	12	à	15
Les tisserands	195	à	200
Les bonnetiers	30	à	36
Les chapeliers	12	à	15
Les potiers d'étain			4
Les parcheminiers	8	à	10
Les drapiers drapants	15	à	20
Les tanneurs			30
Les teinturiers de drap			4
Les teinturiers en bon teint			20
Les bouchers			60
Les chaudronniers	12	à	15
Les vitriers	20	à	25
Les brodeurs			1
Les boulangers			70
Les pâtissiers			35
Les charpentiers			16
Les couvreurs	30	à	35
Les menuisiers			60
Les serruriers	25	à	30
Les maçons	12	à	15
Les torcheurs	25	à	30
Les armuriers			8
Les éperonniers			2
Les tapissiers			15
Les tailleurs			30
Les cordonniers			60
Les savetiers			75
Les tonneliers			30
Les vinaigriers			15
Les huiliers			12
Les maréchaux			15
Les charrons			12
Les taillandiers			6
Les bourreliers			12

Les chandeliers....................	15
Les tourneurs......................	15
Les lanterniers....................	6
Les cordiers.......................	12
Les cuisiniers.....................	20
Les selliers.......................	10
Les perruquiers....................	25

FIN DE L'APPENDICE.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES CONTENUES

DANS LES ARTISANS D'AUTREFOIS.



TABLE ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES CONTENUES

DANS LES DOMESTIQUES D'AUTREFOIS.



TABLE DES CHAPITRES.

LES ARTISANS D'AUTREFOIS.

PREMIÈRE PARTIE. — LES OUVRIERS.

DEUXIÈME PARTIE. — LES MAITRES ARTISANS.

LES DOMESTIQUES D'AUTREFOIS.



